

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

THÈSE

PRÉSENTÉE À

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DU DOCTORAT EN PHILOSOPHIE

PAR

SUZANNE LEBLANC

MAÎTRE ÈS ARTS (PHILOSOPHIE)

CONTEXTE ET SIGNIFICATION LOGIQUE DES ÉNONCÉS ÉLÉMENTAIRES

SEPTEMBRE 1982

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

Résumé: *

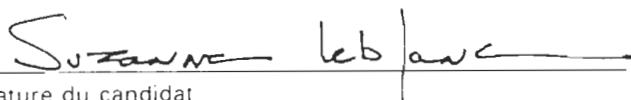
Le propos de la thèse est de déterminer l'incidence de la notion de contexte sur l'analyse logico-philosophique de la signification des énoncés élémentaires dans les théories de G. Frege, B. Russell, D. Scott et D. Kaplan. L'objectif de la thèse est de montrer que la notion de contexte appartient à la base épistémologique (théorie du jugement, chez Frege et Russell, théorie de l'usage, chez Scott et Kaplan) des modèles d'analyse concernés et qu'elle sert à constituer (de manière intra-linguistique ou extra-linguistique) des unités de signification objectivement complètes pour ces théories.

Nous introduisons à cette fin une notion générale de contextualité, que nous caractérisons comme un procédé de constitution de contextes. Nous faisons l'hypothèse que ce procédé est basé sur une relation entre les traits complémentaires et les propriétés essentielles de l'objet philosophique fondamental des théories logiques de la signification, à savoir le rapport langage-monde. Cette relation détermine la signification complète d'un énoncé et fonde l'adéquation matérielle des théories concernées.

La contextualité propre aux théories de Frege et de Russell est dite "contextualité judicative". Elle repose sur le fait que la proposition signifiée par un énoncé est simultanément un contenu (possible ou actuel) de jugement. La relation de l'énoncé signifiant au jugement est conçue comme une contextualisation qui détermine, du point de vue de la théorie du jugement, la signification complète de l'énoncé. La contextualité propre aux théories de Scott et de Kaplan est dite "contextualité d'usage". La signification (intension ou caractère) assignée à un énoncé d'un langage dans une interprétation de ce langage forme, lorsqu'appliquée à un contexte possible d'usage, un usage d'énoncé signifiant, lequel constitue la signification complète de cet énoncé du point de vue de la théorie de l'usage.

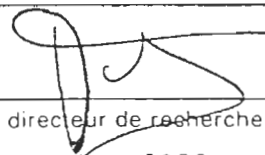
Les contextualités judiciaire et d'usage peuvent être de nature intra-linguistique ou extra-linguistique selon que le procédé de constitution des contextes suppose ou détermine le contenu des énoncés auxquels il s'applique. La contextualisation intra-linguistique s'effectue par complétion du contenu des énoncés, et la contextualisation extra-linguistique, par complétion de leur type linguistique. La différence dans le procédé de contextualisation est rapportée à une différence dans la conception (dénotationnelle ou référentielle directe) de la référence endossée par chacune des théories examinées.

Les quatre chapitres de la thèse sont respectivement consacrés à l'analyse de la théorie de la référence et de la théorie des conditions de vérité (des énoncés élémentaires) propres à chacune des théories mentionnées. Nous indiquons, en conclusion, deux directions possibles de développement pour une théorie pragmatique, basée sur la notion de contexte, des unités expressives des langages.



Signature du candidat

Date: 28 septembre 1982



Signature du directeur de recherche

Date: 28 septembre 1982

Signature du co-auteur (s'il y a lieu)

Date:

Signature du co-directeur (s'il y a lieu)

Date:

J'exprime mes remerciements à monsieur Daniel Vanderveken, qui a dirigé cette thèse, pour son attitude critique et sa patience.

Je remercie également ceux dont l'amitié ... Carole et Yves, Yolande et Patrice, Diane et Henri, Monique et Christophe, François, Louis, Nicolas, Normand ... ceux dont la limpidité ... David, Geneviève, Isabelle, Philippe-Emmanuel, Stéphanie ... et mes parents qui, en respectant mon goût pour l'étude, ont passé outre un certain milieu, et une certaine époque.

Je remercie enfin Louise Hurtubise, avec qui j'ai vécu les dernières heures (chargées) de cette petite odyssee.

Le 27 septembre, 1982.

A Emile Roy, posthumément

CHAPITRE III: MONDES POSSIBLES ET INDEX	167
La notion de métalangage.....	171
Monde possible, intension et extension	179
Le système d'indexation de Scott	188
CHAPITRE IV: LA LOGIQUE DES DEMONSTRATIFS DE DAVID KAPLAN ET LE CONCEPT DE CONTEXTE D'USAGE	224
Le système de double relativisation	227
Les expressions référentielles	244
a- Les expressions indexicales	245
b- Les noms propres	256
Les énoncés singuliers et la composition des caractères et des contenus	263
Contextes d'usage et analyticité	276
CONCLUSION: CONTEXTE ET LANGAGE	286
NOTES	299
BIBLIOGRAPHIE	319

INTRODUCTION

CONTEXTUALITE JUDICATIVE ET CONTEXTUALITE D'USAGE

Le propos de la présente thèse est d'examiner l'utilisation qui est faite de la notion de contexte dans l'analyse logique de la signification des énoncés élémentaires. Par "analyse logique", nous entendons la description de la signification des énoncés d'un langage qui se trouve pré-requise pour la formulation de leurs conditions de vérité. Par "énoncés élémentaires", nous entendons les plus petites unités expressives d'un langage qui sont porteuses d'une valeur de vérité. Les énoncés élémentaires ont ce trait particulier qu'ils comportent (au moins) une expression référentielle, c'est-à-dire une expression dont une partie ou la totalité de sa signification consiste dans l'entité singulière (objet ou individu) à laquelle elle renvoie. La signification des expressions référentielles étant une partie de la signification des énoncés élémentaires qui les comportent, la description du caractère référentiel de ces expressions se révèle être un élément essentiel pour la description de ce que nous appelons la "signification vériconditionnelle" de ces énoncés. En plus d'expressions référentielles, les énoncés élémentaires comportent des expressions prédicatives ou

relationnelles. Bien que la signification de ces expressions soit également une partie indispensable de la signification des énoncés élémentaires dans lesquels elles apparaissent, elle ne se trouve pas, à toute fin pratique et dans les théories qui vont nous occuper, mise en rapport avec la notion de contexte. Aussi n'y consacrerons-nous que cette part d'attention jugée nécessaire pour la caractérisation relative des expressions référentielles et des énoncés élémentaires. En général, nous tiendrons pour acquise l'idée que le rapport langage-monde forme l'objet philosophique principal des théories logiques de la signification des énoncés élémentaires.

Quant à la notion de contexte, le sens dans lequel nous l'entendons au point de départ est celui qui nous paraît présenter la plus grande généralité, à savoir l'ensemble-sélection de ces traits complémentaires d'un phénomène qui s'avèrent nécessaires et suffisants pour rendre compte des propriétés objectives de ce phénomène. Le phénomène en question est l'objet proprement dit de la théorie dans laquelle la notion de contexte est utilisée. Il peut s'agir de la communication, de l'interaction, de l'information ou, en ce qui concerne les théories qui font l'objet de la présente étude, de la signification des expressions d'un langage. Nous soulignons que notre intérêt pour la notion de contexte porte sur sa relation avec les différents concepts des théories qui l'utilisent plutôt que sur ce que ce terme recouvre matériellement. Nous ne cherchons pas à déterminer l'incidence "des contextes" en général sur la signification logique des énoncés élémentaires d'un langage. Ceci supposerait une théorie préalable dont ces derniers

fassent à proprement parler l'objet. Une telle théorie est toutefois difficilement concevable, puisqu'un contexte n'est jamais que le contexte de quelque chose, au sens où il appartient à sa nature d'être relatif à un phénomène donné. Nous voulons plutôt, et en un premier temps, établir (1) les phénomènes (référence et vérité) à propos desquels la notion de contexte est invoquée dans les théories logiques de la signification des expressions d'un langage et (2) le contenu théorique dont cette notion est dotée relativement aux phénomènes en question et selon les théories qui l'introduisent. Notre caractérisation informelle de la notion de contexte n'implique pas que tout phénomène requiert une complémentarité sélective relativement à ses propriétés objectives. La détermination des phénomènes qui la requièrent est à la discrétion des théories concernées, tout comme l'est son contenu théorique. Par exemple, le caractère référentiel de certaines expressions peut être analysé de façon différente (dénotationnelle ou directe) dans deux théories de la signification, et les contextes invoqués pour la détermination de la référence d'une expression peuvent être de nature différente (actes ou paramètres mondains). Ce que, en un deuxième temps, nous proposons, c'est que la pertinence des contextes invoqués pour l'étude de certains phénomènes, pertinence qui se traduit, dans notre caractérisation, par les propriétés de nécessité et de suffisance des traits complémentaires sélectifs, concerne les propriétés identificationnelles ou typiques d'un phénomène, et que c'est cette pertinence même qui rend un ou plusieurs traits (qu'il s'agisse d'entités ou de propriétés, d'évènements ou d'actes) éligibles à l'appellation de contexte. Cette relation interne à un phénomène

qui est telle que certains des traits de ce phénomène sont invoqués à titre de supplément de certains autres traits de ce phénomène qui servent proprement à l'identifier, nous la concevons comme une relation de dépendance, au sens où ces derniers requièrent l'existence des premiers pour la constitution de l'objectivité du phénomène en question. Si cette relation de dépendance est contextuelle c'est que, en retour, les traits supplémentaires du phénomène n'ont d'existence que comme compléments des premiers. Cette caractéristique relationnelle interne d'un phénomène est ce que nous appellerons "contextualité". La contextualité propre à un phénomène est une relation de dépendance entre certaines propriétés identificationnelles et certains traits complémentaires de ce phénomène, relation constitutive de l'objectivité du phénomène en question.

Dans les théories logiques de la signification, les phénomènes pour l'analyse desquels est invoquée la notion de contexte ont trait à la relation entre le langage et le monde et concernent tout particulièrement les énoncés élémentaires des langages. C'est pourquoi nous avons choisi de centrer nos investigations sur ces derniers. La thèse centrale de notre recherche, et dont les quatre chapitres constitutifs de la présente étude se veulent la démonstration, est la suivante: la notion de contexte, telle qu'utilisée dans l'analyse logique de la signification des énoncés élémentaires, appartient de façon caractéristique à la base épistémologique de cette analyse, et elle est de forme extra-linguistique ou intra-linguistique selon que l'aspect privilégié, dans la théorie dont relève l'analyse en question, de la relation langage-monde est référentiel ou vérivaluatif. Par "base épistémologique de l'analyse logique", nous

entendons les notions représentant, dans les théories de la signification, cette dimension de leur objet qui permet de confirmer ou de valider ces théories.

Il est en effet caractéristique des théories que nous allons examiner, à savoir celles de Frege, Russell, Scott et Kaplan, que la signification y soit conçue comme gouvernée par des lois qui sont à la fois scientifiques, c'est-à-dire matériellement adéquates, et (épistémologiquement) a priori. Ce que nous suggérons à cet égard, c'est que la conjonction de l'adéquation matérielle et de l'a prioricité des lois en question est réalisée dans ces théories par l'introduction de traits caractéristiques de la signification des expressions d'un langage qui, bien qu'ils ne soient pas des propriétés essentielles ou intrinsèques de la signification de ces expressions, possèdent néanmoins un statut d'objectivité, et que c'est sur ces traits caractéristiques que repose l'adéquation matérielle de la théorie. Encore une fois, ceci se manifeste tout particulièrement au niveau des énoncés élémentaires. Chez Frege et Russell, les propositions signifiées par les énoncés élémentaires ont ce trait caractéristique, bien que non-essentiel pour leur identification, d'être des objets de jugements. Chez Scott et Kaplan, les énoncés élémentaires d'un langage signifiant (ou interprétable) sont considérés comme des objets d'usages linguistiques. La différence entre les traits judiciaire et utilisationnel des objets en question peut être rapportée, d'une part à l'entreprise logiciste qui préside au développement des théories de Frege et de Russell, c'est-à-dire à l'objectif de construction d'un langage logique idéal, et d'autre part au fait que les

théories de Scott et de Kaplan se présentent comme des théories de la compétence sémantique de fragments du langage naturel. Cette distinction n'est pas exclusive puisque Russell, notamment, a soutenu que le langage logique idéal est la structure profonde du langage naturel, et que les théories de Scott et de Kaplan doivent rendre compte des inférences valides dans les langages-objets correspondant aux fragments de langage naturel étudiés. Néanmoins, les théories de l'un et l'autre couple ont privilégié l'un plutôt que l'autre objectif, ce qui se manifeste, au niveau de leur objet commun, dans la nature des traits complémentaires de cet objet .

Les traits complémentaires de la signification des énoncés élémentaires d'un langage sont un élément important pour la constitution du statut logique de la signification en question. Les jugements corrélatifs des énoncés élémentaires sont, chez Frege et Russell, des jugements rationnels au sens de la logique formelle. Ce sont des actes cognitifs qui garantissent que la signification d'énoncé qui constitue leur objet est restreinte de manière à ne comporter que ce qui est requis pour la détermination des conditions de vérité de l'énoncé en question. Similairement, les usages d'énoncés élémentaires sont, chez Scott et Kaplan, des usages rationnels du point de vue de la logique, c'est-à-dire des usages d'énoncés dont la signification est strictement vériconditionnelle. Si les théories logiques ne se présentent pas comme purement normatives, mais comme matériellement adéquates, c'est qu'elles objectivent ces jugements et ces usages, qu'elles réglementent en fournissant

les lois qui gouvernent les objets de ces jugements et de ces usages. La rationalité des jugements et des usages consiste à ne se réaliser qu'en préservant les lois en question.

La notion de contexte est introduite, dans les théories de Frege et de Russell, par le biais de la notion de jugement, et dans les théories de Scott et de Kaplan, par le biais de la notion d'usage. Nous distinguons la caractéristique relationnelle interne du phénomène de signification (la signification logique d'un énoncé) correspondant à l'une et l'autre de ces notions par les expressions "contextualité judiciaire" et "contextualité d'usage". La contextualité judiciaire est la relation de dépendance entre l'objet d'un jugement, à savoir une proposition signifiée (ou signifiable) par un énoncé, et ce jugement. Sa caractérisation est relative à la manière dont la proposition, qui est identifiée comme le trait essentiel de la signification d'un énoncé, et le jugement, qui est un trait complémentaire de la signification de cet énoncé, sont conçus dans les théories concernées. La contextualité d'usage est la relation de dépendance entre un objet d'usage linguistique, à savoir un énoncé possédant un contenu (une signification vériconditionnelle), et certains traits complémentaires de cet énoncé, qui sont considérés comme des traits ou des aspects de son contexte d'usage. La relation en question tient compte du fait que la signification de l'énoncé peut être identique ou non à son contenu. En fait, la caractérisation de la contextualité d'usage est relative à la conception du rapport entre

le contexte dans lequel un énoncé est utilisé et son contenu.

Une distinction importante pour la notion de contexte, et que nos recherches nous ont conduite à affirmer, est la distinction entre la forme intra-linguistique ou extra-linguistique de la contextualité caractéristique du phénomène de signification. Un trait vraisemblablement universel de la notion de contexte est le trait d'économie. Intuitivement, un contexte est cette partie de ce qui est signifié par une expression qui ne se trouve pas linguistiquement explicité. Cette partie non-explicite de signification peut être considérée comme étant d'une nature apparentée au contenu et être tenue pour un fait interne du langage, ou comme étant de nature différente du contenu et être tenue pour un fait externe du langage. Dans le cas des théories qui nous concernent, les actes de juger et les paramètres mondains considérés comme contextuels peuvent, soit compléter le contenu des expressions de façon à déterminer leur signification complète du point de vue du langage (ce que nous exprimons par l'équation: $\text{contexte} + \text{contenu} = \text{signification complète}$) soit compléter les expressions de façon à déterminer leur contenu (auquel cas on a: $\text{contexte} + \text{expression} = \text{signification complète}$). Dans le premier cas, la contextualité est conçue comme étant de forme intra-linguistique, et dans le second, de forme extra-linguistique. Notons que la forme intra-linguistique ou extra-linguistique de la contextualité ne dépend pas, comme c'est le cas de la contextualité en tant que telle (qui peut être judiciaire ou d'usage), de la seule base

épistémologique de l'analyse logique de la signification. Elle relève aussi fondamentalement du caractère signifiant des expressions pour l'analyse desquelles la notion de contexte est invoquée, puisqu'elle doit tenir compte des caractéristiques conçues comme essentielles pour ces expressions dans ces analyses. En ce sens, la contextualité judiciaire peut être de forme intra-linguistique ou extra-linguistique, tout comme la contextualité d'usage, selon que le rapport entre les expressions signifiantes et le monde est une relation contenu-monde ou une relation expression-monde.

La seconde partie de notre thèse centrale associe les contextualités intra-linguistique et extra-linguistique aux théories dans lesquelles l'aspect vérialuatif ou l'aspect référentiel de la relation langage-monde est privilégié. Les aspects vérialuatif et référentiel de la relation langage-monde sont respectivement définis par la catégorie de l'expression du langage apparaissant dans le domaine de la relation en question. Dans le premier cas, l'expression est un énoncé, et dans le second cas, un terme singulier. Ces deux aspects de la relation langage-monde sont en général présents dans toute théorie logique de la signification. Nous disons que l'un ou l'autre aspect de la relation langage-monde est privilégié dans une théorie, sur la base de la constatation que la détermination de la valeur de vérité d'un énoncé exige préalablement la détermination de son contenu, ce qui ne se produit pas nécessairement pour la détermination du référent d'un terme singulier.

Lorsque la détermination du référent du terme singulier constitutif d'un énoncé élémentaire exige la détermination préalable du contenu de ce terme, c'est l'aspect vérivaluatif de la relation langage-monde qui se trouve privilégié. Le contenu en question est en effet un composant de la proposition exprimée par l'énoncé comportant ce terme, de sorte que c'est un composant propositionnel qui détermine en fin de compte le référent. Lorsque la détermination du référent d'un terme singulier ne réclame pas la détermination préalable d'un contenu pour ce terme, c'est l'aspect référentiel de la relation langage-monde qui se trouve privilégié. Le référent détermine, dans ce cas, le composant propositionnel correspondant au terme singulier de l'énoncé exprimant la proposition concernée, plutôt qu'il n'est déterminé par elle. Le privilège accordé à l'un ou l'autre aspect de la relation langage-monde est ainsi corrélatif de la conception dénotationnelle ou directe de la référence. Historiquement, ces différences sont au fondement du débat concernant l'existence de propositions singulières, c'est-à-dire de propositions dont la partie correspondant à l'expression référentielle constitutive de l'énoncé (élémentaire singulier) qui signifie la proposition est le référent de cette expression. Les théories d'inspiration frégréenne (dont la théorie de Scott) rejettent l'existence de telles propositions, alors que les théories d'inspiration russellienne (dont la théorie de Kaplan) l'admettent. Plus spécifiquement, ce débat concerne

l'admissibilité ou non du caractère directement référentiel des termes singuliers que comportent les énoncés élémentaires. Or on peut observer que les relations contenu-monde et expression-monde, qui correspondent respectivement aux formes intra-linguistique et extra-linguistique de la contextualité caractéristique du phénomène de signification, peuvent être corrélées, la première à la conception dénotationnelle de la référence, en vertu de laquelle le référent d'une expression référentielle est déterminé par le contenu de cette expression, et la seconde à la conception directe de la référence, selon laquelle le référent d'une expression référentielle est désigné directement, sans l'intermédiaire d'un contenu. Il existerait ainsi un rationale épistémologique au débat concernant l'existence des propositions singulières. La théorie de la référence propre à une théorie logique de la signification serait fonction de la manière dont l'objectivité du phénomène de signification y est conçue. Elle serait, est-ce à dire, fonction de la forme (intra-linguistique ou extra-linguistique) de la contextualité précisément constitutive de cette objectivité.

* * *

La première partie de notre étude concerne la caractérisation de la contextualité judiciaire, et elle se divise en deux chapitres, le premier portant sur la théorie de Frege, et le second sur la théorie de Russell. Un élément déterminant pour la différence dans la forme de la contextualité chez Frege et Russell est la différence dans leur conception de la proposition. Une proposition élémentaire est, rappelons-le, la signification d'un énoncé élémentaire. Cette signification est vériconditionnelle, c'est-à-dire qu'elle est un préalable nécessaire et suffisant pour l'assignation d'une valeur de vérité à l'énoncé qui la signifie. Une proposition ne doit pas être confondue avec les conditions de vérité de l'énoncé qui la signifie, bien qu'elle ne soit pas sans y être liée. Les conditions de vérité d'un énoncé sont en général formulées sur la base de la structure interne de cet énoncé, laquelle définit la manière dont la valeur de vérité de l'énoncé en question dépend de la signification (ou d'une partie de la signification) de ses composants. Ceci est particulièrement clair dans le cas des énoncés composés, un énoncé comportant une conjonction par exemple: la valeur de vérité d'un tel énoncé dépend d'une partie de la signification de ses composants (incidemment, la valeur de vérité respective de deux énoncés), et cela d'une manière qui est déterminée par la signification (la fonction de vérité) correspondant à la constante logique qui caractérise la structure interne de l'énoncé en question (la signification de la conjonction, en l'occurrence). Les énoncés élémentaires ont toutefois

ce trait caractéristique que leur structure interne n'est pas linguistiquement réalisée par une particule quelconque, mais par la juxtaposition de deux composants de catégorie syntaxique différente, un terme singulier et un terme prédicatif - traditionnellement, un sujet et un prédicat. Ces composants ne sont pas simplement d'une catégorie syntaxique différente, mais ils ont également un type de signification différent. Le terme singulier a pour rôle la détermination d'un objet, et le terme prédicatif, la détermination d'une propriété. Un énoncé élémentaire sert, au plus simple, à affirmer une propriété d'un objet, La manière dont la valeur de vérité d'un tel énoncé dépend de la signification de ses composants est dans ce cas définie, non pas seulement par la juxtaposition des composants, mais par le type de signification de ces composants eux-mêmes. La nature syntaxico-sémantique des composants définit en quelque sorte leur juxtaposition comme un rapport de prédication.

La conception russellienne de la proposition se caractérise par le fait que la proposition exprimée par un énoncé élémentaire est conçue comme consistant exactement dans l'articulation (prédicative) de la signification des composants de l'énoncé qui la signifie, de sorte que dès que la signification de l'un et l'autre composant est déterminée, l'énoncé peut être crédité d'une valeur de vérité. Mais aussi la théorie russellienne de la signification est-elle une théorie unidimensionnelle de la signification, au sens où une seule entité, simple ou complexe, correspond à une expression à titre de signification de cette expression. Dans la conception frégréenne de la proposition, la proposition est une

entité autonome qui ne se résume pas à l'articulation de la signification des parties de l'énoncé qui la signifie (ou plus précisément dans ce cas, qui l'exprime). Une telle conception repose, chez Frege, sur le fait que sa théorie de la signification est une théorie bidimensionnelle de la signification. La signification d'une expression consiste à la fois, et idéalement, dans le sens qu'elle exprime et dans la dénotation qui correspond à ce sens. D'un point de vue frégéen, il peut exister (non-idéalement) des expressions dotées d'un sens mais dépourvues de dénotation. L'inverse cependant ne se rencontre pas: il n'existe pas d'expressions possédant une dénotation mais dénuées de sens. Le sens d'une expression est un préalable pour sa dénotation, puisque c'est lui qui permet de la donner et qui la détermine. Une proposition est, chez Frege, le sens d'un énoncé, et elle se distingue de la dénotation de cet énoncé, qui est sa valeur de vérité. Les composants de la proposition sont les sens (c'est-à-dire un aspect seulement de la signification) des composants de l'énoncé exprimant cette proposition. La structure interne d'un énoncé élémentaire, à savoir la structure prédicative, qui définit la relation de dépendance entre la valeur de vérité de l'énoncé et cette partie de la signification des composants de l'énoncé qu'est leur dénotation, se trouve ainsi dans une situation plus complexe que chez Russell. En effet, les dénotations des composants de l'énoncé sont données par le biais des sens de ces composants, et ces sens sont essentiellement des composants propositionnels. Ils n'existent, est-ce à dire, que relativement à la proposition telle qu'exprimée par l'énoncé comportant les expressions dont ces composants sont les sens. Cette

proposition, comme tout sens, permet de déterminer la dénotation (la valeur de vérité) de l'énoncé qui l'exprime, et elle le réalise en héritant, relativement à ses composants propres, du caractère contextuel de l'énoncé en question quant à ses propres constituants. La dépendance de la valeur de vérité d'un énoncé élémentaire sur la dénotation des composants de cet énoncé est, dirons-nous, médiatisée par une proposition, laquelle se distingue d'une pure articulation de la signification de ses parties dans la mesure où elle est dotée à leur égard d'un caractère contextuel.

Ce qui accorde à la proposition fré géenne ce statut d'autonomie qui rend possible son caractère contextuel relativement à ses composants propres, c'est sa relation à un jugement. Une proposition est, chez Frege, un contenu possible de jugement. Ce contenu est unique, c'est-à-dire qu'il est une seule entité, et non pas un complexe formé d'entités différentes. Le jugement est ce trait complémentaire d'une proposition qui rend possible le caractère contextuel de cette proposition en constituant la proposition en question comme son contenu. Un jugement est, pour Frege, un acte cognitif créateur d'objectivité logique. Cet acte n'est ni psychologique, ni subjectif, ni actuel, mais il est caractéristique de la pensée (au sens large) dans ce qu'elle a de commun à tous les utilisateurs d'énoncés d'un langage. Un jugement est ce qui consiste à "passer", selon le mot de Frege, de la proposition exprimée par un énoncé à la valeur de vérité de cet énoncé. Dans cette mesure, il a trait à la proposition en tant que typiquement exprimée, ou si l'on veut, en tant qu'exprimable par l'énoncé à la valeur de vérité duquel il permet de passer. Chez Frege, un énoncé complètement signifiant, c'est-à-dire

considéré à la fois du point de vue de son sens (la proposition qu'il exprime) et de sa dénotation (sa valeur de vérité) est un énoncé dont le contenu est devenu un jugement, de sorte que le rapport entre le contenu d'un jugement et le jugement déterminant le caractère contextuel de la proposition que cet énoncé exprime, est un rapport interne à l'énoncé en question. C'est ce qu'il faut entendre par le fait que la contextualité relative à la signification des énoncés élémentaires est, chez Frege, de nature intra-linguistique.

Une proposition élémentaire (singulière) est également, chez Russell, le contenu d'un jugement. Ce contenu cependant n'est pas une entité unique, mais un complexe d'entités différentes, l'une d'entre elles étant la signification du terme singulier de l'énoncé signifiant la proposition dont est constitutive cette signification, et l'autre, la signification du terme prédicatif de l'énoncé en question. A la différence du jugement frégeen, le jugement russellien est un acte cognitif basé sur la perception d'un sujet et essentiellement actuel. Ce jugement, bien qu'idiosyncratique, n'est pas solipsiste, puisqu'on peut supposer dans tous les sujets percevants humains une structure perceptuelle commune. Le jugement est, chez Russell, ce qui doit compléter l'expression verbale d'une proposition afin de former un énoncé signifiant complet. A cet égard, la visée russellienne de l'introduction de la notion de jugement est analogue à celle de Frege. Toutefois, et à l'image de sa conception de la proposition, le jugement russellien n'est pas une entité unique, mais une relation entre trois termes, à savoir un sujet, la

signification d'un terme singulier et la signification d'un terme prédicatif. De la même manière que l'articulation de la signification du terme subjectif et du terme prédicatif d'un énoncé crée la proposition chez Russell, la relation entre un sujet et la signification de chacun des constituants de l'expression verbale d'une proposition crée le jugement. La contextualité propre à la signification des énoncés élémentaires (singuliers) est motivée chez Russell, tout comme chez Frege, par la notion de jugement, mais elle est, à l'inverse de la contextualité frégréenne, de forme extra-linguistique: elle est ancrée dans le rapport entre une entité linguistique (l'expression verbale d'une proposition) et cette entité extra-linguistique qu'est le sujet percevant.

Les notions frégréenne et russellienne de jugement s'avèrent chacune cohérentes avec la conception de la proposition qui est caractéristique de la théorie dans laquelle elles sont introduites, et elles sont à la source de la différence de privilège accordé à l'un et l'autre aspects (véridicatif ou référentiel) de la relation langage-monde dont ces notions représentent les traits complémentaires. Le jugement frégréen fait passer d'un sens à une dénotation (le Vrai) et détermine de ce fait le rapport langage-monde comme un rapport contenu-monde. Il s'applique paradigmatiquement à une proposition, qu'il lie à sa valeur de vérité. Le rapport entre le sens et la dénotation de l'expression référentielle que comporte l'énoncé exprimant cette proposition est secondaire du point de vue de la dimension judicative de la signification de l'énoncé. Le jugement russellien, par contre, doit fondamentalement

son caractère idiosyncratique et actuel à la nécessité de singularisation propre à l'expression référentielle constitutive de l'énoncé signifiant la proposition, c'est-à-dire le complexe signifiant, qui forme son objet. Une expression référentielle est, dans la théorie de Russell, une expression directement référentielle, c'est-à-dire que la relation de référence est une relation (directe) entre le terme singulier lui-même (l'expression au sens strictement linguistique) et son référent. Ce dernier, qui est la signification du terme singulier, détermine le composant de la proposition signifiée par l'énoncé comportant ce terme. La singularité du référent d'une expression référentielle n'est pas chez Russell, comme cela s'avère chez Frege, garantie dans le cadre du contexte que forme la proposition (comme objet possible de jugement) exprimée par l'énoncé comportant cette expression, mais dans le cadre de ce contexte externe à la proposition qu'est un acte singulier de perception de la part d'un sujet. Le référent d'une expression référentielle est assuré indépendamment de la proposition qu'il sert à composer, et l'absence de référent qui proviendrait d'un défaut de perception de la part du sujet entraînerait, non seulement la perte de signification de l'expression référentielle, mais également celle de l'énoncé comportant cette expression. C'est la référence directe qui commande, dans la théorie de Russell, l'identification du phénomène de signification comme une relation entre expression et monde.

Chez Frege, une expression référentielle dénuée de référent a tout de même encore un contenu (un sens) constitutif de celui (la proposition) qu'exprime l'énoncé auquel elle appartient.

Dans les théories logiques de Frege et de Russell, où la contextualité est de type judiciaire, la conception de la proposition s'avère déterminante sur la conception de la forme que prend la contextualité dans le phénomène de signification. Il n'en va pas de même pour les théories basées sur la notion d'usage, du type de celles de Scott et de Kaplan, lesquelles font l'objet de la seconde partie de notre étude. Compte tenu du procédé métalinguistique que ces théories empruntent, procédé basé sur la théorie des modèles introduite par Tarski, la signification des expressions d'un langage-objet donné est assignée à ces expressions dans un méta-langage relatif à ce langage-objet. Les expressions référentielles se voient assigner une signification spécifique, indépendamment de l'énoncé signifiant dans lequel elles peuvent apparaître. En fait, nous avons choisi d'étudier plus particulièrement les théories de Scott et de Kaplan dans la mesure où une proposition élémentaire diffère dans l'une et l'autre théories exactement par la nature du composant propositionnel correspondant à l'expression référentielle de l'énoncé élémentaire dont cette proposition est le contenu. Ce qui détermine, chez Scott et Kaplan, la forme de la contextualité d'usage, c'est la relation entre une expression en tant que type linguistique et son contenu.

En plus du procédé métalinguistique qu'elles utilisent, les théories de Scott et de Kaplan diffèrent des théories de Frege et de Russell sur

trois points importants. D'une part elles adoptent, au lieu de la distinction proprement frégréenne entre le sens et la dénotation d'une expression, la distinction carnapienne entre l'intension et l'extension d'une expression. La distinction carnapienne s'inspire de la distinction frégréenne, à ceci près que l'intension et l'extension d'une expression sont indépendantes du contexte dans lequel cette expression apparaît. Chez Carnap, une expression renvoie à son intension tout aussi bien qu'à son extension, selon les besoins de l'interprétation du langage-objet auquel elle appartient. Un langage dans lequel les expressions renvoient à leur intension (laquelle entre par ailleurs dans la détermination de leur extension) est un langage intensionnel. En fait, les théories sémantiques de Scott et de Kaplan sont des théories de langages intensionnels - les théories de Frege et de Russell étant, en comparaison, des théories de langages extensionnels. La deuxième différence d'importance entre les deux précédents couples de théories, et qui se trouve directement liée au caractère intensionnel des langages-objets des théories sémantiques de Scott et de Kaplan, est que ces dernières comportent un traitement des modalités, lesquelles ne sont pas étudiées dans les théories de Frege et de Russell. Un opérateur de modalité est une expression logique qui, lorsqu'appliquée à un énoncé, forme un énoncé complexe dont la valeur de vérité dépend, non pas de l'extension (la valeur de vérité) de l'énoncé enchâssé dans cet énoncé complexe, mais de son intension. Cette intension est philosophiquement la proposition signifiée par l'énoncé enchâssé, et sa caractérisation formelle est essentiellement orientée vers le traitement des modalités. Intuitivement, une proposition est nécessaire si elle détermine la valeur

Vrai dans tous les cas possibles, et elle est possible si elle détermine le Vrai dans au moins un cas possible. Ces cas possibles sont représentés, dans les sémantiques des langages modaux, par des "mondes possibles", et une proposition est définie comme une fonction dont le domaine est l'ensemble des mondes possibles et le rang, l'ensemble formé des deux valeurs de vérité. Le caractère fonctionnel dont est douée la proposition dans ces sémantiques, ainsi que la nature spécifique des éléments de son domaine (à savoir des mondes possibles), détermine ce que nous désignons dans notre étude par l'expression "dimension modale de la proposition". La dimension modale d'une proposition présente un certain parallèle avec le caractère contextuel d'une proposition chez Frege: la caractérisation formelle de la proposition chez Scott et Kaplan tient compte de l'applicabilité d'opérateurs modaux à l'énoncé auquel cette proposition est assignée, tout comme le caractère contextuel de la proposition chez Frege se rapporte au fait qu'elle est un contenu possible de jugement. La dimension modale de la proposition est cependant une caractéristique essentielle de cette proposition, alors que le caractère contextuel d'une proposition en est plutôt un trait complémentaire.

Les théories de Scott et de Kaplan diffèrent des théories de Frege et de Russell sur un troisième point, capital celui-là puisqu'il concerne la notion de contexte d'usage, à savoir le traitement de ce que nous appelons le "phénomène de la déicticité". Ce phénomène se caractérise par le fait que le référent de certaines expressions varie en fonction du contexte dans lequel ces expressions sont utilisées,

ou si l'on veut, en fonction de leurs occurrences. Les expressions en question sont les termes déictiques proprement dits ("je", "ici", "maintenant") ainsi que les expressions démonstratives ("ceci", "ce projet"). Dans les langages logiques de Frege et de Russell, de telles expressions sont évacuées. Mais dans les langages-objets de Scott et de Kaplan, elles font l'objet d'une attention particulière, puisqu'un objectif spécifique de leur théorie est de caractériser formellement le comportement sémantique de ces expressions. Ces théories comportent par ailleurs un traitement des modalités, et un élément important de ce qui les distingue l'une de l'autre consiste dans leur manière respective d'aménager le phénomène de la déicticité relativement à ce que nous appelons le "phénomène modal".

Le phénomène déictique est un phénomène qui se rencontre au niveau des énoncés élémentaires. Les expressions qui le suscitent sont soit des expressions référentielles constitutives de ces énoncés (en particulier les pronoms personnels, "je", et les expressions démonstratives, "ceci"), soit des expressions adverbiales qui ont un certain contenu descriptif (comme l'adverbe de lieu, "ici" et l'adverbe de temps, "maintenant"). La présence de telles expressions dans un énoncé élémentaire a pour effet de faire varier la valeur de vérité de l'énoncé en fonction de certains aspects du contexte dans lequel l'énoncé est utilisé. Afin de rendre compte de cette variabilité, Scott complexifie le domaine de la fonction qui représente formellement la proposition signifiée par un énoncé élémentaire, ce domaine n'étant plus seulement l'ensemble des mondes possibles, mais un ensemble, dit "ensemble-index", formé du

produit cartésien de divers ensembles (ensembles d'agents, de moments, de lieux d'énonciation ...), dont l'ensemble des mondes possibles. Les éléments respectifs de ces ensembles sont alors interprétés comme différents aspects contextuels en fonction desquels la proposition signifiée par un énoncé comportant une expression déictique (au sens large) détermine une certaine valeur de vérité. Ce que nous appelons la "dimension occurrentielle" d'un énoncé se trouve ainsi marquée, tout comme sa dimension modale, par le caractère fonctionnel de la proposition assignée à cet énoncé ainsi que par la nature spécifique des éléments du domaine de cette fonction (des aspects contextuels). Les dimensions occurrentielle et modale d'un énoncé élémentaire se distinguent ainsi, en fin de compte, par la nature des éléments du domaine de la fonction qui est assignée à cet énoncé à titre d'intension, à savoir des traits contextuels dans le premier cas et des mondes possibles dans le second.

Dans la sémantique de Scott, une expression référentielle est également dotée d'une intension (un concept individuel) dont la nature est fonctionnelle et qui permet de déterminer l'extension de cette expression (un individu de l'univers de discours) relativement aux différents index appartenant à l'ensemble-index constitutif du domaine de cette fonction. L'extension d'une expression référentielle étant déterminée par son intension, et cette intension formant un composant de la proposition qui correspond à l'énoncé élémentaire comportant l'expression référentielle en question, la conception scottienne de la référence s'apparente à la conception dénotationnelle frégréenne. La nature fonctionnelle-intensionnelle du contenu d'une expression référentielle s'avère par ailleurs importante pour la formulation des

conditions de vérité de l'énoncé élémentaire qui comporte cette expression. Tout d'abord, un énoncé ne possède jamais une valeur de vérité que relativement à un index et le référent de l'expression référentielle que cet énoncé comporte doit pouvoir être déterminé à l'index auquel sa valeur de vérité est elle-même déterminée. Ensuite, l'index de l'expression référentielle et celui de l'énoncé comportant cette expression doivent recevoir la même interprétation, modale ou déictique, selon que la valeur de vérité de l'énoncé varie purement en fonction de mondes possibles, ou plutôt en fonction du monde du contexte dans lequel cet énoncé est utilisé.

Le procédé d'indexation scottien se révèle cependant problématique s'il s'agit d'aménager simultanément les dimensions occurrence et modale d'un énoncé élémentaire. En effet lorsqu'un énoncé élémentaire comportant des termes déictiques ou des expressions démonstratives apparaît dans la portée d'un opérateur modal, les deux interprétations de l'index doivent simultanément intervenir pour la formulation des conditions de vérité de l'énoncé dans sa totalité. La variabilité requise pour la formulation des conditions de vérité de l'énoncé complexe modal est relative à l'ensemble des mondes possibles et celle qui est requise pour la formulation des conditions de vérité de l'énoncé enchâssé, à l'ensemble des contextes possibles d'utilisation de l'énoncé élémentaire en question. Or, l'ensemble des mondes constitutifs des contextes possibles d'usage d'un énoncé ne constitue en fait qu'une partie de l'ensemble des mondes possibles requis par un opérateur de modalité, puisqu'il existe des mondes possibles qui ne sont les mondes d'aucun contexte. Dans ce cas, l'interprétation des index comme

contextes possibles d'usage, qui est requise par la présence des termes déictiques dans l'énoncé élémentaire, s'avère insuffisante pour la détermination de la valeur de vérité de l'énoncé complexe formé par l'application d'un opérateur modal à cet énoncé élémentaire. L'une ou l'autre interprétation de l'index doit être abandonnée, bien que les deux soient respectivement nécessitées par les parties concernées de la signification de l'énoncé complexe en question.

A cet égard, la théorie de Kaplan s'avère plus satisfaisante. Cette dernière se caractérise en effet par la substitution, au système d'indexation scottien, d'un système de double relativisation, qui permet de rendre compte simultanément et distinctivement des dimensions occurrence et modale d'un énoncé. En fait, le système de double relativisation s'adresse à toute expression du langage-objet considéré dans la sémantique de Kaplan. Ce système est basé sur l'introduction dans la théorie, en plus des notions d'intension et d'extension d'une expression, de la notion de caractère d'une expression. Cette dernière renvoie aux conventions linguistiques gouvernant l'usage d'une expression, et elle constitue la signification proprement dite de cette expression (et non pas son contenu). Le caractère assigné à une expression est de nature fonctionnelle, et il permet de déterminer le contenu (l'intension) de cette expression relativement aux contextes dans lesquels cette expression peut être utilisée. Un caractère est assigné à une expression-type, et il détermine le contenu de chaque occurrence de cette expression. Quant au contenu d'une (occurrence d') expression, il est, tout comme chez Scott, de nature fonctionnelle, et il détermine l'extension de cette (occurrence d') expression relativement

à diverses circonstances possibles d'évaluation, lesquelles sont des paires ordonnées de mondes possibles et de moments du temps (ces derniers étant relatifs à l'introduction d'opérateurs de temporalité dans le langage-objet). La dimension occurrentielle d'une expression repose ainsi, chez Kaplan, sur son caractère et elle est le propre de cette expression en tant que type linguistique. La dimension modale est quant à elle caractéristique de son contenu.

Ceci permet à Kaplan de soutenir une conception directe de la référence tout en maintenant le statut intensionnel des propositions qui forment le contenu des énoncés élémentaires. En effet, la détermination du référent d'une expression (directement) référentielle est effectuée par le biais du caractère de cette expression, et non par le biais de son contenu. Le référent d'une telle expression est, chez Kaplan, son contenu, et c'est ce contenu qui est le composant de la proposition (singulière) formant le contenu de (l'occurrence de) l'énoncé (singulier) comportant cette (occurrence d') expression. Cette proposition détermine à son tour la valeur de vérité de (l'occurrence de) l'énoncé en question relativement à une circonstance possible d'évaluation, celle qui se trouve sélectionnée par le contexte dans lequel le dit énoncé est utilisé. En fait, à chaque occurrence d'énoncé singulier correspond, selon Kaplan, une proposition singulière différente, puisque le contenu (le référent) de l'expression référentielle constitutive de cet énoncé varie en fonction des différentes occurrences de ce dernier. Une proposition singulière est ainsi une proposition essentiellement contingente.

La dimension modale d'un énoncé signifiant concerne, chez Kaplan, cet énoncé en tant que possédant un contenu, et sa dimension occurrenceielle, cet énoncé en tant qu'il est doté d'un caractère. Chez Scott par contre, la dimension occurrenceielle d'un énoncé signifiant concerne, tout comme sa dimension modale, cet énoncé en tant que possédant un contenu. Ces traits (complémentaires) constitutifs de la signification complète d'un énoncé que sont les aspects du contexte dans lequel cet énoncé est utilisé complètement, chez Scott tout comme chez Kaplan, le type linguistique d'un énoncé véridiquement signifiant. C'est là le propre de la contextualité d'usage. Mais le type linguistique d'un énoncé est marqué, chez Scott, par son contenu, alors qu'il est marqué, chez Kaplan, par son caractère (c'est-à-dire son type linguistique en tant que distinct de son contenu), de sorte que le contexte s'applique, dans le premier cas, au contenu de l'expression, et dans le second, à cette expression en tant que telle. Le rapport langage-monde relatif aux expressions référentielles est conçu, dans la théorie de Scott, comme un rapport contenu-monde, et dans la théorie de Kaplan, comme un rapport expression-monde. C'est cela même qui se manifeste dans le fait que la contextualité constitutive du phénomène de signification est de forme intra-linguistique chez l'un et de forme extra-linguistique chez l'autre.

Nous concluons notre étude par quelques remarques d'ordre général concernant le rapport entre la notion de contexte telle qu'introduite dans les théories logiques de la signification et la distinction entre les aspects sémantique et pragmatique de la signification.

CHAPITRE I

FREGE : JUGEMENT ET CONTEXTUALITE INTRA-LINGUISTIQUE

On connaît le principe formulé par Frege dans son Introduction aux Fondements de l'arithmétique: "On doit rechercher ce que les mots veulent dire non pas isolément mais pris dans leur contexte" (1). Ce principe, que nous appellerons "principe contextuel", coexiste, dans la théorie de Frege, avec un autre principe, celui de la préséance du jugement sur le concept. Dans un article intitulé "Sur le but de l'Idéographie" et publié en 1882-1883, Frege écrit en effet: "C'est bien là une des différences les plus significatives entre ma conception et celle de Boole, et j'ajouterai celle d'Aristote, que je ne pars pas des concepts mais des jugements" (2). Ces deux principes font pour une bonne part l'originalité de la philosophie frégéenne du langage, et ils orientent de façon déterminante l'analyse qu'effectue Frege des énoncés des langages logiques. Le premier est à l'origine de la substitution de la structure fonction-argument au schéma sujet-prédicat qui avait fait office, dans une tradition remontant jusqu'aux Grecs, de structure interne des énoncés élémentaires. Le second encadre la thèse de l'autonomie des pensées, c'est-à-dire des sens

d'énoncés d'un langage logique, autonomie qui entre, selon Frege, dans le type d'objectivité propre à la logique.

La structure fonction-argument (à laquelle correspond, sur le plan de la dénotation des constituants des énoncés élémentaires, la relation de subsomption entre un objet et un concept), de concert avec l'autonomie des pensées, constituent les traits essentiels du contenu des énoncés élémentaires. Le jugement apparaît, quant à lui, en position complémentaire par rapport au contenu des énoncés en question. La notion de jugement entre cependant dans la caractérisation de la signification logique de ces énoncés. Nous soutiendrons en effet dans le présent chapitre qu'un jugement est, chez Frege, ce qu'exprime logiquement un énoncé, c'est-à-dire ce qu'il exprime lorsqu'il apparaît dans un langage logique (idéographique). La spécificité logique de ce qui est exprimé est corrélée, sur le plan de l'expression, au facteur assertif constitutif d'un énoncé idéographique. C'est le rapport entre ce que représente ce facteur, à savoir un acte de jugement, et le contenu proprement dit de l'énoncé, qui définit le caractère intra-linguistique de la contextualité chez Frege.

La notion de jugement

Frege n'a pas à proprement parler fourni de définition de la notion de jugement. On trouve même, dans son article de 1892 intitulé "Sens et dénotation", l'idée que "le jugement a un caractère tout à fait particulier et incomparable" (3) qui en rend précisément malaisée une tentative de

définition. La notion de jugement est vraisemblablement, chez Frege, une notion primitive qui, bien qu'elle possède une dimension intuitive dont on puisse tirer des caractéristiques informelles, révèle son identité théorique par son rôle dans l'analyse logique des énoncés d'un langage.

Certains passages des écrits de Frege invitent à considérer le jugement comme un acte cognitif qui prend pour objet le contenu d'un énoncé (une pensée) et qui consiste à attester de la vérité de ce contenu. Ainsi, dans les Lois fondamentales de l'arithmétique, Frege écrit que "par un jugement, /il/ entend la reconnaissance de la vérité d'une pensée" (4), affirmation qui se trouve reprise telle quelle dans l'article "La pensée" (5). Dans d'autres passages cependant, et en particulier ceux apparaissant dans l'Idéographie, le terme "jugement" est utilisé pour renvoyer à cela qui se trouve exprimé (non pas cependant à la manière où une expression exprime un contenu ou un sens) par un énoncé précédé du signe idéographique d'affirmation ou d'assertion. Ainsi Frege écrit-il, au paragraphe 2 de l'Idéographie, qu' "un jugement sera toujours exprimé par le moyen du signe "┊", qui se tient à gauche du signe, ou de la combinaison de signes, indiquant le contenu du jugement" (6). De plus, toujours dans le même paragraphe, Frege insiste sur le fait qu'il faut distinguer "les contenus qui peuvent devenir un jugement de ceux qui ne le peuvent pas" (6'). Cette distinction est importante puisque les suites inférentielles doivent être constituées, non pas de simples contenus, mais

de (contenus qui sont devenus des) jugements - c'est-à-dire de contenus présentés comme vrais.

A notre avis, ces deux usages du terme "jugement" ne sont pas incompatibles. Ils renvoient tous deux au même phénomène de signification, à savoir cela qui est exprimé par un énoncé affirmatif. Le premier insiste sur l'acte exprimé en faisant abstraction du contenu de cet acte. Le second considère cet acte dans sa totalité, c'est-à-dire de concert avec le contenu qui en constitue l'objet. Cette distinction peut d'ailleurs être effectuée sur un plan plus strictement linguistique. Selon Frege, l'affirmation ou l'assertion est "la manifestation /d'un/ jugement" (7). Or on peut entendre par "affirmation" la "force purement affirmative ... /résidant/ dans la forme /d'une/ proposition affirmative" (8), ou cette proposition affirmative en son entier.

Quoiqu'il en soit, il apparaît clairement qu'un acte de juger ne vient jamais sans un certain contenu. Ce contenu, qui forme l'objet proprement dit du jugement, est simultanément le contenu de la proposition affirmative exprimant logiquement ce jugement. C'est pourquoi le contenu des propositions est, chez Frege, un contenu possible de jugement. Nous allons nous employer à montrer que cette particularité de l'acte de juger, qui consiste à prendre pour objet le contenu d'une proposition,

permet d'établir le rôle du jugement (considéré dans sa totalité) dans l'analyse logique des énoncés élémentaires.

La notion de jugement est introduite dès le début de l'Idéographie, de concert avec le signe idéographique qui lui est approprié. La préoccupation de Frege est de distinguer la notion de jugement de celle de contenu de jugement, notion qui reçoit elle-même un signe idéographique propre. Notons que dans cette première élaboration de son projet idéographique, Frege n'analyse pas encore la notion de contenu en termes de sens et de dénotation, distinction qui n'apparaîtra que plus tard (1891-1892), dans trois articles précédant la publication de la première partie des Lois fondamentales de l'arithmétique (1893) - qui constitue la reprise et le perfectionnement de l'Idéographie. Ceci est toutefois sans conséquences pour la distinction qui nous occupe, qui demeure même lorsque les notions de sens et de dénotation sont introduites. En fait Frege écrira plus tard, dans les Lois fondamentales, qu'il a "... combiné sous l'expression "contenu possible de jugement" ce / qu'il a / maintenant appris à distinguer comme valeur de vérité et pensée".(9) Nous traiterons de cette distinction un peu plus loin dans le présent chapitre.

Le signe idéographique pour un jugement est la combinaison suivante d'un trait vertical et d'un trait horizontal: \vdash . A ce propos, Frege nous dit:

Le trait horizontal qui est une partie du signe combine les signes qui le suivent dans une totalité, et l'affirmation exprimée par le trait vertical à l'extrémité gauche de l'horizontal réfère à cette totalité. Appelons le trait horizontal

le trait de contenu et le trait vertical, le trait de jugement. Le trait de contenu servira en général à relier n'importe quel signe à la totalité de signes qui suivent le trait. Quoi que ce soit qui suive le trait de contenu doit avoir un contenu qui puisse devenir un jugement. (10)

Le trait horizontal se distingue du trait vertical en ce qu'il constitue les signes qui le suivent comme correspondant ensemble à un seul contenu, tout autre signe précédant le trait horizontal, et en l'occurrence ce signe qu'est le trait vertical de jugement, étant relatif à ces signes en tant que formant une totalité unique, et non une juxtaposition complexe. De plus, les signes apparaissant à la droite du trait horizontal ne peuvent représenter de simples idées, comme "maison" par exemple. Leur contenu doit pouvoir être affirmé, c'est-à-dire qu'il doit pouvoir être un contenu de jugement. Le signe pour le jugement tient lieu de ce qu'exprime logiquement un énoncé, c'est-à-dire d'un contenu attesté comme vrai. Bien que Frege appelle "trait de jugement" le trait vertical, le signe pour le jugement est bien la combinaison \perp du trait vertical et du trait horizontal, puisque le trait vertical ne saurait s'appliquer à la combinaison de signes considérés si cette dernière n'était précédée du trait horizontal.

Tous les énoncés de l'idéographie sont l'expression logique d'un contenu, ce qui se traduit par le fait que toute combinaison de signes est précédée, dans l'Idéographie, du signe de jugement. (10') Un jugement est ce que Frege associera plus tard, dans les Lois fondamentales, à une proposition, le terme "proposition" étant, écrit-il alors, une abréviation de "proposition de l'Idéographie" (11).

Nous disons, en termes contemporains, qu'un langage formel ne va pas, dans une perspective frégréenne, sans une interprétation. (11') La distinction entre un langage formel et une interprétation se trouve cependant absente dans les écrits de Frege. Pour ce dernier, un langage formel est essentiellement un langage d'inférences, et les inférences ne se conçoivent qu'entre des jugements, c'est-à-dire ni entre de pures suites symboliques, ni entre de simples idées ou de purs contenus. C'est cela même qui constitue le sens profond du logicisme de Frege, et qui explique la position résolument anti-formaliste qu'il a adoptée tout au long de ses travaux. A cet égard, la distinction entre un langage formel et une interprétation se trouve même visée de manière critique par Frege, notamment dans son opposition au "langage formulaire" de Boole, lequel, dit-il, "n'est pas propre à l'expression d'un contenu". (12) "Or, ajoute-t-il, c'est là précisément mon intention". En effectuant une distinction entre un formalisme et une interprétation de ce formalisme, on admet la possibilité, comme c'est le cas chez Boole, d'interpréter les signes d'un même langage formel comme tenant lieu, soit de concepts, soit de contenus de jugements, de sorte que les mêmes règles gouvernent les opérations admissibles sur les uns et sur les autres. Or le langage formulaire de Boole étant de type algébrique, les contenus de jugements se trouvent réduits aux concepts, ce qui va à l'encontre de la distinction logique fondamentale entre le concept et le jugement, et ce qui, plus encore, contrevient à la préséance du dernier sur le premier.

Pour Frege, en effet, la logique n'est pas un système formel parmi d'autres systèmes formels: elle en constitue l'essence même. C'est

pourquoi l'arithmétique, qui est un système formel, est fondée en logique. Mais en fait, tout système formel est fondé en logique. Dans sa Préface à l'Idéographie (13), Frege prévoit étendre le domaine de l'Idéographie de manière à inclure le calcul intégral et différentiel, la géométrie et même, "la théorie pure du mouvement et ensuite ... la mécanique et la physique", toutes disciplines qui ont en commun de se préoccuper de la "validité des preuves", et par conséquent des jugements constitutifs des théories qu'elles comportent. La logique, qui se préoccupe du contenu des jugements, ne se présente donc pas comme une entreprise de réduction de toutes ces disciplines à une seule, mais plutôt comme un système suffisamment général pour rendre compte, de manière souple et appropriée, de leur dimension formelle. A cet égard, l'entreprise fregéenne se distingue de l'entreprise booléenne en ce qu'elle est généralisante plutôt que réductrice. L'arithmétique ne doit pas être réduite à la logique, mais elle doit en être déduite. Pour ce faire, ce n'est pas le concept qui importe, mais le jugement, puisque c'est ce dernier type d'unité qui présente la caractéristique de la déductibilité. Si la logique était une logique de concepts, elle n'aurait pas le pouvoir généralisant qu'elle détient, et qui seul lui permet une visée fondamentale aussi large que celle que Frege a voulu lui accorder.

Il ne s'agit donc pas, pour Frege, de traduire les termes arithmétiques dans les termes de la logique, mais plutôt d'élaborer un système formel dans lequel le système de l'arithmétique puisse s'exprimer. L'unité de type jugement est à cet égard optimale: elle est ce à quoi

s'applique toute inférence en même temps qu'elle permet d'assurer le lien entre le système d'inférences et la structure interne des énoncés du langage de ce système. En ce sens, tout contenu devient ce qui est exprimé logiquement par un énoncé dès que ce dernier est situé dans le cadre du langage logique auquel il appartient. Les énoncés auxquels Frege s'intéresse sont bien des énoncés qui appartiennent à de tels langages. Considérés isolément, ils ne font guère de sens. Il faut les identifier par leur langage d'appartenance. Or comme ces langages sont ceux de systèmes préoccupés de la validité de leurs preuves et de la vérité de leurs énoncés, la vérité, de même que la dimension inférentielle, bref ce que l'on peut appeler le "statut judiciaire", est une caractéristique du contenu des énoncés en question, et leur signification est par conséquent de nature logique.

A l'opposé de son rejet de la conception d'Aristote, Frege marque à plusieurs reprises sa sympathie pour l'entreprise leibnizienne. Sympathie fondamentale s'il en fut, puisque le projet même de l'idéographie, de l'avis de son auteur, se situe à l'égide de l'idée d'une caractéristique universelle, et constitue une tentative explicite de la réaliser. "Il est possible, écrit en effet Frege, de considérer les signes de l'arithmétique, de la géométrie et de la chimie comme des réalisations, dans des champs spécifiques, de l'idée de Leibniz. L'idéographie proposée ici ajoute à ces derniers un nouveau champ, en fait le champ

central, qui touche à tous les autres".(13) Or à la base de l'idée d'une caractéristique universelle se trouve la possibilité envisagée qu'un symbolisme donne accès, de manière transparente, c'est-à-dire sans ambiguïté, aux relations d'inférence entre propositions, de même qu'au rapport entre ces relations et la structure interne des propositions concernées. (14)

On reconnaît généralement que la position de Leibniz sur la structure interne des propositions est ambiguë, en ce qu'elle préserve une structure sujet-prédicat adaptée au substantialisme aristotélicien, dans le cadre d'une conception foncièrement relationnelle des essences. Cette ambiguïté se trouve maximalement et rigoureusement exploitée dans la construction du symbolisme booléen, dont les lettres peuvent représenter, soit des concepts, soit des propositions. C'est ce qui fait dire à Frege dans "Le but de l'idéographie", pour ce qui concerne les "propositions primaires" de Boole, lesquelles "comparent les concepts eu égard à l'extension": "Jusqu'ici, et à l'exception de divergences minimales, tout est déjà chez Leibniz ...". (15) Quant aux "propositions secondaires", qui "expriment des rapports entre des contenus de jugements", (16) et dont relèvent les jugements hypothétiques et disjonctifs, Frege conteste la réduction que Boole en effectue aux "propositions primaires". Il est d'intérêt de citer le passage en son entier:

Boole réduit les "secondary propositions" - par exemple les jugements hypothétiques et disjonctifs - aux "primary propositions" d'une manière très artificielle. Il interprète le jugement "si $x = 2$, alors $x^2 = 4$ " par: la classe des instants pour lesquels $x = 2$ est subordonnée à celle des instants pour lesquels $x^2 = 4$. De ce fait, on en revient à

comparer des extensions de concept, mais ces concepts sont plus exactement des classes d'instants pendant lesquels une proposition est vraie. Cette interprétation a l'inconvénient d'introduire le temps là où il devrait demeurer hors de jeu. Mc Coll interprète l'expression des "secondary propositions" sans faire appel à celle des "primary". Ainsi évite-t-on d'introduire le temps; mais on doit alors rompre tout lien entre les deux parties en lesquelles, selon Boole, se divise la logique. Ou bien on évolue dans les "primary propositions" et on emploie les formules dans le sens fixé par Boole, ou bien on évolue dans les "secondary propositions" et on met à profit les analyses de Mc Coll. Tout passage d'un type de jugement à l'autre, ce qui arrive bien souvent dans l'exercice de la pensée, est rendu impossible; car il n'est pas permis d'employer dans une même recherche les mêmes signes avec une double signification. (17)

Le langage formulaire booléen a deux conséquences fâcheuses, et somme toute anti-leibniziennes: l'ambiguïté du symbolisme et l'introduction de la temporalité au niveau de la vérité. Le caractère problématique de l'ambiguïté apparaît dans l'impossibilité d'établir un lien entre ce qu'on pourrait appeler la "dimension inférentielle" des énoncés et leur structure interne. Or le projet d'une caractéristique universelle, même s'il est né dans le cadre d'une conception problématique de la structure prédicative, n'impliquait certainement pas l'ambiguïté systématique du symbolisme booléen, son propos étant au contraire la perceptibilité, pour ainsi dire, claire et distincte, ou si l'on veut, l'interrelation manifeste des caractères structurel interne et inférentiel des contenus. Que la dimension inférentielle des contenus ait été pensée comme une complexification de concepts est à rapporter à une métaphysique de la substance, laquelle peut être jugée, après coup, comme un empêchement majeur à réaliser le projet même de la caractéristique -

dans la mesure justement où elle incite à faire prévaloir le concept sur le jugement. Si Leibniz n'avait pas souscrit à cette métaphysique, il n'eut vraisemblablement pas pensé l'inférence comme une relation entre concepts.

Deuxièmement, Leibniz concevait les vérités propres aux sciences démonstratives comme atemporelles, ce qui s'exprime par le caractère de nécessité que ces vérités sont dites posséder, par opposition aux vérités contingentes de la physique. Les vérités nécessaires sont de l'ordre du possible, et non de l'ordre de l'actuel, lequel relève du caractère spatio-temporel du monde existant. Il est assez remarquable, à cet égard, que Frege, dans son Introduction aux Lois fondamentales de l'arithmétique, utilise le qualificatif "actuel" pour caractériser les interprétations psychologisantes et subjectivistes de la logique, interprétations auxquelles il s'oppose. " ... pour moi, écrit-il, il y a un domaine de ce qui est objectif, qui est distinct de ce qui est actuel, alors que les logiciens psychologiques considèrent sans se troubler que ce qui n'est pas actuel est subjectif. ... Parce que les logiciens psychologiques n'arrivent pas à reconnaître la possibilité qu'il y ait quelque chose d'objectif qui n'est pas actuel, ils prennent les concepts pour des idées et les consignent ainsi à la psychologie". (18) Un peu plus loin, Frege conclut: "Si nous voulons émerger tout à fait du subjectif, nous devons concevoir la connaissance comme une activité qui ne crée pas ce qui est connu mais qui saisit ce qui est déjà là". (19) Toutes réserves faites, bien entendu, sur la

différence des systèmes philosophiques qui sont en jeu, ces déclarations de Frege s'apparentent aux considérations leibniziennes concernant le fait que les essences ont d'abord et avant tout un être possible, qui seul importe pour les vérités nécessaires, ces dernières leur étant relatives indépendamment, le cas échéant, de leur existence actuelle.

Il ne faut cependant pas voir, dans le qualificatif utilisé par Frege, un intérêt pour les modalités. Tout au contraire, cette question se trouve évacuée dès le quatrième paragraphe de l'Idéographie, dans lequel Frege est préoccupé des distinctions traditionnelles effectuées entre divers types de jugements, distinctions dont le vocabulaire est manifestement kantien. Pour Frege, les modalités ne concernent que le fondement subjectif des jugements, et n'affectent pas leur contenu conceptuel. Elles n'ont par conséquent aucune signification idéographique.

En disant qu'une proposition est nécessaire je donne un indice à propos des bases de mon jugement. ... Si une proposition est avancée comme possible, ou bien le locuteur suspend son jugement en suggérant qu'il ne connaît aucune loi dont la négation de la proposition s'ensuivrait, ou bien il dit que la généralisation de cette négation est fautive. Dans le dernier cas nous avons ce qu'il est convenu d'appeler un "jugement particulier affirmatif". (20)

La distinction entre jugements assertoriques, problématiques et apodictiques est ainsi éliminée, de même d'ailleurs que celle entre jugements catégoriques, hypothétiques et disjonctifs, laquelle n'a pour Frege qu'une importance grammaticale. Quant aux jugements universels et particuliers, il ne s'agit pas, selon Frege, "d'une distinction entre

jugements mais entre contenus. Nous devrions dire "un jugement avec un contenu universel", "un jugement avec un contenu particulier" ". (20) Il en va de même pour la négation et la conditionnalité. En fait, toute opération logique est définie, dans l'idéographie, comme une opération sur des contenus de jugement et non sur les jugements eux-mêmes. Il en est ainsi, non pas parce que les contenus de jugements se distinguent des jugements comme de leur expression, mais parce que c'est le jugement qui permet de distinguer les opérations logiques précédentes, qui concernent la structure interne des énoncés qu'elles servent à former, des règles d'inférence, lesquelles s'appliquent non pas directement aux contenus de jugements, mais aux jugements eux-mêmes.

C'est sur la notion de jugement que repose le caractère scientifique de la logique. Le jugement doit être distingué de son contenu dans la mesure où il constitue ce qu'expriment logiquement les énoncés d'un langage formel, qu'il s'agisse de celui d'une théorie arithmétique, géométrique ou physique. L'inférence ne concerne pas la structure interne des énoncés, mais ce qu'expriment ces énoncés lorsqu'ils appartiennent à un langage gouverné par les règles de la logique. C'est pourquoi les distinctions traditionnellement conçues comme des distinctions entre divers types de jugements sont éliminées au profit d'une seule notion de jugement qui se prête beaucoup mieux à l'idéal euclidien d'une "méthode strictement scientifique en mathématiques". (21)

Fonction et argument

Le texte de l'Idéographie est celui où se trouve consignée la presque totalité des remarques de Frege concernant la logique traditionnelle. On trouve même, au paragraphe douze, une reproduction du carré de l'opposition logique issu de la logique aristotélicienne, dont Frege semble intéressé à montrer que son idéographie permet de l'obtenir - malgré qu'il ne s'agisse manifestement pas là d'un élément essentiel à la réalisation du projet en cours. Une innovation de taille est cependant annoncée dans la Préface, qui concerne la structure interne des énoncés élémentaires: il s'agit du remplacement des notions de sujet et de prédicat par celles d'argument et de fonction. Au paragraphe trois, ce remplacement est justifié par le fait que la structure sujet-prédicat est dotée d'une rigidité positionnelle qui conduit à considérer comme différents des jugements qui ont pourtant un même contenu conceptuel. Soient en effet les deux énoncés: "Les Grecs ont défait les Perses à Platée" et "Les Perses ont été défaits par les Grecs à Platée". Du point de vue de l'idéographie, on ne doit considérer dans un jugement "que ce qui influence ses conséquences possibles". (22) Or pour les deux jugements en question, "les conséquences dérivables du premier, lorsqu'il est combiné avec certains autres jugements, s'ensuivent toujours aussi du second, quand il est combiné avec les mêmes jugements". (22) Les jugements respectivement exprimés par les deux énoncés considérés possédant un même contenu conceptuel, il n'est donc pas utile, pour l'idéographie,

de distinguer les énoncés en question. Du point de vue de la structure sujet-prédicat, les énoncés en question diffèrent, puisque ce ne sont pas les mêmes termes qui apparaissent dans les positions qui sont respectivement constitutives de ces énoncés. Mais en fait cette différence ne concerne, d'après Frege, que la volonté du locuteur de mettre en évidence, pour le profit d'un allocutaire, un terme plutôt qu'un autre - procédé de communication dont l'idéographie n'a pas à s'occuper. En fait Frege reviendra, dans son article de 1892 intitulé "Concept et objet", sur la distinction entre sujet et prédicat, non pas pour la rétablir cependant, mais pour contrer une mauvaise interprétation de sa distinction entre concept et objet, interprétation précisément fondée sur la considération de la structure interne d'un énoncé élémentaire comme une structure sujet-prédicat.

Ce qui ressort clairement de la dissatisfaction de Frege quant à cette structure, c'est qu'elle se prête mal à la caractérisation de la structure interne d'énoncés dont le contenu doit être un contenu possible de jugement, en d'autres termes d'énoncés dont un des traits essentiels est de pouvoir appartenir à un langage logique et occuper ainsi une position définie dans des séquences inférentielles. Si donc Frege veut substituer les notions de fonction et d'argument aux notions de sujet et de prédicat, c'est certainement que les premières sont, selon lui, correctement adaptées à la dimension inférentielle des énoncés idéographiquement signifiants. Mais sur quels traits caractéristiques de ces notions repose leur pertinence?

Il faut dire tout d'abord que la notion de fonction que Frege introduit n'est pas une notion clairement définie dans la tradition mathématique de son époque mais que, à cet égard comme à bien d'autres, Frege innove. La définition de la notion de fonction occupe une place importante dans ses écrits, tant de par sa position introductive dans les deux versions (celle de 1879 et (la première partie de) celle de 1893) de l'Idéographie que par la récurrence des considérations faites à son sujet dans divers articles consacrés à l'exposé informel de sa philosophie logique. L'effort de Frege vise à faire émerger cette notion de la confusion définitionnelle dans laquelle elle se trouve en Analyse, où "les explications proposées font toujours appel à l'une ou l'autre des deux notions d'expression de calcul et de variable, ou aux deux à la fois. On constate aussi un glissement dans l'emploi du terme, puisqu'on appelle fonction tantôt ce qui détermine la nature de la dépendance ou la dépendance elle-même, tantôt la variable dépendante". (23) Soit par exemple l'expression " $2 \cdot x^3 + x$ ". Si la fonction qui est en jeu dans cette expression est identifiée à l'expression elle-même, d'une part la variable est intégrée dans la relation de dépendance, ce qui est difficilement compatible avec le caractère stable d'une relation de dépendance, et d'autre part on peut assimiler la fonction à une variable dépendante y , puisque $2 \cdot x^3 + x = y$. Si par contre la fonction n'est pas identifiée à l'expression, il devient possible de distinguer, par exemple, des parties dans l'expression, en sorte que la variabilité ne soit pas assimilée à la relation de dépendance elle-même, l'une et l'autre ressortissant à des parties différentes de l'expression. En fait, Frege n'utilise pas la notion de variable, mais plutôt celle d'argument

de fonction, mieux appropriée à la notion de dépendance.

Fonction et argument sont ainsi introduits par Frege comme correspondant à des parties ou constituants d'expressions. Ces deux parties sont essentiellement complémentaires, l'une d'entre elles étant incomplète et devant précisément être complétée par l'autre, qui est complète en elle-même. C'est cette complémentarité entre parties qui définit leur enchaînement. La partie incomplète de l'expression est un composant stable qui représente la relation de dépendance en tant que telle, et la partie complète, un composant dont l'instabilité tient à ce que le signe constitutif de cette partie de l'énoncé peut être remplacé par d'autres. Fait intéressant, cette analyse vaut pour toute expression qui ne possède pas la simplicité corrélatrice d'une "idée indépendante", (24) c'est-à-dire qui n'est pas un nom propre comme "Caton" ou une expression du type "le nombre 20". Cela signifie que ce que nous appellerons la "structure fonction-argument" vaut, non seulement pour les énoncés élémentaires, mais aussi pour les expressions arithmétiques du type " $2+2$ " de même que pour les énoncés généraux (particuliers ou universels) et les énoncés composés.

Frege exprime la généralité de la distinction entre fonction et argument de la manière suivante:

Si dans une expression, dont le contenu n'est pas nécessairement susceptible de devenir un jugement, un signe simple ou composé a une ou plusieurs occurrences et si nous considérons ce signe comme remplaçable dans toutes ou quelques-unes de ces occurrences par quelque chose d'autre (mais partout par la même chose), alors nous appelons la partie qui demeure invariante dans l'expression une fonction et la partie remplaçable l'argument de la fonction. (25)

Lorsque la fonction et l'argument sont complètement déterminés, comme dans "Le nombre 20 peut être représenté comme la somme de quatre carrés", le contenu conceptuel ne joue aucun rôle dans la distinction entre fonction et argument, c'est-à-dire que l'énoncé peut être diversement fragmenté, chaque fragmentation déterminant une partition différente de l'énoncé en termes de fonction et d'argument. Pour l'énoncé précédent par exemple, on peut indifféremment considérer que "le nombre 20 peut être représenté par la somme de "correspond à la partie incomplète de l'énoncé, l'expression "quatre carrés" étant corrélatrice de la partie complète, ou plutôt que "peut être représenté comme la somme de quatre carrés" correspond à la partie incomplète et "le nombre 20", à la partie complète de l'énoncé. Le contenu conceptuel entre cependant en ligne de compte lorsque l'une ou l'autre expression apparaissant dans un énoncé est indéterminée, comme c'est le cas de l'expression "tout entier positif" dans l'énoncé "Tout entier positif peut être représenté par la somme de quatre carrés". Dans ce cas, la partition, c'est-à-dire la détermination de ce que sont les parties complète et incomplète de l'énoncé, s'impose en vertu du contenu des expressions, et ne tient plus simplement au point de vue adopté sur elles.

Cette grande souplesse de la structure fonction-argument est précisément ce qui la rend mieux éligible à l'analyse de la structure interne d'énoncés appartenant par ailleurs à un système formel. Le critère d'identité d'une expression de fonction étant en effet essentiellement relatif à l'expression dans laquelle cette expression figure, les fonctions

impliquées par la partition des expressions qui sont des énoncés pourront être distinguées sur la base des contenus des énoncés dont les expressions pour ces fonctions sont des parties constitutives. On aura ainsi des types différents de fonctions selon que les contenus des expressions dans lesquelles les expressions pour ces fonctions apparaissent sont ou ne sont pas des contenus possibles de jugements, ou encore selon qu'ils sont ou ne sont pas généraux ou qu'ils contiennent ou non une négation par exemple.

Selon Frege en effet, "pour identifier la fonction, il faut analyser l'expression où elle figure, et la possibilité même d'une telle analyse gît dans la construction même de l'expression". (26) Il y a une sensibilité contextuelle des parties de l'expression relativement à la totalité qu'est cette expression, et cette sensibilité peut être rendue intuitive au moyen d'un exemple que Frege donne peu après le passage précédemment cité, exemple qui doit illustrer la différence entre la partie complète et la partie incomplète d'une expression, mais qui sert du même coup à l'illustration du présent propos. Considérons un segment divisé par un point. Selon que ce point est attribué à l'une ou l'autre partie du segment initial, la partie en question est considérée (métaphoriquement) comme l'argument, et l'autre, comme la fonction (au sens matériel), constitutifs du segment. Mais la détermination de l'une et l'autre parties est impensable si le segment initial n'est pas donné. Le caractère essentiellement incomplet d'une expression pour fonction est ainsi lié de manière organique à la priorité de l'expression comme totalité sur ses parties constitutives. Or ceci constitue la différence majeure entre la structure fonction-argument et la structure sujet-prédicat. La première, en raison

de sa relativité à l'énoncé, permet d'adapter la structure interne de l'énoncé à sa dimension inférentielle, c'est-à-dire au fait que l'énoncé, en tant que totalité, est une unité dans une suite inférentielle. La seconde par contre repose sur l'autonomie, c'est-à-dire le caractère primitif, des termes sur la base rigide desquels l'énoncé est considéré comme donné, ce qui invite à voir la structure inférentielle elle-même comme s'appliquant en fin de compte, à des termes, simples ou complexes, plutôt qu'à des énoncés.

Sens et dénotation

La structure fonction-argument est ainsi, pour Frege, la structure caractéristique de toute expression complète qui n'est pas une expression simple, c'est-à-dire la structure de toute expression qui peut être analysée comme constituée d'une partie incomplète susceptible d'être complétée par une partie en elle-même complète constitutive de l'expression initiale. L'expression correspondant à la partie incomplète est une expression incomplète, et l'expression correspondant à la partie complète, une expression complète. Cette structure doit cependant être distinguée du contenu proprement dit des expressions, notion qui concerne toute expression, complète ou incomplète et, si elle est complète, simple ou complexe. En d'autres termes, qu'une expression possède ou non une structure fonction-argument, elle est de toute façon dotée d'un contenu.

Dans ses articles du début des années 1890, et en particulier dans "Sens et dénotation" (1892), Frege introduit la distinction désormais classique entre le sens d'une expression et sa dénotation, sens et dénotation étant en principe tous deux constitutifs du contenu de toute expression. Selon Frege, toute expression exprime un sens et désigne (dénote) en principe quelque chose, à savoir la dénotation de cette expression, par le biais de ce sens. De plus, tout contenu étant le contenu d'une expression, et une expression étant nécessairement, soit complète, soit incomplète, il faut distinguer entre le sens et la dénotation propres aux expressions complètes et le sens et la dénotation propres aux expressions incomplètes. (27) Toute expression complète exprime un sens "où est contenu le mode de dénotation de l'objet" qui est la dénotation de cette expression. (28) Dans la mesure où la dénotation d'une expression complète est un objet déterminé et singulier (le mot "objet" étant pris dans l'acception la plus large" (28)), la manière de désigner caractéristique des expressions complètes s'apparente à celle des noms propres, de sorte que toute expression complète peut être considérée comme un nom propre. Ainsi, "le lien régulier entre le signe, son sens, et sa dénotation, est tel qu'au signe correspond un sens déterminé et au sens une dénotation déterminée tandis qu'une seule dénotation (un seul objet) est susceptible de plus d'un signe". (29)

Parmi les expressions complètes, il faut distinguer, on l'a vu, entre les expressions complexes et les expressions simples, c'est-à-dire entre les expressions qui comportent une structure fonction-argument et celles qui n'en comportent pas. De plus, parmi les expressions complexes,

il faut distinguer entre celles dont le contenu est un contenu possible de jugement et qui sont susceptibles de devenir selon l'appellation de Frege dans "Sens et dénotation", des propositions affirmatives, et celles dont le contenu, bien qu'elles comportent une structure fonction-argument, n'est pas un contenu possible de jugement, comme par exemple l'expression "2+3". La distinction entre sens et dénotation, telle qu'elle s'applique aux expressions complètes qui sont simples, c'est-à-dire aux expressions qui sont des noms propres au sens strict, se présente assez clairement à l'intuition, et il est heureux qu'il en soit ainsi, puisque la caractérisation de ce que sont un objet singulier et un sens en quelque sorte idiosyncratique auquel correspond cet objet n'est pas développée par Frege. Ce dernier ne définit pas en effet la notion d'objet, qu'il tient pour primitive, et à propos de laquelle il déclare, dans son article de 1891 intitulé "fonction et concept", qu' "une définition dans les règles de l'Ecole est impossible ..., car nous touchons à quelque chose dont la simplicité ne permet aucune analyse logique". (30) En fait, la spécificité de la notion d'objet est relative à la notion de fonction à laquelle elle s'oppose, et son "examen détaillé" est reporté de l'article "Sens et dénotation" à l'article "Concept et objet". (31)

Quant au sens des expressions complètes simples, Frege nous dit qu'il "est donné à quiconque connaît suffisamment la langue ou l'ensemble des désignations dont /elles font/ partie". (32) Frege ne nous livre en fait pas plus de définition de la notion de sens que de définition de la notion d'objet, et ce que nous devons entendre par le sens d'un nom propre est simplement illustré dans une note attenante au passage cité. L'exemple

nous est donné d'un nom propre, "Aristote", dont "on pourrait prendre pour sens: l'élève de Platon et le maître d'Alexandre le Grand", ou encore "le maître d'Alexandre le Grand né à Stagire". (32) Ce qu'il faut donc entendre par le sens d'un nom propre, et d'ailleurs de toute expression du langage, c'est cela qui diffère de la dénotation des expressions et qui s'avère commun à tous ceux qui possèdent une connaissance de la langue à laquelle appartient cette expression. Aussi faut-il distinguer le sens d'une expression des diverses représentations subjectives que divers locuteurs peuvent associer à l'expression qui exprime ce sens. Le sens d'une expression est objectif dans la mesure où il est un fait de langage plutôt que la création d'individus qui utilisent ce langage. Le sens d'une expression et la ou les représentations associées à cette expression sont tout aussi différents que, dans un télescope, "l'image réelle produite dans la lunette par l'objectif et l'image rétinienne de l'observateur". (33) Ce caractère factuel langagier du sens est néanmoins fort intéressant pour notre propos, et nous aurons l'occasion d'y revenir dans les dernières sections du présent chapitre.

Le sens et la dénotation d'une expression complète complexe possèdent les mêmes caractères généraux que le sens et la dénotation des expressions complètes simples, leur dénotation étant un objet et leur sens possédant une objectivité propre au langage auquel ces expressions appartiennent - par opposition aux représentations subjectives qui leur sont associées. Dans "Sens et dénotation", Frege ne s'occupe pas de ces expressions complètes complexes dont le contenu n'est pas un contenu

possible de jugement. Ces expressions sont en fait, pour la plupart, des expressions qui comportent des signes d'opérations arithmétiques telles que l'addition et la multiplication - mais non pas l'égalité, qui apparaît, quant à elle, dans des énoncés proprement dits, c'est-à-dire des expressions dont le contenu est un contenu possible de jugement - et des signes pour nombres (des numéraux), dont le sens est donné avec la connaissance du langage arithmétique et dont la dénotation est ce genre d'objet qu'est un nombre. L'article "Fonction et concept" leur est, dans sa majeure partie, consacré. On pourrait aussi ranger, parmi ces expressions complètes complexes, deux types d'expressions respectivement caractérisés aux paragraphes 9-10 et 11 des Lois fondamentales de l'arithmétique, à savoir les expressions dénotant ces objets que sont les parcours de valeurs des fonctions ainsi que les expressions formées par l'équivalent formel de l'article défini, expressions dénotant, soit des parcours de valeurs, soit des objets différents des parcours de valeurs. L'analyse que fait Frege de toutes ces expressions complètes complexes sera présentée lors de l'examen du contenu des expressions incomplètes.

Les expressions complètes complexes dont le contenu est un contenu possible de jugement sont les propositions. Le sens de ces expressions est une pensée, que Frege identifie maintenant avec le contenu au sens restreint, ou proprement dit, de la proposition, c'est-à-dire avec ce qui est considéré dans l'Idéographie comme le contenu du jugement. C'est ce contenu considéré dans sa totalité qui est le sens d'une proposition, et non pas la juxtaposition des contenus corrélatifs des parties de la

proposition qui sont constitutives de sa structure interne. Afin de discerner les parties du contenu de la proposition, la même règle générale doit être appliquée que dans le cas du discernement des parties de toute expression, ce qui se traduit en l'occurrence par le fait que le contenu de la proposition dans sa totalité doit d'abord être donné. Frege ne formule pas explicitement cette remarque, mais on peut l'appuyer sur les considérations qu'il fait à propos de la dénotation des propositions affirmatives, appui autorisable en vertu de la correspondance réglementaire entre sens et dénotation.

La dénotation des propositions affirmatives est l'une ou l'autre des deux valeurs de vérité, Vrai et Faux. Le Vrai et le Faux sont les objets dénotés par les propositions affirmatives (les propositions dont les contenus sont devenus des jugements), de la même manière que les noms propres au sens strict dénotent l'objet correspondant à leur sens. Les propositions constituent ainsi un genre de nom propre. Puisque le sens d'une proposition affirmative est le contenu d'un jugement, la valeur de vérité correspondant à ce sens a de quelque manière à voir avec le jugement lui-même. Mais Frege se montre hésitant sur la façon de qualifier le rapport entre la valeur de vérité correspondant à la pensée qui est le contenu du jugement, et le jugement lui-même. D'une part en effet, le jugement a un caractère primitif, de sorte que dire d'un jugement qu'il est "le passage d'une pensée à sa valeur de vérité" ne saurait en constituer véritablement une définition. (34) D'autant que, dans

un jugement, "le pas est franchi qui nous fait passer du niveau des pensées au niveau des dénotations (de l'objectif)". (35) D'autre part, "dire ... que juger, c'est distinguer des parties au sein de la valeur de vérité", (34) invite à reproduire au niveau de la dénotation de la proposition affirmative la segmentation que l'on peut effectuer pour la proposition elle-même en tant qu'expression. "Or, conclut Frege, cette façon de dire est contestable; eu égard à la dénotation, la connaissance du tout et d'une des parties ne détermine pas l'autre Il conviendrait d'inventer une expression mieux adaptée". (34) Quoiqu'il en soit, la priorité de la pensée sur ses parties ressort clairement de cette difficulté. S'il n'en était pas ainsi en effet, c'est-à-dire si la pensée était construite sur la base de parties primitivement données, à savoir le sens exprimé par chacune des expressions constitutives de la proposition, alors chaque sens donnerait une dénotation constitutive d'une partie de la dénotation de la proposition, cette dénotation correspondant au sens d'un tout constitué comme pure juxtaposition du sens de ses parties. La manière même de donner la valeur de vérité, à savoir la pensée, serait complexe et non autonome, ce qui est incompatible avec le caractère singulier de cet objet qu'est une valeur de vérité. Si par contre le sens de la proposition est pensé comme autonome, à l'image de cette unité de base qu'est la proposition prise dans sa totalité, le caractère singulier de cet objet qu'est une valeur de vérité devient tout à fait compréhensible, puisqu'il correspond à une entité bien déterminée dans le registre des sens.

La difficulté, soulignée par Frege, de caractériser le rapport entre le contenu d'un jugement et la valeur de vérité correspondant à ce contenu est susceptible de nous instruire, non seulement sur la manière dont Frege conçoit le jugement, mais aussi sur celle dont il conçoit la vérité, et il vaut de nous y arrêter quelque peu. Pourquoi n'est-il pas possible d'effectuer, pour la dénotation d'une proposition, à savoir une valeur de vérité, une segmentation semblable à celle qui peut être faite pour la proposition en tant qu'expression, et pour la pensée exprimée par cette proposition? La réponse que nous suggérons est que la reconnaissance de la valeur de vérité d'une pensée est liée à son statut d'objet de jugement et donc à son intégrabilité dans une suite inférentielle, plutôt qu'à sa constitution interne. En d'autres termes, la structure fonction-argument ne suffit pas selon Frege à déterminer la valeur de vérité correspondant au contenu d'une proposition, mais il faut prendre en considération le jugement dont l'objet est formé par le contenu de cette proposition. Si la pensée est le contenu exprimé par une proposition affirmative (son sens), le jugement constitue ce que cette proposition exprime logiquement (son sens doté d'une valeur de vérité bien déterminée). La structure fonction-argument ne s'applique qu'en partie à ce qu'exprime logiquement la proposition, de sorte que la relation entre la valeur de vérité de la proposition et la dénotation de ses parties ne détermine pas complètement la dépendance de cette valeur de vérité.

Dans son article intitulé "La pensée" (1918-1919), Frege se questionne sur la possibilité de définir la notion de vérité. Il apparaît bien vite que "le contenu du mot "vrai" est unique en son genre et

indéfinissable". (36) Pour Frege, la vérité ne consiste pas dans un accord entre une représentation et un objet, (37) ou, au niveau des propositions, entre le sens de la proposition et quelque chose d'autre. (38) La vérité concerne essentiellement les propositions en tant qu'elles sont des manifestations possibles de jugements, lesquels possèdent un contenu (une pensée) et consistent dans "la reconnaissance de la vérité d'une pensée". (39) Le jugement est précisément cette unité qui permet à une proposition d'occuper une position dans une suite inférentielle. Or pour Frege, "c'est à la logique qu'il appartient de reconnaître les lois de l'être vrai". (40) "De ces lois, poursuit-il, on verra se dégager ce que veut dire le terme "vrai"." (41) Ceci tend à caractériser la conception frégeenne de la vérité comme une conception dans laquelle la cohérence interne est valorisée au premier chef. La vérité d'une proposition est liée au jugement qu'elle exprime dans la mesure où ce dernier permet la conformation du contenu de cette dernière aux lois qui gouvernent les systèmes logiques. C'est cela même qui accorde au contenu d'un jugement son objectivité.

Le contenu des expressions incomplètes

On se souvient qu'une expression incomplète est une expression obtenue à partir d'une expression complète en éliminant les expressions complètes en elles-mêmes que cette expression initiale comporte. En principe, cette opération peut être effectuée sur toute expression complète, à l'exception des expressions complètes qui sont simples, de sorte que le rapport entre la

partie complète et la partie incomplète d'une expression complète donnée, rapport constitutif de la structure fonction-argument, peut être considéré comme définissant la structure interne générale de toute expression complète. Pour Frege, la distinction entre sens et dénotation s'applique aussi bien aux expressions incomplètes qu'aux expressions complètes. On ne trouve pas cependant, dans ses écrits, de considérations explicites sur ce que serait le sens d'une expression incomplète. En vertu du réquisit de non-ambiguïté des expressions (complètes) apparaissant dans l'idéographie, et sur la base de la suggestion, dans "Sens et dénotation", d'une partition du sens qui correspondrait à la partition de l'expression exprimant ce sens, on peut penser que le sens exprimé par une expression incomplète est lui-même un sens incomplet. Nous ne nous attarderons toutefois pas, pour le moment, sur cette question, Frege lui-même n'y faisant aucune allusion dans les articles (à savoir "Fonction et concept" et "Concept et objet") consacrés à la question qui nous occupe.

La dénotation de toute expression incomplète est une fonction, et c'est d'abord et avant tout sous ce rapport que les fonctions diffèrent des objets - lesquels sont les dénotations d'expressions complètes. De plus, on doit distinguer diverses sortes de fonctions selon les sortes d'expressions complètes complexes à partir desquelles les expressions incomplètes dénotant ces fonctions sont obtenues. Une première distinction concerne les fonctions dont la valeur pour un argument donné, c'est-à-dire "ce que l'on

obtient en complétant la fonction par l'argument", (42) est une valeur de vérité, et celles dont la valeur est un objet autre qu'une valeur de vérité - à savoir un nombre ou un objet au sens courant du terme. Cette distinction coïncide avec celle qui a lieu entre les expressions complètes complexes dont le contenu est un contenu possible de jugement et les expressions complètes complexes dont le contenu n'est pas un contenu possible de jugement, comme par exemple "2+4" ou "la capitale de l'empire allemand". De ce point de vue, on peut considérer que la valeur de la fonction dénotée par l'expression incomplète obtenue à partir d'une expression complète complexe donnée est exactement la dénotation de cette expression complète. Toutes les expressions complètes complexes dont le contenu est un contenu de jugement, c'est-à-dire toutes les propositions, ayant pour dénotation une valeur de vérité, il s'ensuit que toutes les expressions incomplètes obtenues à partir de ces expressions complètes que sont les propositions dénotent des fonctions qui ont pour valeur une valeur de vérité. Ces fonctions "dont la valeur est toujours une valeur de vérité", (43) Frege les appelle "concepts" pour le cas où la fonction considérée possède un argument, et "relations" pour le cas où la fonction possède deux arguments.

Le statut propre des fonctions dénotées par les expressions incomplètes obtenues par segmentation de propositions a pour corollaire une qualification spécifique du rapport entre fonction et argument, puisqu'il s'agit, en fait, du rapport entre un concept et un objet. Ainsi, selon que la valeur de vérité de la proposition est le Vrai ou le

Faux, on dit que l'objet "tombe ou ne tombe pas sous" le concept. (44)

De cette manière, la partition de cette expression complète qu'est une proposition a pour répondant, sur le plan des dénnotations, la relation de subsomption, laquelle est en quelque sorte le lien organique existant entre objet et concept - concept qui n'est autre qu'une propriété d'objet. Bien sûr, cette partition n'est pas celle de l'objet Vrai ou de l'objet Faux, mais à ce compte, aucun objet dénoté par une expression complète complexe, c'est-à-dire pas même ceux qui sont dénotés par des expressions dont le contenu n'est pas un contenu possible de jugement, n'est susceptible d'une telle partition, et ce, en vertu même du caractère exclusif de la distinction générale entre objet et fonction. De plus, et contrairement aux pensées exprimées par les propositions, les valeurs de vérité ne peuvent nullement servir à distinguer entre elles les propositions qui les dénotent. "On voit ici, dit Frege, que la dénnotation ne retient rien de la singularité des propositions". (45)

Si l'analyse de la structure interne des propositions semble solutionner en partie la difficulté du parallèle de la partition de l'expression, non seulement sur le plan du sens, mais aussi sur le plan de la dénnotation, c'est en caractérisant la dénnotation des parties de toute proposition d'une manière conséquente au fait que le type de dénnotation de l'expression complète concernée prévaut sur la dénnotation de ses parties, de la même manière que l'expression complète est donnée préalablement à chacune des expressions corrélatives de ses parties: la dénnotation de la partie incomplète d'une proposition est un concept dans la mesure où la dénnotation de la proposition est une valeur de vérité.

Nous verrons, à la section suivante, quelles sont les conséquences de ce mode de détermination sur la question du sens des expressions incomplètes constitutives des propositions élémentaires.

Parmi les expressions complètes complexes dont le contenu est un contenu possible de jugement on trouve, en plus des propositions élémentaires, des propositions composées et des propositions dont la structure interne est constituée de fonctions de divers degrés. (46) La structure interne des propositions composées est caractérisée par le fait que les expressions incomplètes qu'elles comportent dénotent des fonctions qui, si elles ont pour valeur le Vrai, ont essentiellement pour argument des valeurs de vérité, et si elles ont pour valeur le Faux, ont pour argument, soit des valeurs de vérité, soit des objets différents des valeurs de vérité. Tous les connecteurs logiques sont des fonctions de ce type. Soit par exemple l'expression \neg_B^A : " ... la valeur de la fonction $\neg_{y,x}$ est le faux si on prend le vrai pour y-argument et un objet qui n'est pas le vrai pour x-argument, et ... dans tous les autres cas la valeur de cette fonction est le vrai". (47)

Quant aux propositions dont la structure interne comporte des expressions incomplètes dénotant des fonctions de degrés divers (plus précisément, d'un degré plus grand que le premier), elles se caractérisent par le fait que ce sont des fonctions qui apparaissent en place d'argument. Les propositions générales, c'est-à-dire quantifiées, sont des propositions de cette sorte, et Frege les représente de la manière suivante (dans le

cas de la quantification universelle, par exemple): $\forall x f(x)$. Cette expression est celle d'une fonction de deuxième degré, qui prend pour argument une fonction de premier degré représentée par " f " et qui a pour valeur "le vrai si la fonction $f(x)$ a toujours le vrai pour valeur, quel que soit son argument; dans tous les autres cas, " ~~$\forall x f(x)$~~ " dénotera le faux". (48) Bien qu'une fonction du deuxième degré se caractérise par le fait qu'elle prend pour argument une fonction de degré inférieur (en l'occurrence, ici, une fonction de premier degré), cet argument est lui-même insaturé puisqu'il est une fonction et qu'une fonction comporte, en tant que telle, une place vide d'argument. Il suffit en fait, pour que la fonction de deuxième degré soit complétée, de compléter la fonction de premier degré qui est son argument. La saturation de la fonction de premier degré entraîne simultanément la saturation de la fonction de deuxième degré. (49) L'expression complète dénote alors un objet qui est la valeur de la fonction (de deuxième degré) pour un argument donné, la fonction de premier degré.

De manière générale, et si l'on fait intervenir les propositions comportant des fonctions de degré supérieur (au premier degré), la structure fonction-argument peut être considérée comme une structure hiérarchique, reproductible entre les fonctions elles-mêmes. C'est la raison pour laquelle Frege dote les fonctions de degrés divers, relatifs aux degrés des arguments que ces fonctions peuvent

admettre, de sorte que la hiérarchie de la structure fonction-argument se trouve marquée au niveau des dénominations des expressions constitutives des parties ainsi structurées. En ce sens, on peut se représenter les objets comme appartenant au degré zéro (ce sont les arguments d'une fonction de premier degré) et les fonctions comme appartenant à un degré n , où $n \in \mathbb{N} - 0$. En principe, toute fonction de degré n , où $n \geq 2$, admet comme argument(s) une (ou des) fonction(s) de degré au moins $n - 1$.

Deux fonctions se distinguent exclusivement selon le nombre et le degré de leurs arguments. D'une part aucune fonction à n arguments ne peut être substituée à une fonction à n' arguments, où $n' \neq n$. D'autre part, deux arguments étant de même type s'ils sont de même degré et si, pour deux arguments de degré $n \geq 1$, leurs arguments respectifs sont du même nombre et du même type, aucune fonction à n arguments ne peut être substituée à une fonction à n' arguments (où $n' = n$) qui diffère de la précédente par le type de ces arguments.

Une fonction est de degré égal lorsque ses arguments ont le même degré, et elle est de degré inégal lorsqu'au moins un de ses arguments diffère, en général de un degré, relativement aux autres arguments. Par définition, donc, cette distinction n'a cours qu'à partir des fonctions de deuxième degré à au moins deux arguments, puisque les fonctions de premier degré n'admettent toutes comme arguments que des objets, c'est-à-dire essentiellement des unités de même degré, et qu'il faut au moins deux argument pour effectuer une distinction de degré. Une fonction de degré

inégal est, bien entendu, supérieure de un degré au degré de son argument le plus élevé.

La hiérarchie des degrés s'applique aussi pour cette sorte particulière de fonctions que sont les concepts et les relations. On aura ainsi des concepts et des relations de premier degré, de deuxième degré, et ainsi de suite. La distinction des degrés entre les concepts est d'autre part marquée informellement par le couple de termes "propriétés/caractères" (dont Frege ne fait guère usage que dans son article "Concept et objet"). Les caractères d'un concept sont les propriétés des objets, ou des concepts de degré inférieur, qui tombent sous ce concept. Quant aux propriétés mêmes de ce concept, elles diffèrent généralement de ses caractères, et elles constituent les caractères d'un concept de degré supérieur. Il faut d'autre part distinguer la subsumption d'un concept sous un concept de degré supérieur, qui procède d'une distinction de degrés, de la subordination d'un concept à un autre. La subordination est une relation entre concepts de même degré, dont l'un est pour ainsi dire la somme des caractères de deux ou de plusieurs autres.

Notons que la gradation infinie des fonctions n'intéresse guère Frege et qu'il ne se rend pas plus loin, dans les Lois fondamentales de l'arithmétique, que les fonctions de troisième degré. (50) D'ailleurs, un seul cas de fonction de troisième degré est introduit, et c'est celui de la quantification de deuxième ordre (ou quantification sur des fonctions de premier degré). Ce qu'il faut retenir ici, c'est ce que nous dit Frege de la non-nécessité de poursuivre indéfiniment la gradation des

fonctions. "On pourrait penser, écrit-il dans "Fonction et concept", qu'il est possible de poursuivre dans cette voie. Il semble toutefois que ce dernier pas n'est pas aussi riche de conséquences que les pas antérieurs, car si l'on poursuit /l'étude des fonctions/ on peut opérer sur des fonctions du premier degré en place des fonctions du second degré". (51)

Cette façon d'opérer consiste à représenter par leur parcours de valeurs les fonctions (de premier degré) apparaissant comme arguments des fonctions de deuxième degré.

Essentiellement, le parcours de valeurs d'une fonction (ou, dans le cas de concepts, l'extension d'un concept) est l'ensemble des valeurs prises par une fonction relativement à chacun de ses arguments. On peut se représenter intuitivement ce parcours comme une courbe en géométrie analytique, chaque point de la courbe correspondant à un point de l'abscisse (représentant un argument de la fonction) et à un point de l'ordonnée (représentant la valeur de la fonction pour l'argument en question). (52)

Quant à l'extension d'un concept, on peut la représenter comme une sélection de points de l'abscisse pour lesquels la valeur de la fonction est le Vrai - points représentant intuitivement les objets possédant une certaine propriété. Une extension de concepts est ainsi une sorte de parcours de valeurs, de la même manière qu'un concept est une sorte de fonction. Un parcours de valeurs est représenté par un epsilon doté d'un esprit doux, et suivi de la fonction concernée, l'epsilon étant réitéré, mais sans l'esprit doux, aux places d'argument de la fonction (par exemple, " $\epsilon (\epsilon^2 - 4\epsilon)$ " représente le parcours de valeurs de la fonction " $x^2 - 4x$ "). Les parcours

de valeurs étant considérés par Frege comme des objets, la fonction qui les prend pour arguments est nécessairement une fonction de premier degré. Ainsi, selon Frege, peut-on ramener (au sens où ces deux types de fonctions prendront la même valeur) à des fonctions de premier degré (dont les arguments sont des parcours de valeurs) les fonctions de deuxième degré qui admettent comme arguments les fonctions de premier degré auxquelles correspondent ces parcours de valeurs. (53)

Il est important de souligner que le caractère hiérarchique de la structure fonction-argument ne détermine pas une hiérarchie de niveaux de langage. Les propositions affirmatives sont toutes au même titre des propositions de l'idéographie, quelle que soit la complexité hiérarchique de leur structure interne. Pour qu'une hiérarchie de niveaux de langages soit admissible dans un système logique de type frégeen, il faudrait que les jugements eux-mêmes soient susceptibles de degrés, et donc que la dénotation des propositions de l'Idéographie (le Vrai) soit elle-même une entité susceptible de degrés. Or le Vrai est pour Frege un objet, et cet objet est irréductiblement simple. Si tant est par conséquent que la hiérarchie de la structure fonction-argument permette d'induire une hiérarchie de sens d'expressions incomplètes et une hiérarchie des dénnotations correspondant à ces sens, il reste qu'une proposition de l'idéographie est une expression complète et que ce qu'elle exprime logiquement n'est pas, pour Frege, susceptible de degrés. Ceci est certainement la conséquence la plus importante de l'idée que le jugement précède le concept, plutôt qu'il n'est obtenu de lui par construction.

Structure prédicative et contexte propositionnel élémentaire

La relation entre fonction et argument, que l'on pourrait appeler "relation de complétion", définit, on l'a vu, la structure interne générale de toute expression complète complexe, et elle implique, au niveau de la dénotation des parties de l'expression dont elle détermine la structure, une relation de saturation entre une fonction et un objet (qu'il s'agisse d'une valeur de vérité, d'un parcours de valeurs (ou d'une extension de concept) ou tout simplement d'un objet au sens courant du terme). Dans le cas des expressions complètes complexes qui sont des énoncés, la structure interne implique sur le plan de la dénotation, une relation de subsomption entre un concept et un objet, ou entre un concept de degré supérieur et un concept de degré inférieur (dans la direction inverse, on dit qu'un objet "tombe sous" un concept ou qu'un concept de degré inférieur (de degré n) "tombe sous" un concept de degré supérieur (de degré $n+1$)). Si la structure fonction-argument doit, selon Frege être substituée à la structure sujet-prédicat, c'est dans la forme spécifique qu'elle prend pour la caractérisation de la structure interne des énoncés qu'elle doit l'être, plutôt que dans sa forme générale, puisque la structure sujet-prédicat est une structure caractéristique d'énoncés. En d'autres termes, la structure fonction-argument peut être véritablement considérée comme un substitut de la structure sujet-prédicat parce que la relation de complétion entre fonction et argument implique, sur le plan de la dénotation des parties de l'expression concernée, une relation spécifique de subsomption plutôt qu'une relation générale de saturation.

Frege nous accorderait sans doute cette précision puisque, dans son article intitulé "Concept et objet", lequel est consacré à la discussion de la mauvaise interprétation qui a été faite de sa notion de concept dans un compte-rendu de son contemporain B. Kerry, il utilise la distinction entre sujet et prédicat dans le but d'illustrer sa propre distinction entre objet et concept. Dans cet article en effet Frege écrit: "En bref, on pourrait dire, en prenant "prédicat" et "sujet" dans leur sens linguistique: un concept est la dénotation d'un prédicat, un objet est ce qui ne peut pas être la dénotation totale d'un prédicat mais peut être dénotation d'un sujet". (54) Il faut être attentif ici à ne pas considérer que les notions de sujet et de prédicat prennent le pas sur les notions de fonction et d'argument dans la détermination du rapport entre le concept et l'objet. Tout au contraire, la caractérisation de la distinction entre sujet et prédicat est faite dans l'esprit de la distinction entre argument et fonction, en particulier pour ce qui concerne la variabilité de la partition du contenu d'un énoncé: "une pensée peut être analysée diversement et ..., selon l'analyse, tel ou tel élément est sujet ou prédicat. La pensée ne détermine pas d'elle-même ce qu'il faut prendre pour sujet. Quand on dit "le sujet de ce jugement", on désigne un élément précis dans le seul cas où l'on indique en même temps un mode précis d'analyse". (55) Mais une fois effectuée la segmentation, c'est-à-dire une fois déterminé le sens respectif des expressions complète et incomplète (pour le cas d'une fonction à un argument, par exemple) que l'énoncé exprimant cette pensée comporte, on ne saurait faire jouer à l'expression

incomplète (le prédicat) le rôle de l'expression complète (le sujet), ou inversement faire jouer à l'expression complète, qui est un nom propre, le rôle de l'expression incomplète. Cette irréversibilité se trouve reprise sur le plan de la dénotation, où un concept ne saurait être considéré comme un objet, ni un objet comme un concept: "quand un objet tombe sous un concept, cette relation n'est pas convertible". (56)

En fait, cette non-convertibilité ne fait problème que si le concept est conçu comme une entité, c'est-à-dire quelque chose qui est complet en soi-même et qui peut par conséquent constituer la dénotation d'un nom complet. A cet égard, comme le fait justement remarquer M. Furth dans son Introduction à la traduction anglaise des Lois fondamentales de l'arithmétique, (57) la notion d'"entité insaturée", souvent utilisée pour qualifier la fonction ou le concept, peut prêter à confusion. Une entité a en effet un statut d'autonomie que ne possède pas une fonction, tout comme une expression complète (un "nom complet", dans le vocabulaire utilisé par Furth) par opposition à une expression incomplète (ou "nom incomplet", pour Furth). Selon Furth, la distinction entre une fonction (ou un concept) et un objet traduit plus une différence dans la manière de dénoter respective des expressions incomplètes et des expressions complètes plutôt qu'elle ne procède d'une définition claire de cela que sont en soi-même une fonction (ou un concept) et un objet. Il vaut donc mieux, toujours selon Furth, exprimer cette distinction "dans les termes de deux manières selon lesquelles les noms / complet et incomplet / peuvent avoir une dénotation, plutôt que selon deux types d'entités que les noms peuvent dénoter". (58)

La différence entre ces deux manières est que, dans le cas des expressions complètes, la dénotation est en quelque sorte relativement inconditionnelle, alors que dans le cas des expressions incomplètes, elle est conditionnelle à la dénotation de l'expression complète à partir de laquelle elle est primitivement formée. En d'autres termes, une expression incomplète n'a de dénotation que si sa complétion par une expression complète apparaissant en position d'argument et possédant elle-même une dénotation résulte en une expression complète qui possède une dénotation. On sait que la différence entre concept et fonction est par suite marquée par le fait que cette dernière dénotation est ou n'est pas une valeur de vérité.

La nature du concept est ainsi indissociablement liée au fait que l'expression qui le dénote n'apparaît jamais que comme partie d'une proposition, c'est-à-dire dans ce que nous avons appelé un contexte propositionnel. Or ce contexte est formé d'un énoncé exprimant une pensée, laquelle est le contenu possible d'un jugement. Le statut contextuel de la proposition relativement à l'expression prédicative est ici étroitement lié à la thèse frégréenne de la préséance du jugement sur le concept. La préséance du jugement sur le concept entraîne en effet la priorité de cette partie du jugement qu'est son contenu sur le concept en question. Une pensée est une entité unique, complète en elle-même et autonome relativement à ses parties (au sens où elle leur est préalablement connue). Un concept est en comparaison typiquement incomplet: sa nature même hérite de la dépendance propositionnelle de l'expression qui le dénote. Il faut en effet se rappeler ici que c'est bien un concept qui est la dénotation d'une expression incomplète (formée

par segmentation d'une proposition), et non pas une extension de concept, extension qui est, dans l'esprit de Frege, un objet dénoté par ce type de nom propre qu'est une expression écrite de la manière indiquée à la page 63. Un concept est une sorte de fonction.

Ce dernier trait est un élément capital pour la caractérisation de la relation de dépendance entre la valeur de vérité d'un énoncé et la signification de ses parties chez Frege. La relation de subsomption existant entre la dénotation de l'expression prédicative d'un énoncé et celle du nom propre de cet énoncé est en effet corrélative de la nature conceptuelle (plutôt que conceptuelle-extensionnelle) de la dénotation de cette expression prédicative. Or il y a un sens dans lequel cette relation exige un jugement, qui apparaît si l'on compare la relation de subsomption à la relation existant entre un objet et un ensemble d'objets - la relation d'appartenance. Un énoncé peut consister dans l'affirmation qu'un objet appartient à un ensemble d'objets, et cette affirmation peut être vraie ou fausse. Pour en décider, il n'est que de considérer l'ensemble d'objets en question: l'affirmation est vraie si l'objet dont l'appartenance à cet ensemble est affirmée y apparaît, et fausse autrement. Pour décider cependant du fait qu'un objet tombe sous un certain concept, la seule considération du concept, en tant qu'il est distinct de son extension, s'avère insuffisante. C'est à cette insuffisance que doit pallier le jugement. Le jugement est précisément ce qui permet d'attester qu'il y a subsomption effective de l'objet sous le concept, c'est-à-dire de reconnaître la vérité de la pensée dont les constituants permettent de donner ou de déterminer respectivement cet objet et ce concept.

Une manière d'expliquer le sens dans lequel il faut entendre cette reconnaissance est de supposer, comme le fait Frege, qu'il existe un monde d'entités (les pensées) déjà vraies et déjà fausses, dont le jugement, en même temps qu'il saisit ces entités comme objets, découvre (fait passer à) la valeur de vérité. Dans une telle perspective, il devient plausible de concevoir que les pensées sont, en tant que situées dans le troisième monde, distinguées d'une pure articulation de parties. La structuration est d'abord et avant tout une affaire linguistique, et la relation d'expression entre les énoncés d'un langage et les pensées est, du point de vue du troisième monde si l'on ose dire, contingente. C'est cela même qui rend compte, d'ailleurs, des différentes possibilités de segmentation d'un énoncé. (59) La contingence de la relation d'expression entre énoncés d'un langage et pensées n'entraîne toutefois pas que le langage dans lequel ces énoncés sont formés est aléatoire. Au contraire ce langage, s'il doit servir à l'expression de pensées et à la manifestation de jugements, doit être réglementé sur la base de lois logiques, qui sont les lois de l'être vrai. C'est là le motif principal du projet d'une écriture conceptuelle. La théorie frégréenne du jugement est une théorie du jugement logique.

La thèse générale de la préséance du jugement sur le concept n'a pas pour unique effet d'établir le caractère autonome de la pensée chez Frege. Elle implique également la généralisation de la structure prédicative pour tous les énoncés. De la même manière que la structure fonction-argument constitue la structure interne de toute expression complète complexe, la structure prédicative constitue la structure interne de toute

proposition (de tout énoncé). Ce qui permet en effet de distinguer une expression complète complexe qui est une proposition d'une expression complète complexe qui n'en est pas une c'est, rappelons-le, le fait que son contenu est un contenu possible de jugement, c'est-à-dire une pensée à laquelle doit correspondre une valeur de vérité. Ceci détermine que la dénotation de l'expression corrélatrice de la partie incomplète de la proposition est ce type de fonction qu'est un concept, et que la relation de complétion entre les parties de la proposition est reprise, sur le plan de la dénotation, par ce type de relation de saturation qu'est la relation de subsomption. La généralisation de la structure prédicative comme caractérisant la structure interne de toute proposition correspond ainsi à ce fait général que la dénotation des parties de toute proposition est prise dans une relation de subsomption, soit entre un concept (de premier degré) et un objet, soit entre un concept d'un certain degré et un concept de degré immédiatement inférieur - ce qui signifie que tout énoncé (proposition affirmative), qu'il soit élémentaire, général ou composé, est un énoncé dont la structure interne est une structure prédicative. Considérons par exemple les énoncés idéographiques qui peuvent être analysés comme comportant des expressions incomplètes dénotant des concepts de deuxième degré, énoncés que Furth appelle, dans l'Introduction déjà mentionnée, des "théorèmes du calcul des prédicats de premier ordre":

... chaque tel théorème affirme de toute fonction de premier niveau (à un ou plusieurs arguments, selon le cas) qu'elle satisfait une certaine condition de second niveau: dans l'idiome frégéen, il affirme que toute fonction de premier niveau "tombe sous" un concept de second niveau, nommé par un mot conceptuel

de second niveau /"second-level-concept-word"/ plus ou moins complexe. Ainsi un théorème comme

$$" \vdash \left(\neg a \supset F(a) \right) = \neg \left(a \supset \neg F(a) \right)$$

que nous pourrions écrire

$$" (\forall x) (F(x) \rightarrow P) \leftrightarrow ((\exists x) F(x) \rightarrow P)$$

affirme de toute fonction de premier niveau à un argument $F(\xi)$ qu'elle tombe sous le concept de second niveau

$$\neg a \supset \varphi(a) = \neg (a \supset \neg \varphi(a)) \quad (60)$$

Quant aux énoncés composés, leur structure interne comporte un concept de premier degré, à savoir la négation \neg et la conditionnalité \supset , la ou les places d'argument étant occupée(s), dans les deux cas, par une ou des valeurs de vérité. Le trait horizontal \supset est également un concept de premier degré, dont la valeur est "le vrai si le vrai est pris comme argument, et le faux dans tous les autres cas". (61)

La conséquence la plus importante de cette généralisation est que la structure prédicative n'est pas, chez Frege, le critère de la distinction entre les propositions élémentaires d'une part, et les propositions générales et composées de l'autre. Ce critère concerne plutôt, d'une part la différence de degrés propre aux termes de la relation de subsumption impliquée, sur le plan de la dénotation, par la structure interne d'un énoncé élémentaire, et d'autre part le caractère logiquement primitif du contenu de ces énoncés. En effet, une proposition élémentaire peut être définie

comme une proposition dont la partie occupée par une expression complète dénote un objet, et la partie occupée par une expression incomplète, un concept de premier degré, ou, si la structure interne de l'énoncé est caractérisée par une fonction à deux arguments, comme une proposition dont les deux parties occupées par des expressions complètes dénotent chacune un objet, et dont la partie occupée par une expression incomplète dénote une relation. Cette définition s'avère cependant insuffisante: pour déterminer les parties complète et incomplète d'une expression complète complexe, cette expression doit d'abord être donnée comme telle. L'identification d'une proposition élémentaire par les dénnotations spécifiques et respectives de sa partie complète et de sa partie incomplète présuppose que cette proposition est donnée comme proposition élémentaire. Le critère précédemment formulé, s'il n'est pas enrichi, est tout simplement circulaire, l'identification de la proposition comme proposition élémentaire étant alors présupposée par le critère même devant présider à cette identification. D'autre part, et en plus de l'identification de la proposition élémentaire comme telle, un critère relativement autonome d'identification des noms propres au sens strict doit être fourni, puisqu'aussi bien toute opération de segmentation d'une expression complète complexe, qui consiste en l'occurrence dans l'élimination des noms propres au profit de places d'arguments pour une expression incomplète, suppose la possibilité d'identifier ces noms propres.

En tout état de cause il faut, pour identifier les propositions

élémentaires, recourir non pas seulement à la dénotation des expressions qui sont constitutives de cette proposition, mais aussi à leur sens: la différence de degré de la dénotation de ces expressions, si elle apparaît comme une condition nécessaire de l'identification, ne suffit cependant pas. A cet égard il est clair, en particulier à partir des articles de 1892-1893, que Frege n'entend pas qu'une expression puisse dénoter sans avoir de sens. Le sens d'un signe, nous l'avons vu, contient le mode de dénotation de ce que dénote le signe.

Une observation est susceptible de nous éclairer sur la nécessité de recourir au sens des expressions pour caractériser les propositions élémentaires dont ces expressions sont constitutives, qui concerne le silence de Frege pour ce qui concerne le sens des expressions incomplètes, et le caractère apparemment suffisant de la dénotation des expressions pour ce qui concerne l'identification des propositions générales et composées dont ces expressions sont constitutives. Il semble en effet que la nécessité de faire intervenir la notion de sens apparaisse avec le caractère complet des expressions, et qu'elle s'accroisse en proportion de leur simplicité. Corrélativement, il apparaît que le principe de l'intégration de toute expression dans un contexte propositionnel concerne éminemment les expressions incomplètes, à propos desquelles il est particulièrement plausible de considérer qu'elles n'ont de sens que dans le contexte d'une proposition, puisqu'elles en sont précisément issues par opération d'élimination. Ceci apparaît clairement dans l'Idéographie où Frege, ayant donné l'exemple

des deux énoncés "Le nombre 20 peut être représenté par la somme de quatre carrés" et "Tout entier positif peut être représenté par la somme de quatre carrés", remarque que "l'expression "tout entier positif" ne conduit pas, comme le fait "le nombre 20", à une idée indépendante, mais n'acquiert de sens que dans le contexte de la phrase". (62) Or l'expression "tout entier positif" n'est pas une expression complète mais elle dénote un concept de deuxième degré, à savoir un quantificateur universel.

Du sens de ces expressions complètes que sont les propositions, à savoir les pensées, Frege traite abondamment (en particulier dans "Sens et dénotation" et dans "La pensée"), mais il s'agit moins de définir ce qu'est une pensée que, dans un premier temps, de la distinguer de la valeur de vérité de la proposition qui l'exprime, et dans un second temps, de la dissocier des représentations mentales et de parer ainsi à une interprétation psychologisante. Malgré tout, il faut remarquer que, dans le cadre de ces discussions, les exemples qui sont donnés de propositions exprimant des pensées sont en général ceux de propositions élémentaires ("L'étoile du soir est un corps illuminé par le soleil", "5 est un nombre premier", "Alfred n'est pas venu", "Le Dr Lauben a été blessé"), plutôt que de propositions générales ou composées - ce qui tend à appuyer l'observation du fait que le sens intervient en proportion directe de la simplicité et du caractère complet des expressions considérées. Une comparaison du traitement des noms propres et des expressions indexicales avec ce qu'on a coutume d'appeler, depuis Russell, les descriptions

définies, ferait observer le même phénomène: les descriptions définies sont, par opposition aux noms propres au sens strict, des expressions complètes complexes, c'est-à-dire des expressions dotées d'une structure interne et dont la partie incomplète est occupée par une expression (incomplète) dénotant une fonction. Nous reviendrons dans une section ultérieure sur cette question. Si l'on devait ainsi, et bien que la thèse générale à l'effet que le contenu d'une expression comporte un sens et une dénotation vaille pour toute expression (du moins, en ce qui concerne la dénotation, pour toute expression apparaissant dans l'idéographie), ranger en deux groupes les principaux types d'expression considérés par Frege, selon que le sens de ces expressions est plus et moins mis à profit dans leur identification, on trouverait, d'une part les noms propres au sens strict et les propositions élémentaires, et d'autre part les expressions complètes complexes dont le contenu n'est pas un contenu possible de jugement (ce qui comprend les descriptions définies) ainsi que les propositions générales et composées. (63) Or ceci coïncide avec le fait que, dans le premier cas, la détermination de la dénotation de l'expression ne peut, en fin de compte, être explicitée autrement que par le recours à son sens, contrairement aux autres types d'expressions dont la dénotation, bien qu'elle obéisse en principe à la règle en vertu de laquelle la dénotation d'une expression est donnée par le biais de son sens, coïncide par ailleurs avec la valeur, pour un argument donné, de la fonction dénotée par l'expression incomplète qu'elles comportent. Bien sûr, les propositions élémentaires possèdent elles aussi une structure prédicative. Mais cette

structure correspond, sur le plan dénotatif, à la relation de sub-
 somption originaire entre concept et objet, relation dont dépendent toutes
 celles qui correspondent à la structure prédicative plus complexe des
 propositions générales et composées pour être saturées. De plus, et
 surtout, ces propositions opèrent, à la limite, sur la base de valeurs
 de vérité de propositions élémentaires, de sorte que c'est à la carac-
 térisation de ces dernières qu'il revient de rendre explicite la possi-
 bilité même de la donation de ces valeurs.

Les noms propres et les propositions élémentaires possèdent
 le statut d'unités primitives de contenu, les premières dans le
 registre des expressions complètes dont le contenu n'est pas un contenu
 possible de jugement, les secondes dans le registre des expressions
 complètes dont le contenu est un contenu possible de jugement. Ce
 statut coïncide avec l'introduction des notions, fondamentales pour
 l'entreprise idéographique, d'objet et de valeur de vérité. C'est
 pourquoi la notion de sens se révèle, dans leur cas, d'une importance
 particulière: ellesert à expliquer qu'un objet et une valeur de vérité
 puissent être donnés primitivement, et ce, d'une manière commune à tous
 les utilisateurs d'un même langage. Le sens exprimé par un nom propre,
 et la pensée exprimée par une proposition élémentaire, garantissent en
 quelque sorte, du moins dans le langage idéographique, la dénotation de
 ces expressions, de la même manière qu'une expression idéographique com-
 plète complexe, qu'il s'agisse ou non d'une proposition, garantit contex-
 tuellement que les expressions incomplètes qui en sont constitutives

possèdent une dénotation. Ces considérations permettent de suggérer le critère d'identification suivant pour les propositions élémentaires: une proposition élémentaire est une expression complète complexe (c'est-à-dire possédant une structure interne, ce qui exclut les noms propres au sens strict) exprimant un sens auquel correspond une valeur de vérité (ce qui exclut les expressions complètes complexes dont le contenu n'est pas un contenu possible de jugement), cette valeur étant donnée d'une manière primitive (c'est-à-dire autrement que comme la valeur d'une fonction qui prend pour argument une valeur de vérité, ce qui exclut les propositions composées), et dont les parties complète et incomplète dénotent respectivement un objet et un concept de premier degré (ce qui exclut les propositions générales).

Les expressions occupant la partie complète des propositions élémentaires, et qui sont typiquement des expressions référentielles, vont maintenant requérir notre attention. Ces expressions sont importantes puisque c'est de leur contenu que dépend la donation des objets requis dans la caractérisation des propositions élémentaires, de même que l'opération d'élimination préalable à la détermination des expressions incomplètes constitutives de ces propositions. Malgré la relative autonomie de leur sens, les expressions référentielles constitutives des propositions élémentaires sont elles aussi sensibles à la contextualité propositionnelle. Le statut logique du contenu des expressions référentielles est en effet dérivatif de la possibilité pour les contenus des énoncés comportant ces expressions de devenir des jugements. Il faut donc

distinguer entre les expressions référentielles susceptibles d'apparaître dans l'idéographie et celles qui ne le sont pas. Les premières sont ce qu'on pourrait appeler les "noms propres idéographiques" ainsi que les expressions formées par une expression pour fonction qui est le substitut idéographique de l'article défini, et que l'on peut nommer "descriptions définies". (64) Les secondes sont les termes déictiques, les expressions démonstratives ainsi que ce que nous appelons les "noms propres naturels".

Descriptions définies et noms propres

Une description définie se caractérise, dans l'usage naturel, par un article défini suivi d'un ou de plusieurs mots. Les expressions "l'étoile", "l'étoile bleue" et "l'étoile qui apparaît le matin" sont des exemples de descriptions définies. Chez Frege, les descriptions définies sont systématiquement considérées comme des expressions référentielles. Deux passages, respectivement tirés des Fondements de l'arithmétique et de l'article "Concept et objet", en attestent: "Un terme conceptuel général désigne un concept. C'est seulement quand on lui adjoint l'article défini, ou un pronom démonstratif, qu'il a la valeur d'un nom propre de chose; et il cesse d'avoir celle d'un terme conceptuel. Le nom d'une chose est un nom propre"; (65) "... l'article défini au singulier fait savoir qu'il s'agit d'un objet tandis que l'article indéfini accompagne un terme conceptuel". (66) Comme on peut

en juger d'après ces passages, une description définie a, pour Frege, le statut d'un nom propre au sens strict. Il s'agit d'une expression complète qui dénote un objet (autre, bien entendu, qu'une valeur de vérité). A la différence cependant d'un nom propre, une description définie n'est pas une expression complète simple, mais une expression complète complexe. D'après nos considérations antérieures, il s'agit ainsi d'une expression dont la dénotation coïncide avec la valeur de la fonction dénotée par l'expression incomplète constitutive de cette expression pour un argument donné.

Cette fonction se trouve définie au paragraphe 11 des Lois fondamentales de l'arithmétique. Elle ne reçoit pas de dénomination particulière, mais Frege l'introduit comme "substitut pour l'article défini du langage ordinaire, qui sert à former des noms propres à partir de termes conceptuels / "concept-words" dans la traduction de Furth /". (67) Cette fonction substitut est représentée par un trait oblique suivi d'une lettre grecque indiquant une place d'argument pour fonction de premier degré, comme suit: $\lambda\xi$. L'argument de cette fonction est un argument de degré zéro, c'est-à-dire un objet, et cet objet est d'une sorte bien particulière, à savoir un parcours de valeurs. Rappelons qu'un parcours de valeurs est, non pas la dénotation d'une expression incomplète, mais la dénotation de ce type d'expression complète qu'est une expression pour parcours de valeurs, telle que décrite à la page 63. Rappelons de plus qu'une extension de concept est une sorte de parcours de valeurs, à savoir le parcours de valeurs d'une fonction dont la valeur

pour tout argument est une valeur de vérité. S'agissant des descriptions définies, et puisque Frege qualifie de termes conceptuels les mots qui suivent l'article défini, les arguments de la fonction ε seront en fait ces objets que sont des extensions de concepts.

Pour Frege, deux cas peuvent se présenter dans la considération des arguments de la fonction substitut: ou bien le terme conceptuel de la description définie est un terme qui, s'il dénotait (dans le contexte d'une proposition) un concept, dénoterait un concept sous lequel tombe un et un seul objet, ou bien ce terme est un terme qui, s'il dénotait un concept (toujours en contexte propositionnel), dénoterait un concept sous lequel ne tombent aucun ou tombent plusieurs objets. La manière d'exprimer la chose est ici plutôt délicate puisque d'une part, le terme conceptuel, dans le contexte de la description définie, ne dénote pas un concept, et que d'autre part, le ou les objets pouvant tomber sous le concept en question ne doivent pas être confondus avec la dénotation de la description définie. En fait, la technique utilisée par Frege, dans les Lois fondamentales, pour rendre logiquement compte des descriptions définies (technique qui consiste à assigner comme arguments possibles de la fonction ε , non pas les concepts dénotés, dans des conditions appropriées, par les termes conceptuels apparaissant dans les descriptions définies du langage ordinaire, mais les extensions de ces concepts) a précisément pour but de marquer la distinction entre un concept individuel (68) et un concept non-individuel, distinction qui n'apparaît, ni au niveau du terme conceptuel en tant que tel, ni au niveau du concept.

Il est à noter que nous utilisons couramment, et de manière référentielle, des expressions comme "le papier" ou "la table" dans des énoncés du type "Le papier est tombé par terre" ou "La table a été repeinte", où aux mots "papier" et "table" correspondent des concepts sous lesquels peuvent en principe tomber plusieurs objets - en fait, tout ce qui possède la propriété d'être un papier ou d'être une table. Ces concepts ne sont cependant pas les concepts non-individuels des descriptions définies de Frege, mais ils relèvent plutôt de ce qu'on pourrait appeler l'"usage déictique des descriptions définies", usage qui peut être rapporté, dans l'idiome frégéen à la formation d'un nom propre de chose par un terme conceptuel précédé d'un démonstratif - ce dont nous traiterons à la section suivante. En fait, les cas naturels qui sont vraisemblablement visés par la distinction de Frege sont, d'une part ces concepts individuels que nous formons à partir de concepts non-individuels, soit en insistant sur l'article défini, soit en enrichissant le terme conceptuel d'indices spécifiques (spatio-temporels par exemple), soit encore en signifiant explicitement l'unicité de la propriété représentée par le terme conceptuel, et d'autre part les concepts non-individuels que nous utilisons pour désigner, non pas une propriété, mais un groupe d'individus possédant cette propriété. Dans ce cas, et à des fins d'explicitation, nous pouvons insérer entre l'article défini et le terme conceptuel l'expression "groupe de" ou "somme de", comme dans "le groupe de penseurs du XXI^{ème} siècle" ou "la somme des propositions affirmées".

Quoiqu'il en soit de ces méthodes naturelles, ce qui préoccupe Frege

est de marquer logiquement la distinction en question dans le cadre de l'idéographie. Son procédé est le suivant. L'expression " $\hat{\xi}(\Delta = \epsilon)$ " dénote l'extension du concept $\Delta = \xi$, concept sous lequel tombe seul et seulement l'objet Δ . Intuitivement, le concept en question est la propriété d'être identique à Δ , propriété que précisément Δ lui-même est seul à posséder. Le concept est donc un concept individuel, puisqu'un et un seul objet tombe sous le concept d'être identique à Δ , à savoir Δ . Si par conséquent l'argument $\hat{\xi}(\Delta = \epsilon)$ apparaît à la place d'argument ξ de la fonction $\backslash \xi$, la valeur de la fonction est Δ lui-même. En termes plus généraux, si le concept $\Phi(\xi)$ est un concept individuel (l'exemple considéré était le cas où $\Phi(\xi) = (\Delta = \xi)$), la fonction $\backslash \xi$, lorsqu'elle prend pour argument l'extension de ce concept, à savoir $\hat{\xi}\Phi(\epsilon)$ (dans l'exemple, $\hat{\xi}\Phi(\epsilon) = \hat{\xi}(\Delta = \epsilon)$), a pour valeur l'unique objet tombant sous le concept $\Phi(\xi)$ (dans l'exemple, Δ). Un concept individuel se caractérise ainsi par le fait que son extension est identique à l'unique objet qu'il subsume. Par contre, si un concept n'est pas un concept individuel, son extension diffère de chacun des objets qu'il subsume, et l'objet dénoté par l'expression " $\backslash \hat{\xi}\Phi(\epsilon)$ " est l'extension même du concept $\Phi(\xi)$, à savoir $\hat{\xi}\Phi(\epsilon)$. Les exemples donnés par Frege d'un concept individuel et d'un concept non-individuel sont les suivants: 1) ce qui, lorsqu'augmenté de 3, donne 5 ($\xi + 3 = 5$) et 2) racine carrée de 1 ($\xi^2 = 1$). Etant donnée la fonction $\backslash \xi$, on stipule ainsi que:

1. Si à l'argument correspond un objet Δ tel que l'argument est $\hat{\xi}(\Delta = \epsilon)$, alors la valeur de la fonction $\backslash \xi$ est Δ lui-même;

2. Si à l'argument ne correspond pas un objet Δ tel que l'argument est $\xi(\Delta = \epsilon)$, alors la valeur de la fonction est l'argument lui-même.

En conséquence $\lambda \xi(\Delta = \epsilon) = \Delta$ est le Vrai, et " $\lambda \xi \Phi(\epsilon)$ " dénote l'objet tombant sous le concept $\Phi(\epsilon)$ si $\Phi(\epsilon)$ est un concept sous lequel tombe un et un seul objet; dans tous les autres cas " $\lambda \xi \Phi(\epsilon)$ " dénote la même chose que " $\xi \Phi(\epsilon)$ ".
(69)

Il faut se rappeler ici qu'une extension de concept n'est pas, pour Frege, une propriété (c'est-à-dire un concept), mais un objet. On connaît à cet égard la polémique engagée par Frege avec B. Kerry, toujours dans l'article "Concept et objet", à propos de l'expression "le concept "cheval" ". Pour Frege, la dénotation de cette expression n'est pas un concept, mais un objet, de sorte que la proposition "le concept "cheval" n'est pas un concept" est une proposition vraie, et "le concept "cheval" est un concept", une proposition fausse. Bien sûr Frege reconnaît, concernant la première proposition, qu' "on ne peut nier qu'on se heurte à une difficulté linguistique inévitable quand on / la / dit". (70) Mais "le langage est ici soumis à une contrainte qui justifie qu'on s'écarte de l'usage", la contrainte en question étant que "le concept, de par sa nature prédicative, ne peut pas jouer d'emblée / le / rôle / de dénotation du sujet grammatical /, il doit d'abord être changé en un objet ou, pour parler plus précisément, il doit être représenté par un objet que nous désignons en préposant les mots "le concept" ". (71) Or cet objet qui représente le concept au niveau du sujet grammatical est précisément l'extension de ce concept, et comme le prédicat d'une proposition est prédiqué de la dénotation du sujet de la proposition et qu'une extension de concept n'est pas un concept, il est vrai

de dire que le concept "cheval" n'est pas un concept, autrement dit que cet objet qu'est l'extension du concept "cheval" ne tombe pas sous le concept "être identique au concept "cheval" ".

La clef de l'insistance de Frege sur cette question réside dans la préservation, sur le plan de la dénotation, de la distinction des degrés corrélatifs de la dimension hiérarchique de la structure fonction-argument. A cet égard, la distinction entre objet et concept (ou fonction) est primitive et cruciale, tout comme l'est la distinction mathématique dont elle constitue la généralisation, à savoir la distinction entre nombre et fonction (72) - à la caractérisation de laquelle Frege a consacré une grande partie de son travail. Si les concepts pouvaient être dénotés par des noms propres, la théorie de la préséance du jugement sur le concept deviendrait périmée et, avec elle, la spécificité de la conception de la logique que Frege développe contre celle de Boole. L'idée de représenter un concept par son extension lorsque le terme approprié à ce dernier apparaît en position de sujet dans un énoncé se révèle donc un artifice important de la théorie frégéenne du jugement. En particulier, et pour ce qui concerne notre propos, une description définie n'étant pas une proposition, le terme conceptuel qu'elle comporte ne saurait être considéré comme un concept sous lequel tomberait un objet en quelque sorte désigné par l'article défini.

En fait une description définie, lorsque le terme conceptuel qu'elle comporte est corrélatif d'un concept non-individuel, n'est qu'une autre manière

de dénoter ce que dénote l'expression pour l'extension de ce concept. Mais l'extension de ce concept n'est pas donnée par ce concept comme une dénotation est donnée par un sens. Un concept n'est pas plus un sens qu'il n'est un objet. Si une description définie, au sens où la caractérise Frege dans les Lois fondamentales de l'arithmétique, et non pas dans l'usage déictique qui a été signalé au début de cette section, a ainsi la valeur d'un nom propre, elle ne fonctionne toutefois pas comme un nom propre, c'est-à-dire que, bien qu'en vertu d'un principe général cette expression exprime un sens, Frege ne fait pas intervenir explicitement ce sens dans la détermination de sa dénotation. Ceci confirme l'observation précédemment effectuée que, dans le cas des expressions complexes, et par opposition aux expressions simples, la structure interne de l'expression complète (ou si l'on veut, le fait que toute partie de l'expression en question, et plus spécifiquement l'expression incomplète, soit relative au contexte que constitue l'expression complète initiale) semble posséder une capacité déterminative suffisante pour ce qui concerne la dénotation des expressions occupant les parties concernées.

Il en est de même pour les descriptions définies comportant un terme conceptuel corrélatif d'un concept individuel. Ce concept individuel n'est pas le sens auquel correspondrait l'objet dénoté par la description définie - bien que l'objet en question, s'il était dénoté, en contexte propositionnel, par une expression-sujet dont l'expression-prédicat dénotait ce concept individuel, tomberait sous ce concept, ce qui n'est pas le cas de l'extension des concepts non-individuels. L'objet dénoté par une description définie satisfaisant la première stipulation relative aux descriptions définies

s'avère, néanmoins, plutôt donné par la structure de l'expression que par un sens. Il est la valeur de la fonction λ pour un argument donné.

La prochaine section est consacrée aux expressions démonstratives, auxquelles peuvent être adjointes, non seulement les descriptions définies en usage déictique, mais aussi les termes déictiques (temps des verbes, adverbes de lieu et de temps, pronoms personnels) et, en un certain sens, les noms propres naturels. Ces expressions ont ceci de particulier, selon Frege, qu'elles réclament d'être relativisées à des circonstances précises pour que soit déterminée leur dénotation. Cette relativisation circonstancielle, argumenterons-nous, fait ressortir la pertinence du principe contextuel pour les expressions référentielles (simples ou complexes) de l'Idéographie, ainsi que la forme intra-linguistique de la contextualité propre à la signification complète (logique) des énoncés idéographiques.

Les expressions démonstratives: contextualité circonstancielle
et contextualité judicative.

Pour Frege, un terme conceptuel précédé d'un démonstratif a la valeur d'un nom propre, c'est-à-dire que sa dénotation est un objet. (73) La définition de la fonction substitut λ pour l'article défini ne convient cependant pas, stricto sensu, à l'analyse des expressions démonstratives. Dans une expression comme "cette chaise", en effet le terme conceptuel est corrélatif d'un concept qui n'est pas individuel, bien que l'objet dénoté par l'expression est un objet singulier (et un objet qui, au contraire d'être l'extension même du concept "chaise", est plutôt un objet dont

on dirait, en termes ensemblistes, qu'il appartient à un ensemble d'objets ayant la propriété d'être une chaise). L'objet dénoté par une expression démonstrative ne relève donc d'aucun des deux cas stipulés dans la définition de la fonction \mathcal{E} . A vrai dire, la question de l'analyse des expressions démonstratives n'a guère intéressé Frege, de telles expressions n'ayant leur place que dans le langage naturel et devant être bannies de l'idéographie. Aussi ne trouve-t-on pas dans ses écrits de théorie des expressions démonstratives - au sens où on peut dire qu'il y a, au paragraphe 11 des Lois fondamentales de l'arithmétique, une théorie de l'article défini.

On trouve toutefois quelques considérations sur le phénomène des déictiques dans l'article "La pensée" - article que Frege a par ailleurs consacré à l'exposé de sa conception philosophique des notions de pensée et de vérité. Les considérations sur les termes déictiques interviennent à propos de la question du caractère adéquat de ces expressions que sont les propositions relativement à la pensée qu'elles expriment. Dans l'usage naturel en effet, "il n'est pas rare que le contenu d'une proposition dépasse la pensée qui y est exprimée", comme cela s'avère lorsque l'on insinue, par exemple, une valeur différentielle au niveau du contenu en utilisant un mot plutôt qu'un autre ("coursier" plutôt que "cheval" dans une proposition comme "Le coursier piaffe"). Logiquement, la pensée exprimée par les deux propositions comportant respectivement l'un et l'autre mot ("Le cheval piaffe", "Le coursier piaffe") demeure cependant la même, de sorte qu'on n'a pas à rendre cette différence dans l'idéographie. "Mais l'inverse,

poursuit Frege, se produit tout aussi bien; il arrive que le simple énoncé verbal, ..., ne suffise pas à l'expression de la pensée". (74) Suit une énumération des principales expressions généralement liées au phénomène de la déicticité, à savoir les temps des verbes (l'exemple donné est le temps présent), les adverbes de temps ("hier", "aujourd'hui"), les adverbes de lieu ("ici", "là") et les pronoms personnels ("je"). Lorsque de tels mots (ou de telles flexions, dans le cas des temps des verbes) apparaissent dans une proposition, cette dernière ne constitue pas "l'expression complète de la pensée. Pour ... comprendre correctement / la pensée en question/, il faut connaître en outre les circonstances précises qui accompagnent les paroles et qui servent à l'expression de la pensée". (74)

Sur ce que sont ces circonstances, Frege se montre peu loquace. En ce qui concerne le temps des verbes et les adverbes de temps, il s'agit "du temps où les paroles sont prononcées". (74) Pour ce qui est des adverbes de lieu, Frege admettrait, dans la même veine, que le lieu où les paroles sont prononcées doit être pris en considération. Quant aux pronoms personnels on tiendra compte de la personne qui constitue le locuteur (ou l'allocataire, dans le cas d'un pronom en deuxième personne) de l'énoncé. "On peut ajouter, signale Frege, les signes du doigt, les gestes, les regards". (74) Chacune de ces circonstances intervient, d'une manière qu'on pourrait dire ad hoc, pour compléter l'expression jugée insuffisante, ou, si l'on veut, non suffisamment explicite, de la pensée complète correspondant par ailleurs à la proposition. L'une ou l'autre de ces circonstances "est alors une partie de l'expression de la pensée". (74)

Il est important de souligner ici que rien dans le texte de Frege ne nous autorise à conclure que l'insuffisance expressive des propositions comportant des termes déictiques nous permet de considérer que la proposition en question est une expression incomplète saturable par un élément circonstanciel. Bien au contraire ces propositions, quoiqu'expressivement insuffisantes, expriment néanmoins une pensée complète en elle-même. Les circonstances ne sont donc pas des parties logiques possibles de l'expression. Si tel était le cas, elles auraient la valeur de parties du contenu des propositions, c'est-à-dire qu'elles interviendraient sur le plan du sens des propositions en question (au niveau de la pensée qu'elles expriment) et de leur dénotation (la valeur de vérité correspondant à cette pensée). Or pour Frege les contenus, pour être logiquement possibles, doivent demeurer totalement indépendants du temps, et donc aussi des variations circonstancielles, afin que le caractère objectif de la vérité soit préservé. Ce qu'une proposition exprime, c'est d'abord et avant tout une pensée, laquelle, dans le cas de langages comme les langages naturels, que Frege juge imprécis et souvent ambigus, peut se trouver exprimée par des propositions différentes. Ainsi en va-t-il dans le cas des propositions comportant des termes déictiques. Par exemple, "si on veut dire aujourd'hui la même chose qui fut exprimée hier avec le mot "aujourd'hui", on remplacera ce mot par "hier"."(74) La présence de l'adverbe de temps oblige ici à la formation de deux propositions pour l'expression d'une même pensée.

Un deuxième élément qu'il est important de souligner est que les

circonstances s'appliquent à la proposition en son entier, et non pas au terme déictique lui-même. L'insuffisance expressive, bien qu'occasionnée par la présence d'un terme déictique dans la proposition (et bien que la circonstance invoquée soit en quelque sorte déterminée par la signification intuitive du terme déictique), concerne cette proposition elle-même plutôt qu'elle n'est localisée dans l'une de ses parties. Cela tient à ce que la partition d'une proposition est, chez Frege, en quelque sorte a posteriori (logiquement parlant) relativement à cette proposition prise dans sa totalité. La proposition ne se résumant pas à l'articulation de ses parties, mais les parties d'une proposition apparaissant plutôt dans le contexte de cette dernière, c'est la proposition qui est essentiellement concernée par le caractère circonstancié de l'expression de la pensée. Or la pensée est inaccessible aux variations circonstanciées. Une pensée appartient, pour Frege, à un registre d'entités différent de celui de nos représentations et de celui des objets du monde extérieur; elle appartient à un monde dans lequel règne l'atemporalité. (75) Aussi l'insuffisance expressive de la proposition n'entame-t-elle pas le caractère complet de la pensée que cette proposition exprime. Ce que le phénomène déictique entame, ce n'est pas, est-ce-à-dire, la pensée qui serait exprimée, du point de vue de l'idéographie, par une proposition comportant des termes déictiques, mais plutôt le jugement qui serait manifesté par la proposition affirmative, c'est-à-dire la reconnaissance de la vérité d'une pensée. Or le jugement constitue précisément le contenu logique d'une proposition - son contenu idéographique. Le caractère expressivement insuffisant d'une proposition comportant un terme déictique rend caduque,

en fait, la possibilité même, pour cette proposition, d'apparaître dans une idéographie. A cet égard, le caractère palliatif des circonstances relativement à cette insuffisance expressive peut être considéré comme l'équivalent naturel du rôle logique de la judication relativement aux contenus des propositions qui sont les unités de base de l'idéographie.

Le traitement des noms propres effectué par Frege dans l'article qui nous occupe vient appuyer cette hypothèse. Il peut sembler en effet que l'article "Sens et dénotation" présente l'entièreté et l'essentiel de la théorie frégéenne des noms propres, et que par conséquent les considérations formulées à ce sujet dans l'article "La pensée" ne constituent qu'une réminiscence de considérations antérieures. Il en est certes ainsi pour ce qui concerne la thèse, implicite dans la partie de l'article que nous examinons, qu'un nom propre possède un sens auquel correspond en principe une dénotation - thèse au demeurant fort générale puisqu'elle s'applique en fait à toute expression au moins idéographiquement signifiante. Il faut toutefois remarquer que Frege introduit, toujours dans l'article "La pensée" la question des noms propres immédiatement à la suite de la question des termes déictiques, et en particulier de celle du pronom "je", dont "l'occurrence ... dans une proposition, dit-il, me donne l'occasion d'examiner quelques autres questions". (76) Ces questions sont notamment celles des noms propres et de leur sens, c'est-à-dire de la manière dont la dénotation des noms propres est donnée.

D'une certaine façon donc, la question des noms propres est liée à

celle des termes déictiques, ce qui apparaît plutôt étonnant en regard du caractère essentiellement complet des noms propres ainsi que des propositions régulières dans lesquelles ces noms propres apparaissent (et auxquels les articles de 1891-1892 nous ont, pour ainsi dire, habitués), contrairement à ce qui se passe dans le cas des déictiques. La chose s'éclaire cependant si l'on observe que les noms propres dont Frege parle dans le passage qui suit leur introduction sont des noms propres que l'on peut appeler "naturels", c'est-à-dire ceux que nous utilisons couramment plutôt que ceux qui appartiennent à un langage spécialisé. Les exemples utilisés par Frege sont, incidemment, des noms propres de personne. Si ceci doit être rapporté au fait que l'article "La pensée" fait état de thèses philosophiques générales et concerne un public plus large que celui des seuls mathématiciens, nous pouvons néanmoins en tirer un enseignement pour ce qui concerne le point de vue frégéen sur la relation de fond qui nous occupe ici, à savoir celle existant entre le principe contextuel et la référence.

L'idée essentielle de Frege à propos des noms propres en usage naturel est que, dans leur cas, "la connaissance de la langue / naturelle / ... ne suffit pas" pour déterminer leur dénotation. "Dans le cas d'un nom propre, il faut ... savoir comment l'homme, la femme ou la chose qu'il désigne sont donnés. Ils peuvent l'être de diverses manières, et pour chacune de ces manières toute proposition où figure ce nom propre reçoit un sens particulier". (77) Soit en effet l'énoncé "Le Dr Lauben a été blessé", prononcé par Leo Peter et par Herbert Garner.

Supposons ... que Herbert Garner sache que le Dr Lauben est né le 13 septembre 1875 à N.N. et que ceci ne convienne à personne d'autre, sans savoir où demeure actuellement le Dr Lauben ni rien d'autre à son sujet. D'autre part, Leo Peter ne sait pas que le Dr Lauben est né le 13 septembre 1875 à N.N.. Alors Herbert Garner et Leo Peter, pour autant qu'il s'agit du nom propre "Dr Gustave Lauben", ne parlent pas le même langage lorsqu'ils désignent en fait sous ce nom le même homme, ... Herbert Garner ne lie pas à la proposition "Le Dr Lauben a été blessé", la pensée que Leo Peter voulut y exprimer. (78)

Le sens respectivement attaché au nom propre "Dr Lauben" par Leo Peter et par Herbert Garner étant différent (bien que la même dénotation corresponde à l'un et l'autre sens), la pensée exprimée par la proposition "Le Dr Lauben a été blessé" différera selon que la proposition est prononcée par Leo Peter ou par Herbert Garner (bien qu'aux deux propositions puisse correspondre la même valeur de vérité). Par contre, "si Leo Peter et Rudolph Lingens comprennent tous deux sous "le Dr Lauben" le médecin qui habite une maison bien connue d'eux et où il est le seul de son métier, tous deux comprennent semblablement la proposition "Le Dr Lauben a été blessé", ils y attachent la même pensée". (78) Leo Peter et Rudolph Lingens peuvent être dits "parler le même langage" pour ce qui concerne le nom propre "Dr Lauben".

Ainsi, dans le cas des noms propres naturels, cet élément circonstanciel complexe qu'est la personne qui prononce la proposition comportant un tel nom propre jointe à sa connaissance de la dénotation du nom en question, intervient dans l'expression de la pensée exprimée par la proposition en question, et c'est en quoi ces noms propres sont comparables aux termes déictiques. Pour ne corrélér à la proposition "Le Dr Lauben a été blessé" qu'une seule pensée, il faudrait utiliser un nom propre différent.

dans le cas de la proposition prononcée par Leo Peter et dans le cas de celle prononcée par Herbert Garner, par exemple "Le Dr Lauben" pour Leo Peter et "Gustave Lauben" pour Herbert Garner. En supposant que Leo Peter et Herbert Garner possèdent une connaissance réciproque du sens qu'ils attachent respectivement au nom propre original et s'entendent pour utiliser désormais deux noms propres différents pour chacun des sens en question, alors Leo Peter et Herbert Garner parleraient, pour Frege et en tout état de cause, un même langage. Evidemment, un tel procédé de désambiguation est rarement utilisé dans la conversation courante, l'accès commun des locuteurs à certains éléments circonstanciels permettant de compenser l'absence d'explicitation de telles différences. Il n'en va cependant pas de même dans l'idéographie, où la règle de non-ambiguïté, à savoir qu'à toute expression ne doivent être attachés qu'un seul sens et qu'une seule dénotation, exige une stricte observance. L'idéographie constitue un cas pour lequel "on demandera ... expressément que, pour tout nom propre, ... l'objet qu'il désigne / soit donné / d'une seule et unique façon". (79). Un langage idéographique se distingue ainsi notamment d'une langue naturelle par son procédé d'explicitation, qui a un effet de désambiguation comparable aux circonstances relatives aux expressions de la langue naturelle. A cet égard, on pourrait étendre aux propositions le principe fondamental formulé par Frege dans l'Introduction aux Fondements de l'arithmétique, principe en vertu duquel "on doit rechercher ce que les mots veulent dire non pas isolément mais pris dans leur contexte" (80) : une proposition n'exprime logiquement un contenu que lorsqu'elle appartient à une idéographie.

Revenons maintenant aux expressions démonstratives. Nous avons vu que, typiquement, la dénotation d'une expression démonstrative est un objet qui, d'une part ne tombe généralement pas sous un concept individuel, et d'autre part n'est pas non plus une extension du concept. Les expressions démonstratives ne s'avèrent donc caractérisables, ni par la fonction λx , ni par la définition logique du nom propre. Les expressions démonstratives relèvent de la langue naturelle et ne sauraient avoir cours dans l'idéographie, puisqu'il est aisé de constater, au sujet des propositions les comportant, le phénomène d'insuffisance expressive caractéristique des propositions comportant des noms propres naturels et des termes déictiques. Les expressions démonstratives ont cependant ceci de particulier, par rapport aux précédentes, qu'elles ne possèdent pas cette signification intuitive qui permet de sélectionner un élément circonstanciel déterminé propre à compléter, d'une manière (circonstancielle) identifiable, les propositions qui les comportent. A cet égard, nous suggérons que les expressions démonstratives diffèrent des noms propres naturels et des termes déictiques d'une manière comparable à celle dont les descriptions définies diffèrent des noms propres dans l'idéographie. Si l'on étendait en effet la caractérisation idéographique des types d'expressions référentielles aux expressions référentielles de la langue naturelle, on pourrait constater que les expressions démonstratives sont, par opposition aux noms propres et aux termes déictiques, des expressions complexes, et que ce fait est susceptible de requérir une relativité circonstancielle différente, dans leur cas, de celle qui est propre à ces noms propres et à ces termes déictiques.

On se souviendra en effet que, dans l'idéographie, la nécessité de faire intervenir le sens des expressions concerne d'abord et avant tout les expressions complètes et varie en proportion directe de leur simplicité. Encore une fois, ceci peut expliquer que, dans le cas de la détermination de la dénotation des descriptions définies, Frege ne fait à toute fin pratique aucune allusion au sens présumément exprimé par ces expressions, mais se montre exclusivement préoccupé de leur structure interne. Les deux sortes de dénnotations possibles des descriptions définies sont discriminées sur la base du fait que l'argument pris par la fonction \mathcal{F} , à savoir une extension de concept, est corrélatif, soit d'un concept individuel, soit d'un concept non-individuel. Le caractère singulier de la description définie (au sens où cette expression dénote un objet qui n'est pas une extension de concept) est basé sur un rapport d'individualité entre l'objet qui est la valeur de la fonction \mathcal{F} pour une extension de concept corrélatrice d'un concept individuel, et ce concept individuel qui serait dénoté par le terme conceptuel de la description définie si ce terme conceptuel apparaissait en position prédicative dans une proposition. La dénotation de la description définie est ainsi déterminée par un certain rapport entre la fonction \mathcal{F} (qui autorise la représentation du terme conceptuel de la description définie par l'extension du concept qui est corrélatif de ce terme) et l'argument de cette fonction (à savoir cet objet qui est l'extension du concept corrélatif du terme en question). Le rôle joué par le sens de l'expression dans la détermination de la dénotation des noms propres de l'idéographie, est ainsi tenu dans le cas des descriptions définies, par la structure interne de l'expression.

Une situation semblable se présente dans le cas des expressions démonstratives, à ceci près, bien entendu, que la relativité circonstancielle doit être invoquée là où l'appartenance au langage idéographique justifie les stipulations propres à la fonction \mathcal{S} caractéristique des descriptions définies. On remarquera en effet que l'élément circonstanciel relatif aux expressions démonstratives n'est pas déterminable par le démonstratif lui-même, mais varie plutôt en fonction du terme conceptuel qui flanque le démonstratif dans l'expression démonstrative. S'il n'en tenait qu'au démonstratif proprement dit, nous devrions accorder que l'objet même qui est dénoté par l'expression démonstrative est l'élément circonstanciel pertinent à l'analyse du contenu de cette expression. Mais les circonstances concernent, pour Frege, le plan de l'expression d'une pensée, et non pas le contenu de ses parties constitutives. La dénotation d'une partie de proposition (en l'occurrence, celle d'une expression démonstrative) ne peut, dans un esprit frégréen, pallier à l'insuffisance expressive de cette proposition et être tenue pour une partie complétive (au sens non-logique) comme le sont les circonstances. Là où la sorte de contrainte circonstancielle est invoquée, dans le cas des noms propres naturels et des termes déictiques, par le sens intuitif de ces expressions, on peut penser qu'elle sera invoquée, dans le cas des expressions démonstratives, par une partie même de l'expression. En d'autres termes, la relativisation circonstancielle de la proposition, si elle a pour effet, dans le cas des noms propres naturels et des termes déictiques, de rendre explicite le sens qu'elles expriment, prendrait la forme, dans le cas des

expressions démonstratives, d'une contrainte sur les parties de l'expression. (81)

A notre avis, la contrainte devrait s'exercer de manière à individualiser le concept corrélatif du terme conceptuel que l'expression démonstrative comporte, puisque c'est précisément le caractère individuel de ce concept qui permet de distinguer l'objet singulier de l'extension de concept. Or dans l'idéographie, le caractère individuel d'un concept est donné en quelque sorte par les connaissances d'une théorie: il relèvera, par exemple, d'une théorie arithmétique, conçue comme la théorie des diverses propriétés de ces objets que sont les nombres arithmétiques. Ainsi sait-on que $3+3=5$ est un concept individuel sous lequel tombe un et un seul objet, à savoir 2. Dans l'usage naturel, la capacité de circonstancier tiendrait lieu des connaissances théoriques corrélatives d'idéographies, relativement à des propriétés non-intrinsèquement individualisantes, c'est-à-dire à des propriétés dont la nature individuelle est purement circonstanciée, et donc variable. Cette variabilité constituerait, au demeurant, la raison même pour laquelle le concept corrélatif du terme conceptuel de l'expression démonstrative est un concept non-individuel (du moins lorsque considéré hors du contexte de l'expression démonstrative). Dans l'énoncé "Ce livre est rouge", la relativisation circonstancielle de l'énoncé permettrait de qualifier la propriété "être un livre" de manière qui suffise à déterminer la dénotation de l'expression démonstrative "ce livre" et à décider de la valeur de vérité de l'énoncé - ce qui compenserait le procédé intuitif d'explicitation auquel il a été fait allusion

à la page 82. A cet égard, et pour poursuivre le parallèle entre le langage naturel et l'idéographie, toute expression démonstrative utilisée de manière réussie satisferait l'équivalent naturel de la première des deux stipulations formulées dans l'idéographie à propos de la fonction ξ , à savoir que l'extension du concept corrélatif du terme conceptuel apparaissant dans l'expression démonstrative doit être identique à l'objet dénoté par cette expression. C'est cela même qui accorderait aux expressions démonstratives leur vertu singularisante.

L'analyse des expressions référentielles induit un principe de caractérisation de ces expressions qui diffère de celui consistant à ne considérer que leurs traits matériels linguistiques ou le contenu qu'elles pourraient avoir isolément. Ce principe est basé sur l'appartenance des expressions à un langage. Il appert en effet que, dans le cas des expressions référentielles simples (celles dont c'est surtout le sens qui est invoqué pour la détermination de la dénotation), tout comme celui des expressions référentielles complexes (celles dont, en comparaison, la structure interne joue un rôle prévalent dans la détermination de la dénotation), certains éléments de connaissances associés au langage concerné sont invoqués. Or un facteur décisif, chez Frege, pour l'appartenance d'une expression référentielle à un langage (naturel ou idéographique) est l'énoncé dans lequel cette expression apparaît. C'est en effet l'énoncé qui est le type d'unité expressive signifiante pouvant, soit faire l'objet d'une relativisation circonstancielle, soit posséder un contenu faisant l'objet d'un jugement, et le type de contextualité (circonstancielle ou judiciaire) se manifeste dans le type de langage auquel l'énoncé appartient.

Ce qui fait à cet égard la spécificité du langage idéographique, en même temps que son importance pour les visées idéographiques de Frege, c'est la forme intra-linguistique de la contextualité qui caractérise la signification des énoncés qui lui appartiennent. Le fait que l'Idéographie soit un langage englobant pour les expressions qui y ont cours correspond à la nécessité de son auto-suffisance en tant que langage de base pour les langages scientifiques. La relation entre les contenus de jugements et les jugements qui déterminent le caractère logique de ces contenus, est corrélative de l'appartenance des énoncés exprimant ces contenus au langage idéographique. Il existe deux dimensions somme toute fondamentales de la proposition frégréenne. D'une part une proposition constitue le contexte de ses parties - les expressions complète et incomplète d'une proposition n'ayant de sens que relativement à cette dernière. Ce fait relève du principe contextuel formulé dans les Fondements de l'arithmétique, et concerne à proprement parler le caractère complet d'une expression. Simultanément, une proposition est aussi une unité possible d'une suite inférentielle, et c'est ici qu'intervient la thèse de la pré-séance du jugement sur le concept. Un jugement est ce qu'exprime logiquement un énoncé idéographique, et un concept est déterminé par une partie d'un contenu possible de jugement. Il y a ainsi une relativité du concept à un système logique. Cette relativité est nécessitée par le fait que, dans un esprit frégréen, toute dénotation (objets, concepts, valeurs de vérité) doit être donnée d'une manière bien déterminée pour satisfaire le réquisit de l'objectivité logique. Cette dénotation doit, est-ce à dire, être donnée en accord avec les lois de l'être vrai.

C'est donc en tant que partie d'une proposition idéographique qu'un nom propre peut être dit, bien que dérivativement (puis-que son contenu n'est pas en tant que tel un contenu possible de jugement), exprimer logiquement un contenu - tout comme c'est en tant qu'unité dans une suite inférentielle qu'une proposition élémentaire est elle-même dite exprimer logiquement un contenu. On pourrait résumer tout ceci en statuant que, de façon générale pour Frege, le caractère objectif d'un contenu tient à l'appartenance idéographique de l'expression qui l'exprime. Au fondement de la contextualité frégréenne se trouve une judication s'effectuant en conformité avec les lois de la logique. Ces lois gouvernent la construction de l'Idéographie et justifient son caractère ultimement englobant relativement aux expressions qui y ont cours. La forme intra-linguistique de la relation entre les jugements et leurs contenus se révèle, chez Frege, dans le fait qu'un énoncé peut exprimer un jugement. C'est exactement de son appartenance à un langage idéographique que lui vient cette possibilité.

Sur le plan des langues naturelles, la pertinence des circonstances relatives aux énoncés qu'elles comportent rend possible ce qui est moins, dans l'ordre naturel, une insuffisance expressive qu'une économie, et elle se substitue, pour ainsi dire, à l'appartenance idéographique pour ce qui concerne l'admissibilité de certains objets à titre de dénotation des expressions référentielles. Le statut judiciaire du contenu des propositions idéographiques trouve un écho dans le

caractère circonstanciel des énoncés naturels, caractère sans lequel la vérité de leur contenu demeurerait indéterminée, tout au moins sur le plan manifeste de l'expression. Il va sans dire cependant que la relativisation circonstancielle des énoncés n'est pas ordonnée à un système proprement dit. Ceci, qui tient à la nature même des langues naturelles, éclaire en retour la nécessité de la forme intra-linguistique de la contextualité qui caractérise, dans la philosophie frégéenne, le phénomène de signification logique. Selon Frege, en effet, la langue naturelle possède

... une certaine instabilité et mutabilité ... qui sont par ailleurs la condition de sa faculté d'évolution et de ses ressources multiples. Le langage peut à cet égard être comparé à la main qui, malgré sa capacité à remplir des tâches extrêmement diverses, ne nous suffit pas. Nous nous faisons des mains artificielles, des outils conçus pour des buts spéciaux et qui accomplissent le travail avec une précision dont la main n'était pas capable. Comment obtient-on cette précision? Grâce à la rigidité, à l'indéformabilité des pièces, à ce dont l'absence rend (à l'inverse) la main si diversement habile. Le langage parlé a la même insuffisance; aussi avons-nous besoin d'un ensemble de signes, purifiés de toute ambiguïté, et dont la forme strictement logique ne laisse pas échapper le contenu. (82)

La contextualité intra-linguistique propre à la signification des énoncés du langage idéographique est, par rapport à la contextualité circonstancielle caractéristique des énoncés des langues naturelles, la manière de satisfaire le réquisit d'explicitation qui est fondamental pour le but scientifique de l'Idéographie.

CHAPITRE II

RUSSELL: REFERENCE DIRECTE ET CONTEXTUALITE EXTRA-LINGUISTIQUE

Le présent chapitre concerne cette période de la production de Russell qui va de 1905, année de la publication du célèbre article "On Denoting", à 1927, où les Principia Mathematica sont édités pour la deuxième fois. Durant cette période, Russell a développé ce qu'il a lui-même appelé la "philosophie de l'atomisme logique". Les textes dans lesquels Russell expose cette philosophie ont ceci de commun que, tant par le type de problèmes qui y sont posés que par les solutions apportées à ces problèmes, ils gravitent autour de l'un d'entre eux, à savoir les Principia Mathematica, que Russell a rédigés en collaboration avec A.N. Whitehead et dont le premier volume de la première édition est paru en 1910.

Essentiellement, les Principia constituent une entreprise analogue au projet frégeen de fonder l'arithmétique dans la logique. La théorie logique qui s'y trouve développée diffère cependant par certains aspects importants de la théorie de Frege, et pour un motif qui a marqué profondément l'histoire de la logique et des fondements des mathématiques. En 1902 en effet, dans une lettre adressée à Frege, Russell signale une "difficulté" dans l'Idéographie, difficulté qui, selon lui, est liée à la possibilité admise par Frege de considérer qu'une fonction puisse "agir" comme un "élément indéterminé",

et au fait qu'elle puisse en conséquence apparaître comme son propre argument. Cette possibilité, souligne Russell, a ceci de problématique qu'elle donne prise à la formulation de contradictions. En effet,

soit w le prédicat: être un prédicat qui ne peut être prédiqué de lui-même. w peut-il être prédiqué de lui-même? De chaque réponse l'opposé s'ensuit. Nous devons par conséquent conclure que w n'est pas un prédicat. De la même manière, il n'existe pas de classe (comme totalité) de ces classes qui, chacune prise comme une totalité, n'appartiennent pas à elles-mêmes. De ceci je conclus que, dans certaines circonstances, une collection définissable ne forme pas une totalité. (1)

Dans la réponse qu'il fait à Russell la même année, Frege, après avoir précisé qu' "un prédicat est par principe une fonction de premier ordre, et / que / cette fonction requiert un objet comme argument et ne peut avoir elle-même pour argument", (2) concède néanmoins que son système n'exclut pas la possibilité, pour un concept, d'avoir comme argument sa propre extension, et que cette possibilité est en effet génératrice de la contradiction signalée par Russell. Du coup, tout l'édifice idéographique est considéré comme fortement ébranlé, et avec lui, l'entreprise logiciste elle-même.

Le souci d'éviter la génération de contradictions logiques a conduit Russell à développer une conception de la nature des propositions et de la vérité différente de celle de Frege. Une proposition est, chez Russell, introduite sur la base de parties primitivement données plutôt qu'elle ne les précède et entre dans leur détermination, et la vérité est une notion définie relativement à la correspondance entre le langage et le monde

plutôt qu'elle n'est identifiée à une entité primitive. D'autre part, la conception que se fait Russell d'un langage logique idéal implique une complémentation épistémologique de la signification des expressions de ce langage qui n'est pas, comme chez Frege, intra-linguistique, mais extra-linguistique: la contextualité afférente au langage logique est pensée comme une contrainte cognitive-expérientielle sur la signification des énoncés primitifs du langage plutôt que comme un englobement ultime de ces énoncés par le système qui les comporte.

Selon Russell, les énoncés d'un langage logique idéal doivent être formés de manière à présenter "au premier coup d'oeil" la structure du monde. (3) De la même manière que, dans notre rapport au monde, nous attestons de la complexité objective en allant du simple vers le complexe, "la perception immédiate du plus simple étant présupposée dans la compréhension du plus complexe", ainsi un langage idéal doit-il être tel qu'il comporte "un mot et pas plus pour tout objet simple, et / que / tout ce qui n'est pas simple / soit / exprimé par une combinaison de mots, ... combinaison dérivée ... des mots pour les choses simples qui y entrent...".(3) C'est la fidélité de la structure du langage à la structure objective du monde qui justifie en dernière instance, chez Russell, l'objectivité logique du langage, et non pas, comme chez Frege, l'appartenance à un système gouverné par la législation idéale du Vrai. Si la contextualité judiciaire correspond, chez l'un et chez l'autre, à la constitution de cette objectivité, la nature même du jugement diffère par contre à proportion des caractéristiques qui font, dans l'un et l'autre cas, l'essence même

du phénomène de signification. Chez Frege, un énoncé se qualifie comme signifiant d'abord et avant tout par l'expression d'un contenu, qu'un jugement saisit comme objet unique appartenant à un registre d'entités distinct du registre proprement mondain. Le jugement russellien origine, quant à lui, d'un sujet percevant, et il saisit son contenu, à savoir la signification de l'énoncé qu'il complète, comme un complexe mondain.

La relation entre le langage et le monde est, dans la philosophie russellienne de l'atomisme logique, une relation stricte (un rapport langage (au sens strict)-monde), ce qui éclaire les soucis conjugués que manifeste Russell pour la caractérisation de structures et pour l'économie d'entités abstraites. Si la signification des expressions doit consister dans leur rapport au monde, il importe de ne pas multiplier, sous forme d'entités auxquelles seraient accréditées une existence mondaine, les créations des structures. Cet impératif se trouve explicité dans une maxime, la maxime "constructions versus inférences", à propos de laquelle Russell écrit, dans un article de 1924 intitulé "Logical Atomism":

Une maxime heuristique très importante que le Dr Whitehead et moi avons trouvée, par expérience, être applicable en logique mathématique, et avons appliquée depuis dans divers autres domaines, est une forme du rasoir d'Occam. Quand quelque ensemble d'entités supposées a des propriétés logiques nettes, il appert que, dans un grand nombre de cas, les entités supposées peuvent être remplacées par des structures purement logiques composées d'entités qui n'ont pas de telles propriétés nettes. Dans ce cas, en interprétant un corps de propositions que l'on croit déjà être à propos des entités supposées, nous pouvons substituer les structures logiques sans rien altérer du détail propre au corps de propositions en question. Ceci est une économie, parce que les entités aux propriétés logiques nettes sont toujours inférées, et si les propositions dans lesquelles elles apparaissent peuvent être interprétées sans

faire cette inférence, le fondement de l'inférence tombe, et notre corps de propositions est assuré contre l'obligation d'une étape douteuse. Ce principe peut être énoncé sous la forme: "Partout où cela est possible, substituez des constructions sur la base d'entités connues à des inférences à des entités inconnues". (4)

Le privilège accordé par Russell aux "structures purement logiques" plutôt qu'aux "entités inférées" est basé sur l'admission, dans le langage, de termes primitifs qui permettent d'initier le rapport logique du simple au complexe constitutif de la structure des énoncés élémentaires. L'économie réalisée par le procédé de structuration logique a pour contrepartie la nécessité de fonder, autrement que dans le langage lui-même, la signification de ces termes, et par suite la vérité des énoncés du langage qui comportent ces termes primitifs. Le rapport langage-monde, qui s'avère un élément indispensable de la philosophie atomiste logique, s'accompagne des contraintes expérientielles sous lesquelles le monde nous est donné.

Proposition, énoncé, fait, jugement

La notion russellienne de proposition présente certaines difficultés qui sont liées à l'ambiguïté de son statut ontologique, ambiguïté qui traverse la plupart des écrits de Russell appartenant à la période de l'atomisme logique. Une proposition est en effet, dans certains textes, une entité purement linguistique. Dans l'article de 1918 intitulé "The Philosophy of Logical Atomism" par exemple, Russell écrit qu' "une proposition est une phrase à l'indicatif". (5) Dans d'autres textes cependant, et notamment dans la seconde introduction aux Principia Mathematica, la proposition est dissociée de son expression verbale, c'est-à-dire qu'elle est ce que

signifie un énoncé. (6) Il faut signaler que le texte de cette introduction se révèle par ailleurs ambigu pour ce qui concerne le statut linguistique ou non-linguistique des entités logiques qui y sont introduites - ambiguïté qui se révèle plus particulièrement, comme nous le constaterons à la deuxième section du présent chapitre, dans la définition des fonctions propositionnelles. Dans "The Philosophy of Logical Atomism", cette ambiguïté est résolue dans le sens linguistique puisque Russell remarque, à propos de la théorie des types logiques qui fait l'objet de la seconde introduction aux Principia, qu'elle "est réellement une théorie de symboles, et non de choses". (7) Une telle remarque contredit toutefois, non seulement le statut non-linguistique qui est explicitement accordé aux propositions dans Principia, mais également celui qui est déterminé implicitement dans l'appellation même de certaines entités, comme par exemple les individus.

Ce problème se trouve complexifié par l'introduction, dans "The Philosophy of Logical Atomism", d'une notion étrangère aux Principia, à savoir la notion de fait. "Un fait, nous dit Russell, est la sorte de chose qui est exprimée par une phrase Nous exprimons un fait, par exemple, quand nous disons qu'une certaine chose a une certaine propriété, ou qu'elle a une certaine relation à une autre chose. Les faits, ajoute-t-il, appartiennent au monde objectif". (8) Pour Russell, il y a un grand nombre de "sortes différentes de faits", parmi lesquels des faits particuliers (celui qui est exprimé par "Ceci est blanc", par exemple), des faits généraux ("Tous les hommes sont mortels") et, en plus de ceux-là, "les faits complètement généraux de la sorte que vous avez en logique, où il n'y a aucune mention de quelque constituant que ce soit du monde actuel, aucune mention de quelque chose particulière ou qualité particulière ou relation

particulière, en fait vous pouvez dire strictement aucune mention de quoi que ce soit". (9) Par exemple, l'énoncé "Si une classe est une partie d'une autre, un terme qui est un membre de l'une est aussi un membre de l'autre", exprime un fait complètement général.

Dans un article intitulé "Propositions and Sentences", Alan R. White observe que la "dénégation en 1918 de l'existence séparée des propositions a conduit / Russell / à donner aux faits plusieurs des tâches que les propositions, ou du moins les propositions vraies, avaient auparavant effectuées, et spécialement celle de contenir les constituants correspondant aux mots de la phrase exprimée et d'être le sujet de l'analyse". (10) Cette observation peut être appuyée par les quelques considérations faites par Russell sur la théorie des types logiques dans un article de 1924 intitulé "Logical Atomism", lequel reprend essentiellement la conception de 1918 selon laquelle une proposition (un énoncé) exprime un fait. Dans cet article en effet, Russell affirme que "les significations des mots sont de différents types variés", et il poursuit en donnant une "définition d'un type logique", laquelle concerne ces significations de mots que sont les constituants de faits. (11) Bien qu'une telle position diffère de celle adoptée dans "The Philosophy of Logical Atomism", où la théorie des types est considérée comme une "théorie de symboles", il faut cependant souligner que Russell, dans "The Philosophy of Logical Atomism", ne définit pas ce qu'est un type logique. Sa déclaration concernant la théorie des types intervient dans le cadre de l'analyse des expressions pour classes, lesquelles constituent, avec les descriptions définies et indéfinies, ces

cas pour lesquels il considère que le langage nous induit en erreur. Or on peut trouver une indication de l'esprit dans lequel Russell fait sa déclaration dans deux phrases qui terminent la discussion rattachée à l'exposé de l'analyse des expressions pour classes. "Vous ne pouvez jamais arriver, écrit-il, à la chose que vous visez que par la sorte appropriée de symbole, qui l'approche de la façon appropriée. Ceci est la vérité philosophique réelle qui est à la base de toute cette théorie des types". (12)

L'idée que la théorie des types logiques concerne des symboles plutôt qu'à des choses renvoie en fait à l'idée que cette théorie est un appareil logique qui gouverne l'analyse des expressions du langage. Mais ceci ne présente manifestement d'intérêt que si ces expressions sont significatives. En réalité, l'application de la notion de type logique à un constituant, soit de proposition (comme dans Principia Mathematica) soit de fait (comme dans "The Philosophy of Logical Atomism"), n'est pas son application à une chose comme telle, mais bien à la signification d'une expression. De ce point de vue, les positions adoptées par Russell quant à la théorie des types logiques peuvent être considérées, du moins pour ce qui est des articles "The Philosophy of Logical Atomism" et "Logical Atomism", comme relativement compatibles, et il n'est pas nécessaire de les distinguer. Des Principia aux deux articles mentionnés, et malgré les différences signalées dans la conception, sinon dans la terminologie relative à la signification des énoncés, Russell a adopté une position somme toute cohérente quant aux entités auxquelles s'applique la théorie des types logiques, à savoir que ces entités ne sont pas linguistiques au sens strict, mais

qu'elles constituent la signification des expressions du langage.

Un problème se pose cependant concernant la notion de vérité. Dans Principia en effet, la vérité et la fausseté sont des valeurs de propositions. Or cette caractéristique de la notion de proposition ne saurait être transposée sans absurdité sur la notion de fait. A cet égard Russell écrit, dans "The Philosophy of Logical Atomism": "pour les propos de la logique, mais non pas, je pense, pour les propos de la théorie de la connaissance, il est naturel de se concentrer sur la proposition / au sens d'énoncé / comme la chose qui sera notre véhicule typique pour la dualité du vrai et du faux". (13) Pour reprendre le mot de A. R. White, "la tâche" qui est effectuée, dans Principia, par les propositions relativement à la vérité et à la fausseté incombe, dans "The Philosophy of Logical Atomism", aux énoncés. Il faut toutefois s'aviser que, dans cet article, la transposition des propositions aux faits implique l'introduction d'une relation tout aussi absente des Principia que la notion de fait, mais absolument requise par cette dernière, à savoir la relation de correspondance entre les énoncés et les faits signifiés par ces énoncés. Si la vérité et la fausseté se disent d'énoncés, il n'en demeure pas moins que la notion de vérité concerne à proprement parler la relation de correspondance à des faits (laquelle entre dans la caractérisation de la signification des énoncés), puisque, comme nous le verrons, Russell considère que la vérité est une manière pour un énoncé de correspondre à un fait. Signalons à ce sujet que, dans "Logical Atomism", Russell parle de la relation de correspondance entre les mots et ce qu'ils signifient comme d'une "relation de

signification", et qu'il applique les distinctions de types logiques, non seulement aux significations des mots, mais également aux relations entre les mots et leur signification: "il n'y a pas, écrit-il, une seule relation de signification entre les mots et ce dont ils tiennent lieu, mais autant de relations de signification, chacune d'un type logique différent, qu'il y a de types logiques parmi les objets pour lesquels il y a des mots".

(14) L'idée que la relation de correspondance entre un énoncé et un fait est une relation de signification, et le fait que la vérité soit rapportée à la relation de correspondance caractéristique de la signification des énoncés, permettent ainsi de préserver, dans un réseau différent de notions, la thèse qui est sous-jacente dans les Principia à l'attribution des valeurs de vérité aux propositions, à savoir que la vérité et la fausseté concernent la signification des énoncés plutôt que ces énoncés eux-mêmes.

La notion russellienne de vérité relève en partie de la théorie de la connaissance, au sens où ce qui est présenté comme la définition de cette notion implique des notions épistémologiques. Deux indices importants, respectivement tirés des Principia et de l'article "The Philosophy of Logical Atomism", peuvent être brièvement invoqués à l'appui de cette remarque. Tout d'abord, la définition de la notion de vérité utilise dans Principia, la notion de jugement - une proposition étant considérée, dans cette définition, comme l'objet d'un jugement. Ensuite, les constituants fondamentaux des faits particuliers du monde (à savoir les particuliers) sont à plusieurs reprises, dans "The Philosophy of Logical Atomism", désignés comme des "objets actuels des sens", et leur existence est un

élément de la caractérisation (par correspondance aux faits particuliers qui les comportent) de la vérité des propositions (des énoncés) dont ces faits constituent la signification. Or la notion d'objet actuel des sens implique la notion d'expérience immédiate, laquelle constitue la notion primitive de la théorie russellienne du jugement.

Ceci n'est pas sans rappeler l'association des notions de jugement et de vérité chez Frege. Le modèle russellien d'analyse de la signification n'est cependant pas un modèle frégeen, et il est clair que les propositions ne doivent pas être identifiées à quelque chose comme une version russellienne des pensées frégeennes, "pensées" auxquelles correspondraient, au lieu de valeurs de vérité, des faits du monde, et que la notion de jugement serait chargée de relier. Les notions de proposition (au sens des Principia) et de fait sont plutôt deux notions exclusives l'une de l'autre, et elles appartiennent à deux ordres de préoccupation différents. La théorie logique des Principia et la théorie du rapport langage-monde de "The Philosophy of Logical Atomism" ont été développées par Russell de façon relativement indépendante. Les précédentes considérations ne doivent pas faire perdre de vue en effet l'entreprise fondationnelle qui motive essentiellement les travaux de Russell en logique. Les Principia Mathematica ont été écrits dans le but de permettre la dérivation de l'arithmétique à partir de la logique, et non pas pour rendre compte des faits "complètement généraux" du monde. Mais Russell manifeste aussi, parallèlement, un intérêt soutenu pour la théorie de la connaissance et pour la question du fondement philosophique de la signification et de la

vérité, ce qui est susceptible d'expliquer l'apparition, dans le texte même de la seconde introduction aux Principia, de la notion de jugement.

En réalité, certains des principaux passages de l'introduction en question, et notamment celui auquel il a été fait allusion concernant la définition de la vérité, reproduisent exactement la majeure partie d'un article publié en 1910 et intitulé "La théorie des types logiques". (15) L'idée que la vérité se définit pour un jugement relativement à un objet (complexe) n'y est d'ailleurs pas nouvelle, puisqu'elle se trouve exposée dans un article de 1907 intitulé "On the Nature of Truth and Falsehood". Un peu plus tard, en 1914, Russell propose, dans "On the Nature of Acquaintance", une caractérisation de la notion d'expérience immédiate qui clarifie la notion de jugement esquissée dans les articles antérieurs. La notion de jugement se trouve ainsi développée à la même époque où Russell rédige et publie pour la première fois les Principia. En 1918, dans "The Philosophy of Logical Atomism", et vraisemblablement à cause de l'identification des propositions aux énoncés et de l'apparition corrélative des notions de fait et de relation de correspondance entre énoncé et fait, la notion de jugement n'est pas mentionnée, bien que Russell y fasse implicitement référence lorsqu'il indique, dans le passage qui a été cité plus haut (page 112), que "pour les propos de la théorie de la connaissance", la proposition (l'énoncé) n'est pas le véhicule de la vérité et de la fausseté. De plus, la notion d'objet actuel des sens, qui se trouve caractérisée en 1914 dans "On the Nature of Acquaintance", est préservée.

La conjoncture théorique qui vient d'être brièvement esquissée rend

délicat le traitement du problème qui nous occupe, dans la mesure où l'uniformité même de ce traitement risque d'apparaître comme une infidélité au développement historique (dans les limites de la période de l'atomisme logique) des considérations de Russell concernant l'analyse qui doit être faite de la signification logique des énoncés - et notamment de celle des énoncés élémentaires. Ce problème se complique d'autant plus que, comme on a pu le constater, les différents textes produits par Russell durant cette période ne s'excluent pas absolument et comportent des renvois à certaines notions introduites dans des cadres théoriques plus ou moins différents de ceux dans lesquels s'effectuent les renvois en question. Compte tenu de ces restrictions, la position qui semble, toujours du point de vue du problème qui nous occupe, la plus fructueuse, et qui sera adoptée ici, est la suivante. L'article "The Philosophy of Logical Atomism" (et secondairement, l'article "Logical Atomism") s'avérant être le texte dans lequel Russell manifeste un intérêt particulier pour les énoncés élémentaires (les "propositions atomiques") et pour la structure prédicative, c'est ce dernier qui servira de texte de base à l'exposé du présent chapitre. Le terme "énoncé" sera cependant utilisé au lieu du terme "proposition" (lorsque ce dernier désigne une entité linguistique), afin d'éviter toute ambiguïté.

Trois "emprunts" importants seront effectués, les deux premiers à la seconde introduction aux Principia, et le troisième à l'article "On the Nature of Acquaintance". Chacun de ces emprunts se trouve justifié dans le texte même de "The Philosophy of Logical Atomism". Le premier concerne la caractérisation de la théorie simple des types logiques, et en particulier

l'identification de la contrainte des types logiques sur les composants des énoncés élémentaires. Ces composants sont, dans Principia, des composants propositionnels plutôt que factuels, mais la même caractérisation logique s'applique dans les deux cas. Deuxièmement, nous retiendrons la définition de la notion de vérité telle qu'elle s'applique aux jugements élémentaires. Troisièmement, nous utiliserons la théorie de l'expérience immédiate telle qu'introduite dans "On the Nature of Acquaintance". La justification peut sembler ici plus ténue que dans les deux premiers cas, puisqu'elle s'appuie sur un renvoi implicite, au début de "The Philosophy of Logical Atomism", à la notion de jugement. Nous aurons cependant l'occasion de constater que la signification des noms propres logiques (à savoir les particuliers) ainsi que la relation de correspondance qui leur est propre ont des caractéristiques communes avec les notions impliquées dans la définition de la vérité des jugements élémentaires.

Les sections qui suivent sont respectivement consacrées, tout d'abord à la caractérisation, dans le cadre de la théorie simple des types logiques, de la structure fonction-argument pour les propositions singulières, ensuite, au rapport entre la structure prédicative propre aux énoncés singuliers et la relation langage-monde, que nous comparons brièvement, dans la section qui suit, avec le rapport de généralité propre aux énoncés comportant des descriptions définies. Nous examinons enfin la théorie russellienne du jugement telle qu'appliquée aux énoncés singuliers.

La structure fonction-argument et la théorie simple des types logiques

La structure fonction-argument, telle qu'elle s'applique aux énoncés, est, chez Russell, une structure logique plutôt que linguistique et, comme il a été signalé au début du présent chapitre, elle est pensée dans un cadre logico-philosophique différent de celui de Frege. Dans la théorie frégéenne, cette structure est basée sur l'opposition entre saturation et insaturation. Elle correspond, sur le plan des dénотations, à la relation de subsomption entre objet et concept, ou entre concept d'un certain degré et concept d'un degré supérieur. Nous avons vu au chapitre I que l'esprit de la distinction entre saturation et insaturation rendait plutôt malaisée l'utilisation de l'expression "entité insaturée" pour désigner les concepts, le terme "entité" suggérant un statut d'autonomie qui ne s'avère pas, chez Frege, être le propre des fonctions en général - ces dernières ne pouvant être déterminées que sur la base de l'expression comportant l'expression incomplète qui les dénote. C'est là le sens de la remarque que fait Russell à Frege dans sa lettre de 1902, concernant le fait que les fonctions puissent agir comme des éléments indéterminés.

Les objets frégéens peuvent par contre être considérés comme des entités au sens strict, mais ils sont en ce cas voués à une irréductible simplicité, qui est en quelque sorte la condition de leur autonomie. Ceci ne présente aucun inconvénient pour la plupart des objets admis dans l'ontologie frégéenne, sauf bien sûr pour les parcours de valeurs et les

extensions de concepts, qui ne gardent, du fait de leur statut d'objet, aucune trace de leur fabrication logique. Les objets étant par essence les arguments de fonctions ou de concepts de premier degré, rien n'interdit que cet objet qu'est l'extension d'un concept de premier degré apparaisse comme argument de ce concept, ou même, que l'extension d'un concept de degré supérieur au premier apparaisse comme argument d'un concept de premier degré. En principe, cette possibilité n'est pas du tout problématique, puisque le concept sera défini de manière à ce que le Faux soit prescrit comme valeur relativement à l'argument considéré. Mais précisément, la difficulté signalée par Russell est qu'il existe des cas où une telle prescription ne saurait être effectuée sans impliquer du même coup une prescription contraire. Chaque terme du couple notionnel "saturé / insaturé" présente ainsi des difficultés. D'une part, la notion d'insaturation rend malaisée la conception des concepts comme entités, puisqu'il s'agit en quelque sorte d'entités incomplètes et qu'il y a un sens fondamental dans lequel une entité ne peut qu'être complète en elle-même. C'est pourquoi les extensions de concepts ne sont pas, chez Frege, des concepts: les extensions de concepts sont des collections et les collections sont des entités (complètes). D'autre part, la notion de saturation objective au même titre (c'est-à-dire constitue uniformément comme objets) les entités auxquelles elle s'applique, ce qui rend impossible la distinction entre ces collections que sont les extensions de concepts et les objets appartenant à ces collections. Bref, le couple saturé/insaturé ne rend pas compte des traits distinctifs des extensions de concepts relativement aux objets et aux concepts. Or la notion de

collection d'objets, ainsi que la différence entre une collection d'objet et un objet appartenant à cette collection, s'avèrent capitales pour toute la question des paradoxes logiques.

La théorie simple des types logiques, qui est l'une des principales inventions de Russell, implique une manière différente de celle de Frege de caractériser la structure fonction-argument. (16) En fait, cette théorie est précisément née du souci de trouver un procédé qui empêche à la base la possibilité de générer le genre de contradictions que Russell avait signalé à Frege en 1902. Ce procédé s'appuie sur un diagnostic révélant l'erreur commune à toute une série de paradoxes formulés environ à la même époque que celui de Russell. Pour ce dernier en effet, dans chaque cas de ce genre, "quelque chose est dit à propos de tous les cas d'une certaine sorte, et de cela qui est dit un nouveau cas semble être généré, qui à la fois est et n'est pas de la même sorte que les cas qui tous étaient concernés dans ce qui était dit". (17) De tels ensembles de cas constituent des totalités illégitimes, dont la production peut être évitée, insiste Russell, si l'on se conforme à la règle suivante, dite "principe du cercle vicieux": "Quoi que ce soit qui implique tous d'une collection ne doit pas être un de la collection", ou, conversement, "si, une certaine collection ayant déjà un total, elle pouvait avoir des membres définissables seulement dans les termes de ce total, alors la collection en question n'a pas de total". (18)

La manière d'appliquer ce principe à la structure fonction-argument est de considérer qu'une fonction est, non pas quelque chose d'indéterminé

en soi-même, mais bel et bien une entité, laquelle est obligatoirement dotée, comme toute entité logique, d'un certain type logique. Chez Russell, en effet, et selon la théorie simple des types logiques, l'univers des fonctions est un univers d'entités scindé en une infinité de collections disjointes de ces entités. Chacune de ces collections constitue un type logique différent de tous les autres types, à savoir le type logique de ses membres propres - tous les membres d'une collection possédant un même type. Les types logiques sont organisés selon une hiérarchie simple, la base de la hiérarchie étant occupée par le type zéro des seules entités de l'univers qui ne sont pas des fonctions, à savoir de ce que Russell appelle les "individus". Les types suivants sont hiérarchisés selon la règle que, pour tout type $m > 0$, $m = n + 1$.

Le type auquel appartient une fonction est déterminé par son registre de signification, c'est-à-dire par la collection des arguments possibles de cette fonction, qui sont les arguments pour lesquels la fonction possède une valeur. Une fonction de premier type est une fonction dont les arguments possibles sont des individus (des entités de type zéro), une fonction de deuxième type, une fonction dont les arguments possibles sont des fonctions d'individus (des entités de premier type), une fonction de troisième type, une fonction dont les arguments possibles sont des fonctions de fonctions d'individus, et ainsi de suite. (19) Le principe de base de la théorie simple des types est qu'une fonction (à une place d'argument, par exemple) d'un type donné ne peut prendre pour argument qu'une entité de type immédiatement inférieur au sien, et qu'elle ne peut constituer l'argument que d'une fonction (à une place d'argument) d'un

type immédiatement supérieur au sien. (20) Ainsi, l'association d'un type à une fonction, en même temps qu'elle élimine la possibilité pour une fonction d'apparaître comme son propre argument, empêche également la formation d'une totalité qui comporterait toutes les fonctions. Si une telle totalité était en effet projetée (ce qui supposerait déjà que le principe de base de la théorie simple des types ne soit pas respecté), elle ne serait de toute façon jamais que la collection des arguments d'une fonction de type supérieur à celui des fonctions totalisées, de sorte que, cette fonction n'appartenant pas à la collection en question, cette dernière ne pourrait être considérée comme la collection de toutes les fonctions.

La structure fonction-argument, telle que caractérisée dans la théorie simple des types logiques, c'est-à-dire (toujours pour le cas d'une fonction à une place d'argument) comme une relation entre deux entités appartenant chacune à un type logique différent (relation satisfaisant le principe de base de la théorie), constitue le premier élément de l'analyse de la structure logique des énoncés élémentaires. Le deuxième élément de cette analyse concerne la notion de fonction propositionnelle, qui est une notion capitale pour la définition de la notion de proposition - laquelle est ici, rappelons-le, la signification d'un énoncé. La définition d'une fonction propositionnelle est la suivante: "Par une "fonction propositionnelle" nous signifions quelque chose qui contient une variable x et exprime une proposition aussitôt qu'une valeur est assignée à x ". (21) En d'autres termes, une fonction propositionnelle est une fonction dont les valeurs sont des propositions, soit vraies, soit fausses. Une telle fonction " a un

certain registre de signification, à l'intérieur duquel se trouvent les arguments pour lesquels la fonction a des valeurs. A l'intérieur de ce registre d'arguments, la fonction est vraie ou fausse; à l'extérieur de ce registre, elle ne fait pas de sens". (22)

Pour Russell, "la caractéristique essentielle d'une fonction est l'ambiguïté". (23) Cette ambiguïté repose sur le fait qu'une fonction possède une valeur différente pour chacun de ses différents arguments, c'est-à-dire pour chacune des valeurs différentes qui sont assignées à la variable x qu'elle comporte. La même fonction propositionnelle prendra pour valeur l'une ou l'autre des propositions (signifiées par) "Socrate est humain" et "Platon est humain" par exemple, selon que la valeur désignée par "Socrate" ou la valeur désignée par "Platon" sera assignée à la variable x . De manière générale, on symbolise par " ϕx " une fonction propositionnelle, par " ϕx " la valeur (indéterminée) de la fonction ϕx pour un argument non spécifié (24) et on dit que " ϕx " dénote de façon ambiguë les propositions symbolisées par " ϕa ", " ϕb ", " ϕc ", etc., (25) où "a", "b", "c", etc. désignent les différentes valeurs assignées à la variable x . Pour reprendre le précédent exemple, l'expression "x est humain" est l'expression de la valeur indéterminée de la fonction propositionnelle symbolisée par " \hat{x} est humain" pour un argument non spécifié, et elle signifie de façon ambiguë les propositions (signifiées par) "Socrate est humain", "Platon est humain", "Aristote est humain", etc. . (25)

Une deuxième caractéristique importante d'une fonction est, toujours

selon Russell, de n'être bien définie que si ses valeurs sont bien définies. "Il s'ensuit, écrit Russell, qu'aucune fonction ne peut avoir parmi ses valeurs quoi que ce soit qui présuppose la fonction". (25)

S'il n'en était pas ainsi, certaines valeurs de la fonction, parce qu'elles présupposeraient la fonction et parce que cette fonction présuppose, en quelque sorte, la totalité de ses valeurs, présupposeraient la totalité des valeurs à laquelle elles appartiennent. Certains éléments de la totalité des valeurs ne pourraient donc être définis que sur la base de cette totalité. Or c'est là la situation qu'il faut éviter afin de contrer la génération de paradoxes. La deuxième caractéristique des fonctions est "un cas particulier, mais peut-être le cas le plus fondamental, du principe du cercle vicieux". (25) On ne peut ainsi concevoir "une telle chose que la valeur de $\phi \hat{x}$ pour l'argument $\phi \hat{x}$, ou pour tout argument qui implique $\phi \hat{x}$. C'est-à-dire, le symbole " $\phi(\phi \hat{x})$ " ne doit pas exprimer une proposition, comme " ϕa " le fait si ϕa est une valeur de $\phi \hat{x}$. En fait, " $\phi(\phi \hat{x})$ " doit être un symbole qui n'exprime rien du tout: nous pouvons dès lors dire qu'il n'est pas significatif". (26) Russell poursuit: "non seulement est-il impossible pour une fonction $\phi \hat{z}$ d'avoir elle-même ou quoi que ce soit dérivé d'elle comme argument mais ..., si $\psi \hat{z}$ est une autre fonction telle qu'il existe des arguments a pour lesquels " ϕa " et " ψa " sont significatifs, alors $\psi \hat{z}$ et quoi que ce soit qui en dérive ne peut être de manière significative un argument de $\phi \hat{z}$ ". (27) Cela étant déterminé, la hiérarchie s'établit, comme nous l'avons vu, de la manière suivante: "Commençant avec a et les autres termes qui peuvent être

arguments des mêmes fonctions dont a peut être un argument, nous venons ensuite aux fonctions dont a est un argument possible, et ensuite aux fonctions dont ces fonctions sont des arguments possibles, et ainsi de suite". (28)

La deuxième caractéristique des fonctions s'avère particulièrement intéressante en ce qu'elle permet de déterminer un trait important de la différence entre la notion russellienne de proposition et la notion fré-géenne de pensée, qui concerne le rapport entre la proposition et ses parties. Chez Frege, une pensée est une entité autonome et unique appartenant à un monde de sens et la proposition exprimant cette pensée joue le rôle d'un contexte relativement au sens de ses parties. Ceci se manifeste sur le plan du contenu logique des expressions par le principe de la précedence du jugement sur le concept. Chez Russell, par contre, une proposition est le résultat de l'application d'une fonction à un argument déterminé, c'est-à-dire qu'elle est la valeur de cette fonction pour cet argument. En fait, "une proposition n'est pas une seule entité, mais une relation de plusieurs" - la relation étant, dans le cas d'une fonction à un argument, une relation monadique. (28)' On peut exprimer ce caractère spécifique des propositions russelliennes en disant qu'une proposition n'est pas primitive, mais dérivée relativement à ses parties. Ceci implique que les parties d'une proposition, ou ce que nous appellerons ses "composants", à savoir une fonction propositionnelle et un argument de cette fonction, doivent être déterminés pour que la proposition concernée le soit aussi.

L'idée qu'une proposition est une entité définie sur la base de composants primitifs n'entre pas en contradiction avec le principe qu'une fonction propositionnelle n'est bien définie que si la totalité de ses valeurs l'est aussi. Une telle contrainte revient à une application du principe du cercle vicieux et concerne le type d'une fonction propositionnelle. En fait, et comme le dit lui-même Russell, la totalité des valeurs d'une fonction "revient au même" que la totalité de ses arguments. (29)

La totalité des valeurs d'une fonction est formée du résultat de l'application de cette fonction à chacun de ses arguments possibles, de sorte que si la collection des arguments en question est bien définie, c'est-à-dire, dans la théorie simple des types logiques, si elle est une collection d'entités du même type satisfaisant le principe de base de la théorie, alors la collection des valeurs de la fonction est aussi bien définie. (30)

Le fait que les propositions sont des valeurs de fonctions propositionnelles et que les fonctions propositionnelles sont hiérarchisées sur la base de leur appartenance à un type logique suggère de manière assez naturelle que les valeurs des fonctions propositionnelles, à savoir les propositions, sont elles-mêmes hiérarchisées. Le traitement de la hiérarchie des propositions comme telle requiert cependant un appareil plus complexe que la théorie simple des types, à savoir la théorie ramifiée des types logiques. Cette théorie, dont la présentation fait l'objet principal de la seconde introduction aux Principia, a été pensée pour rendre compte, en plus des paradoxes logiques, des paradoxes dits "sémantiques", dont le plus célèbre est le paradoxe du menteur. Ces paradoxes se

distinguent des paradoxes proprement logiques en ce qu'ils impliquent des notions comme celles de définition et de vérité, lesquelles ne sont pas exclusivement syntaxiques. Ce que la théorie ramifiée des types doit notamment empêcher, c'est la formation de totalités illégitimes de propositions, totalités qui sont généralement impliquées dans des énoncés comportant une quantification. La considération des propositions quantifiées conduit à concevoir des entités qui doivent être régies par des contraintes plus complexes que celles de la théorie simple des types, et à développer en conséquence (à ramifier) la hiérarchie simple qui est définie dans cette théorie. Dans une hiérarchie ramifiée, chaque "niveau" hiérarchique (chaque type logique de la théorie simple) est constitué d'une infinité d'ordres "ramifiant" ce type. De façon très générale, et sans entrer dans les détails de la théorie ramifiée (qui n'est pas requise pour notre propos), on peut dire, pour les fonctions à un argument, que le type d'une fonction propositionnelle est relatif au type de son argument, et que l'ordre (le type ramifié) d'une fonction est relatif à l'ordre des entités qui sont présupposées dans la détermination de ses valeurs, c'est-à-dire qu'il est relatif à la fois à l'ordre de ses arguments (l'ordre des individus étant zéro) et à l'ordre des entités sur lesquelles on quantifie pour déterminer les valeurs en question. (31) Soit par exemple la proposition exprimée par l'énoncé "Napoléon a toutes les propriétés qui font un grand général". La propriété qui est ici attribuée à Napoléon est bel et bien attribuée à un individu, mais elle présuppose l'ordre (zéro) de son argument (à savoir Napoléon), et une totalité de

propriétés de premier ordre, de sorte qu'elle est une propriété de deuxième ordre. La fonction corrélatrice de cette propriété est donc une fonction de premier type et de deuxième ordre, et la proposition qui est une valeur de cette fonction, une proposition de deuxième ordre. Sous ce rapport, une proposition de premier ordre peut être considérée comme une proposition qui ne présuppose que la totalité des individus - $(x). \varphi x$, par exemple.

Cette brève esquisse de la différence entre le type d'une fonction propositionnelle et son ordre (ou type ramifié) va nous servir à comprendre le sens de la définition que donne Russell, dans la seconde introduction aux Principia, du troisième élément constitutif de l'analyse de la structure logique des énoncés élémentaires, à savoir la notion de proposition élémentaire elle-même. Notons dès maintenant que, pour Russell, ce composant d'une proposition qu'est la fonction dont cette proposition est une valeur n'est pas un constituant de la proposition en question; (32) seul l'argument auquel est appliqué la fonction dont la proposition est la valeur peut être appelé un constituant de cette proposition (la proposition étant dite "contenir" le constituant en question). Cette remarque terminologique étant faite, Russell caractérise les propositions élémentaires, qu'il distingue, dans l'exemple qu'il invoque, des propositions de premier ordre de la manière suivante:

Les propositions qui ne contiennent aucune fonction et aucune variable apparente / c'est-à-dire des variables liées par un quantificateur / peuvent être appelées "propositions élémentaires". Les propositions qui ne sont pas élémentaires, qui ne contiennent pas de fonction, et pas de variable apparente excepté d'individus, peuvent être appelées "propositions de premier ordre" (...). Ainsi les propositions élémentaires et de

premier ordre seront les valeurs de fonctions de premier ordre. (...) Les propositions élémentaires et de premier ordre ne pré-supposent aucune totalité excepté (au plus) la totalité des individus. (33)

Nous ne considérerons pas ici la définition des propositions élémentaires d'ordre n , c'est-à-dire des propositions qui sont les valeurs de fonctions d'ordre n d'individus. (34) De telles fonctions n'existent pas dans la théorie simple des types logiques, où la notion d'ordre n'est tout simplement pas introduite. Compte tenu cependant de l'ambiguïté qui pourrait se glisser si l'on garde présente à l'esprit la possibilité évoquée, nous utiliserons désormais les expressions "proposition singulière", et par conséquent "énoncé singulier", pour marquer le sens précis dans lequel sont entendues ici les notions de propositions élémentaire et d'énoncé élémentaire. En fait, le passage cité s'avère utile à notre propos dans la mesure où il nous permet, d'une part de situer avec un minimum de précision la distinction qu'effectue Russell entre les propositions singulières et les propositions de premier ordre (qui sont des propositions qui comportent une quantification universelle ou existentielle sur individus et sur lesquelles nous aurons à revenir à quelques reprises au cours du présent chapitre), et ensuite de justifier qu'il soit possible de définir une notion de proposition élémentaire (à savoir la notion de proposition singulière) en ne prenant pour acquise que la théorie simple des types, c'est-à-dire sans avoir recours à la notion d'ordre - une proposition élémentaire étant, dans le passage cité, une proposition différente d'une proposition de premier ordre. Dans la théorie simple des types, donc, une proposition singulière peut être définie, à son plus

simple, comme la valeur d'une fonction propositionnelle d'individus pour un argument déterminé de cette fonction - la fonction de premier ordre dont parle Russell devenant, dans la hiérarchie simple et pour ce qui concerne les propositions singulières, une fonction propositionnelle du premier type. Une proposition singulière a ainsi pour constituant (au sens de Russell) un individu, et pour composants (en notre sens), une fonction propositionnelle d'individus et un individu. (19)

Les trois éléments d'analyse précédemment introduits permettent de caractériser la structure logique des énoncés singuliers comme une relation hiérarchique simple (c'est-à-dire soumise au principe de base de la théorie simple des types) entre deux entités de type logique différent, un individu et une fonction propositionnelle d'individus. Ces entités, qui sont les composants, dans Principia Mathematica, de la signification des énoncés singuliers, présentent des analogies intéressantes avec les composants des faits qui constituent, dans "The Philosophy of Logical Atomism", la signification des propositions (au sens d'énoncés) atomiques.

Avant cependant de considérer l'analyse qui est présentée dans cet article de la signification des énoncés singuliers, une remarque doit être faite concernant la notion de vérité, telle qu'elle se trouve introduite pour les propositions dans Principia. On se rappellera que les propositions, qui sont les valeurs de fonctions propositionnelles, sont nécessairement dotées d'une valeur de vérité, et il s'avère qu'à la hiérarchie des propositions correspond, selon Russell, une hiérarchie de valeurs de vérité. Comme il

faut s'y attendre, le traitement de la hiérarchie des valeurs de vérité requiert aussi l'appareil de la théorie ramifiée des types logiques. En fait, on peut adopter pour la notion de vérité corrélatrice des propositions singulières une solution parallèle à celle précédemment adoptée pour la définition d'une notion de proposition élémentaire dans le cadre de la théorie simple des types. Considérons à ce sujet le paragraphe principal dans lequel Russell explicite ce qu'il entend par les termes "vrai" et "faux":

... les mots "vrai" et "faux" possèdent plusieurs significations différentes, selon la sorte de propositions à laquelle ils sont appliqués, Soit une fonction ϕx , et soit ϕ a l'une de ses valeurs. Appelons la sorte de vérité applicable à ϕ a "première vérité". ... Considérons maintenant la proposition $(x). \phi x$. Si cette dernière a une vérité d'une sorte qui lui est appropriée, cela signifiera que chaque valeur ϕx a une "première vérité". Ainsi, si nous appelons la sorte de vérité appropriée à $(x). \phi x$ "seconde vérité", nous pouvons définir " $\{(x). \phi x\}$ a une seconde vérité" comme signifiant "toute valeur de ϕx a une première vérité", i.e. " $(x). (\phi x \text{ a une première vérité})$ ". De la même manière, si nous dénotons par " $(\exists x). \phi x$ " la proposition " ϕx quelquefois", i.e. "... " ϕx avec quelque valeur de x ", ... nous pouvons définir " $\{(\exists x). \phi x\}$ a une seconde vérité" comme signifiant "quelque valeur de ϕx a une première vérité", i.e. " $(\exists x). (\phi x \text{ possède une première vérité})$ ". Des remarques similaires s'appliquent à la fausseté. ... Ainsi la sorte de / vérité / qui peut appartenir à une proposition générale / universelle ou existentielle / est différente de la sorte qui peut appartenir à une proposition particulière. (35)

La vérité d'une proposition singulière est ainsi ce qu'il faut appeler, selon Russell, une "première vérité". Dans l'hypothèse de l'existence de propositions élémentaires de divers ordres cependant, et donc de l'admission corrélatrice d'autant de "premières vérités", nous distinguerons la "première vérité" propre aux propositions singulières par l'appellation de "vérité singulière". La "vérité singulière" est qualifiée par Russell, quelque

lignes plus loin, de "sorte la plus simple de vérité". En fait, la définition qui en est donnée s'avère être corrélatrice de la définition des jugements élémentaires à laquelle il a été fait allusion à la section précédente. (36) Cette définition sera examinée à la dernière section du présent chapitre.

La structure prédicative et la relation langage-monde

La structure prédicative est introduite, dans "The Philosophy of Logical Atomism", comme une structure linguistique. Elle est la structure propre à la forme la plus simple d'énoncés singuliers, à savoir ceux qui sont composés d'une expression référentielle et d'un prédicat. Cette structure n'est toutefois pas sans rapport avec la signification de l'énoncé singulier, dont elle est le propre, puisque l'expression référentielle et le prédicat de l'énoncé en question sont définis relativement à leur signification, et que la structure de l'énoncé singulier reflète la structure du fait, s'il en est un, qui lui correspond. Un trait caractéristique général de la structure prédicative est d'être une structure d'énoncé signifiant, et signifiant par le biais d'une relation langage-monde.

Pour Russell, "il y a seulement un monde", (37) à savoir le monde réel, actuel ou objectif, et les faits constituant la signification des énoncés ne sont pas "créés par nos pensées ou nos croyances", mais appartiennent bien à ce monde. (38) Il importe de noter dès le départ que les

faits auxquels Russell s'intéresse principalement dans "The Philosophy of Logical Atomism" sont ce qu'il appelle les "faits particuliers" (ou "faits atomiques") et les "faits généraux" - par exemple, le fait (particulier) exprimé par "Ceci est blanc" et le fait (général) exprimé par "Tous les hommes sont mortels". (39) Si les faits particuliers peuvent être aisément caractérisés, les faits généraux, sans lesquels une description du monde se révélerait incomplète, (40) constituent cependant "une question excessivement difficile", pour laquelle Russell déclare ne pas être en possession d'une réponse adéquate. (41) L'intérêt de Russell pour les faits généraux du monde, qui ne doivent pas être confondus avec les faits complètement généraux de la logique, est étroitement corrélé à toute la question de l'analyse de la signification des descriptions définies, et cette question sera considérée à la prochaine section. La présente section est exclusivement consacrée aux faits particuliers, qui sont la sorte de signification propre aux énoncés singuliers.

Un fait particulier n'est pas une entité simple du monde, mais une entité complexe composée (pour la sorte la moins complexe de fait particulier) d'une chose simple et d'une propriété (simple) ou qualité de cette chose. viennent ensuite les faits "dans lesquels vous avez ..., deux choses et une relation, trois choses et une relation, quatre choses et une relation, et ainsi de suite". (42) "Que/ les choses du monde / ont ces propriétés et ces relations sont des faits, et les choses et leurs qualités ou relations sont assez clairement, dans un sens ou dans l'autre, des composants des faits qui ont / (qui comportent) / ces qualités et ces relations". (43)

Ces composants des faits (particuliers) que sont les "choses du monde" sont ce que Russell appelle des "particuliers". Les particuliers sont en quelque sorte les atomes de la logique atomiste, ou si l'on veut, les entités logiques corrélatives de ces "choses séparées" qu'admet fondamentalement le sens commun dont se réclame le réalisme de l'atomisme logique. (44)

Les particuliers, écrit Russell, ont cette particularité, parmi les sortes d'objets dont vous avez à tenir compte dans un inventaire du monde, que chacun d'eux se tient entièrement seul et est complètement auto-subsistant. Ils ont cette sorte d'auto-subsistance qui appartient par tradition à la substance, excepté que, pour autant que notre expérience est concernée, ils persistent seulement à travers un très court laps de temps. C'est-à-dire, chaque particulier qu'il y a dans le monde ne dépend logiquement en rien de quelque autre particulier". (45)

D'autre part, les particuliers sont définis comme "les termes des relations dans les faits atomiques". (46) Cela ne signifie cependant pas que les particuliers sont logiquement dépendants des relations. Au contraire, nous dit Russell, "la logique que je désirerais combattre / est celle qui / maintient que pour connaître tout à fait n'importe quelle chose, vous devez connaître toutes ses relations et toutes ses qualités". (47) En fait, et comme nous le verrons un peu plus loin, la caractérisation qu'effectue Russell des particuliers est fortement influencée par l'orientation épistémologique de la théorie de la signification qu'il soutient à l'époque de la rédaction de son article, ainsi que par le vocabulaire expérientiel de cette épistémologie. A cet égard, si l'indépendance et l'auto-subsistance des particuliers est de nature logique, leur caractère éphémère est, quant à lui, épistémologique. C'est par cet aspect épistémologique que les particuliers diffèrent de la notion traditionnelle de substance.

Comme Russell l'indique dans un article de 1911 intitulé "On the Relations of Universals and Particulars", "l'importance de l'indestructibilité / dans les anciennes théories de la substance / était /, quant à elle, / métaphysique, et non logique". (48)

En ce qui concerne ces autres composants des faits atomiques que sont les qualités et les relations, Russell se montre fort peu loquace, si ce n'est par le biais des exemples qu'il donne, comme "être blanc", "être à la gauche de" ou "donner à", autrement dit par le biais des expressions pour qualités et relations. Ce qui apparaît clairement toutefois, c'est que les qualités et les relations ne sont pas dotées du statut d'indépendance logique entre elles, et encore moins du caractère d'auto-subsistance, qui sont le propre des particuliers. Ceci tient à leur apport décisif dans la constitution de ces entités complexes que sont les faits particuliers. Etant donné un particulier, la possession d'une qualité par ce particulier détermine complètement ou crée un fait, tout comme, étant donné deux particuliers, l'existence d'une relation entre ces deux particuliers crée aussi un fait. Un fait s'obtient sur la base de deux sortes de composants, dont l'un (la qualité ou la relation) dépend pour son existence de l'autre (le ou les particulier(s) concerné(s)). Il est important de voir ici qu'un fait n'est pas autre chose que la possession d'une qualité par un particulier, ou que l'existence d'une relation entre deux particuliers. Un fait n'est pas une troisième sorte d'entité par rapport aux particuliers et aux relations: il est directement défini sur la base de ces derniers.

D'autre part, un fait est "ce qui est exprimé par une phrase entière", (49) et un fait particulier, ce qui est exprimé par un énoncé singulier. Pour Russell, "/ un énoncé / est juste un symbole. C'est un symbole complexe dans le sens où il a des parties qui sont aussi des symboles". (50) Dans un langage logiquement parfait (un langage, nous dit Russell, comme celui des Principia Mathematica, "si vous ajoutez un vocabulaire" (51)), les composants de l'énoncé doivent correspondre "un à un" aux composants du fait correspondant, de sorte que la complexité du fait "est miroitée dans" la complexité de l'énoncé. Il s'ensuit "que les composants du fait ... sont les significations des symboles que nous devons comprendre en vue de comprendre / l'énoncé /". (52)

Le composant expressif (d'un énoncé singulier) auquel correspond, à titre de signification, un particulier, est un nom propre au sens logique, et non pas au sens naturel, du terme. Cette distinction est importante puisque, comme nous le verrons à la prochaine section, les noms propres naturels ne sont pas pour Russell, non plus d'ailleurs que les descriptions définies, des noms propres logiques. Les noms propres logiques sont strictement définis comme des "mots pour particuliers", (53) et la relation de correspondance entre un nom propre logique et un particulier est une relation qui s'applique exclusivement aux noms propres logiques. Les énoncés en effet, insiste Russell, "ne sont pas des noms pour des faits", puisqu' "il y a deux / énoncés / correspondant à chaque fait", l'un de ces énoncés étant vrai, et l'autre, faux. Un fait étant ce qui "rend / un énoncé / vrai ou faux", (54) "il y a deux relations diffé-

rentes ..., qu' / un énoncé / peut avoir à un fait: l'une, la relation que vous pourriez appeler être vraie pour le fait, et l'autre, être fausse pour le fait". (55) Un nom propre logique cependant "peut seulement nommer un particulier, ou, s'il ne le fait pas, ce n'est pas un nom du tout, mais un bruit. Il ne peut pas être un nom sans avoir précisément cette relation particulière de nommer une certaine chose, alors qu' / un énoncé / ne cesse pas d'être / un énoncé / s'il est faux". (56) Le sens de la distinction qu'effectue Russell entre la relation de correspondance qui lie un nom propre logique et un particulier et la relation de correspondance qui lie un énoncé et un fait se rapporte à ce trait caractéristique des noms propres logiques, qu' "un nom, dans le sens logique étroit d'un mot dont la signification est un particulier, peut seulement être appliqué à un particulier avec lequel le locuteur est en relation d'expérience immédiate, parce que vous ne pouvez nommer quoi que ce soit avec quoi vous n'êtes pas en relation de perception immédiate". (57) Cette spécificité des noms propres logiques se rattache précisément au caractère éphémère que possèdent les particuliers pour Russell, lequel est relatif à la manière expérientielle dont ces derniers sont donnés.

Les composants expressifs d'un énoncé singulier auxquels correspondent les qualités et les relations sont les prédicats et les expressions pour relations. "Par un prédicat, écrit Russell, ..., j'entends le mot qui est utilisé pour désigner une qualité comme rouge, blanc, carré, rond, et la compréhension d'un mot comme celui-là implique une différente

sorte d'acte mental que celui qui est impliqué dans la compréhension d'un nom". (58) Cet acte mental consiste à "avoir ... la suggestion de la forme d' / un énoncé /". "Comprendre 'rouge', par exemple, est comprendre ce qui est signifié en disant qu'une chose est rouge", c'est-à-dire comprendre "les énoncés de la forme 'x est rouge' ". Il en va de même pour les relations "et en fait, conclut Russell, pour toutes les choses qui ne sont pas des particuliers". (58) Le trait caractéristique d'un prédicat ou d'une expression pour relation est ainsi étroitement lié au caractère déterminant d'une qualité ou d'une relation relativement au fait particulier dont cette qualité ou cette relation est un composant. De la même manière que les prédicats et les expressions pour relations suggèrent des formes sentencielles (des formes d'énoncés), ainsi peut-on dire que les qualités et les relations, lorsqu'elles sont considérées en abstraction des particuliers auxquels elles s'appliquent, suggèrent des formes de faits. La notion de "forme d'un fait" n'est d'ailleurs pas étrangère à Russell puisque, un peu plus loin dans l'article, il décrit la logique philosophique, c'est-à-dire le genre de considérations auxquelles l'article "The Philosophy of Logical Atomism" est consacré, comme "un inventaire, ou si vous voulez un mot plus humble, un 'zoo' contenant toutes les formes différentes que les faits peuvent avoir. ... En logique, vous êtes concernés par la forme des faits, par la saisie des ... différentes sortes logiques de faits, qu'il y a dans le monde". (59) Notons que ces sortes logiques de faits ne sont pas les faits complètement généraux de la logique, mais plutôt les différentes sortes de structures logiques des faits - parmi lesquelles, bien sûr, se trouvent

les structures propres aux faits complètement généraux. Si donc la compréhension d'un prédicat ou d'une expression pour relation se ramène à la compréhension d'une forme d'énoncé, c'est que la signification même d'un prédicat ou d'une expression pour relation, tout en déterminant la forme d'un fait, "suggère" la forme logique d'un fait - forme consistant, dans le cas des énoncés singuliers comportant des prédicats, dans le fait d'avoir un seul particulier comme constituant.

La caractérisation de ce qu'est la structure prédicative dans "The Philosophy of Logical Atomism" découle directement de ce qui précède. Stricto sensu, la structure prédicative est la forme d'un énoncé singulier comportant un prédicat. Mais comme nous venons de le voir, l'apparition de cette forme est liée à la compréhension du prédicat, c'est-à-dire à sa signification. C'est pourquoi la forme d'énoncé en question n'est pas une forme purement linguistique, mais plutôt une forme logico-linguistique. En d'autres termes, la structure prédicative est la structure d'un énoncé singulier signifiant, et logiquement signifiant. Pour Russell en effet, si "tous les mots / (comme pures entités linguistiques) / sont du même type logique", par contre "les significations des mots sont de différents types variés". (60) La généralité de cette thèse permet d'appliquer la théorie simple des types tout aussi bien aux particuliers et aux qualités qu'aux entités logiques considérées dans la seconde introduction aux Principia (à savoir, pour le cas des propositions singulières qui sont les valeurs de fonctions propositionnelles unaires, aux individus et aux fonctions d'individus), puisque ces entités constituent, dans "The Philosophy of Logical Atomism", la signification des expressions constitutives des énoncés singuliers. Une qualité est d'un type logique différent des particuliers auxquels elle

peut être (vraiment ou faussement) attribuée, et il en va de même pour les relations et les termes de ces relations. (60) Ce qui est, dans Principia Mathematica, la structure logique de la proposition singulière (composée d'une fonction propositionnelle unaire) signifiée par un énoncé singulier est, dans "The Philosophy of Logical Atomism", la structure logique du fait particulier ou atomique signifié par un énoncé comportant un prédicat. Comme le dit Russell dans "On the Relations of Universals and Particulars", "la prédication est une relation impliquant une différence logique fondamentale entre ses deux termes". (61) Il est en conséquence raisonnable de supposer que cette relation obéit aux principes de base de la théorie simple des types logiques, à savoir que le type logique du particulier constitutif d'un fait atomique doit être immédiatement inférieur au type logique de sa qualité - le type d'un particulier étant le même (le type zéro) que celui des individus dans Principia.

L'article "The Philosophy of Logical Atomism" présente ceci de particulier relativement à la caractérisation des énoncés singuliers que la structure prédicative est située dans la problématique du rapport entre les énoncés singuliers et les faits atomiques. Deux indications nous sont ainsi fournies concernant la vérité des énoncés singuliers. La première est qu'une qualité peut être vraiment ou faussement attribuée à un particulier, ou si l'on veut, qu'un énoncé singulier consiste (au plus simple) dans l'assertion d'une qualité pour un particulier. (62) La seconde est qu'un énoncé peut correspondre de deux façons à un fait, la façon vraie et la façon fausse. (63)

Ces deux indications ne sont pas incompatibles. Elles permettent de faire voir le rôle de la structure prédicative dans la conception russellienne de la proposition (singulière). Chez Russell en effet, la proposition ne se trouve pas dotée, comme la pensée frégréenne, d'un statut d'autonomie qui lui accorderait une antériorité logique relativement à ses composants. Le rapport entre la signification des parties d'un énoncé crée la proposition signifiée par cet énoncé, de sorte que la compréhension d'un énoncé requiert la compréhension préalable de ses composants. D'autre part, un énoncé doit être signifiant pour qu'une valeur de vérité puisse lui être accréditée. Or le rapport entre la signification des parties d'un énoncé coïncide, chez Russell, avec la relation de dépendance entre la valeur de vérité de cet énoncé et la signification de ses parties, c'est-à-dire avec la structure prédicative. Comment dès lors expliquer qu'un énoncé puisse avoir la même signification tout en étant vrai dans certains cas, et faux dans d'autres? En réalité, "la façon vraie ou fautive pour un énoncé de correspondre à un fait" est une manière elliptique de dire qu'un énoncé singulier est vrai ou faux selon que le particulier correspondant au nom propre que comporte cet énoncé possède ou ne possède pas la qualité correspondant au prédicat apparaissant dans l'énoncé en question. S'il n'en était pas ainsi, c'est-à-dire si l'énoncé était considéré indépendamment de ses parties dans sa relation au monde, un énoncé faux serait du même coup un énoncé absurde. En effet, ou bien cet énoncé ne correspondrait à aucun fait, auquel cas il ne serait, à l'image des noms propres logiques auxquels ne correspondent aucun particulier, qu'une suite sonore sans signification, ou bien il correspondrait à n'importe quel fait, auquel cas sa signification serait purement arbitraire.

Or un énoncé, même s'il est faux, doit demeurer un énoncé signifiant. Cette condition se trouve assurée par un partage des rôles des composants de la proposition signifiée par l'énoncé, et notamment par le rôle central du prédicat dans la détermination de la valeur de vérité de l'énoncé. En effet, la signification du composant que l'on peut appeler "référentiel" de l'énoncé, à savoir le nom propre logique, est indépendante de la vérité ou de la fausseté de l'énoncé en question. En particulier, la possibilité pour deux énoncés, "Ceci est blanc" et "Ceci est noir" par exemple, d'être mesurés à un même fait suppose l'identité de signification de leur composant référentiel, à savoir le particulier constitutif du fait en question. C'est la signification du composant prédicatif de l'un et l'autre énoncé qui rend compte de la différence de leur valeur de vérité relativement à un même fait. Dans la conception russellienne de la proposition, la signification d'un prédicat ne suppose qu'une seule chose, à savoir le type moindre (le type zéro) de l'entité à laquelle une qualité peut être attribuée. C'est exactement cette supposition qui se trouve effectuée par le fait qu'un prédicat "suggère" une forme d'énoncé, et une qualité, la structure logique (la forme) d'un fait, et qui implique du même coup le rôle vériconditionnel du composant prédicatif d'un énoncé. L'autonomie du référent du nom propre logique apparaissant dans un énoncé singulier n'est donc pas, chez Russell, qu'une thèse matérielle concernant le phénomène de la référence. Elle s'avère également capitale dans l'économie structurelle de la signification vériconditionnelle de cet énoncé.

La relation entre les noms propres logiques et les particuliers qui leur correspondent est la relation que l'on connaît aujourd'hui sous l'appellation de "référence directe". (64) Cette relation comporte, chez Russell, un aspect épistémologique, la relation d'expérience immédiate entre un sujet et le référent du nom propre, qui entre de façon essentielle dans la caractérisation de la relation entre ce sujet et le complexe qui forme la signification de l'énoncé comportant le nom propre en question, à savoir le jugement. La relation d'expérience immédiate initie la relation du jugement, de la même manière que la relation de référence directe initie la relation de correspondance entre un énoncé singulier et un fait particulier du monde. Ceci correspond, dans l'ordre formel, à l'introduction des entités du plus petit type qui soit, les individus, lesquels se situent à la base de toute la hiérarchie des types logiques. Pour Russell, seuls les noms propres ont cette capacité initiatrice, laquelle se révèle déterminante, du point de vue de la théorie simple des types, dans la constitution des propositions singulières.

Le fait que ce ne soit pas sur la fonction propositionnelle correspondant au prédicat d'un énoncé singulier que repose la différence spécifique de ces énoncés se manifeste notamment dans l'apparition de telles fonctions à titre d'éléments constitutifs de ces propositions générales de premier ordre que sont, chez Russell, les propositions signifiées par les énoncés comportant, en plus du terme auquel correspond cette fonction, des noms propres naturels et des descriptions définies. Les noms propres naturels et les

descriptions définies ne sont pas, pour Russell, des expressions véritablement référentielles, parce qu'elles ne sont pas directement référentielles. La théorie que Russell en a proposée a pour motif fondamental la nécessité de rendre compte du fait que de telles expressions peuvent faire sens malgré l'inexistence de leur référent (apparent), à l'inverse des noms propres logiques, dont l'absence de référent entraîne la disparition de la signification. La théorie des descriptions définies a été exposée pour la première fois dans un article publié en 1905 et intitulé "On Denoting". Cet exposé a été repris de manière plus ou moins similaire dans divers textes publiés durant la période de l'atomisme logique, et notamment dans "The Philosophy of Logical Atomism". L'exposé de cet article présente la particularité de discuter en partie la question de la généralité propre à la signification des énoncés comportant des descriptions définies dans des termes factualistes. Les difficultés d'une telle perspective sont l'occasion pour Russell d'invoquer explicitement le recours aux aspects épistémologiques de la signification.

Les descriptions définies et les énoncés généraux

Selon Russell, les descriptions définies ("le roi de France" ou "l'auteur de Waverley", par exemple), ne sont pas des expressions référentielles. Il en va de même pour les noms propres naturels (comme "Louis XIV" ou "Walter Scott"), puisque, toujours selon Russell, ces expressions sont

en réalité des descriptions tronquées. (65) En effet, "quand nous utilisons, écrit-il, le mot "Socrate", nous utilisons réellement une description. Notre pensée peut être rendue par une expression telle que "Le Maître de Platon" ou "Le philosophe qui a bu la ciguë" ou "La personne dont les logiciens affirment qu'elle est mortelle", mais nous n'utilisons certainement pas le nom comme un nom dans le sens propre du mot" (66) (c'est-à-dire au sens logique du terme). Les noms propres se confondent ainsi du point de vue théorique, avec les descriptions dont ils sont en quelque sorte les abréviations, et le traitement que Russell en propose est identique à celui de ces dernières.

Dans la théorie russellienne, une expression référentielle est exactement un nom propre logique. Elle est une expression simple (au sens où elle n'a pas de parties par ailleurs significatives) qui possède de façon autonome une signification. Une expression référentielle, en tant qu'expression significative, est l'une des deux parties logiques de l'énoncé (singulier) dans lequel elle apparaît, c'est-à-dire que, dans un énoncé structuré prédicativement, par exemple, elle occupe la position de sujet. L'idée qui se trouve à la base de la théorie des descriptions définies est que, malgré les apparences, ni les noms propres naturels ni les descriptions définies ne possèdent ces caractéristiques - à commencer par le fait qu'ils sont des symboles complexes susceptibles d'analyse. L'argument principal utilisé par Russell pour faire saisir cette différence est basé sur notre compréhension intuitive des énoncés d'existence (des énoncés dans lesquels nous affirmons ou nions l'existence de "quelque chose").

Intuitivement, des énoncés comme "Mercure n'existe pas" ou "Le roi de France existe" sont des énoncés signifiants, même si nous savons que Mercure existe et qu'il n'y a pas de roi de France. D'autre part, de tels énoncés d'existence constituent de véritables informations. Dans le cas des noms propres logiques cependant, il s'avère qu'un énoncé d'existence qui comporterait un tel nom ("Ceci existe" ou "Ceci n'existe pas") serait, soit étrangement trivial pour le cas où l'existence du particulier serait affirmée, soit insensé dans le cas contraire. Ce fait suffit à conclure que l'analyse de la signification des noms propres naturels et des descriptions définies ne coïncide pas avec la sorte de signification qui convient aux noms logiquement propres.

L'élément principal de la différence entre les noms propres logiques et les descriptions définies est que ces dernières ne constituent pas les véritables composants des énoncés dans lesquels elles apparaissent. Elles sont, à ce titre des "symboles incomplets" (67) qui, tout comme les expressions du type "tous les hommes" dans "tous les hommes sont mortels", n'ont de signification que dans le cadre de l'énoncé qui les comporte. Cet énoncé n'est pas un énoncé singulier mais un énoncé général quantifié existentiellement. Considérons par exemple l'expression "un homme" (que Russell appelle "description indéfinie") dans l'énoncé "Un homme est chauve." Cet énoncé s'analyse comme suit: " $(\exists x) (x \text{ est humain} \cdot x \text{ est chauve})$ ", et il se lit: "Il existe un individu qui est à la fois humain et chauve". Le nouvel énoncé exhibe la structure profonde, pour ainsi dire, de l'énoncé de départ, c'est-à-dire la façon dont sa signification

serait exprimée dans un langage logiquement parfait. Or dans le nouvel énoncé, la description que comportait l'énoncé de départ "est fragmentée et disparaît", (68) au profit d'une forme sentencielle dont la variable x est liée par un quantificateur existentiel. Il est important de signaler ici que le quantificateur en question lie, non seulement la variable x de la forme d'énoncé " x est humain", mais également celle de la forme d'énoncé " x est chauve". La description indéfinie n'est pas corrélée à ce composant que serait l'expression " $(\exists x) (x \text{ est humain})$ " dans l'énoncé " $(\exists x) (x \text{ est humain}) . (x \text{ est chauve})$ ". En fait, il n'existe aucun composant du nouvel énoncé qui corresponde à la description indéfinie comme telle et c'est en quoi l'analyse logique révèle l'illusion de surface caractéristique de la forme naturelle des descriptions indéfinies.

L'analyse d'une description définie est analogue à celle d'une description indéfinie, à ceci près que l'énoncé résultant de l'analyse logique de la signification de l'énoncé de départ comportant cette description doit exprimer la condition d'unicité qui est impliquée par l'usage de l'article défini de la description. Soit ainsi la description "le roi de France" dans l'énoncé "Le roi de France est chauve". Cet énoncé s'analyse comme suit: " $(\exists x) (x \text{ est roi de France} . x \text{ est chauve} . (y) (y \text{ est roi de France} \supset (y = x))$ (ou plus succinctement: " $(\exists x) (x \text{ est roi de France} . x \text{ est chauve})$ "), et il se lit: "Il existe un individu qui est à la fois roi de France et chauve et, pour n'importe quel individu, s'il est roi de France, alors il est identique au premier" (pour l'énoncé succinct:

"Il existe un et un seul individu qui est à la fois roi de France et chauve"). (69)

Ce que cette analyse montre clairement, c'est la conséquence qu'entraîne la fragmentation de la description définie sur la manière dont l'individu qui se trouve impliqué par cette description est signifié. C'est en effet en tant que la qualité signifiée par le prédicat, ou plus exactement par le "descripteur" de la description définie ("roi de France" par exemple, dans "le roi de France") est instanciée par un (et un seul) individu que l'individu impliqué dans une description définie est signifié, et non pas en quelque sorte pour lui-même, c'est-à-dire directement, comme c'est le cas lorsqu'un nom propre logique est utilisé. Dans la terminologie des Principia (que Russell, au demeurant, emprunte dans les sections concernées de "The Philosophy of Logical Atomism"), on dira que l'individu impliqué par une description définie est signifié en tant que satisfaisant une fonction propositionnelle, ou si l'on veut, en tant que cas de vérité appartenant au registre de signification d'une fonction propositionnelle - un cas de vérité étant un argument possible d'une fonction propositionnelle pour laquelle cette fonction détermine comme valeur une proposition vraie. C'est donc la signification du descripteur d'une description qui doit former l'un des composants de la signification de l'énoncé comportant cette description, et c'est l'existence de l'individu, plutôt que l'individu comme tel, qui se trouve signifiée par la description en question. (70) Soit par exemple l'énoncé "J'ai rencontré un homme". Russell écrit:

... vous pouvez comprendre parfaitement ma proposition (71) sans savoir qui j'ai rencontré, et la personne actuelle n'est pas un constituant de la proposition. Vous affirmez réellement ici qu'une certaine fonction propositionnelle est quelquefois vraie, nommément la fonction propositionnelle / exprimée par / 'J'ai rencontré x et x est humain'. Il y a au moins une valeur de x pour laquelle ceci est vrai, et il s'agit dès lors d'une fonction propositionnelle possible. (72)

Il en va de même pour la fonction propositionnelle corrélatrice, sur le plan de la signification, d'un énoncé comportant une description définie, à ceci près, encore une fois, que la fonction propositionnelle exprimée par "j'ai rencontré x et x est roi de France" par exemple, est une fonction pour laquelle il y a au moins et au plus une valeur de x pour laquelle cette fonction détermine comme valeur une proposition vraie.

L'idée que l'individu impliqué par une description définie est signifié par description se trouve ainsi ramenée par Russell à l'idée que la fonction propositionnelle signifiée par le descripteur de la description est affirmée comme étant une fonction propositionnelle unique (c'est-à-dire ne possédant qu'un seul cas de vérité) possible. (73) Dans la terminologie de "The Philosophy of Logical Atomism", on pourrait donc dire qu'un énoncé comportant une description définie se ramène à l'affirmation que la qualité signifiée par le descripteur de la description (qualité qui, rappelons-le, suggère la forme d'un fait) est une qualité unique possible - ou si l'on veut, une qualité unique possiblement instanciée par un particulier dont l'existence est affirmée. Il faut cependant souligner que Russell ne s'exprime pas en ces termes. Ces derniers invitent en effet à conclure à l'existence de quelque chose comme des faits possibles, ce que Russell

n'admet pas dans son ontologie. Un énoncé comportant une description définie est plutôt un énoncé dont la signification est un fait d'existence, c'est-à-dire un fait général du monde, et donc, pour Russell, un fait général actuel. Sur le sens dans lequel il faut comprendre le caractère actuel d'un fait général, Russell ne nous dit cependant rien, sinon qu'il s'agit là d'une "question excessivement difficile" et que lui-même est "certain que, quoique le traitement techniquement convenable / de ces faits / se fasse par le moyen des fonctions propositionnelles, (71) cela ne constitue pas l'entièreté de la bonne analyse". "Au-delà de cela, ajoute-t-il, je ne puis aller". (74)

Un tel constat contraste avec l'assurance du traitement philosophique que Russell avait proposé des descriptions définies dans son article "Knowledge by Acquaintance and Knowledge by Description", publié en 1910-1911. Dans cet article, la différence entre la manière directe et descriptive de signifier un individu est expliquée sur la base de la différence entre l'expérience ("awareness") d'un particulier et celle d'un universel: si dans le cas d'un nom propre logique, nous connaissons par expérience immédiate l'objet désigné, dans le cas d'une description définie par contre, notre expérience (appelée dans ce cas "conception" (75)) concerne cet objet qu'est le concept unique, c'est-à-dire l'universel, signifié par le descripteur de la description définie - description à laquelle nous savons que "répond" un objet. L'idée de base de la théorie des descriptions définies est donc ici analogue à celle exposée dans "The Philosophy of Logical Atomism", mais le vocabulaire utilisé pour désigner la signification

des expressions concernées est expérientiel plutôt que factuel.

A cet égard, il semble que se soit avérée problématique sur certains points l'influence exercée sur Russell par la philosophie wittgensteinienne (qui sera exposée en 1922 (dans sa traduction anglaise) dans le Tractatus) - influence que Russell reconnaît explicitement lorsqu'il écrit, dans "The Philosophy of Logical Atomism", qu' "une très grande part de ce qu' / il dit / ... consiste en idées qu' / il / a dérivées de / son / ami Wittgenstein". (76) En effet, la thèse du langage logique idéal comme reflet de la structure logique du monde rend malaisée l'explication des faits généraux du monde actuel, en tant qu'ils doivent être à la fois distincts des faits particuliers et les présupposer. (77) D'autre part, le trait caractéristique des particuliers d'être des objets d'expérience immédiate apparaît, dans cette conjoncture, comme un trait hybride dont la dimension cognitive-expérientielle ne trouve pas son lieu. Ce que ces deux problèmes ont en commun, c'est la difficulté de concilier la théorie de la connaissance, et en particulier le dualisme sujet-objet invoqué dans l'article "Knowledge by Acquaintance and Knowledge by Description", (78) afférents à la thèse de l'existence d'un seul monde (actuel), avec un "factualisme" qui semble exclure au départ la notion de sujet pour lui préférer celle de "fait possible". Ceci est susceptible d'éclairer la réserve suivante, que Russell exprime au début de l'article "The Philosophy of Logical Atomism":

Je pense que la notion de signification est toujours plus ou moins psychologique, et qu'il n'est pas possible d'obtenir une pure théorie logique de la signification, ni dès lors du symbolisme.

Je pense qu'il y va de l'essence même de ce que vous signifiez par un symbole de prendre en considération des choses telles que connaître, les relations cognitives, et probablement aussi l'association. (79)

Pour Russell, la relation de correspondance entre le langage, dût-il s'avérer logiquement parfait, et le monde n'épuise pas le concept de signification.

Ce dernier possède encore, comme nous allons le voir, une dimension cognitive qui constitue la limite de son objectivité.

Démonstratifs et contextualité extra-linguistique

Les particuliers du monde (ou, dans Principia Mathematica, les individus) sont pour Russell les atomes logiques de signification, et la relation par laquelle ils correspondent, à titre d'éléments de signification, aux noms propres logiques est par suite la relation primitive dans l'ordre du rapport entre le langage et le monde. Cette relation doit être telle qu'elle préserve le statut d'indépendance des particuliers relativement à la signification des énoncés comportant les expressions auxquelles ces particuliers correspondent.

L'indépendance de la signification des noms propres logiques par rapport à la signification des énoncés singuliers n'est cependant pas réciproque: la relation de correspondance entre un énoncé singulier et un fait particulier du monde doit intégrer structurellement la relation entre nom propre et particulier. Dans "The Philosophy of Logical Atomism", cette contrainte se trouve satisfaite par le prédicat qui, en plus de son

importance dans la constitution de la structure prédicative, joue un rôle vériconditionnel pour l'énoncé dans lequel il apparaît. C'est essentiellement ce schéma d'analyse que Russell reprend sur le plan gnoséologique, par le biais des notions d'expérience immédiate et de jugement. La première sert à expliquer la relation entre nom propre et particulier, et la seconde, celle entre énoncé singulier et fait particulier. La structure prédicative est rapportée à la constitution initiale de la complexité dans l'expérience judicative d'un sujet. La correspondance entre le langage et le monde se trouve ainsi fondée, chez Russell, sur un rapport entre le sujet et le monde, rapport qui marque le point terminal dans l'analyse logique de la signification.

Les noms propres sont étroitement associés, chez Russell, aux expressions démonstratives, et il est probable que le fonctionnement naturel de ces dernières ait servi jusqu'à un certain point de modèle pour le développement de la notion même de nom propre logique. (80) En particulier il apparaît clairement, dans le cas des démonstratifs, que leur forme linguistique (le mot "ceci", par exemple) ne fournit pas l'indice de leur signification respective (leur référent propre), comme c'est par contre le cas des prédicats. "Les démonstratifs" ne sont jamais en réalité qu'un seul et même mot, de sorte que la relation de correspondance qui leur est propre requiert, plus que n'importe quelle autre, une explication qui rende intelligible le fait qu'ils puissent référer à des particuliers différents. Signalons dès maintenant que les expressions démonstratives auxquelles Russell s'intéresse sont celles qui ne comportent aucun descripteur, à savoir "ceci" et "cela". Bien qu'il ne fasse aucune considération à ce sujet, on peut penser qu'il eût

analysé l'expression "cette planète", par exemple, dans les termes de l'énoncé singulier "Ceci est une planète", et l'énoncé "Cette planète est belle", comme la conjonction logique de deux énoncés singuliers, à savoir "Ceci est une planète et ceci est beau". Quoiqu'il en soit, il est manifeste que le but de Russell n'a pas été de produire une théorie des expressions démonstratives, mais plutôt de fournir une illustration particulièrement fidèle de ce qu'il entendait par un nom propre logique. La même remarque s'applique d'ailleurs aux termes déictiques, que Russell distingue des démonstratifs et qui constituent une sorte de descriptions définies.

Dans "The Philosophy of Logical Atomism" Russell écrit, à propos des noms propres logiques:

Les seuls mots que l'on utilise comme noms dans le sens logique sont des mots comme "ceci" ou "cela". On peut utiliser "ceci" comme un nom qui tient lieu d'un particulier avec lequel on est en relation de perception immédiate à ce moment. Nous disons "Ceci est blanc". Si vous acceptez que "Ceci est blanc", signifiant le "ceci" que vous voyez, vous utilisez "ceci" comme un nom propre. Mais si vous essayez d'appréhender la proposition que j'exprime quand je dis "ceci est blanc", vous ne pouvez le faire. Si vous signifiez ce bâton de craie comme un objet physique, alors vous n'utilisez pas un nom propre. C'est seulement quand vous utilisez "ceci" de manière assez stricte, de manière à ce qu'il tienne lieu d'un objet actuel des sens, qu'il est réellement un nom propre. Et il a, en cela, une propriété très curieuse pour un nom propre, à savoir qu'il signifie rarement la même chose deux moments de suite et ne signifie pas la même chose pour le locuteur et l'allocutaire. C'est un nom propre ambigu, mais c'est tout de même réellement un nom propre, et c'est presque la seule chose dont je peux penser qu'elle est utilisée proprement et logiquement dans le sens dont je parlais pour les noms propres. (81)

Un particulier est constitué comme objet actuel des sens en tant que terme objectif d'une relation, la relation d'expérience immédiate, qu'entretient

avec lui un sujet. Dans "On the Nature of Acquaintance", la relation d'expérience immédiate est introduite comme la relation qui est présupposée par "toutes les relations cognitives - attention, sensation, mémoire, imagination, croyance, non-croyance, etc." (82) Les notions de sujet et d'objet qui sont impliquées dans la relation primitive se trouvent également associées aux relations cognitives, d'une manière qui leur est adaptée: en particulier et selon la relation considérée, l'objet "peut être un particulier sensible, un universel / c'est-à-dire une qualité ou une relation /, ou un fait abstrait logique". (83) Les "particuliers sensibles" représentent ainsi des objets propres à la relation d'expérience immédiate, et le référent d'un démonstratif peut être défini comme l'objet d'une relation de perception immédiate servant à former, avec le sujet qui utilise ce démonstratif, un fait d'expérience primitif dans l'ordre de la connaissance. Pour Russell, il n'existe pas de sujets et d'objets en dehors de ces complexes que sont les faits d'expérience. Un sujet se définit comme

n'importe quelle entité qui est en relation de perception immédiate avec quelque chose, c'est-à-dire les "sujets" sont le domaine de la relation "perception immédiate". Conversement, n'importe quelle entité avec laquelle quelque chose est en relation de perception immédiate sera appelée un "objet", c'est-à-dire les "objets" sont le domaine converse de la relation "perception immédiate". Une entité avec laquelle rien n'est en relation de perception immédiate ne sera pas appelée un objet. (84)

Ce qui, en conséquence, "distingue les objets auxquels je peux donner des noms des autres choses est le fait que ces objets sont dans mon expérience, que je suis en relation de perception immédiate avec eux". (85)

Si la relation de perception immédiate permet de rendre compte de la manière dont le particulier auquel réfère un démonstratif est donné (à savoir de manière immédiate dans l'expérience du sujet qui utilise ce démonstratif), il faut encore expliquer comment se constitue le caractère idiosyncratique de ce référent, et de quels facteurs relève la variabilité référentielle à peu près systématique remarquée par Russell dans "The Philosophy of Logical Atomism". Il s'avère que, pour chacun des cas, l'explication tient à une propriété bien déterminée de la notion de sujet (en tant qu'elle est liée par définition à la notion d'expérience immédiate). La raison pour laquelle le référent d'un démonstratif est un objet unique tient au fait que la relation d'expérience immédiate se trouve, dans ce cas, augmentée d'une relation d'attention qui origine dans la "sélectivité de l'esprit".

(86) Pour Russell, "l'attention est une sélection parmi les objets qui sont "devant l'esprit", et elle présuppose un champ plus large, ..., à partir duquel l'attention choisit ce qu'elle veut". (87) Tout référent d'un démonstratif suppose ainsi "un sujet prêtant attention à l'objet appelé 'ceci'". (88) Quant à la variabilité référentielle systématique des démonstratifs, elle tient au caractère éphémère du sujet. "Il est à observer, écrit Russell, que nous n'identifions pas un esprit avec un sujet. Un esprit est quelque chose qui persiste à travers une certaine période de temps, mais il ne doit pas être assumé que le sujet persiste". (89) Si le sujet ne persiste pas à travers le temps, c'est qu'il entre, avec les particuliers sensibles, dans une relation fondamentale (qui sert même à définir la notion de temps présent): la relation d' "expérience présente". Selon Russell,

il existe plusieurs espèces de la relation générale "expérience immédiate", et il semblerait que l'une de ces espèces est 'présence' au sens où les objets sont présents dans la sensation et la perception mais non dans la mémoire. La relation de 'présence' est en ce sens, ..., l'un des constituants ultimes à partir desquels notre connaissance du temps est bâtie, et le temps 'présent' peut être défini comme le temps de ces choses qui ont avec moi la relation de 'présence' choses / est-ce à dire / qui ont la relation de présence au sujet de la présente expérience. (90)

Ainsi chaque usage du démonstratif "ceci" se trouve-t-il corrélé, non seulement à une relation d'attention, mais aussi à cette relation d'expérience immédiate qu'est la relation de présence, et ce sont les diverses instances ou occurrences de cette relation, ou si l'on veut, les diverses réalisations éphémères de l'espèce "présence" de la relation d'expérience immédiate, qui expliquent que "ceci" ne réfère pas "deux moments de suite" à la même chose.

Sur la base des deux précédentes relations primitives, Russell développe l'interprétation qui doit être donnée des termes déictiques "je" et "maintenant". Cette interprétation est à l'effet que, tout comme dans le cas des noms propres naturels, "je" et "maintenant" sont des abréviations de descriptions définies, à savoir respectivement "le sujet de la présente expérience" et "le moment présent" ou "le temps de la présente expérience". (91)

En fait, Russell ne s'intéresse que passagèrement au terme "maintenant", et il consacre l'essentiel de ses remarques au déictique "je". Son argument majeur pour traduire "je" par une description définie est que le sujet d'une expérience immédiate ne peut constituer lui-même l'objet de cette sorte d'expérience. "je" ne doit pas être conçu comme un démonstratif référent directement à ce particulier sensible que serait dans ce cas un sujet. S'il

en était ainsi, nous nous verrions dans l'obligation d'admettre simultanément un nombre infini de référents du même "je", puisque toute référence directe à un particulier ne peut s'effectuer que sur la base d'une relation d'expérience immédiate dont un sujet est constitutif. Toute référence directe au sujet d'une expérience immédiate impliquerait ainsi une deuxième expérience immédiate simultanée à la première, dont le sujet constituerait le référent direct d'une deuxième référence impliquant une troisième relation d'expérience immédiate, et ainsi de suite. A cet égard, le sujet d'une expérience immédiate ne peut être attesté que comme un "quelque chose" constitutif d'une relation, ce qui se traduit, selon Russell, par un énoncé existentiel du type " $(\exists S) S-A-O$ ", où "S" représente le quelque chose en question (mais n'y réfère qu'apparemment), "A", la relation d'expérience immédiate ("acquaintance") et "O", un objet déterminé. (92) C'est seulement le fait expérientiel correspondant à cet énoncé général (de premier ordre) qui pourra à son tour être attesté comme objet (complexe) dans une seconde expérience, expérience (et non pas énoncé) de la forme $S'-P-[(\exists S)S-A-O]$, où "P" représente la relation de présence. "Quand il se produit une telle occurrence d'expérience, nous dit Russell, nous pouvons dire que nous avons une instance de 'conscience de soi', ou d' 'expérience d'une expérience présente' ". (92)

Le sujet d'une expérience immédiate, dans la mesure où il se montre inaccessible à la référence directe, constitue l'élément en quelque sorte absolu qui sert à introduire de manière primitive les relations conjuguées d'attention (ou de sélection) et de présence sur la base desquelles repose

la relation de correspondance entre les expressions (primitives) du langage et les constituants (primitifs) du monde. Le sujet n'entre pas dans la signification des démonstratifs mais il en est la condition de possibilité et il en détermine la nature. Ce sont en effet les propriétés du sujet qui expliquent les caractères idiosyncratique, éphémère et actuel des particuliers et, sur le plan de l'expression, le caractère occurrentiel des démonstratifs, qui seul permet de démultiplier un même mot, "ceci" ou "cela", en autant de noms propres logiques qu'il y a de particuliers signifiés par de tels noms. A cet égard, le sujet russellien est moins un élément qui vaudrait en lui-même pour la théorie de la connaissance qu'un concept qui permet d'introduire non-arbitrairement par le biais des objets d'expérience, ces atomes logiques de signification que sont les particuliers. Le sujet n'appartient pas à l'ontologie du langage mais il permet de la circonscrire de façon objectivement adéquate. C'est là l'essence de son caractère contextuel.

La relation d'expérience immédiate étant présumée dans toute relation cognitive, la présence fondamentale du sujet se retrouve également dans la relation de jugement, qui est la relation complémentaire de la signification des énoncés singuliers et qui entre dans la définition de la "sorte la plus simple de vérité". Bien que Russell n'analyse pas, dans l'article qui nous occupe, les énoncés en question, certains passages de la seconde introduction aux Principia révèlent qu'il endosse encore, en 1927, la définition de la vérité qu'il a élaborée autour des années 1910. Comme il a été signalé à la première section, les passages mentionnés sont en effet repris tels quels (à la traduction près) de l'article "La

théorie des types logiques", publié en 1910, et ils correspondent assez fidèlement à la définition de la vérité formulée en 1907 dans l'article intitulé "On the Nature of Truth and Falsehood". Il importe de citer en son entier le paragraphe principal des Principia dans lequel Russell développe le raisonnement qui le conduit à formuler la définition de la notion de "vérité singulière".

L'univers est constitué d'objets ayant diverses qualités et entrant en diverses relations. Certains des objets qui ont une occurrence dans l'univers sont complexes. Quand un objet est complexe, il consiste en des parties interreliées. Considérons un objet complexe composé de deux parties a et b entretenant l'une vis-à-vis de l'autre une relation R. L'objet complexe "a-dans-la-relation-R-à-b" est susceptible d'être perçu; quand il est perçu, il est perçu comme un objet. L'attention peut montrer qu'il est complexe; nous jugeons alors que a et b sont dans la relation R. Un tel jugement, dérivé de la perception par simple attention, peut être appelé un "jugement de perception". Le jugement de perception, considéré comme une occurrence actuelle, est une relation de quatre termes, nommément a et b et R et le sujet percevant. Puisqu'un objet de perception ne peut pas être rien du tout, nous ne pouvons percevoir "a-dans-la-relation-R-à-b" à moins que a soit dans la relation R à b. Ainsi un jugement de perception doit-il, selon la définition précédente, être vrai. Cela ne signifie pas que, dans un jugement qui nous apparaît en être un de perception, nous sommes certains de ne pas être dans l'erreur, puisque nous pouvons errer en pensant que notre jugement a réellement été dérivé simplement par analyse de ce qui fut perçu. Mais si notre jugement a été dérivé de la sorte, il doit être vrai. En fait, nous pouvons définir la vérité, lorsque de tels jugements sont concernés, comme consistant dans le fait qu'il y a un complexe correspondant à cette pensée discursive qu'est le jugement. C'est-à-dire, quand nous jugeons "a a la relation R à b", notre jugement est dit être vrai quand il y a un complexe "a-dans-la-relation-R-à-b", et est dit être faux quand il n'en est pas ainsi. (93)

Cette définition de la vérité implique "qu'une "proposition", au sens où une proposition est censée être l'objet d'un jugement, est une fausse

abstraction, parce qu'un jugement a non pas un, mais plusieurs objets". (94)

L'idée qu'une proposition est essentiellement dérivée sur la base de composants primitivement donnés, et non pas quelque chose comme une unité ou une entité autonome relativement aux composants en question, possède ainsi un caractère gnoséologique, qui permet d'expliquer à la fois que le composant particulier d'un fait atomique (comportant une relation monadique) puisse être donné indépendamment de ce fait, et que, non réciproquement, un fait atomique dépende pour son existence du particulier qui est l'un de ses composants. Ce qui distingue en effet la relation d'expérience immédiate de la relation de jugement, c'est très exactement la présence, dans l'objet (complexe) de perception, d'un universel, à savoir l'élément R d'un complexe $a-R-b$ ou, pour le cas d'une relation monadique, c'est-à-dire d'une qualité, l'élément Q d'un complexe $Q-a$. Une qualité possède une existence objective qu'une simple relation d'attention est à même de reconnaître, mais cette existence est essentiellement dépendante de celle du particulier auquel la qualité s'applique. La vision gnoséologique russellienne n'admet pas l'existence perceptuelle de purs universels, mais uniquement celles d'universels instanciés. (95) A cet égard, la capacité discriminatoire du sujet (sa capacité d'attention ou de sélection) ne s'exerce pas que pour discerner les particuliers entre eux, mais également pour départager, dans un objet complexe, cela qui est simple de cela qui "suggère" la complexité. Ce qui est manifestement en jeu ici, c'est une distinction de "types" d'entités, au sens où Russell remarque, dans "Logical Atomism", que "les simples et les complexes

sont toujours de différents types". (96)

Les universels n'étant jamais perçus que dans leurs instances, c'est-à-dire dans leurs applications à des particuliers, il s'ensuit bien sûr que ce ne sont pas les complexes du monde qui sont les supports du vrai et du faux. Ce rôle échoit plutôt aux énoncés singuliers, non pas cependant comme purs complexes linguistiques, mais en tant qu'ils sont complètement signifiants, c'est-à-dire en tant qu'ils ont une signification déterminée. Pour Russell, en effet,

l'expression qui exprime une proposition est ce que nous appelons un symbole "incomplet"; il n'a pas de signification en lui-même, mais requiert un supplément afin d'acquérir une signification complète. Ce fait est quelque peu masqué à l'occasion d'un jugement, ce dernier fournissant en lui-même un supplément suffisant et ne faisant de par lui-même aucune addition verbale à la proposition. ... quand je juge "Socrate est humain", la signification est complétée par l'acte de juger, et nous n'avons dès lors plus un symbole incomplet. (97)

Le supplément requis pour la complémentation d'un énoncé est exactement celui qui détermine la signification de cet énoncé comme signification vériconditionnelle. Cette détermination est judiciaire. Bien que Russell s'exprime à certains endroits comme si le jugement lui-même était le porteur de la valeur de vérité de l'énoncé qu'il complète, il faut voir là une manière elliptique de s'exprimer. La relation cognitive-expérientielle qui est gnoséologiquement corrélatrice d'une affirmation ne doit pas être confondue avec cette affirmation. Les jugements ne sont pas véritablement les porteurs des valeurs de vérité, mais ils constituent plutôt le cadre dans lequel la correspondance entre un énoncé et ce que cet énoncé signifie est déterminée

comme vraie ou fausse. La définition de la vérité des énoncés est distincte de la caractérisation de leurs conditions de vérité.

A cet égard, il est important de remarquer que, dans la perspective gnoséologique qui est celle de la définition de la notion de "vérité singulière", le rôle vériconditionnel de la structure prédicative se trouve préservé. C'est l'instanciation ou l'absence d'instanciation de l'universel signifié par le prédicat de l'énoncé qui détermine la valeur de vérité de l'énoncé - cette instanciation devant être nécessairement relative au particulier signifié par le démonstratif apparaissant dans le même énoncé. Comme le dit Russell dans "On the Nature of Truth and Falsehood", "le jugement est une relation de l'esprit à plusieurs autres termes: quand ces autres termes ont inter se une relation 'correspondante', le jugement est vrai; quand il n'en est pas ainsi, il est faux". (98) La relation "correspondante" en question est, non pas le terme relationnel (ou qualitatif) du complexe qui est l'objet de jugement, mais la relation entre le terme relationnel (ou qualitatif) et les termes particuliers ou individuels qui composent le complexe en question. Or cette relation ne peut être autre chose que la relation d'application du terme relationnel au(x) terme(s) particulier(s) du complexe, relation en quelque sorte projetée par le jugement. En réalité, cette relation supplémentaire n'existe, ni dans l'ontologie de "The Philosophy of Logical Atomism", ni dans celle des Principia. C'est le caractère complémentaire du jugement corrélatif d'un énoncé singulier qui sert à expliquer ce supplément de signification qui n'appartient pas à la signification proprement dite de l'énoncé, c'est-à-dire à la proposition ou au fait qui lui

correspond. Si un jugement de perception doit en principe conduire au vrai - à moins d'un défaut de perception qui suffise, en brisant la correspondance en quelque sorte directe entre le sujet (sa "pensée discursive") et l'objet (le complexe mondain), à produire la fausseté (99) - , c'est que les propriétés du sujet qui sont en jeu dans le cas du jugement ne diffèrent pas de celles qui sont invoquées dans le cas de l'expérience immédiate. Il en est notamment ainsi pour celles qui déterminent le caractère immédiat et ponctuel de la relation entre le sujet et le complexe qui fait l'objet du jugement. Un énoncé singulier est, en effet, tout comme le démonstratif qu'il comporte, et en fait à cause de ce démonstratif, un énoncé occurrent: il apparaît dans le cadre d'un "jugement de perception, considéré comme une occurrence actuelle". (100) De la même manière qu'un nom propre logique est "simplement un moyen de pointer vers la chose" qui lui correspond, (101) un énoncé singulier signifiant, ou si l'on veut, un jugement élémentaire, est "vrai quand il pointe vers un complexe correspondant". (102) Le miroitement de la structure d'un fait dans la structure d'un énoncé est gnoséologiquement fondé dans le jugement immédiat d'un sujet.

La thèse qu'un énoncé est un symbole incomplet complété par un jugement s'avère tout à fait révélatrice de la position qu'occupe le sujet dans la théorie russellienne de la signification. Pour Russell en effet, un symbole incomplet est "un symbole qui est supposé n'avoir aucune signification isolément, mais qui est seulement défini dans certains contextes". (103) Si dans le cas d'une description définie, le contexte en question est l'énoncé qui comporte la description, dans le cas d'un énoncé singulier, ce contexte

est un jugement, c'est-à-dire la relation entre un sujet et un objet complexe du monde. L'objet complexe étant composé de parties qui constituent la signification des composants appropriés de l'énoncé complété par le jugement, le sujet apparaît comme l'élément résiduel caractéristique du contexte de cet énoncé. Le contexte est ainsi, tout comme la signification proprement dite de l'énoncé, extra-linguistique (au sens strict), et le sujet, qui est en quelque sorte sa différence spécifique, détermine la nature expérientielle et actuelle (immédiate) de ce contexte. On retrouve ici la dimension "psychologique" qui complète, d'après la remarque de Russell au début de "The Philosophy of Logical Atomism", la théorie purement logique de la signification. Le souci de déterminer pour les énoncés du langage logiquement parfait (celui des Principia auquel, rappelons-le, est adjoind un vocabulaire), une signification appropriée à leur caractère vériconditionnel, explique la dimension gnoséologique du sujet russellien, c'est-à-dire le fait que le sujet soit donné primitivement comme agent de cette relation cognitive fondamentale qu'est la relation d'expérience immédiate. Il est remarquable à cet égard que le sujet d'expérience immédiate soit inaccessible à la référence directe. Le sujet est en effet, chez Russell, ce qui doit mettre un terme à la signification logique des expressions du langage. Il ne saurait lui-même constituer le composant d'un énoncé, pour lequel il faudrait par suite rechercher un nouveau fondement. C'est par limitation référentielle, en quelque sorte, qu'un contexte révèle, chez Russell, son ultime efficacité.

Les contextualités frégréenne et russellienne ont ainsi une forme qui est à l'inverse l'une de l'autre. Chez Frege, le fait qu'un énoncé exprime un jugement correspond à l'appartenance de cet énoncé au langage logique (idéographique), et c'est par dépendance intra-linguistique que le contenu des expressions référentielles est doté d'un statut logique. L'appartenance à un langage (idéographique ou naturel) détermine le statut épistémologique du contenu, et des énoncés élémentaires, et des expressions référentielles constitutives de ces énoncés. Chez Russell, le jugement est une relation primitivement constituée par l'expérience immédiate que fait un sujet d'un objet déterminé, et la formation de la complexité constitutive de l'objet du jugement est conditionnelle à cet atome d'expérience. Le statut épistémologique du contenu des énoncés singuliers tient à la rationalité perceptuelle du sujet (l'expérience immédiate est, chez Russell, une relation cognitive), laquelle est à la limite initiale de son jugement. Cette limite est aussi celle du langage naturel. Le langage logiquement parfait n'est pas associé, chez Russell, à l'une des multiples finalités du langage en général, mais il en est la quintessence. Ceci tient à la prééminence du rapport de correspondance entre le langage et le monde dans la philosophie russellienne de la signification qui marque la période de l'atomisme logique. Le contexte expérientiel doit en conséquence jouer, relativement aux diverses situations naturelles corrélatives du rapport entre le langage courant et le monde, un rôle semblable à celui du langage parfait: celui de constituer la structure profonde du rapport entre le sujet et le monde.

CHAPITRE III

MONDES POSSIBLES ET INDEX

Les théories logiques contemporaines de la signification s'inscrivent dans la suite des travaux de Frege et de Russell, tant sur le plan de l'utilisation d'appareils logico-mathématiques pour l'analyse de la signification des expressions d'un langage que sur celui des thèses proprement philosophiques qui servent à définir la notion de signification. L'entreprise logiciste cependant, qui motivait la construction du système de l'Idéographie et des Principia Mathematica, a été abandonnée au profit de l'élaboration de langages logiques servant à représenter des fragments de langages naturels. Un fragment d'un langage naturel est un ensemble d'énoncés de ce langage qui se caractérisent par le fait de comporter certaines expressions dont la signification implique certaines notions importantes pour la philosophie du langage et présente un intérêt pour le développement de modèles d'analyse logique de la signification. La théorie de la signification des expressions du langage logique représentant ce fragment est en ce cas considérée comme la théorie de la signification logique des expressions concernées du langage naturel.

C'est par rapport au langage des prédicats de premier ordre, qui est

en général compris dans tout langage logique représentant un fragment de langage naturel, que Alfred Tarski a proposé, dans le deuxième quart du vingtième siècle, une définition de la notion de vérité qui a orienté de manière décisive le développement des théories logiques contemporaines de la signification. La définition tarskienne de la vérité suppose en effet que tout langage logique interprétable est relatif à un métalangage (sémantique) dans lequel se trouvent représentée la signification de ses expressions et définies les principales notions sémantiques (la référence et la vérité, en l'occurrence) relatives aux expressions du langage concerné. A la même époque, Rudolf Carnap complexifie le modèle de Tarski par l'introduction de la distinction entre l'intension et l'extension d'une expression — le modèle tarskien pouvant être considéré comme un modèle restreint à la seule extension des expressions. Corrélativement à la notion d'intension, Carnap définit une notion de monde possible (ou "description d'état de choses"), laquelle sert à relativiser la vérité d'un énoncé d'un langage à un monde possible dans une interprétation (métalinguistique) de ce langage, ainsi qu'à définir sémantiquement une notion d'analyticité pour le langage en question. Par suite, la notion de monde possible est devenue caractéristique des sémantiques formelles élaborées pour des langages intensionnels, qui sont des langages comportant, en plus d'opérateurs intensionnels (modaux et temporels, par exemple), des expressions dotées à la fois d'une extension et d'une intension.

Les fragments des langages naturels représentés par les langages

logiques se sont enrichis proportionnellement à la complexification des modèles d'analyse de la signification. Si la sémantique du langage des prédicats de premier ordre permet en effet de traiter le fragment constitué en particulier de certains énoncés généraux et composés du langage naturel, la sémantique des langages comportant des opérateurs intensionnels concerne quant à elle à des fragments plus larges caractérisés par l'apparition d'énoncés complexes comportant des symboles (des opérateurs) qui, appliqués à des énoncés plus simples, opèrent sur l'intension de ces derniers. La valeur de vérité de ces énoncés complexes est déterminée sur la base de l'intension des énoncés plus simples en question, plutôt que sur celle de leur valeur de vérité. D'autre part, et ceci concerne directement notre propos, le développement des sémantiques des langages intensionnels a contribué au raffinement de l'analyse de la signification des énoncés élémentaires. En particulier, c'est principalement pour la détermination de la signification de certaines expressions (appelées "expressions indexicales") constitutives de ces énoncés qu'a été introduite, dans ces sémantiques, la notion d'index, qui est essentiellement une généralisation de la notion de monde possible et qui représente philosophiquement le contexte d'usage d'un énoncé. Grâce à cette notion, les sémantiques des langages intensionnels ont pu lever l'interdit tarskien en vertu duquel "les pronoms démonstratifs et les adverbes tels que "ceci" et "ici" ne devraient pas apparaître dans le vocabulaire / d'un langage formel / ", (1) et enrichir en conséquence le langage intensionnel.

La notion d'index a été introduite dans les théories contemporaines de la signification par Dana Scott, dans un article de 1970 intitulé "Advice on Modal Logic". (2) La principale section du présent chapitre est consacrée à la présentation et à l'analyse de cette notion, telle que caractérisée par Scott. En particulier, nous y discutons des problèmes posés par la généralité même de cette notion, qui doit rendre compte à la fois de ce que nous appelons la "dimension modale" et la "dimension déictique" d'un énoncé élémentaire. Un index est une suite finie d'éléments appartenant chacun à un ensemble différent d'entités (mondes possibles, locuteurs, moments du temps, positions spatiales, ...), éléments qui sont les coordonnées de cet index. La dimension modale du contenu d'un énoncé élémentaire consiste dans le fait que la fonction assignée à titre d'intension à cet énoncé dans une interprétation possible du langage auquel l'énoncé en question appartient, permet de déterminer l'extension (la valeur de vérité) du dit énoncé relativement aux mondes possibles constitutifs des index qui forment le domaine de cette fonction. L'indexation de l'extension des énoncés est requise pour la formulation des conditions de vérité des énoncés complexes formés par application d'opérateurs intensionnels aux énoncés en question. La dimension déictique d'un énoncé élémentaire est basée quant à elle sur l'apparition de termes déictiques dans cet énoncé, de sorte que la valeur de vérité de l'énoncé varie en fonction d'aspects du contexte (locuteur, moment du temps, position spatiale et monde) dans lequel il est utilisé. Du point de vue de l'intuition naturelle, certaines lois sémantiques modales, telles la règle de

nécessitation (en vertu de laquelle si "p" est un énoncé valide dans un langage comportant des opérateurs de modalité, alors "□p" est aussi un énoncé valide dans ce langage), s'appliquent difficilement aux énoncés élémentaires comportant des termes déictiques. De plus, l'analyse de certaines expressions référentielles (noms propres et expressions démonstratives) sur la base de la caractérisation qui est faite du contenu des termes singuliers dans la sémantique de Scott pose des problèmes qui sont également liés avec le point de vue de l'intuition naturelle sur l'utilisation effective de ces expressions. Nous proposons que ces difficultés sont liées à la forme intra-linguistique de la contextualité d'usage chez Scott.

La notion de métalangage

La distinction qu'a effectuée Tarski entre métalangage et langage se trouve notamment exposée dans un article de 1944 intitulé "The Semantic Conception of Truth and the Foundations of Semantics". (3) L'origine de cette distinction réside dans l'analyse de la forme caractéristique de certains paradoxes, les paradoxes dits "sémantiques". Russell lui-même s'était intéressé à cette sorte de paradoxes, pour la solution desquels il avait plus spécifiquement élaboré, comme il a été signalé au précédent chapitre, la théorie ramifiée des types logiques. La solution de Tarski a cependant consisté à définir, au lieu d'une hiérarchie de propositions, une hiérarchie de langages. C'est cette hiérarchie qui est au fondement

de l'idée même de "sémantique théorique". (4) La solution de Tarski consiste à définir le langage de telle manière que les paradoxes visés ne puissent y être formulés. Considérons en effet l'un des paradoxes sémantiques les plus célèbres, le paradoxe du menteur. La forme ancienne de la question d'où ce paradoxe surgit est la suivante: "Si Epiménide, le Crétois, dit que tous les Crétois sont menteurs, Epiménide ment-il ou dit-il la vérité? Il s'avère que si Epiménide dit la vérité, alors il ment, mais qu'alors s'il ment, il dit la vérité". Une autre formulation de ce paradoxe est la suivante. "Soit l'énoncé

L'énoncé de la page 172, ligne 10, est faux.

Cet énoncé est-il vrai ou faux? S'il est vrai, alors il est faux; mais s'il est faux, alors il est vrai". Ce qui fait problème dans l'énoncé en question, c'est qu'il affirme sa propre valeur de vérité, ce qui suppose que le langage auquel il appartient comporte les prédicats de vérité et de fausseté au même titre que n'importe quel autre de ses prédicats admissibles. Une manière d'éviter la formulation de ce type de paradoxes est donc de restreindre au départ le langage de façon à ce qu'il ne puisse comporter ces prédicats.

Selon Tarski, la vérité est essentiellement une propriété d'énoncés (5) et un énoncé n'est jamais qu'une expression bien formée appartenant à un langage déterminé. La propriété de vérité ne se définit par conséquent que relativement à un langage, celui dans lequel est formé l'énoncé auquel cette propriété s'applique. (6) Ce langage doit satisfaire deux réquisits méthodologiques. Tout d'abord, il doit avoir une structure spécifiée, c'est-à-dire que sa morphologie (son lexique ainsi que les règles présidant à la formation des expressions qui seront considérées comme

signifiantes dans ce langage) et son appareil déductif (axiomes et règles d'inférence) doivent être explicitement déterminés. Seul un langage caractérisé de la sorte peut être dit "formalisé". (7) Ensuite, et ceci concerne directement la solution des paradoxes sémantiques, le langage en question ne doit pas être sémantiquement clos. Un langage est appelé "sémantiquement clos" (ou "universel" (8)) lorsqu'il "contient, outre ses expressions, les noms de ces expressions, de même que des termes sémantiques tels que le terme "vrai" référant aux énoncés de ce langage; / de plus / ... tous les énoncés qui déterminent l'usage adéquat de ce terme peuvent être assertés dans ce langage". (9) Le langage naturel, qui est celui-là même dans lequel a été énoncé le paradoxe du menteur, est à cet égard un langage sémantiquement clos, puisqu'il permet de former des énoncés qui comportent à titre de constituants des termes relatifs aux propriétés de ces énoncés (en l'occurrence les propriétés d'être vrai ou d'être faux). La manière d'éviter les paradoxes auxquels conduit un tel langage est de réserver les termes en question, ainsi que les énoncés qui en définissent l'usage, à un second langage, un métalangage, qui porte sur un premier langage, un langage-objet, dénué de termes et d'énoncés le concernant.

Il est à noter, signale Tarski, que les termes "langage-objet" et "métalangage" ont seulement un sens relatif. Si, par exemple, nous devenons intéressés à la notion de vérité telle qu'appliquée aux énoncés, non pas de notre langage-objet original, mais de son métalangage, ce dernier devient automatiquement le langage-objet de notre discussion; et afin de définir la vérité pour ce langage, nous devons aller vers un nouveau métalangage - un métalangage d'un niveau plus élevé, pour ainsi dire. De cette façon, nous arrivons à toute une hiérarchie de métalangages. (10)

Tout langage formalisé consistant et interprétable doit être, selon Tarski, un langage sémantiquement ouvert (ou non-universel), c'est-à-dire un langage dont les propriétés des expressions qui y sont admissibles sont définies dans un langage de niveau supérieur, lequel sert à l'expression de la théorie sémantique du premier. Ce langage de niveau supérieur n'est pas, en tant que tel, soumis entièrement à la contrainte de la formalisation, mais il doit tout de même satisfaire certaines exigences formelles. Par exemple, il doit comporter à titre de partie son langage-objet ou une traduction (métalinguistique) de ce langage-objet et il doit inclure des termes d'un caractère logique général, comme certaines constantes logiques. De plus, il faut que les termes référant aux propriétés sémantiques du langage-objet soient introduits par définition, et non pas de manière primitive, ce qui permet de couvrir tous les cas possibles dans lesquels ces propriétés sont applicables et de garantir ainsi minimalement leur caractère non-paradoxal. Enfin, la partie logique du métalangage doit s'avérer "essentiellement plus riche" que celle de son langage-objet. Comme l'indique Tarski, "il n'est pas facile de donner une définition générale et précise de cette notion de "richesse essentielle". Si nous nous restreignons aux langages basés sur la théorie des types logiques, la condition pour que le métalangage soit "essentiellement plus riche" que le langage-objet est qu'il contienne des variables d'un type logique plus élevé que celles du langage-objet". (11)

Il n'existe pas, pour Tarski, un langage "véritable" et unique, ou

encore une série de langages "véritables" mutuellement traductibles les uns dans les autres, c'est-à-dire un ou des langages formels universels. (12) En d'autres termes, il est impossible de concevoir sans contradiction un langage formel qui constituerait, par exemple, le métalangage ultime dont tous les langages possibles seraient les langages-objets. Nous devons plutôt admettre une série infinie de langages formels consistants qui sont tous sémantiquement ouverts, c'est-à-dire dont les propriétés sémantiques sont définies dans un langage de niveau supérieur. A cet égard le langage naturel, qui est un langage universel, ne peut être considéré comme entièrement formalisable, ce qui implique que la caractérisation de ses propriétés sémantiques n'est jamais qu'approximative. Cette approximation "consiste à remplacer un langage naturel (ou l'une des portions à laquelle nous sommes intéressés) par un langage dont la structure est exactement spécifiée, et qui diffère du langage donné "d'aussi peu que possible" ". (13) Le langage naturel doit être fragmenté pour que puissent être déterminées ses propriétés sémantiques.

Une conséquence importante de la position relativiste tarskienne dans l'ordre de la construction des langages logiques est que "la même expression qui est un énoncé vrai dans un langage peut être fausse ou absurde dans un autre langage". (14) S'il peut en être ainsi, c'est que le métalangage auquel est relatif un langage-objet est chargé, non seulement de définir les propriétés sémantiques du langage-objet, mais également de représenter la signification des expressions de ce langage-objet c'est-à-dire, dans l'optique tarskienne, la réalité à laquelle correspondent les expressions en

question. Une même expression peut être signifiante dans un langage (et a fortiori, si elle est un énoncé, vraie ou fausse) et absurde dans un autre parce que la signification d'une expression n'est jamais représentée que dans un certain langage (un métalangage) et pour un certain langage (un langage-objet). En outre, et compte tenu du caractère strictement formel du langage-objet, le métalangage doit non seulement fixer la signification des expressions du langage-objet, mais également définir la relation en vertu de laquelle la signification d'une expression correspond à cette expression. Il importe de noter ici que cette relation ne doit pas être confondue avec la relation existant entre le métalangage et son langage-objet. Le métalangage n'est pas la réalité à laquelle correspond le langage-objet, mais il sert à représenter, et cette réalité, et le mode de correspondance entre les éléments de cette réalité et les diverses sortes d'expressions du langage-objet dont ces éléments constituent la signification. En fait, et comme le souligne Tarski dans son long article de 1931 intitulé "Le concept de vérité dans les langages formalisés" (article dont le texte de "The Semantic Conception of Truth" résume les idées générales): "C'est le propre des concepts sémantiques d'exprimer certaines dépendances entre les expressions du langage et les objets "dont il est question dans ces expressions" ou de déterminer, grâce à de telles dépendances, certaines catégories d'expressions ou d'autres objets". (15)

Deux concepts sémantiques, les concepts de vérité et de référence, illustrent clairement la manière dont Tarski conçoit la relation de correspondance

en question. Considérons tout d'abord la notion de vérité. La conception philosophique dont Tarski s'inspire pour définir ce qu'il appelle le "concept sémantique de vérité" est "la conception aristotélicienne classique", qui se trouve résumée dans l'affirmation célèbre que "dire de ce qui est que cela n'est pas ou de ce qui n'est pas que cela est, est le faux, et dire de ce qui est que cela est et de ce qui n'est pas que cela n'est pas, est le vrai". (16) Dans une "terminologie philosophique moderne", nous dit Tarski, la précédente affirmation peut être résumée de la manière suivante: "la vérité d'un énoncé consiste dans son accord avec (ou sa correspondance à) la réalité". (17) Cette dernière formule n'est pas à proprement parler une définition de la notion de vérité, mais elle permet de rendre intuitive la notion sémantique générale sur la base de laquelle le concept de vérité est défini, à savoir la notion de satisfaction.

La satisfaction, écrit Tarski, est une relation entre des objets arbitraires et certaines expressions appelées "fonctions sentencielles". Ce sont des expressions comme "x est blanc", "x est plus grand que y", etc. Leur structure formelle est analogue à celle des énoncés; toutefois, elles peuvent contenir ce que l'on appelle des variables libres (comme "x" et "y" dans "x est plus grand que y"), qui ne peuvent avoir d'occurrences dans un énoncé. (18)

En fait, "un énoncé peut ... être défini simplement comme une fonction sentencielle qui ne contient aucune variable libre". (18)

Pour obtenir une définition de la satisfaction, poursuit Tarski, nous devons appliquer ... une procédure récursive. Nous indiquons quels objets satisfont les fonctions sentencielles les plus simples; et ensuite nous énonçons les conditions sous lesquelles des objets donnés satisfont une fonction composée - assumant que nous savons quels objets satisfont les fonctions plus simples à partir desquelles la fonction composée a été construite. (18)

A cet égard, une fonction sentencielle qui ne comporte aucune variable libre (et sans variables liées) est une fonction à la variable de laquelle une valeur précise a été assignée, et elle peut en conséquence être considérée comme trivialement satisfaite, soit par tous les objets, si l'énoncé est vrai, soit par aucun objet, si l'énoncé est faux. On peut ainsi définir la vérité et la fausseté "simplement en disant qu'un énoncé est vrai s'il est satisfait par tous les objets, et faux autrement". (18) Signalons que les objets dont il est ici question peuvent être de nature fort variée. Leur détermination relève du métalangage spécifiquement construit pour définir les propriétés sémantiques des énoncés d'un langage-objet déterminé. Dans l'article "Le concept de vérité dans les langages formalisés" par exemple, le langage-objet étudié est celui de l'algèbre des classes, et le domaine d'objets représenté dans le métalangage relatif à ce langage-objet est le domaine des classes. La notion de satisfaction entre également dans la définition du concept de référence ("désignation" chez Tarski). En effet, "nous pouvons dire, note Tarski, ..., qu'un terme donné désigne un objet donné si cet objet satisfait la fonction sentencielle "x est identique à T" où "T" tient lieu du terme donné". (19) Ce terme est une expression du langage-objet qui est utilisée dans le métalangage pour exprimer la même signification (désigner le même objet) que cette expression lorsqu'elle apparaît dans le langage-objet. Il en va de même pour d'autres concepts sémantiques, tels le concept de définition ("une fonction sentencielle est dite définir un objet donné si ce dernier est le seul objet qui satisfait cette fonction"), (19) ainsi que les concepts de conséquence, de synonymie

et de signification - que Tarski cependant ne caractérise pas dans l'article qui nous occupe.

La notion de satisfaction, qui s'avère, selon Tarski, fondamentale pour la définition des principaux concepts sémantiques relatifs aux expressions d'un langage formel des prédicats (avec variables libres) est une notion définie dans un métalangage déterminé pour un langage-objet donné. La signification des expressions de ce langage-objet peut être représentée dans le métalangage de façon plus ou moins complexe. En particulier, elle peut l'être de telle manière qu'elle permet de déterminer la valeur de vérité de l'énoncé auquel elle correspond. La distinction carnapienne entre l'intension et l'extension d'une expression est basée sur un tel procédé métalinguistique, et elle est corrélative d'une notion qui est devenue classique pour les sémantiques contemporaines du type de celle de Scott, à savoir la notion de monde possible.

Monde possible, intension et extension

La notion de monde possible a son origine dans la métaphysique leibnizienne de la substance et un bref exposé de la caractérisation qui en est faite dans cette métaphysique permettra d'éclairer les motifs philosophiques de son introduction dans la théorie sémantique carnapienne.

Selon Leibniz, le monde dans lequel nous sommes a été créé par Dieu,

qui l'a choisi parmi une multitude de mondes possibles dans son Entendement en vertu du principe du Meilleur. Tout être leibnizien est d'abord et avant tout un être possible, mais Dieu a ceci de spécifique qu'il est "une suite simple de l'être possible", (20) c'est-à-dire que son existence vient avec sa possibilité: Dieu est un être pour lequel "il suffit d'être possible pour être actuel". (21) C'est cela même qui accorde la réalité du possible à tous les êtres possibles, lesquels dépendent de Dieu ne fut-ce que pour leur possibilité. Notre monde est, pour Leibniz, doté de deux statuts. Tout d'abord, il est un monde possible parmi les mondes possibles issus de l'entendement divin, et ensuite, il est le monde actuel, c'est-à-dire ce monde possible dont Dieu a décrété l'existence (auquel il a accordé une matérialité) en vertu de sa plus grande perfection dans l'ordre des mondes possibles. Cette duplicité de l'essence et de l'existence est importante puisqu'elle est reproduite au niveau de la constitution interne de notre monde. En effet, tout être existant dans le monde actuel est d'abord un être possible, au même titre que sont possibles les êtres appartenant aux mondes qui n'ont pas été actualisés. Mais les êtres de ce monde ont ceci de plus qu'ils sont dotés de corps propres qui servent à les actualiser et qui en déterminent respectivement les limites. Ce monde des corps, ancillaire du monde des essences pour ce qui concerne le monde actuel, détermine l'ordre physique ou naturel des choses. Les essences (ou substances simples) qui peuplent notre monde sont appelées par Leibniz "monades", et chaque monade représente l'univers (le monde auquel elle appartient) d'un point de vue qui lui est propre et exclusif:

... toute substance, écrit Leibniz, est comme un monde entier et comme un miroir de Dieu ou bien de tout l'univers, qu'elle exprime chacune à sa façon, à peu près comme une même ville est diversement représentée selon les différentes situations de celui qui la regarde. Ainsi l'univers est en quelque façon multiplié autant de fois qu'il y a de substances , toute substance ... exprime quoique confusément tout ce qui arrive dans l'univers, passé, présent, ou avenir, ce qui a quelque ressemblance à une perception ou connoissance infinie; et ... toutes les autres substances expriment cellecy à leur tour et s'y accordent. (22)

Toute substance de notre monde est une pensée de Dieu, qui a regardé le monde du point de vue que cette substance occupe et a jugé bon de rendre cette pensée effective.

A l'image du double statut de l'univers, il faut distinguer deux sortes de vérité: les vérités de raisonnement et les vérités de fait. Les premières "sont nécessaires et leur opposé est impossible", et les secondes "sont contingentes et leur opposé est possible". (23) Les premières vérités sont des raisons qui se trouvent par analyse et se résolvent, du plus simple au plus simple, en des vérités primitives. (23) Elles sont gouvernées par le principe de non-contradiction et ont trait aux êtres possibles en tant que tels, c'est-à-dire à la "possibilité ou impossibilité des essences". (24) Les vérités contingentes sont quant à elles relatives à "ce qui paraît le meilleur parmi plusieurs choses également possibles". (24) Elles concernent les êtres actuels et, dans ce cas, "la résolution en raisons particulières pourrait aller à un détail sans bornes à cause de la variété immense des choses de la nature et de la division des corps à l'infini". (25) On peut en effet imaginer, pour chaque état d'un corps de l'univers, une cause dont la complexité est égale à l'ensemble des corps auxquels ce corps est en

relation de connexion, et ce, non seulement dans l'état présent, mais aussi dans tous les états antérieurs de l'univers. Mais en fait, c'est notre constitution limitée qui nous fait rechercher dans d'autres corps les raisons de l'état d'un seul. La raison dernière des choses se trouve plutôt dans la Volonté de Dieu, qui a décrété l'existence de notre monde plutôt que des autres mondes possibles, jugeant ainsi préférable aux autres sa suite événementielle. Les vérités contingentes sont ainsi gouvernées par le principe de raison suffisante, relatif au fait qu' "il en soit ainsi et non pas autrement". (26) Le principe de non-contradiction ne concerne que les êtres possibles, et il sert à opposer ce qui est une entité à ce qui n'en est pas une et qui, a fortiori, ne saurait être actualisé. La nécessité a sa pertinence dans l'ordre du possible, et non dans l'ordre de l'actuel. Le principe de raison suffisante concerne, non pas les entités elles-mêmes, qui sont des essences et dont on est assuré de l'être possible, mais plutôt les connexions que nous établissons entre ces entités par le biais des corps auxquels elles sont corrélées. La négation d'un fait du monde actuel ne peut jamais déposséder les entités qui s'y trouvent présumément impliquées que d'une existence actuelle, ce qui n'entame en rien leur être possible.

On a coutume d'associer l'introduction de la notion de monde possible dans les théories sémantiques à l'apparition d'opérateurs de modalité dans les langages relatifs à ces théories. Et en effet, la première utilisation contemporaine et proprement sémantique de cette notion a été faite dans la perspective de la construction de langages pouvant comporter de tels opérateurs. C'est dans un ouvrage intitulé Meaning and Necessity et consacré

au "développement d'une nouvelle méthode pour l'analyse sémantique de la signification" que Carnap, faisant allusion à Leibniz, introduit et définit la notion de monde possible. La nouvelle méthode dont il s'agit est la méthode dite "de l'extension et de l'intension", en vertu de laquelle la signification des expressions d'un langage est constituée d'un sens ou d'une signification au sens strict (une intension), qui est "ce qui est saisi quand nous comprenons une expression sans connaître les faits", et de ce à quoi s'applique l'expression (une extension). (27) Par exemple, les intensions et les extensions respectives de ces trois sortes d'expressions de base que sont les expressions individuelles, les expressions prédicatives et les énoncés atomiques (ou élémentaires) sont, d'une part un concept individuel et un individu, d'autre part une propriété et une classe (d'individus), et enfin une proposition et une valeur de vérité.

La distinction carnapienne entre l'intension et l'extension d'une expression est manifestement apparentée à la distinction frégréenne entre le sens et la dénotation d'une expression. Carnap reconnaît lui-même cette parenté, mais il insiste sur l'idée que ces deux paires de concepts ne doivent pas pour autant être assimilées. "Une différence décisive, écrit-il en effet, entre notre méthode et celle de Frege consiste dans le fait que nos concepts, différemment de ceux de Frege, sont indépendants du contexte". (27) Le contexte dont il s'agit ici est un contexte propositionnel (au sens de Frege). Lorsque le contexte propositionnel est direct ou "ordinaire", c'est-à-dire lorsque la proposition (toujours au sens de Frege, à savoir d'un énoncé signifiant) apparaît de façon pour ainsi dire autonome, "les deux

paires / de concepts /, nous dit Carnap, coïncident". (28) Mais lorsque le contexte propositionnel est indirect, la proposition frégréenne dénote, non plus sa valeur de vérité, mais son sens habituel, c'est-à-dire la pensée qu'elle exprime en contexte direct. (29) Or dans l'analyse carnapienne, l'apparition d'une expression en contexte "oblique" "conduit aux mêmes entités que pour les occurrences ordinaires des mêmes expressions". (30) En d'autres termes, une expression conserve la même intension et la même extension, quel que soit le contexte (direct ou indirect) dans lequel elle apparaît.

L'introduction de la distinction entre l'intension et l'extension d'un énoncé d'un langage doit servir à l'élaboration d'une définition de la notion de vérité logique ou d'analyticité. Selon Carnap en effet, un énoncé A_i est analytique, c'est-à-dire "L-vrai", dans un système sémantique S "si et seulement si A_i est vrai dans / un système (un langage formel doté d'un appareil déductif) / de telle manière que sa vérité peut être établie sur la base des seules règles sémantiques du système / sémantique/ S, sans référence à des faits (extra-linguistiques)". (31) La notion d'analyticité dont il est ici question peut être assimilée, selon Carnap, à la notion leibnizienne de vérité nécessaire, (32) notion pour laquelle le concept de L-vérité doit servir d'explication. Il importe de souligner que le caractère nécessaire de la vérité analytique n'est pas ici directement motivé par la présence d'opérateurs de modalité dans le système S (le langage-objet de ce système ne comportant pas de tels opérateurs), mais est introduit comme une propriété sémantique que peuvent posséder certains énoncés du langage-

objet compte tenu du fait que leur extension (leur valeur de vérité) est déterminée strictement en vertu des règles sémantiques qui leur sont propres. (33) Or ces règles sémantiques, ce sont précisément les corrélats des intensions des énoncés concernés. A ce sujet Carnap écrit, à la fin de Meaning and Necessity:

Nous pouvons distinguer deux opérations relatives à une expression linguistique donnée, en particulier un énoncé (déclaratif) et ses parties. La première opération est l'analyse de l'expression dans le but de la comprendre, de saisir son sens. Cette opération est une opération logique ou sémantique; dans sa forme technique, elle est basée sur les règles sémantiques concernant l'expression donnée. La seconde opération consiste en des investigations concernant la situation factuelle à laquelle l'expression donnée réfère. Son but est l'établissement d'une vérité factuelle. Cette opération n'est pas d'une nature purement logique, mais empirique. Nous pouvons distinguer deux versants ou facteurs de l'expression donnée par rapport à ces deux opérations. Le premier facteur est ce versant de l'expression que nous pouvons établir par la première opération seulement, c'est-à-dire, par la compréhension et sans l'usage d'un savoir factuel. Ceci est ce qui est généralement appelé le sens de l'expression. Dans notre méthode il est expliqué par le concept technique d'intension. Le second facteur est établi par les deux opérations à la fois. Connaissant le sens, nous découvrons par une investigation des faits à quels lieux, s'il en est, l'expression s'applique dans l'état actuel du monde. Ce facteur est expliqué dans notre méthode par le concept d'extension. Ainsi, pour chaque expression que nous pouvons comprendre, il y a la question du sens et la question de l'application actuelle; dès lors, l'expression a primordialement une intension et secondordialement une extension. (34)

On retrouve ici la duplicité de la possibilité et de l'actualité inhérente aux êtres qui peuplent notre monde selon Leibniz.

Les règles sémantiques corrélatives du sens (ou de l'intension) des énoncés d'un langage-objet sont des règles qui déterminent si les énoncés en question seraient vrais dans une certaine "description d'état".

On appelle "description d'état", écrit Carnap, "une classe d'énoncés de S_1 / (l'un des langages-objets définis par Carnap dans son ouvrage) / qui contient, pour tout énoncé atomique, ou bien cet énoncé, ou bien sa négation, mais non les deux, et aucun autre énoncé". (35) Une description d'état peut ainsi être considérée comme représentant un monde possible leibnizien, en ce qu'elle "donne manifestement une description complète d'un état de l'univers des individus par rapport à toutes les propriétés et relations exprimées par les prédicats du système". (35) Elle correspond donc à une certaine distribution de valeurs de vérité pour les énoncés atomiques d'un système. A cet égard, chaque énoncé d'un système est doté d'un rang, qui est la classe de toutes les descriptions d'état dans lesquelles il "vaut" ("holds in"). Le rang d'un énoncé est déterminé par une règle dite "règle de rang", laquelle est une règle sémantique permettant de déterminer si les énoncés pour la classe desquels elle est appropriée "valent" ou non dans une description d'état donnée. Ainsi, la règle de rang propre à un énoncé atomique est qu' "un énoncé atomique vaut dans une description d'état donnée si et seulement si il lui appartient". Pour les énoncés généraux et composés, les règles de rang sont les suivantes:

... $\neg A_i$ vaut dans une description d'état donnée ssi A_i ne vaut pas dans cette description; ... $A_i \vee B_i$ vaut dans une description d'état ssi ou bien A_i vaut dans cette description, ou bien B_i , ou encore les deux; ... $A_i \equiv B_i$ vaut dans une description d'état ssi ou bien A_i et B_i valent tous deux dans cette description, ou bien aucun des deux n'y vaut; ... un énoncé universel (e.g., '(x) (Px)') vaut dans une description d'état ssi toutes les instances de substitution de sa portée ('Pa', 'Pb', 'Pc', etc.) valent dans cette description. (35)

Par suite, un énoncé est dit L-vrai dans un système, ou si l'on veut, analytique ou logiquement vrai dans ce système, si et seulement si "il vaut dans chaque description d'état" dans ce système, (36) c'est-à-dire si la règle de rang qui s'applique à cet énoncé détermine qu'il est vrai dans toute description d'état possible. Les règles de rang permettent de donner (avec les règles de désignation propres aux prédicats et aux constantes individuelles, (37)) "une interprétation pour tous les énoncés de S_1 " puisque, ajoute Carnap, "connaître la signification d'un énoncé c'est savoir dans quels cas possibles il serait vrai et dans quels cas il ne le serait pas". (38) En ce sens, un énoncé vrai dans tous les cas possibles (un énoncé logiquement vrai ou analytique) l'est en vertu de sa seule signification. Quant à la vérité factuelle d'un énoncé, elle est déterminée, dans un système sémantique enrichi de descriptions d'état, par le fait que l'énoncé en question vaut dans une description d'état qui est désignée (métalinguistiquement) comme la description d'état vraie, à savoir celle qui "décrit l'état actuel de l'univers" puisqu'elle contient "tous les énoncés atomiques vrais et la négation de ceux qui sont faux". (39)

Dans une telle conjoncture, une propriété modale de propositions, la nécessité par exemple, est expliquée par une propriété sémantique d'énoncés - la notion de L-vérité en l'occurrence. (40) En d'autres termes, et comme le notera plus tard Carnap, (41) les règles sémantiques corrélatives d'un énoncé d'un système peuvent être considérées comme une interprétation des modalités applicables aux propositions exprimées par les énoncés de ce système. C'est précisément cette équivalence qui permet à Carnap de

construire, au chapitre V de Meaning and Necessity, un système comportant "le signe modal "N" de la nécessité logique". Dans un tel système, "pour tout énoncé '...', 'N(...)' est vrai si et seulement si '...' est L-vrai". (42) Cette convention préfigure la règle de nécessité qui a cours dans les sémantiques contemporaines des mondes possibles. En particulier, elle permet de comprendre en quel sens la notion de proposition possède pour ainsi dire, dans les sémantiques de langages modaux qui utilisent le concept carnapien d'intension, une dimension modale.

Le système d'indexation de Scott

La sémantique de Scott concerne des langages comportant, non seulement des termes déictiques, mais également des opérateurs de modalité. Afin de nous familiariser minimalement avec la sémantique des langages modaux, nous allons présenter brièvement un exemple de modèle sémantique spécifiquement fourni pour un langage-objet comportant des opérateurs de modalité, mais dans lequel les expressions de base ne sont théoriquement dotées que d'une extension. (43) Soit tout d'abord le langage LP_1 des prédicats de premier ordre, dont le lexique comporte un ensemble de variables individuelles x, y, z, \dots , un ensemble de variables de prédicats ϕ, ψ, χ, \dots , et les symboles \neg, \vee, \forall , de constantes logiques ainsi que les parenthèses $(,)$, et dont les règles de formation sont comme à l'habitude. On peut construire une interprétation possible, c'est-à-dire un modèle $\langle D, V \rangle$, pour

ce langage en introduisant un domaine D d'individus ainsi qu'une fonction V qui assigne à chaque expression admissible de LP_1 une certaine valeur. La fonction V assigne à une variable individuelle x_i de LP_1 un individu u_i du domaine d'individus, de sorte que $V(x_i) = u_i$, et à un prédicat à n places un ensemble de n -tuples ordonnés de membres de D , de sorte que $V(\varphi) = \{ \langle u_{i_1}, \dots, u_{i_n} \rangle, \langle u_{j_1}, \dots, u_{j_n} \rangle, \dots \}$. En général, le modèle $\langle D, V \rangle$ permettra d'assigner une valeur à toute expression de LP_1 en définissant la fonction V de manière appropriée, comme suit:

1. Pour une formule atomique - i.e. une formule consistant en une variable n -adique φ suivie de n variables individuelles x_1, \dots, x_n ($n \geq 1$) - $V(\varphi(x_1, \dots, x_n)) = 1$ / Vrai / ssi $\langle V(x_1), \dots, V(x_n) \rangle \in V(\varphi)$; autrement $V(\varphi(x_1, \dots, x_n)) = 0$ / Faux /. (I.e. la formule a la valeur 1 ou 0 selon que le n -tuple de ces membres de D qui sont assignés par V à x_1, \dots, x_n respectivement est ou n'est pas l'un de ceux qui sont assignés par V à φ).
2. $[V-]$. Si α est une fbf / (formule bien-formée) /, alors $V(-\alpha) = 1$ si $V(\alpha) = 0$; autrement $V(-\alpha) = 0$.
3. $[V\vee]$. Si α et β sont des fbfs, alors $V(\alpha \vee \beta) = 1$ si, soit $V(\alpha) = 1$, soit $V(\beta) = 1$; autrement $V(\alpha \vee \beta) = 0$.
4. $[V\forall]$. Si α est une fbf et a une variable individuelle, alors $V(\underline{a}\alpha) = 1$ si pour toute assignation V' de LP_1 qui donne à toutes les variables sauf a les mêmes valeurs que V leur donne, $V'(\alpha) = 1$; autrement $V(\underline{a}\alpha) = 0$. (Cette dernière règle peut être exprimée intuitivement en disant que $\underline{a}\alpha$ est vraie dans le modèle - à la valeur 1 - ssi α est vraie peu importe la valeur assignée à a ; mais puisque α peut contenir d'autres variables que a nous devons assumer qu'elles sont tenues constantes, et nous requérons ainsi que V' soit la même fonction que V sauf sous le rapport de son assignation à a). (44)

Dans la sémantique définissant ce modèle pour les expressions de LP_1 , "une formule bien-formée α est dite valide-dans- LP_1 si et seulement si pour tout modèle $\langle D, V \rangle$ de LP_1 , $V(\alpha) = 1$ ". (45)

Supposons maintenant que nous introduisions, dans LP_1 , des expressions de la forme $L\alpha$, où "L" représente l'opérateur de nécessité "il est nécessaire que". Le modèle $\langle D, V \rangle$ s'avère insuffisant pour l'assignation d'une valeur de vérité à un énoncé $L\alpha$, puisque l'opérateur L n'exprime pas une fonction de vérité: la fonction d'assignation propre à L ne peut déterminer la valeur de $L\alpha$ sur la base de la seule valeur de vérité de α . Une façon philosophiquement plausible de conceptualiser les conditions de vérité d'un énoncé comportant un opérateur de nécessité est de considérer qu'un tel énoncé exige pour son interprétation un ensemble de mondes possibles (ou d'états de choses possibles), et de relativiser en conséquence la valeur de vérité de l'énoncé. Ce dernier ne sera jamais dit vrai ou faux que relativement à un monde possible donné. On concevra ainsi qu'il est vrai que α est nécessaire si et seulement si α est vrai dans tous les mondes possibles.

Un modèle pour LLP_1 (LP_1 avec opérateur de nécessité) doit donc comporter, en plus du domaine D d'individus et de la fonction V d'assignation, un ensemble W de mondes possibles, ainsi qu'une relation R définie sur cet ensemble. Dans un modèle $\langle W, R, D, V \rangle$, la relation R est dite "relation d'accessibilité entre mondes", et nous supposons ici qu'elle est réflexive, symétrique et transitive: étant donné un monde w_i , (1) ce monde est accessible à lui-même, (2) si w_j est accessible à w_i , alors w_i est accessible à w_j , (3) si w_j est accessible à w_i et w_k est accessible à w_j , alors w_k est accessible à w_i , de sorte qu'on peut accéder d'un monde w_i à tous les mondes possibles de l'ensemble W. (46) La relativisation à un monde possible

de la vérité d'un énoncé élémentaire (non-modal) est exprimée, dans le modèle de LLP_1 , par la relativisation à un monde possible de chacun des n-tuples appartenant à l'ensemble de n-tuples que la fonction V assigne au prédicat n-adique constitutif de cet énoncé. En d'autres termes, la fonction V appliquée à chaque prédicat n-adique φ , détermine un ensemble de $(n+1)$ -tuples ordonnés, "chacun de la forme $\langle u_1, \dots, u_n, w_i \rangle$, où chacun des $u_1, \dots, u_n \in D$ et où $w_i \in W$ ". (47) L'interprétation des énoncés va en conséquence comme suit:

1. Pour les formules atomiques: Si φ est n'importe quelle variable de prédicat n-adique, alors $V(\varphi(x_1, \dots, x_n), w_i) = 1$ si $\langle V(x_1), \dots, V(x_n), w_i \rangle \in V(\varphi)$. Autrement $V(\varphi(x_1, \dots, x_n), w_i) = 0$.
2. $[V-]$. Pour n'importe quelle fbf α et n'importe quel $w_i \in W$, $V(-\alpha, w_i) = 1$ si $V(\alpha, w_i) = 0$. Autrement $V(-\alpha, w_i) = 0$.
- ...
5. $[VL]$. Pour n'importe quelle fbf α et n'importe quel $w_i \in W$, $V(L\alpha, w_i) = 1$ si pour tout $w_j \in W$ tel que $w_i R w_j$, $V(\alpha, w_j) = 1$. Autrement $V(L\alpha, w_i) = 0$. (48)

Une formule bien-formée α est par suite dite valide-dans- LLP_1 si et seulement si, pour chaque modèle $\langle W, R, D, V \rangle$, $V(\alpha, w_i) = 1$ pour chaque $w_i \in W$. Signalons qu'une telle sémantique valide la "règle de nécessité":

$\vdash \alpha \rightarrow \vdash L\alpha$, à l'effet que si un énoncé α est vrai dans toutes les interprétations possibles (tous les modèles), alors il est vrai dans tous les mondes possibles dans toutes les interprétations possibles. (49)

Dans la sémantique de LLP_1 , la notion de monde possible n'est pas

définie comme un ensemble exhaustif et consistant d'énoncés élémentaires du langage, mais elle est introduite de façon primitive. D'autre part, l'analyticité est définie comme la vérité, non pas dans tous les mondes possibles, mais bien dans toutes les interprétations possibles, chaque interprétation introduisant un ensemble de mondes possibles. Les théories sémantiques contemporaines comme la théorie de Scott, dont les langages-objets comportent des opérateurs de modalité, reprennent essentiellement l'appareil des mondes possibles caractéristique de la sémantique des langages modaux, plutôt que l'appareil carnapien des descriptions d'état. Ces théories n'en demeurent pas moins philosophiquement carnapiennes, puisqu'elles analysent la signification des expressions de base du langage-objet dans les termes d'une intension et d'une extension. De plus, et tout comme dans cette partie de la sémantique carnapienne qui comporte les règles de rang et qui implique par conséquent les descriptions d'état, les expressions sont d'abord et avant tout considérées, toujours dans ces sémantiques, du point de vue de leur intension, laquelle sert à déterminer leur extension.

Dans la sémantique de Scott, une interprétation possible M pour un langage-objet \mathcal{L} (comportant, outre des variables individuelles et prédicatives, des constantes logiques, des quantificateurs ainsi que des opérateurs modaux) est définie comme un triplet $\langle D, I, \llbracket \cdot \rrbracket \rangle$, où D est un ensemble non-vide d'individus, I , un ensemble-index et $\llbracket \cdot \rrbracket$, une fonction qui, lorsqu'appliquée à une expression de \mathcal{L} , détermine comme valeur l'intension de cette expression dans \mathcal{L} . (50) L'ensemble-index I constitue une généralisation

de l'ensemble W de mondes possibles admis dans la sémantique des langages modaux. L'ensemble I est en effet un produit cartésien de plusieurs ensembles, dont un ensemble W de mondes possibles. Les autres ensembles sont introduits afin de permettre le traitement d'expressions du langage \mathcal{L} autres que les opérateurs de modalité, par exemple les opérateurs de temporalité et certaines expressions qui sont des termes déictiques, comme l'adverbe de lieu "ici" et le pronom personnel "je". En fait, la définition d'un ensemble-index I est relative à la plus ou moins grande richesse du langage \mathcal{L} , c'est-à-dire du fragment du langage naturel considéré. De plus, la généralisation que constitue la formation de l'ensemble I par rapport à l'ensemble W des mondes possibles est associée à l'idée que la variation de l'extension (la valeur de vérité) d'un énoncé comportant des termes déictiques relativement à divers index (éléments de l'ensemble-index) représente philosophiquement la variation de cette valeur selon les contextes dans lesquels ces énoncés sont utilisés. Par suite, chaque ensemble constitutif de l'ensemble-index est considéré comme représentant un aspect contextuel pertinent pour l'interprétation de ces énoncés d'un langage donné qui comportent des termes déictiques (ces aspects contextuels pouvant varier d'un langage à un autre). Chaque membre d'un tel ensemble-index est une séquence d'aspects contextuels possibles, ou si l'on veut, un contexte possible d'utilisation des énoncés du langage considéré - ce contexte étant constitué exactement de ces aspects. Dans le cas qui nous occupe, un contexte possible d'usage d'un énoncé est défini comme un index $i = \langle w, p, t, a \rangle$, où $w \in W$ (un ensemble de mondes possibles), $p \in P$ (un ensemble de positions tri-dimensionnelles (x, y, z)), $t \in T$ (un ensemble de moments

du temps) et $a \in A$ (un ensemble de locuteurs ou d'agents du contexte).

Considérons maintenant ces trois sortes d'expressions de base que sont les termes singuliers s , les expressions prédicatives P (ou les expressions relationnelles R) et les énoncés élémentaires Φ . L'intension $\|s\|$ d'un terme singulier est un concept individuel qui est défini comme une fonction d'index (au pluriel) dans individus, de sorte que $\|s\| \in D^I$ (l'ensemble des fonctions d'index dans individus, ou si l'on veut, l'ensemble des concepts individuels possibles). L'extension $\|s\|_i$ d'un terme singulier s relativement à un index $i \in I$ est ainsi déterminée comme un individu appartenant au domaine D d'individus, ce qui se note $\|s\|_i \in D$. Quant à l'intension $\|\Phi\|$ d'un énoncé élémentaire fermé Φ , elle est la proposition exprimée par cet énoncé, proposition qui se définit comme une fonction d'index dans valeurs de vérité, ce qui se symbolise: $\|\Phi\| \in 2^I$, où $2 = \{1,0\}$, l'ensemble des valeurs de vérité. L'extension $\|\Phi\|_i$ d'un énoncé relativement à un index $i \in I$ est donc l'une des deux valeurs de vérité 1 ou 0, ce qui se note $\|\Phi\|_i \in 2$. Enfin, l'intension $\|P\|$ (ou $\|R\|$) d'une expression prédicative P (ou d'une expression relationnelle R) est une certaine propriété (ou une certaine relation), laquelle est une fonction qui appartient à l'ensemble $(2)^{D(I)}$ des propriétés (ou à l'ensemble $(2)^{D(I) \times D(I)}$ des relations), fonction qui associe à un concept individuel (ou à une paire de concepts individuels) une proposition. Ceci se note $\|P\| \in (2^I)^{D(I)}$ (ou $\|R\| \in (2^I)^{D(I) \times D(I)}$).

En ce qui concerne les constantes logiques (la négation \neg , la disjonction \vee et la conjonction \wedge) et l'opérateur de nécessité \square , l'intension qui leur est assignée est une fonction de propositions (ou de paires de propositions) dans propositions: $\|\neg\|$, $\|\square\| \in (2^I)^{2^I}$ et $\|\vee\|$, $\|\wedge\| \in (2^I)^{2^I} \times 2^I$. Les postulats de signification qui les gouvernent sont les suivants:

$$\begin{aligned}
 (\neg) \quad & \|\neg \Phi\|_i^M = 1 \text{ ssi } \|\Phi\|_i^M = 0 \\
 (\vee) \quad & \|\Phi \vee \Psi\|_i^M = 1 \text{ ssi } \|\Phi\|_i^M = 1 \text{ ou } \|\Psi\|_i^M = 1 \\
 (\wedge) \quad & \|\Phi \wedge \Psi\|_i^M = 1 \text{ ssi } \|\Phi\|_i^M = 1 \text{ et } \|\Psi\|_i^M = 1 \\
 (\forall) \quad & \|\forall x \Phi(x)\|_i^M = 1 \text{ ssi } \|\Phi(\bar{a})\|_i^M = 1 \text{ pour tout } a \in D \\
 (\square) \quad & \|\square \Phi\|_i^M = 1 \text{ ssi } \|\Phi\|_j^M = 1 \text{ pour tout } j \in I \quad . (51)
 \end{aligned}$$

Enfin, un énoncé est considéré comme logiquement valide s'il est vrai dans toutes les interprétations possibles.

Dans la sémantique de Scott, une proposition est une fonction dont le domaine est un ensemble-index, de sorte que la généralisation du concept de monde possible par le concept d'index revient à une généralisation du domaine même de cette fonction. La proposition assignée à un énoncé élémentaire dans une interprétation possible doit pouvoir rendre compte, non seulement de la variabilité d'extension requise, chez ces énoncés, pour la

formulation des conditions de vérité des énoncés complexes formés à partir d'eux par l'application d'opérateurs de modalité, mais également, comme nous l'avons signalé, de la variabilité d'extension (de valeur de vérité) entraînée par l'apparition en leur sein de termes déictiques. Soit en effet l'énoncé: "Il pleut maintenant". La valeur de vérité de cet énoncé varie en fonction du moment de son énonciation, et la proposition qui lui est assignée dans une interprétation possible du langage auquel cet énoncé appartient doit rendre compte de la variation de la valeur de vérité de l'énoncé en question en fonction des différents moments du temps appartenant à l'ensemble des moments du temps constitutifs des index admis dans cette interprétation. De même, l'énoncé "Il pleut ici" possède une valeur de vérité qui varie en fonction du lieu de son énonciation, lequel est un élément de l'ensemble des lieux d'énonciation constitutifs des index admis dans une interprétation. Enfin, la valeur de vérité de l'énoncé "Je mange une pomme" varie en fonction des différents énonciateurs appartenant à l'ensemble des énonciateurs constitutifs des index propres aux interprétations concernées du langage. Chacun de ces éléments (moment de l'énonciation, lieu de l'énonciation et énonciateur) constitue, rappelons-le, une coordonnée d'un index appartenant à l'ensemble-index introduit dans chaque interprétation possible pour l'évaluation des énoncés d'un langage donné. Un index étant conçu, du moins pour ce qui concerne les énoncés comportant des termes déictiques, comme représentant un contexte possible d'utilisation d'énoncé, la pertinence du contexte d'usage auquel est relative la valeur de vérité de l'énoncé peut être caractérisée par l'apparition,

dans l'index, de ces coordonnées auxquelles, comme le dit Scott, fait "indirectement référence" l'énoncé par le biais du ou des termes déictiques qu'il comporte. (52) Notons que l'index $i = \langle a_i \rangle$ ne suffit pas à la détermination de la valeur de vérité de l'énoncé "Je mange une pomme", non plus que l'index $i = \langle a_i, t_i \rangle$ à l'évaluation de l'énoncé "Je mange une pomme maintenant" et l'index $i = \langle a_i, t_i, p_i \rangle$, à celle de "Je mange une pomme ici et maintenant". En effet, la seule coordonnée "déictique" à laquelle fait indirectement référence un énoncé comportant un terme déictique ne permet pas de rendre compte intuitivement de l'état de choses au demeurant décrit par l'énoncé comportant ce terme, lequel état de choses appartient en principe à au moins un des ensembles possibles d'états de choses admis dans toute interprétation du langage comportant cet énoncé. De plus, et compte tenu de l'axiome $\vdash p \rightarrow \Diamond p$ de possibilité, qui a en principe cours dans cette sémantique, chaque index dans une interprétation possible doit nécessairement comporter comme coordonnée un monde possible. Il est naturel d'admettre que si l'énoncé "Je mange une pomme" est vrai relativement à un monde possible dans une interprétation possible, alors "Il est possible que je mange une pomme" est aussi un énoncé vrai relativement à ce monde possible dans cette interprétation, et ce, ne fut-ce qu'en vertu du caractère réflexif de la relation R d'accessibilité entre mondes. Les trois précédents index doivent en conséquence être complétés comme suit: $i = \langle a_i, w_i \rangle$, $i = \langle a_i, t_i, w_i \rangle$ et $i = \langle a_i, t_i, p_i, w_i \rangle$.

Il importe de remarquer tout d'abord que les coordonnées temporelles

ont, dans la sémantique de Scott, un double emploi. D'une part, ils représentent les moments de l'énonciation auxquels font indirectement référence les énoncés comportant des adverbes déictiques de temps. D'autre part, ils jouent, par rapport aux opérateurs de temporalité (l'opérateur du passé "il s'est avéré que", l'opérateur du présent "il s'avère que" et l'opérateur du futur "il s'avérera que") un rôle analogue à celui des mondes possibles relativement aux opérateurs de modalité: un énoncé comportant un opérateur de temporalité requiert, pour la formulation de ses conditions de vérité, la variabilité de la valeur de vérité de l'énoncé auquel l'opérateur de temporalité s'applique relativement aux divers moments du temps admis dans une interprétation possible. A cet égard, le moment du temps constitutif de l'index qui sert à évaluer un énoncé auquel est appliqué un opérateur de temporalité dans une interprétation possible pour un langage comportant de tels opérateurs, peut être considéré comme le moment qui doit être fixé dans cette interprétation afin de permettre le partage de la suite (supposons-la linéaire) des moments du temps en un sous-ensemble de moments antérieurs au moment fixé comme actuel dans cette interprétation, sous-ensemble que réclame l'opérateur du passé, et un sous-ensemble de moments postérieurs au moment fixé dans l'interprétation en question, que réclame l'opérateur du futur. De la même façon, le monde possible constitutif de l'index fixé pour la détermination de la valeur de vérité d'un énoncé modal dans une interprétation possible peut être considéré comme le monde actuel relativement auquel l'énoncé décrivant un certain état de choses et auquel

s'applique l'opérateur de modalité est évalué, tous les autres mondes étant les mondes possibles accessibles à ce monde actuel dans l'interprétation en question. (53) Par "monde actuel" nous n'entendons pas ici le monde de l'énonciation, mais n'importe quel monde possible en tant qu'il est sélectionné par l'index fixé pour l'évaluation d'un énoncé dans une interprétation. Chaque monde possible peut être considéré comme actuel relativement à tous les autres lorsqu'il est ainsi sélectionné.

Ce fait éclaire le sens dans lequel il faut entendre l'idée que le concept d'index est plus général que le concept de monde possible. Le caractère général du concept d'index ne signifie pas en effet que le phénomène de la modalité soit rapporté par Scott au phénomène plus général de la déicticité, ou réciproquement, que les phénomènes déictiques soient tout simplement ramenés à un type de phénomènes modaux. La thèse de Scott est plutôt que la déicticité et la modalité constituent deux types de phénomènes analogues des langages naturels, dont le système d'indexation introduit dans sa sémantique permet de rendre compte. Ce système recouvre à la fois, c'est-à-dire explique au moyen du même appareil d'index, la variabilité extensionnelle impliquée dans l'analyse des énoncés (élémentaires en ce qui nous concerne) auxquels sont applicables des opérateurs de modalité, ainsi que celle impliquée dans l'analyse des énoncés élémentaires qui comportent des termes déictiques. La notion d'actualité corrélatrice de l'index fixé dans une interprétation possible pour l'évaluation d'un énoncé, et plus particulièrement de la coordonnée mondaine de cet index, établit précisément

la teneur générale de l'indexicalité, puisqu'elle donne prise à la fois à ce qu'on pourrait appeler la "réflexivité modale" et la "réflexivité déictique" des énoncés élémentaires. La réflexivité modale provient, nous l'avons vu, du caractère à tout le moins réflexif de la relation d'accessibilité entre mondes, caractère en vertu duquel un monde donné est essentiellement accessible à lui-même. Cette réflexivité représente tout simplement l'idée intuitive que ce qui arrive dans un monde donné doit a fortiori être considéré comme un fait possible de ce monde. Quant à la réflexivité déictique, elle correspond au phénomène de réflexivité occurrentielle ("token-reflexiveness") déjà conceptualisé dans la littérature philosophique (chez Reichenbach, notamment) à propos des termes déictiques. Ce qu'il y a de particulier dans la sémantique de Scott, c'est que le caractère occurrentiel d'un énoncé comportant un terme déictique n'est pas considéré comme une propriété intrinsèque et en quelque sorte pré-évaluative de cet énoncé, au sens où l'énoncé évalué dans une interprétation possible serait d'emblée une occurrence d'énoncé. Un énoncé comportant un terme déictique et évalué à un index dans une interprétation possible est plutôt, de la même manière que tous les autres énoncés évalués, un énoncé-type, et c'est précisément la fixation de l'index auquel est évalué cet énoncé dans cette interprétation qui permet de constituer le caractère occurrentiel de cet énoncé. La réflexivité déictique peut par suite être expliquée par le fait que l'index qui sert à déterminer une occurrence possible de l'énoncé-type à évaluer est simultanément celui qui sert à évaluer cet énoncé, et auquel ce dernier réfère indirectement par les termes déictiques qu'il comporte.

Il est important de voir ici que la détermination d'une occurrence possible d'un énoncé (-type) comportant des termes déictiques s'effectue par le moyen du contenu de cet énoncé, et que c'est la connotation d'actualité propre à l'élément (l'index) du domaine de la proposition, élément fixé pour l'évaluation de l'énoncé comportant des termes déictiques, qui joue en ce cas un rôle déterminant. Dans le cas des énoncés ne comportant pas de termes déictiques (non plus que d'expressions démonstratives), la distinction entre l'énoncé-type et l'une de ses occurrences n'a pas d'impact sur l'évaluation de cet énoncé. L'énoncé "La terre tourne le 14 février 1983" par exemple, ou encore l'énoncé "Il est possible que la terre tourne le 14 février 1983", sont évaluables indépendamment de leur énonciateur ou du moment de leur énonciation. L'actualité de l'index auquel sont évalués ces énoncés donne prise à une réflexivité modale plutôt que déictique de leur contenu. Dans le cas des énoncés comportant des termes déictiques par contre, l'actualité de l'index auquel est fixé l'énoncé dans une interprétation rend pertinent le caractère occurrentiel de cet énoncé. La proposition assignée à un tel énoncé dans une interprétation possible permet de rendre compte de la variation de la valeur de vérité de cet énoncé relativement à ses différentes occurrences possibles.

Le procédé d'indexation lui-même a ainsi, dans la sémantique de Scott, un double emploi. Il permet, d'une part d'interpréter les énoncés élémentaires (de leur assigner une intension) de façon à ce que puissent être formulées les conditions de vérité des énoncés modaux les comportant, et d'autre part

de représenter la signification des énoncés comportant des termes déictiques. Il permet bref, et selon les cas considérés, de traiter le contenu des énoncés élémentaires dans ce qu'on pourrait appeler leur "dimension modale" et leur "dimension déictique". Comme l'a signalé Kaplan dans "On the Logic of Demonstratives" (54), certains problèmes se posent cependant pour ce qui concerne les énoncés mixtes, c'est-à-dire ceux qui comportent à la fois des opérateurs de modalité et des termes déictiques - comme "Il est possible qu'il pleuve maintenant". Premièrement, bien que l'index pertinent pour l'évaluation d'un énoncé comportant un terme déictique, et d'ailleurs en général tout index, doive comporter une coordonnée mondaine, la réciproque n'est pas garantie, c'est-à-dire qu'il peut exister des index qui ne comportent pas de coordonnées proprement déictiques. Intuitivement, cela revient à postuler qu'il peut exister des mondes dans lesquels ne se trouvent aucun énonciateur, et par conséquent aucun lieu et aucun moment de l'énonciation, de sorte qu'un énoncé-type, bien qu'il soit évaluable relativement à ce monde, ne peut avoir aucune occurrence "dans ce monde", l'index dont ce monde est constitutif ne pouvant servir à déterminer une occurrence de cet énoncé. Si ceci n'entrave par la validité de l'axiome de possibilité, le principe de nécessité par contre, en vertu duquel un énoncé vrai dans toutes les interprétations possibles est un énoncé vrai dans tous les mondes possibles dans toutes les interprétations, se trouve compromis.

Deuxièmement, en supposant même que le principe de nécessité soit amendé pour le cas des énoncés comportant des termes déictiques, de façon

à ce que les mondes possibles considérés soient essentiellement des mondes de contextes (des mondes appartenant à des index "déictiques"), un tel principe permettrait de déduire de l'énoncé "J'existe" par exemple, lequel peut être considéré comme un énoncé valide puisqu'il est vrai à toutes ses occurrences, l'énoncé "Il est nécessaire que j'existe", qui s'avère intuitivement faux. Dans les cas mixtes, la valeur de généralité du concept scottien d'index est éliminée au profit de la dimension modale de la proposition assignée à un énoncé élémentaire. En d'autres termes, l'application d'un opérateur de modalité à un énoncé comportant un terme déictique a pour effet de privilégier la dimension modale au détriment de la dimension déictique du contenu de l'énoncé en question, et en conséquence de faire prévaloir l'interprétation philosophique du concept d'index comme ensemble d'états de choses possibles plutôt que comme ensemble de contextes possibles d'usage.

Le privilège accordé, dans le système scottien d'indexation, à la dimension modale du contenu des énoncés élémentaires dans les cas mixtes est en fait lié à la notion même de proposition, pour laquelle il fait intuitivement plus de sens de parler d'une dimension modale que d'une dimension déictique - cette dernière concernant à plus proprement parler les énoncés eux-mêmes. Lorsqu'un opérateur de modalité est appliqué à un énoncé élémentaire comportant des termes déictiques, c'est la proposition assignée à l'énoncé élémentaire dans l'interprétation concernée qui se trouve requise pour la détermination de la valeur de vérité de l'énoncé modal dans cette interprétation, et non pas le caractère occurrentiel de l'énoncé auquel est assignée cette

proposition. L'indexation de la valeur de vérité d'un énoncé par le biais du contenu de cet énoncé semble concerner plus proprement le traitement des modalités que celui de la déicticité. C'est ce que révèle notamment le principe de nécessité.

Il n'y a pas que les cas mixtes qui soulèvent une difficulté concernant la généralité de la notion scottienne d'index pour ce qui est des phénomènes déictique et modal. A notre avis, les expressions référentielles posent, dans leur ordre propre, un problème semblable, qui se révèle si l'on cherche à déterminer quelle serait l'analyse scottienne des noms propres et des expressions démonstratives - laquelle n'est pas développée dans l'article qui nous occupe. Les descriptions définies étant traitées de manière russellienne, c'est-à-dire par le moyen d'un quantificateur spécifique à ces expressions, (55) il nous faut présumer que la définition des intensions propres aux termes singuliers en général constitue l'élément de base de la théorie de la signification des noms propres et des expressions démonstratives. D'une manière ou d'une autre, c'est l'intension de ces expressions qui doit rendre compte de leurs particularités référentielles.

L'intension généralement assignée, dans une interprétation possible, à une expression référentielle est chez Scott un concept individuel, et un concept individuel est défini comme une fonction d'index dans individus - ces derniers constituant la sorte d'extension propre aux expressions référentielles. La variabilité de l'extension des expressions référentielles est corrélative du fait que les propositions dont les concepts individuels sont des composants

ont une dimension indexicale (modale ou déictique). Si un opérateur de modalité, par exemple, est appliqué à un énoncé élémentaire, la formulation des conditions de vérité de l'énoncé modal qui résulte de cette application exige que soit considérée la valeur de vérité de l'énoncé auquel l'opérateur de modalité est appliqué à tous les index $j = \langle w_j \rangle$ accessibles à l'index $i = \langle w_i \rangle$ auquel l'énoncé modal est fixé pour son évaluation dans une interprétation. Or en vertu du principe d'intensionnalité, selon lequel "l'intension d'une expression entière est déterminée par l'intension de ses parties", (56) la variation de l'extension de l'énoncé élémentaire auquel est appliqué l'opérateur modal (et non pas seulement son extension) est déterminée par la variation de l'extension de ses parties constituantes (expression référentielle et prédicat). En particulier, il est plausible de présumer, toujours sur la base de ce principe, que l'index auquel est évalué un énoncé élémentaire et l'index auquel sont déterminés l'extension de l'expression référentielle ainsi que celle du prédicat constitutifs de cet énoncé dans une interprétation possible sont identiques. La considération de l'extension d'un énoncé élémentaire (en contexte modal) à divers index implique la considération de l'extension de l'expression référentielle ainsi que celle du prédicat constitutifs de cet énoncé également à divers (et aux mêmes) index. C'est pourquoi le concept individuel assigné à une expression référentielle dans une interprétation possible est en quelque sorte lui-même doté d'une dimension indexicale.

Un autre fait théorique important concernant les expressions référen-

tielles est que, compte tenu du biais conceptuel par lequel les individus dénotés par les expressions référentielles sont déterminées, tout individu du domaine D de l'univers de discours du langage est un individu relatif à (au moins) un monde possible. Tous les individus de l'univers de discours sont des individus possibles. (57) De plus ces individus, lorsqu'ils sont déterminés relativement à un monde possible, sont considérés comme les individus actuels de ce monde. Il n'y a pas en effet, dans la sémantique de Scott, un monde possible qui est désigné parmi tous les autres comme le monde actuel (notre monde), de sorte qu'il y aurait, dans l'univers de discours, des individus absolument actuels et différant à ce titre de tous les autres individus. D'un point de vue métaphysique, la seule propriété intrinsèque des individus appartenant au domaine D d'une interprétation possible est leur relativité à un monde. C'est pourquoi, chez Scott, l'ensemble A des individus actuels est en réalité une famille de domaine $A_i \subseteq D$ pour tout $i \in I$. (58) La famille des domaines A_i n'est pas une partition ensembliste, c'est-à-dire que les domaines A_i ne sont pas nécessairement disjoints. Un individu peut être un élément de plusieurs domaines, c'est-à-dire qu'il peut appartenir à plusieurs mondes possibles. A cet égard, on peut considérer que le relativisme scottien est un relativisme très poussé, dans lequel l'actualité coïncide avec la fixation de l'index servant à déterminer l'extension d'une expression dans une interprétation possible, l'index fixé pouvant différer d'une interprétation à l'autre.

Ces éléments de base de l'analyse des expressions référentielles dans

Le système d'indexation scottien pose des problèmes d'ordre intuitif pour l'analyse des noms propres et des expressions démonstratives. Considérons tout d'abord le cas le plus problématique, celui des noms propres. Un nom propre, "Socrate" par exemple, est une expression-type à laquelle est en principe assigné un concept individuel dans une interprétation possible. Ce concept est tel qu'il permet de déterminer l'individu dénoté par ce nom à différents index dans cette interprétation. Supposons que le nom "Socrate" est constitutif de l'énoncé élémentaire "Socrate est humain", et qu'à cet énoncé est appliqué l'opérateur de nécessité, de sorte que nous devons évaluer l'énoncé "Il est nécessaire que Socrate est humain". En vertu du postulat de signification propre à l'opérateur de nécessité, cet énoncé est vrai dans une interprétation possible si et seulement si la proposition assignée à l'énoncé "Socrate est humain" détermine pour ce dernier la valeur Vrai relativement à tout index de l'interprétation possible en question auquel est fixé l'évaluation de l'énoncé modal dans cette interprétation. Compte tenu du principe d'intensionnalité, la variation de la valeur de vérité de l'énoncé "Socrate est humain" est déterminée sur la base de la variation de l'extension de ses parties: si, dans tous les mondes possibles constitutifs des index auxquels est évalué cet énoncé dans une interprétation, les individus désignés par le nom "Socrate" dans les différents mondes possibles possèdent tous la propriété d'être humain, c'est-à-dire appartiennent chacun à la classe d'individus qui exemplifie dans chacun de ces mondes la propriété d'être humain (de sorte que l'énoncé "Socrate est humain" est vrai à tous les index dans cette interpréta-

tion), alors l'énoncé "Il est nécessaire que Socrate est humain" est vrai à l'index auquel il est évalué dans cette interprétation.

Une telle analyse pose un premier problème, d'ordre épistémologique: elle ne rend pas compte de façon adéquate de la manière dont nous utilisons les noms propres du langage naturel. (59) Dans l'usage courant en effet, un nom propre, et c'est bien là sa première utilité, renvoie à un individu déterminé, à propos duquel on peut affirmer un grand nombre de propriétés, affirmations qui se révèlent vraies ou fausses selon que l'individu désigné possède ou non les propriétés en question. Nous pouvons imaginer des situations contrefactuelles, c'est-à-dire des états de choses appartenant à des mondes possibles simultanément concevables par rapport à, mais non compatibles avec, le monde (actuel) dans lequel le nom propre est utilisé, situations dans lesquelles l'individu en question possède des propriétés autres que celles qu'il possède "en réalité". Mais cette contrefactualisation a des limites qui se révèlent essentielles pour une identification de l'individu en question. Il ne fait plus guère sens de dire que nous parlons encore de Socrate si nous imaginons une situation dans laquelle l'individu désigné par le nom "Socrate" naît en 1848 et publie en 1879 un ouvrage intitulé Begriffsschrift. Il en va d'ailleurs de même pour les individus putatifs, comme Pégase par exemple, qui ne saurait sans difficultés se transmuier en pétrolier. Il n'est que les théories de la réincarnation pour soutenir ce genre de thèses, mais ces théories ne sont pas organiquement liées à l'utilisation du langage courant. Il semblerait donc que chaque individu

soit doté, du point de vue de l'intuition naturelle, d'un certain nombre de propriétés identifiantes sans lesquelles il se trouverait méconnaissable et en quelque sorte transcendant. Or ni l'unicité de l'individu désigné par un nom propre ni, fut-ce alternativement, le groupe de propriétés identifiantes qui déterminent une limite à la contrefactualisation, ne sont garantis par la définition de la notion de concept individuel comme telle - cette dernière étant neutre vis-à-vis de cette question.

Ces contraintes, pensera-t-on, pourraient se trouver respectées si le concept individuel assigné à un nom propre était défini comme une fonction constante, c'est-à-dire une fonction qui détermine le même individu relativement à tous les index dans une interprétation. Mais un second problème se pose, qui concerne maintenant, non pas notre manière d'utiliser les noms propres du langage naturel, mais le modèle sémantique lui-même, ou plus précisément son interprétation philosophique. Le caractère complexe et délicat de ce problème apparaît si l'on cherche à répondre à la question suivante: en supposant que le concept individuel assigné à un nom propre dans une interprétation possible soit une fonction constante, l'individu déterminé par cette fonction doit-il être considéré comme appartenant à chaque monde possible constitutif de chacun des index dans une interprétation, ou les mondes possibles retenus doivent-ils n'être que ceux dans lesquels l'individu en question existe? En d'autres termes, la fonction en question est-elle une fonction totale ou une fonction partielle? Cette question possède deux réponses, l'une sémantique, et l'autre métaphysique, et ces réponses ne sont pas compatibles. D'un point de vue sémantique, la question posée

revient à se demander si un nom propre doit avoir une référence à tous les index dans une interprétation, index auxquels doit être évalué, dans cette interprétation, un énoncé élémentaire comportant ce nom propre et auquel est susceptible d'être appliqué un opérateur de modalité. La réponse est bien sûr positive, à moins que l'on admette, ce qui ne se trouve pas ici, l'éventualité d'un énoncé élémentaire dont l'expression référentielle qui en est constitutive échoue à référer, et ce, indépendamment du caractère fictif ou non du référent en question. D'un point de vue métaphysique cependant, la réponse est négative. Il suffit pour l'attester d'imaginer un monde possible dans lequel Socrate n'existe pas. Dans ces conditions, on peut se demander quel ordre de considérations doit prévaloir pour l'analyse de ces expressions référentielles que sont les noms propres: celles qui tiennent à l'appareillage formel (et en vertu desquelles le nom "Socrate" peut référer à des individus différents dans différents mondes possibles), celles qui sont gouvernées par l'intuition naturelle (et selon lesquelles le nom "Socrate" désigne toujours le même individu) ou enfin celles qui relèvent d'intuitions métaphysiques (et par rapport auxquelles l'individu désigné par le nom "Socrate" n'existe pas dans tous les mondes possibles)?

Il y a à vrai dire une quatrième possibilité, qui consiste à considérer que les précédentes éventualités relèvent d'une interprétation modale des index dans l'analyse de la signification des expressions référentielles, et à tenter une analyse de ces expressions dans une perspective déictique. A première vue, une telle option semble implausible. Un index représentant, dans la version déictique, un contexte d'usage, et la

coordonnée mondaine de l'index, le monde du contexte, comment déterminer une référence pour des noms propres tels que "Socrate" et surtout "Pégase" - l'individu auquel ce nom propre réfère n'existant par définition dans aucun contexte d'usage, du moins pour ce qui concerne les contextes relatifs au monde qui est le nôtre? Mais peut-être nous faisons-nous une conception trop étroite du contexte, et en particulier du monde du contexte (c'est-à-dire de la coordonnée mondaine d'un index interprété déictiquement), conception encore une fois dérivée d'une confusion entre nos intuitions concernant l'existence métaphysique des individus de l'univers de discours et leur existence sémantique, c'est-à-dire leur existence en tant que référents d'expressions du langage. En fait, nous adopterons, corrélativement à la perspective déictique sur l'analyse des expressions référentielles, le principe en vertu duquel l'univers de discours d'un langage doit être structuré de manière à répondre prioritairement aux exigences du procédé linguistique de référence plutôt que d'une conception métaphysique a priori de l'univers des individus, la rationale de ce principe étant que la compétence sémantique d'un langage conduit à la compétence d'une ontologie (d'un univers de discours) plutôt qu'elle n'est déterminée par elle.

Supposons donc que le monde du contexte est tel que les individus qui peuvent être dits y exister sont, non seulement ceux qui doivent se trouver présents dans ce contexte de façon à pouvoir y être démonstrativement désignés, mais également ceux auxquels nous pouvons référer dans le contexte en question, bien qu'ils n'y soient pas perceptibles, soit en raison d'une absence provisoire ou définitive, soit en raison de leur inexistence matérielle.

On peut imaginer une structuration de l'univers de discours qui, tout en respectant la caractérisation de base qui en est faite dans la sémantique de Scott, rende compte de la perspective déictique (et de la permissivité de cette perspective) proposée. Considérons en effet la famille de domaines $A_i \subseteq D$. Chacun de ces domaines représente philosophiquement l'ensemble des individus appartenant à un monde w_i , ensemble dont l'indice inférieur est identique à celui du monde considéré. Tous les individus $a \in D$ sont au départ des entités référentiables dans le langage-objet (c'est là le sens sémantique de la notion d'univers de discours), et ils le sont tous relativement à un index, de sorte qu'il n'y a pas d'individu $a \in D$ qui n'appartienne à aucun domaine $A_i \subseteq D$. Afin de distinguer la structuration déictique de l'univers de discours de sa structuration modale, nous symboliserons par " AC_i " les domaines d'individus corrélatifs des différents mondes contextuels possibles admis dans une interprétation. Les domaines $AC_i \subseteq D$ peuvent être définis de manière à ce qu'ils soient chacun en intersection avec un domaine AC^* d'individus non-démonstrativement désignés mais néanmoins référentiables dans les différents mondes contextuels cw_i respectivement corrélatifs des domaines AC_i d'individus de l'univers de discours. L'ensemble des individus existant dans un monde contextuel cw_i est ainsi conçu comme comportant un sous-ensemble $AC^*_i = AC_i \cap AC^*$ d'individus non-démonstrativement désignés mais référentiables dans un contexte.

Dans une interprétation déictique des index auxquels sont fixés les noms propres pour la détermination de leur extension dans une interprétation

possible, il y a clairement un sens à dire que l'individu auquel réfère un nom propre est le même dans tous les contextes possibles dans lesquels ce nom est utilisé. Cet individu se trouve au moins localisable, dans l'univers de discours, comme un élément $a \in D$ commun à tous les ensembles AC^*_i corrélatifs des mondes contextuels cw_i , qui sont eux-mêmes constitutifs des différents index servant à déterminer les différentes occurrences possibles d'un nom propre dans une interprétation. Ajoutons à ce sujet que, toujours dans une perspective indexicale déictique, le postulat que l'individu auquel réfère un nom propre existe dans tous les contextes dans lesquels le nom est utilisable permet de couvrir la totalité des index admis dans une interprétation. Il n'existe pas d'index auquel puisse être fixé un nom propre dans une interprétation possible qui ne soit un contexte d'usage possible de ce nom. Par conséquent, le concept individuel assigné à un nom propre dans une interprétation possible peut être défini, dans la présente hypothèse, comme une fonction constante et totale, qui détermine comme extension de ce nom le même individu à tous les index (déictiquement interprétés) dans cette interprétation.

La question se pose maintenant de déterminer le rapport entre les différentes coordonnées cw_i constitutives des index (dans l'interprétation déictique) et les différents mondes possibles w_i constitutifs des index (dans l'interprétation modale) qui sont en principe admis dans toute interprétation du langage-objet. Dans la représentation formelle, un "monde du contexte", ou si l'on veut un "monde contextuel", est, nous l'avons dit, la

coordonnée mondaine d'un index interprété déictiquement. Cette coordonnée est au départ un monde possible, c'est-à-dire un ensemble d'états de choses possibles, qui se trouve désigné comme actuel relativement aux autres ensembles d'états de choses possibles lorsque l'index dont il est constitutif est celui auquel est évalué, dans une interprétation, un énoncé comportant une certaine expression référentielle (un nom propre, par exemple). L'actualité a cependant, comme nous l'avons signalé au début de la présente section, une connotation différente dans l'interprétation déictique et dans l'interprétation modale. En particulier elle sert, dans le premier cas, à rendre compte du caractère occurrentiel de l'expression dont l'extension est déterminée à un index dans une interprétation. Cette différence est importante puisqu'elle laisse ouverte deux possibilités d'interprétation du rapport entre une coordonnée cw_i et la coordonnée w_i à partir de laquelle elle est formée. En effet, ou bien chaque monde contextuel cw_i relève d'un monde possible différent de celui dont relève un autre monde contextuel cw_j , auquel cas chaque occurrence possible différente d'un nom propre est corrélée à un monde possible différent appartenant à l'ensemble des mondes possibles; ou bien tous les mondes contextuels cw_i relèvent d'un même monde possible dont ils constituent des parties différentes, auquel cas chaque occurrence possible d'un nom propre est corrélée à un contexte différent mais à un même monde possible. Dans cette perspective, il y aurait autant de contextes possibles relativement à un monde donné que d'index différents formables sur la base de la variation d'au moins chacune des trois coordonnées a , p et t des index admis dans une inter-

prétation, la coordonnée w des index dans cette interprétation demeurant constante. Par exemple, chaque locuteur différent relativement à un même lieu et à un même moment du temps dans un monde w_i donné déterminerait un contexte possible d'usage différent, chaque moment du temps différent relativement à un même locuteur et à un même lieu dans ce monde w_i déterminerait également un contexte possible d'usage différent (et différent, non seulement de ses pairs, mais également des précédents), et ainsi de suite.

La première branche de l'alternative conduisant aux difficultés intuitives précédemment signalées concernant la détermination de l'extension des noms propres relativement à des mondes possibles stricto sensu, il semblerait préférable d'exploiter, toujours dans l'hypothèse proposée, l'idée qu'un monde contextuel cw_i est une partie d'un monde possible w_i . Fondamentalement, cette idée repose sur l'intuition que l'utilisateur et le référent d'un nom propre doivent être co-actuels dans l'ordre des mondes possibles, c'est-à-dire qu'ils doivent appartenir au même monde possible (désigné comme actuel pour tous les index servant à déterminer l'extension des noms propres dans une interprétation), mais pas nécessairement au même contexte dans ce monde. Un locuteur étant un membre d'une communauté linguistique, cette intuition s'applique en fait à cette communauté elle-même, relativement à l'ensemble des entités référentiables d'un langage-objet donné dans une interprétation possible de ce langage. Dans une autre interprétation possible du langage, l'ensemble des entités référentiables de ce langage pourrait différer. On pourrait par exemple imaginer que Pégase existe dans le monde désigné comme actuel dans cette autre interprétation,

et qu'il y est, pour une autre communauté linguistique, démonstrativement désignable, de sorte qu'il n'appartient pas à l'ensemble AC^* de l'univers de discours dans cette interprétation, mais à un sous-ensemble des domaines $AC_i \subseteq D$, formé de l'ensemble des contextes dans lesquels il est, toujours dans cette interprétation, démonstrativement désigné. Dans cette conjoncture, la supposition de diverses situations contrefactuelles descriptibles par un même énoncé élémentaire, "Socrate est humain" par exemple, concernerait, non seulement la classe d'individus qui exemplifie, dans d'autres mondes possibles, la propriété d'être humain, mais également les individus susceptibles d'être désignés, dans d'autres mondes et par d'autres communautés linguistiques, par le nom "Socrate". Mais ceci présente déjà certaines difficultés par rapport à la constitution même du système d'indexation scottien, puisque les coordonnées mondaines des index appartenant à l'ensemble-index admis dans une interprétation signifieraient, dans le cas des noms propres, des mondes contextuels, et dans le cas des prédicats des mondes possibles. Une proposition élémentaire étant déterminée par l'intension de ses parties (un concept individuel et l'intension d'un prédicat) et étant définie comme une fonction d'index dans valeurs de vérité, on peut se demander sur quelle interprétation de la coordonnée mondaine des index elle s'appuierait pour la détermination de la valeur de vérité de l'énoncé élémentaire qui l'exprime. Pour le cas où un opérateur de modalité serait

appliqué à l'énoncé élémentaire en question, l'interprétation de la coordonnée mondaine devrait en tout cas être modale plutôt que déictique. Mais alors, nous serions ramenés à notre problème de départ, concernant l'existence du référent des noms propres dans différents mondes possibles.

De plus la façon proposée de voir les coordonnées mondaines des index interprétés déictiquement suppose que, différemment des mondes possibles, les mondes contextuels ne se prêtent pas à la contre-factualisation. Tous les mondes contextuels relatifs à un monde possible donné sont, du point de vue de ce monde et dans l'ordre des mondes possibles, co-actuels dans ce monde, et donc factuellement compatibles. Aucun contexte ne peut être généré qui implique un choix entre lui-même et un autre, puisqu'un seul contexte est possible relativement à chaque variation d'une coordonnée déictique de l'ensemble-index $AxPxTxw_i$ servant à générer ces contextes. Cette compatibilité a des conséquences sur la notion d'occurrence. Une occurrence d'expression est définie sur la base de deux données primitives, une expression-type et un contexte d'utilisation de cette expression-type. Une occurrence d'expression est essentiellement une expression-type dotée d'un indice et tout changement dans l'indice de l'expression-type crée une occurrence

différente de cette expression-type. Toute supposition d'un indice différent pour l'expression-type revient ainsi à la supposition d'une occurrence différente de cette expression-type. Ces deux occurrences sont compatibles puisque les contextes qui servent à les former le sont aussi. Il ne peut y avoir à un même index (interprété déictiquement) deux occurrences différentes, et a fortiori incompatibles, d'une même expression, l'une qui serait actuelle à cet index, et l'autre qui serait possible relativement à elle. Les contextes ne sont pas épistémologiquement modaux; ce sont les états de choses et leurs ensembles qui le sont. Dans l'hypothèse que nous avons exploitée, le contenu d'un nom propre (-type) est relatif à un monde contextuel, lequel, en même temps qu'il permet de déterminer le référent du nom propre, forme une occurrence de ce nom. Un nom propre n'a jamais, toujours selon cette hypothèse, de référent sans être du même coup occurrence, de sorte que "le" contenu qui lui est assigné dans une interprétation est en réalité une classe de contenus, isomorphe à celle de ses occurrences possibles. Ce fait n'apparaît pas avec évidence parce que nous avons présumé que l'intension d'un nom propre est une fonction constante. Mais il se manifesterait clairement dans le cas des expressions démonstratives par exemple, si leur analyse ne différait de celle des noms propres que par le fait que la fonction qui leur serait assignée déterminerait systématiquement un individu différent relativement aux différents mondes contextuels admis dans une interprétation.

La précédente supposition se bute cependant à un obstacle majeur,

dressé par un trait caractéristique fondamental de la sémantique de Scott. Le concept individuel assigné à un nom propre dans une interprétation possible, dut-il être une fonction constante, n'est pas le contenu d'une occurrence de ce nom, mais celui de ce nom en tant qu'expression-type. Autrement dit, le caractère occurrentiel d'une expression est un trait intensionnel de cette expression, plutôt que l'intension n'est une propriété sémantique d'une occurrence de cette expression. Les intensions sont essentiellement assignées, dans la sémantique de Scott, à des expressions-types. Or ceci conduit à une conséquence qui contredit le caractère co-actuel des contextes possibles d'usage propres, dans l'hypothèse proposée, à l'interprétation déictique des index. Dans la sémantique de Scott en effet, l'extension d'un nom propre est relative à un certain index fixé dans une interprétation possible avec pour objectif la détermination de l'extension du nom propre-type dans cette interprétation. A cet égard, toutes les autres occurrences possibles de ce nom dans cette interprétation (occurrences qui correspondent aux autres (ou à une bonne partie des autres) index admis dans cette interprétation) doivent être considérées comme des occurrences qui auraient pu être, mais ne sont pas, celle de ce nom (en tant qu'expression-type) dans cette interprétation. Bref, la sémantique de Scott, parce qu'elle adresse les index (en interprétation déictique ou modale) à des contenus d'expressions, et que les contenus d'expressions sont essentiellement assignés à des expressions-types, implique une interprétation "contrefactualiste" de la relation entre les différents contextes possibles d'usage admis dans une interprétation.

Une analyse des expressions démonstratives, en plus de poser le même problème de compatibilité entre les coordonnées mondaines des index en interprétation déictique et en interprétation modale, présente (au moins) une difficulté supplémentaire, relative à la spécificité démonstrative de ces expressions. Pour peu que la notion d'index soit interprétée déictiquement, on pourrait penser que la caractérisation scottienne de la notion de concept individuel a été précisément produite pour rendre compte des démonstratifs. Une expression démonstrative est telle en effet que son référent varie systématiquement en fonction du contexte dans lequel cette expression est utilisée. Techniquement parlant, le concept individuel assigné à une expression comme "ceci" dans une interprétation possible est tel qu'il détermine une extension différente de cette expression à chaque index dans cette interprétation. Or on peut se demander de quelles coordonnées doit être constitué l'index en fonction duquel une extension possible d'une expression démonstrative (l'extension de cette expression dans un certain contexte) est déterminée. Il apparaît que toutes les coordonnées déictiques (à savoir un énonciateur, un lieu et un moment de l'énonciation) se trouvent requises, puisqu'il est possible de penser autant d'occurrences différentes d'un démonstratif que d'éléments appartenant à l'ensemble formé du produit cartésien de l'ensemble des locuteurs, de celui des lieux et de celui des moments de l'énonciation. Les seules coordonnées déictiques s'avèrent cependant insuffisantes pour la détermination de l'individu auquel réfère un démonstratif. Généralement parlant en effet il existe, pour un certain locuteur à un certain lieu et à un certain moment du temps plusieurs objets auxquels ce locuteur peut référer

par l'utilisation de l'expression "ceci", la sélection de l'objet pertinent étant effectuée par la performance d'un geste démonstratif (pointer du doigt, par exemple).

Dans ce cas, il semblerait préférable d'adopter, pour les expressions démonstratives, la même voie d'analyse que pour les termes déictiques, et d'exploiter une suggestion faite par David Lewis dans "General Semantics". (60) Cette suggestion consiste à introduire une nouvelle coordonnée indexicale proprement déictique, la coordonnée "objet démonstrativement désigné", une expression démonstrative étant en conséquence considérée comme une nouvelle sorte de terme déictique, et l'énoncé comportant une telle expression étant conçu comme référent indirectement à la coordonnée o_i (pour la symboliser de cette façon) de l'index $i = \langle o_i, w_i \rangle$ auquel l'énoncé en question est évalué dans une interprétation possible. Mais dans ce cas, des problèmes théoriques importants surgiraient. Tout d'abord, la notion de concept individuel, en tant que fonction d'index dans individus, ne se trouverait pas telle quelle requise pour l'analyse des expressions démonstratives, l'extension d'une telle expression se trouvant déterminée du seul fait de la fixation de l'index auquel est évalué, dans une interprétation, l'énoncé qui la comporte. Ce fait, ajouté au caractère vraisemblablement constant des concepts individuels assignés aux noms propres, tend à questionner la définition même de la notion de concept individuel dans la sémantique de Scott. De quels termes singuliers ce concept serait-il en ce cas l'intension, qui ne soient, ni des noms propres, ni des expressions démonstratives, ni des descriptions définies? Ensuite, une partie au moins de ce qu'on pourrait appeler l' "ontologie

référentielle" du langage, à savoir l'univers de discours, serait, soit transférée, soit rédupliquée, dans l' "ontologie contextuelle" de ce langage, à savoir l'ensemble de ces entités que sont les coordonnées déictiques des index admis dans la sémantique. Dans cette conjoncture, ou bien il nous faudrait considérer que les expressions démonstratives, tout comme les termes déictiques, ne sont pas des expressions référentielles, au sens où, comme nous l'avons vu au début de cette section, ce sont les énoncés comportant des termes déictiques qui "réfèrent indirectement" aux coordonnées concernées de l'index; ou bien il nous faut repenser la notion même d'univers de discours, c'est-à-dire partager ce dernier entre l'ensemble-index (interprété déictiquement) et l'ensemble D proprement dit - ce qui impliquerait une révision plus profonde qu'un simple aménagement technique du procédé sémantique théorique présidant à la caractérisation de la notion de référence.

Les difficultés soulevées au cours de la présente section concernant, d'une part l'application du principe de nécessité aux énoncés comportant des termes déictiques, et d'autre part l'interprétation déictique des index pour l'analyse de certaines expressions référentielles, ont un point commun: elles sont liées à une forme intra-linguistique de contextualité, laquelle sert à constituer un usage d'énoncé dans la sémantique de Scott. En effet, les difficultés en question se manifestent plus particulièrement autour de la coordonnée mondaine des index, laquelle est la coordonnée de base pour la détermination de la valeur de vérité des énoncés. D'une part, cette coordonnée doit être maintenue dans la généralisation indexicale, puisqu'elle permet de rendre compte de l'idée, sous-jacente aux

sémantiques d'inspiration carnapienne, que connaître la signification d'un énoncé (comportant ou non des termes déictiques), c'est savoir dans quels cas possibles l'énoncé en question est vrai, et dans quels cas possibles il est faux. Un monde possible représentant un ensemble d'états de choses possibles, la proposition exprimée par un énoncé doit permettre de déterminer la valeur de vérité de cet énoncé relativement aux divers ensembles d'états de choses possibles admis dans une interprétation du langage auquel appartient l'énoncé en question. D'autre part, le système des mondes possibles, spécifiquement conçu pour l'adaptation modale de l'extension des énoncés, ne saurait être préservé dans la généralisation indexicale que si la sensibilité contextuelle propre aux énoncés comportant des termes déictiques (au sens large où les expressions démonstratives, et même les noms propres, peuvent être considérés comme de tels termes) est elle-même conçue comme une caractéristique intensionnelle des énoncés concernés, c'est-à-dire comme une propriété de leur contenu - de sorte que la généralisation indexicale puisse rendre compte à la fois des deux types de phénomènes. Or le cœur de la difficulté concernant l'interprétation du phénomène déictique dans la sémantique de Scott réside dans le rapport d'identification existant entre les énoncés-types et leur contenu. Chez Scott, un énoncé-type est identifié linguistiquement par son contenu, c'est-à-dire par la proposition qu'il exprime. Cette proposition peut déterminer des valeurs de vérité différentes selon les différents index auxquels l'énoncé l'exprimant peut être fixé dans différentes interprétations possibles du langage, mais elle n'en préserve pas moins une part essentielle d'identité à travers ces interprétations - pour autant que son

domaine et son rang sont considérés, et non pas seulement un élément de ce domaine et un élément de ce rang. A cet égard, la proposition qu'exprime un énoncé et qui sert à identifier son type linguistique, se distingue des autres propositions (lesquelles identifient d'autres énoncés-types) par l'ensemble des index relativement auxquels elle détermine pour l'énoncé qui l'exprime la valeur Vrai.

Ce rapport de détermination entre le contenu d'un énoncé et son type linguistique explique que la contextualité d'usage, qui concerne en principe le type linguistique d'un énoncé signifiant, soit définissable, pour ce qui est de la théorie de Scott, par une forme intra-linguistique de contextualité. La complétion contextuelle du type linguistique d'un énoncé, qui s'avère requise pour la constitution d'un usage d'énoncé, suppose l'identification du type de cet énoncé, et par conséquent son contenu. De plus, le type linguistique de l'énoncé n'est pas isolé, dans la sémantique scottienne, de son contenu. Il n'est pas, est-ce à dire, une entité sémantique différente de son contenu. C'est pourquoi la complétion contextuelle du type de l'énoncé est en fait la complétion de son contenu. C'est l'application du contenu d'un énoncé comportant des termes déictiques à un index (interprété comme contexte possible d'usage), qui détermine une occurrence (un usage) de cet énoncé.

Formellement, rien ne s'objecte à une telle forme de contextualité relativement à la notion d'usage. D'un point de vue intuitif naturel cependant, la contextualité d'usage apparaît comme caractéristiquement extra-linguistique.

La critique de Kaplan, ainsi que les considérations invoquées dans notre discussion des noms propres et des expressions démonstratives, ont été précisément basées sur ce point de vue. C'est d'ailleurs pour rendre compte de l'intuition naturelle sur cette question que Kaplan a récemment proposé de substituer, au système d'indexation scottien, un système de double relativisation. Ce dernier implique, pour la formation des occurrences d'énoncés, une forme extra-linguistique de contextualité, et il constitue une manière de rendre compte simultanément des phénomènes déictique et modal qui respecte les particularité de l'un et de l'autre. Ce système fait l'objet du prochain chapitre.

CHAPITRE IV

LA LOGIQUE DES DEMONSTRATIFS DE DAVID KAPLAN ET LE CONCEPT DE CONTEXTE D'USAGE

La théorie sémantique des démonstratifs se trouve exposée dans un article de 1978 intitulé "On the Logic of Demonstratives". En fait, la présentation formelle de cette théorie, qui occupe la majeure partie de l'article en question, est la reprise d'une section d'un texte beaucoup plus long, "Demonstratives" (Draft #2), miméographié en 1977 et qui se veut, comme son sous-titre l'indique, "un essai sur la sémantique, la logique, la métaphysique et l'épistémologie des démonstratifs et des autres indexicaux". (1) C'est sur ce dernier texte que sont principalement basés l'exposé et la discussion qui font l'objet du présent chapitre.

Disons tout d'abord que la sémantique des démonstratifs ne se présente pas comme une théorie locale des expressions indexicales (les termes déictiques et les expressions démonstratives) d'un langage-objet, mais plutôt comme une théorie générale permettant de rendre compte de la signification, en plus de ces expressions, de celles appartenant normalement aux langages-objets des sémantiques formelles, à savoir le signe d'identité, les constantes logiques, les quantificateurs, les opérateurs modaux et temporels, et bien sûr, les prédicats, les descriptions définies et les noms propres. La logique des démon-

tratifs doit donc permettre la formulation des conditions de vérité de tous les énoncés (élémentaires, généraux, composés et modaux) constructibles en vertu des règles de formation d'un langage-objet comportant ces expressions. La théorie de Kaplan vient ainsi s'inscrire, à côté des théories de Frege, Russell et Scott, comme une théorie logique de la signification. L'idée de base de Kaplan est que "l'introduction des démonstratifs dans les logiques intensionnelles / requerra / une reformulation plus extensive que prévue / des notions et des lois propres à l'analyse sémantique des expressions d'un langage-objet donné /". (2) Une logique des démonstratifs devra développer un modèle d'analyse logique dont la capacité explicative soit adéquate à la richesse du fragment de langage naturel considéré. En particulier, et ceci constitue son enjeu principal, elle devra rendre compte de la signification (vériconditionnelle) des énoncés comportant à la fois des expressions indexicales et des opérateurs de modalité (ou de temporalité).

Pour ce faire, Kaplan définit un système de double relativisation, circonstancielle et contextuelle, des expressions appartenant au langage-objet de sa sémantique. La relativisation circonstancielle est caractéristique de l'intension de ces expressions et elle permet de déterminer, tout comme dans la sémantique de Scott, leur extension. La relativisation contextuelle est le propre du caractère des expressions en question, et elle permet de déterminer leur contenu (leur intension). Les variabilités modale et déictique dont chacune rapportée à un ordre différent de relativisation, la première, à l'ordre circonstanciel et la seconde, à l'ordre contextuel, et c'est par les propriétés de stabilité et de variabilité des fonctions représentant formellement

le caractère et le contenu d'une expression que ces deux ordres de relativisation se trouvent coordonnés. La stabilité est cette propriété formelle de la fonction représentant le caractère ou le contenu d'une expression en vertu de laquelle cette fonction détermine la même valeur pour chacun de ses arguments possibles (contextes possibles d'usage ou circonstances possibles d'évaluation), et la variabilité, cette propriété en vertu de laquelle la fonction détermine une valeur possiblement différente relativement à ses différents arguments possibles. En général, les expressions dont la variabilité est modale auront un contenu variable, et celles dont la variabilité est déictique, un caractère variable. Les cas mixtes que constituent la plupart des énoncés comportant des expressions indexicales et auxquels sont appliqués des opérateurs de modalité, sont résolus par la précedence logique du caractère de toute expression sur son contenu, de sorte que le référent d'une expression indexicale, qui est déterminé par le caractère de cette expression plutôt que par son contenu, échappe, parce qu'il est fixé antérieurement, à la relativisation circonstancielle de l'énoncé. C'est précisément ce trait d'indépendance circonstancielle du référent des expressions indexicales qui définit la logique des démonstratifs comme une sémantique de la référence directe.

Une conséquence importante du système de double relativisation est que la notion d'analyticité est, dans la théorie de Kaplan, distinguée de la notion de nécessité. La nécessité concerne le contenu d'un énoncé, et l'analyticité, son caractère. A l'origine de cette distinction se trouve le fait que la vérité d'un énoncé est essentiellement relative au contexte

d'usage de cet énoncé, de sorte que c'est la vérité dans tous les contextes possibles d'usage dans toutes les interprétations, plutôt que la vérité dans toutes les circonstances possibles d'évaluation dans toutes les interprétations, qui détermine la validité d'un énoncé. La nécessité étant définie comme la vérité dans toutes les circonstances possibles d'évaluation, et la vérité dans tous les contextes possibles d'usage n'entraînant pas la vérité dans toutes les circonstances possibles d'évaluation, le principe de nécessité, en vertu duquel, si " ϕ " est un énoncé valide dans un langage, alors " $\Box\phi$ " est également un énoncé valide dans ce langage, se trouve contré. Un résultat remarquable de ceci est que certains énoncés singuliers (certains énoncés élémentaires comportant des expressions indexicales) sont, bien que contingents, des énoncés analytiques dans le langage des démonstratifs.

Le type linguistique d'un énoncé étant associé au caractère de cet énoncé, et la complétion contextuelle s'adressant à l'énoncé-type lui-même (et non à son contenu), le système de Kaplan constitue une illustration, dans l'ordre de la contextualité d'usage, de la forme extra-linguistique de contextualité.

Le système de double relativisation

L'innovation principale de la théorie de Kaplan par rapport aux théories logiques de la signification qui l'ont précédée consiste dans l'introduction

de la notion de caractère d'une expression. La notion de caractère est une entité théorique qui entre, tout comme les notions d'intension et d'extension auxquelles elle vient s'ajouter, dans la caractérisation de la signification des expressions du langage-objet représentant un fragment de langage naturel. Toute expression d'un langage-objet est dotée, selon Kaplan, non seulement d'intensions et d'extensions, mais également d'un caractère. A la distinction fréggéenne entre sens et dénotation, qui se trouve à l'origine de la distinction entre intension et extension, s'ajoute ainsi, toujours selon Kaplan, une seconde distinction concernant "deux variétés de sens: le contenu et le caractère". (3) De la même façon que le sens d'une expression est une manière de présenter sa dénotation, le caractère d'une expression est une manière de présenter son contenu. (4) Ces deux manières de présentation ont cependant une incidence différente sur la signification des expressions, qui tient, non seulement à cela qu'elles sont chargées de présenter, mais également à cela qui peut les affecter.

Le contenu d'une expression du langage LD des démonstratifs est représenté formellement par une fonction de circonstances possibles d'évaluation dans extension. L'ensemble des circonstances possibles d'évaluation est l'ensemble des "situations actuelle et contrefactuelles par rapport auxquelles il est approprié de rechercher les extensions d'une expression bien-formée donnée. Une circonstance inclura habituellement un état possible ou une histoire du monde, un temps, et peut-être aussi d'autres traits", (5) tout dépendant du type d'opérateurs intensionnels admis dans le langage-objet.

Dans le langage LD, les opérateurs intensionnels admis sont les opérateurs de modalité et de temporalité, de sorte qu'une circonstance possible d'évaluation est définie comme une paire ordonnée formée d'un monde possible et d'un moment du temps. Ainsi l'intension d'un énoncé par exemple, c'est-à-dire la proposition exprimée par cet énoncé, permet-elle de déterminer l'extension de cet énoncé (sa valeur de vérité) relativement aux diverses circonstances possibles admises dans une interprétation du langage objet comportant l'énoncé en question.

La fixation de la circonstance possible à laquelle est évalué un énoncé dans une interprétation est effectuée, non pas par la sélection d'une interprétation possible du langage auquel appartient l'énoncé à évaluer, mais par le contexte d'usage de cet énoncé, dont cette circonstance est un aspect constitutif. Or c'est précisément ici qu'entre en jeu la notion de caractère, qui sert à faire le lien entre le contexte d'usage d'un énoncé et son contenu. Le caractère d'un énoncé est ce qui sert à déterminer, non pas la valeur de vérité comme telle de cet énoncé dans une interprétation mais la proposition exprimée par cet énoncé relativement au contexte dans lequel ce dernier est utilisé. Pour Kaplan, "le caractère d'une expression est établi par les conventions linguistiques et, à son tour, détermine le contenu de l'expression dans chaque contexte. Parce que le caractère est établi par les conventions linguistiques, il est naturel de penser à lui comme la signification dans le sens de ce qui est connu par l'utilisateur compétent du langage". (6) En conséquence ce qui, dans la

sémantique des démonstratifs, est assigné à une expression c'est, non pas une intension, mais un caractère, lequel détermine, pour toute interprétation, le contenu (l'intension) de cette expression relativement à chacun des contextes possibles d'usage introduit dans chacune de ces interprétations - contenu qui par suite détermine l'extension de cette expression relativement aux circonstances possibles d'évaluation admises dans chacune des interprétations concernées. Le contenu, et donc l'extension, déterminés pour une expression dans une interprétation possible sont ainsi le contenu et l'extension de cette expression en tant qu'elle est relative à un certain contexte possible d'usage, c'est-à-dire le contenu et l'extension d'une occurrence possible de cette expression. En particulier, la proposition exprimée par un énoncé dans une interprétation possible est en réalité la proposition exprimée par une occurrence de cet énoncé (une utilisation de cet énoncé dans un contexte possible donné), et la valeur de vérité déterminée par cette proposition, la valeur de vérité de l'occurrence en question. Le caractère par contre, est assigné à l'énoncé en tant qu'énoncé-type, puisqu'il doit permettre la détermination du contenu de chacune des occurrences possibles de cet énoncé dans chaque interprétation du langage. Comme le souligne Kaplan dans "Demonstratives", l'une des caractéristiques importantes qui doivent être gardées à l'esprit à propos de ces deux variétés de sens que sont le caractère et le contenu d'une expression est que "le caractère s'applique seulement au mots et aux expressions comme types, et le contenu aux occurrences de mots et d'expressions en contextes". (7)

Il importe de bien voir que le fait que la circonstance à laquelle est évalué un énoncé dans une interprétation est fixée par le contexte d'usage de cet énoncé, n'implique pas que la proposition exprimée par l'énoncé en question détermine sa valeur de vérité relativement à un contexte d'usage: la proposition n'est pas sensible aux contextes possibles d'usage mais aux circonstances possibles d'évaluation. Cette sensibilité, qui est le propre des propositions exprimées par les énoncés d'un langage intensionnel, doit être préservée pour la formulation des conditions de vérité des énoncés comportant des opérateurs modaux et temporels. En fait, ce n'est pas la proposition exprimée par un énoncé qui est intrinsèquement sensible aux contextes d'usage, mais l'énoncé exprimant cette proposition. La sensibilité contextuelle d'un énoncé (et de toute expression du langage-objet) est considérée, dans la théorie de Kaplan, comme une propriété sémantique de cet énoncé, en laquelle consiste son caractère. Ce qui se trouvait éventuellement confondu dans la sémantique de Scott, à savoir la sensibilité contextuelle d'un énoncé et la sensibilité circonstancielle de la proposition exprimée par cet énoncé, se trouve distingué dans la sémantique de Kaplan.

Sur la question de savoir ce que sont en substance les contextes d'usage des expressions d'un langage, Kaplan se montre peu soucieux de détails. Cela tient vraisemblablement au caractère prospectif de l'exposé de "Demonstratives", et à la nécessité conséquente de caractériser les notions sémantiques de base de manière suffisamment générale pour permettre l'éventuelle intégration d'autres phénomènes linguistiques naturels que ceux qui sont

spécifiquement traités dans la logique des démonstratifs. En fait les aspects contextuels retenus par Kaplan pour l'analyse de la signification des expressions du langage LD sont identiques à ceux introduits par Scott dans sa théorie sémantique, à savoir un agent, un moment du temps, un lieu et un monde possible (8) - ceci, afin de rendre compte des pronoms personnels en première personne, des adverbes déictiques de temps et de lieu, ainsi que de certains adjectifs, comme "actuel", qui réfèrent à des circonstances. (9) Ces aspects contextuels ne permettent cependant pas en eux-mêmes de discriminer un contexte possible d'usage d'une circonstance possible d'évaluation. Pour Kaplan, "tous les traits d'une circonstance seront généralement requis comme aspects d'un contexte, et les aspects d'un contexte peuvent tous être les traits d'une circonstance". (10) Ce qui importe, ce sont "les rôles conceptuels distincts joués par les contextes d'usage et les circonstances d'évaluation". (11) La différence de ces rôles repose sur le fait que les premiers constituent le domaine du caractère d'une expression et concernent cette expression au sens linguistique formel du terme, et que les secondes constituent le domaine du contenu (au sens intensionnel) de cette expression.

La fonction de contextes possibles d'usage dans contenu, qui représente formellement le caractère d'une expression, peut posséder l'une ou l'autre des deux propriétés formelles de stabilité et de variabilité, lesquelles représentent à leur tour, et respectivement, l'indépendance ou la dépendance du contenu d'une expression relativement au contexte dans lequel

cette expression est utilisée. Les propriétés de stabilité et de variabilité s'appliquent également à la fonction de circonstances possibles d'évaluation dans extension, qui constitue formellement le contenu d'une expression relativement à un contexte. Elles représentent alors, et respectivement, l'indépendance ou la dépendance de l'extension d'une (occurrence d') expression relativement aux circonstances possibles d'évaluation admises dans une interprétation du langage auquel appartient l'expression en question. Ces propriétés formelles de la fonction-caractère et de la fonction-contenu permettent de constituer au départ quatre classes logico-sémantiques d'expressions: celle dont le caractère est stable, et le contenu, variable, celle dont, à l'inverse, le caractère est variable et le contenu, stable, et celles dont le caractère et le contenu sont, soit tous deux stables, soit tous deux variables. Il importe de souligner ici que la propriété formelle du caractère d'une expression ne permet pas d'identifier celle de son contenu. La stabilité de caractère par exemple, n'implique pas elle-même la stabilité ou la variabilité de contenu. Les propriétés formelles de stabilité et de variabilité sont des propriétés intrinsèques de la fonction-caractère et de la fonction-contenu qui sont indépendantes l'une de l'autre. Les quatre classes d'expressions que la combinaison de ces propriétés sert à former constituent quatre classes primitives et irréductibles l'une à l'autre.

Une caractéristique de la distinction entre les notions de caractère et de contenu, et qui constitue un indice de l'indépendance de leurs propriétés

formelles respectives, est en effet que "les occurrences de deux expressions peuvent coïncider dans leur contenu quoiqu'elles diffèrent dans leur caractère, et deux expressions peuvent coïncider dans leur caractère mais différer de contenu dans des contextes différents". (12) Par exemple, deux énoncés-types différents, "Le pont de Londres est gris" et "Ceci est gris", peuvent exprimer la même proposition relativement à un contexte possible d'usage, laquelle détermine la même valeur de vérité relativement à cette circonstance possible d'évaluation qu'est la circonstance du contexte dans lequel ces deux énoncés sont utilisés. Les énoncés en question ont cependant un caractère différent, ne fut-ce qu'en vertu de la stabilité du premier et de la variabilité du second. D'autre part, deux énoncés-types différents, "Actuellement et maintenant, Marie est identique à elle-même" et "Actuellement et maintenant, Jean est identique à lui-même", ont chacun un caractère variable, qui détermine une proposition différente relativement aux différents mondes et aux différents moments de temps des contextes possibles de leur utilisation. Ces deux énoncés ont un caractère identique puisqu'ils expriment tous deux une proposition identique dans chaque contexte possible d'usage, à savoir une tautologie indexée au contexte en question. Si le premier énoncé cependant est considéré relativement à un contexte c_1 , et exprime la proposition que Marie est identique à elle-même en c_1 , et le second énoncé, relativement à un contexte c_2 , dans lequel il exprime la proposition que Jean est identique à lui-même en c_2 , le contenu des énoncés en question s'avère différent.

Les expressions dont le caractère est stable sont celles dont le contenu ne varie pas relativement aux divers contextes dans lesquels ces expressions sont utilisables. Intuitivement, le caractère occurrenceiel de ces expressions, bien qu'il soit effectif, ne se révèle pas pertinent pour la détermination de leur contenu. Les énoncés comme "La terre tourne" par exemple, expriment la même proposition peu importe les contextes dans lesquels ils sont utilisés. L'indépendance du contenu d'une expression relativement à ses occurrences possibles est marquée par le fait que la fonction qui représente formellement le caractère de cette expression est une fonction constante, c'est-à-dire une fonction qui détermine le même contenu relativement à tous les contextes possibles d'usage admis dans une interprétation. Quant aux expressions dont le contenu ne se révèle pas indépendant de leurs occurrences possibles, elles se voient assigner un caractère variable, c'est-à-dire une fonction qui détermine un contenu possiblement différent en fonction des différents contextes possibles de leur utilisation. En fait, ce dont rend compte la variabilité de caractère d'une expression, c'est sa dimension déictique. Les expressions dont le caractère est variable sont typiquement, dans la sémantique de Kaplan, les termes déictiques (au sens strict), les expressions démonstratives et les énoncés comportant des occurrences essentielles de telles expressions, c'est-à-dire des occurrences telles que leur remplacement par une autre occurrence peut changer la valeur de vérité de l'énoncé. (13) La dimension déictique d'une expression est donc caractérisée, chez Kaplan, par sa sensibilité contextuelle, et elle est une propriété sémantique de cette expression (-type), représentée par la variabilité ou la stabilité intrinsèque de la fonction-caractère qui lui est assignée dans la sémantique du langage auquel elle

appartient. Cette propriété sémantique n'est cependant pas, comme chez Scott, une propriété de nature intensionnelle. Elle n'est pas le fait, comme nous l'avons vu, du contenu des expressions, mais de leur identité linguistique formelle, c'est-à-dire de leur type.

Par contre, la variabilité ou la stabilité du contenu d'une expression en contexte (d'une expression - occurrente) est une propriété sémantique intensionnelle de cette expression, qui définit la sensibilité propre au contenu déterminé pour cette expression (dans une interprétation possible du langage auquel elle appartient) relativement aux circonstances possibles d'évaluation admises dans cette interprétation. Tout comme dans le cas de la fonction-caractère, la variabilité de contenu est représentée par le fait que la fonction-contenu déterminée pour une expression relativement à un contexte possible d'usage dans une interprétation détermine elle-même une extension possiblement différente de l'expression (en contexte) selon les différentes circonstances possibles d'évaluation admises dans cette interprétation. La stabilité de contenu est quant à elle représentée par une fonction constante de circonstances possibles d'évaluation dans extension, c'est-à-dire par une fonction qui détermine, pour l'expression (en contexte) qui en est dotée, la même extension dans toutes les circonstances possibles d'évaluation.

De la même manière que la sensibilité contextuelle du caractère d'une expression rend compte de sa dimension déictique, la sensibilité circonstancielle du contenu d'une expression rend compte de la dimension modale de ce

contenu. En général, une expression dont le caractère est stable est une expression dont la dimension déictique est non pertinente relativement à la détermination de son contenu. Exception doit être faite pour les noms propres et les énoncés comportant des occurrences essentielles de tels noms, dont la stabilité de caractère, comme nous le verrons, doit être rapportée à une fixité contextuelle plutôt qu'à une indépendance contextuelle. D'autre part, une expression dont le contenu est stable est une expression dont la dimension modale du contenu est non pertinente relativement à la détermination de son extension. Il est remarquable à cet égard que les termes singuliers directement référentiels ont un contenu stable, de même que les constantes logiques et les quantificateurs par exemple. Ici encore, on doit excepter, comme nous aurons aussi l'occasion de le constater, certains énoncés comportant des expressions comme "actuellement et maintenant", dont la stabilité de contenu tient à une fixité plutôt qu'à une indépendance circonstancielle du contenu en question.

Ces quelques faits généraux concernant les notions de caractère et de contenu, ainsi que leurs propriétés de stabilité et de variabilité, nous mettent à même de dégager dès à présent une thèse sémantique fondamentale de la théorie de Kaplan, à savoir que les phénomènes déictique et modal concernent chacun un aspect différent de la signification des expressions d'un langage: la déicticité concerne la sensibilité contextuelle des expressions, et la modalité, la sensibilité circonstancielle de leur contenu.

Avant de considérer plus en détails l'illustration de cette thèse que

constitue en particulier l'analyse fournie par Kaplan des expressions référentielles et des énoncés singuliers, il importe de présenter brièvement la caractérisation formelle qu'effectue Kaplan du langage LD ainsi que d'un modèle d'interprétation pour les expressions de langage. Le langage LD comprend:

Des symboles primitifs pour une logique des prédicats à deux sortes / de variables /

0. Ponctuation: (,)
1. Un ensemble infini de variables individuelles: \forall_i
Un ensemble infini de variables positionnelles: \forall_p
2. (i) Un nombre infini de prédicats à m-n-places, pour tous les nombres naturels m, n
(ii) Le prédicat à 1-0 place: Existe
(iii) Le prédicat à 1-1-place: Est localisé
3. (i) Un nombre infini de foncteurs-i à m-n-places (foncteurs qui forment des termes dénotant des individus)
(ii) Un nombre infini de foncteurs-p à m-n-places (foncteurs qui forment des termes dénotant des positions)
4. Connecteurs sententiels: $\wedge, \vee, \neg, \rightarrow, \leftrightarrow$
5. Quantificateurs: \forall, \exists
6. Opérateur de description définie: ι
7. Identité: $=$

Des symboles primitifs pour la logique modale et temporelle

8. Opérateurs modaux: \Box, \Diamond
9. Opérateurs temporels: F (il s'avérera que)
 P (il s'est avéré que)
 G (un jour passé, il s'est avéré que)

Des symboles primitifs pour la logique des démonstratifs

10. Trois opérateurs sententiels à une place:
 - N (il s'avère maintenant que)
 - A (il s'avère actuellement que)
 - Y (hier, il s'aurait que)

11. Un foncteur à une place: dceci (14)
12. Une constante individuelle (foncteur-i à 0-0-place): Je
13. Une constante positionnelle (foncteur-p à 0-0-place): Ici

Les expressions bien-formées sont de trois sortes: formules, termes positionnels (termes-p) et termes individuels (termes-i).

1. (i) Si $\alpha \in V_i$, alors α est un terme-i.
2. (ii) Si $\alpha \in V_p$, alors α est un terme-p.
3. (i) Si π est un prédicat à m-n-place, $\alpha_1, \dots, \alpha_m$ sont des termes-i et β_1, \dots, β_n sont des termes-p, alors $\pi \alpha_1 \dots \alpha_m \beta_1 \dots \beta_n$ est une formule.
- (ii) Si η est un foncteur-p à m-n-place, $\alpha_1 \dots \alpha_m, \beta_1 \dots \beta_n$ comme en 2, alors $\eta \alpha_1 \dots \alpha_m \beta_1 \dots \beta_n$ est un terme-p.
4. Si φ, ψ sont des formules, alors $(\varphi \wedge \psi)$, $(\varphi \vee \psi)$, $\neg \varphi$, $(\varphi \rightarrow \psi)$, $(\varphi \leftrightarrow \psi)$ sont des formules.
5. Si φ est une formule et $\alpha \in V_i \cup V_p$, alors $\forall \alpha \varphi$, $\exists \alpha \varphi$ sont des formules.
6. Si φ est une formule, alors
 - (i) si $\alpha \in V_i$, alors $l\alpha \varphi$ est un terme-i.
 - (ii) si $\alpha \in V_p$, alors $l\alpha \varphi$ est un terme-p.
7. Si α, β sont tous deux, soit des termes-i, soit des termes-p, alors $\alpha = \beta$ est une formule.
8. Si φ est une formule, alors $\Box \varphi$, $\Diamond \varphi$ sont des formules.
9. Si φ est une formule, alors $F\varphi$, $P\varphi$, $G\varphi$ sont des formules.
10. Si φ est une formule, alors $N\varphi$, $A\varphi$, $Y\varphi$ sont des formules.
11. (i) Si α est un terme-i, alors dceci α est un terme-i.
- (ii) Si α est un terme-p, alors dceci α est un terme-p.

(15)

Un modèle d'interprétation pour les expressions bien-formées du langage

LD est un sextuplet $\mathcal{M} = \langle C, W, \mathcal{U}, \mathcal{P}, \mathcal{T}, f \rangle$ où:

2. C est un ensemble non-vide (l'ensemble des contextes, voir 10 plus bas).
3. Si $c \in C$, alors
 - (i) $c_A \in \mathcal{U}$ (l'agent de c).
 - (ii) $c_T \in \mathcal{T}$ (le temps de c).
 - (iii) $c_P \in \mathcal{P}$ (la position de c).
 - (iv) $c_W \in W$ (le monde de c).
4. W est un ensemble non-vide (l'ensemble des mondes).
5. \mathcal{U} est un ensemble non-vide (l'ensemble de tous les individus, voir 9 plus bas).
6. \mathcal{P} est un ensemble non-vide (l'ensemble des positions; commun à tous les mondes).

7. \mathcal{T} est l'ensemble des entiers positifs (conçus comme les moments du temps; commun à tous les mondes).
8. \mathcal{J} est une fonction qui assigne à chaque prédicat et foncteur une intension appropriée, comme suit:
- (i) Si π est un prédicat à m-n-place, \mathcal{J}_π est une fonction telle que, pour chaque $t \in \mathcal{T}$ et $w \in W$, $\mathcal{J}_\pi(tw) \subseteq (\mathcal{U}^m \times \mathcal{P}^n)$ / ce qui se lit: l'intension d'un prédicat à m-n-place π est telle qu'elle détermine comme extension de ce prédicat relativement à une circonstance possible d'évaluation tw un sous-ensemble de paires ordonnées dont chaque premier terme est un individu et chaque second terme, une position /.
- (ii) Si η est un foncteur-i à m-n-place, \mathcal{J}_η est une fonction telle que, pour chaque $t \in \mathcal{T}$ et $w \in W$, $\mathcal{J}_\eta(tw) \in (\mathcal{U} \cup \{t\}) (\mathcal{U}^m \times \mathcal{P}^n)$ / ce qui se lit: l'intension d'un foncteur-i à m-n-place η est telle qu'elle détermine comme extension de ce foncteur relativement à une circonstance possible d'évaluation tw une fonction appartenant à l'ensemble des fonctions de paires ordonnées d'individus et de positions dans l'ensemble-union $\mathcal{U} \cup \{t\}$ des individus et d'une valeur non-définie de la fonction - ce cas étant celui où l'intension du foncteur ne permettrait pas de déterminer comme extension de ce foncteur un individu de \mathcal{U} . Intuitivement, l'extension d'un foncteur-i (d'une description définie par exemple) est une fonction qui détermine, relativement à une circonstance possible, soit un individu de \mathcal{U} possédant la propriété exprimée par le descripteur de la description, soit un élément non-spécifié. La même spécification se retrouve en 8 (iii), mais cette fois-ci pour les positions. /.
- (iii) Si η est un foncteur-p à m-n-place, \mathcal{J}_η est une fonction telle que, pour chaque $t \in \mathcal{T}$ et $w \in W$, $\mathcal{J}_\eta(tw) \in (\mathcal{P} \cup \{t\}) (\mathcal{U}^m \times \mathcal{P}^n)$.
9. $i \in \mathcal{U}$ ssi $\exists t \in \mathcal{T} \exists w \in W \langle i \rangle \in \mathcal{J}_{\text{EXISTE}}(tw)$.
10. Si $c \in C$, alors $\langle c_A c_P \rangle \in \mathcal{J}_{\text{EST LOCALISÉ}} \langle t c w \rangle$.
11. Si $\langle i p \rangle \in \mathcal{J}_{\text{EST LOCALISÉ}}(tw)$, alors $\langle i \rangle \in \mathcal{J}_{\text{EXISTE}}(tw)$.

(16)

Ces trois derniers articles ont une importance particulière pour l'analyse des expressions référentielles. L'article 9 affirme que tout individu de l'ensemble \mathcal{U} des individus appartient à l'extension du prédicat "Existe" relativement à une circonstance possible d'évaluation. En d'autres termes, tout individu i de \mathcal{U} existe dans un monde possible et à un moment du temps. L'article 10 a trait à ce qu'on pourrait appeler la constitution interne des

contextes, et il statue que tout contexte satisfait la condition nécessaire qu'une paire ordonnée formée d'un agent d'un contexte et d'une position (d'un lieu) d'un contexte appartient à l'extension du prédicat "Est localisé" relativement au temps du contexte et au monde de ce contexte. Un contexte d'usage doit être tel que le moment du temps et le monde relativement auxquels l'agent d'un contexte est localisé à un lieu du contexte doivent être le moment du temps et le monde de ce contexte. Quant à l'article 11, il établit la relation entre les prédicats de localisation et d'existence relativement aux circonstances possibles d'évaluation: si une paire ordonnée formée d'un individu et d'une position appartient à l'extension du prédicat "Est localisé" relativement à une circonstance possible, alors l'individu appartient à l'extension du prédicat "Existe" relativement à cette circonstance. Autrement dit, si un individu est localisé à un certain lieu relativement à un moment du temps et à un monde, alors cet individu existe à ce moment du temps dans ce monde.

La vérité et la dénotation dans un contexte se notent:

$\frac{\mathbb{Q}}{cfe\omega}$ φ pour φ lorsque pris dans le contexte c (sous l'assignation f (17) et dans la structure \mathbb{Q}) est vrai par rapport au temps t et au monde ω .

et $|\alpha|_{cfe\omega}^{\mathbb{Q}}$ pour la dénotation de α lorsque pris dans le contexte c (sous l'assignation f et dans la structure \mathbb{Q}) par rapport au temps t et au monde ω .

(18)

Rappelons que l'introduction de l'ensemble \mathcal{C} des contextes possibles d'usage

dans la caractérisation d'une structure (d'un modèle) d'interprétation pour les expressions du langage LD fournit un moyen intuitivement intéressant de fixer la circonstance possible à laquelle sont évalués les énoncés du langage LD (et sont déterminées les extensions des expressions qui ne sont pas des énoncés) dans une interprétation. Cette circonstance possible est la circonstance fixée par le contexte relativement auquel est déterminé le contenu d'une expression de LD dans cette interprétation - cette circonstance agissant comme la circonstance actuelle d'évaluation de l'expression en question dans cette interprétation. La théorie sémantique de Kaplan a en effet ceci de particulier, par rapport aux théories sémantiques comme celle de Scott, que ce qui est évalué (au sens large de la détermination d'une extension pour les expressions du langage) dans une interprétation, ce ne sont pas des expressions-types mais des expressions-occurrentes. L'extension déterminée pour une expression dans une interprétation possible du langage auquel appartient cette expression est l'extension d'occurrences possibles de cette expression. C'est pourquoi, signale Kaplan, le superscrit " \mathcal{U} " peut être omis, en assumant que "la structure est $\langle C', W, U, P, I, J \rangle$ ", (18) où C' est l'ensemble des contextes possibles constitutifs des occurrences possibles des expressions qui sont évaluées dans l'interprétation \mathcal{U} . Il ne faut donc pas penser que ce qui est évalué dans chaque interprétation du langage LD, c'est une seule occurrence possible d'une expression. Si l'ensemble des contextes possibles d'usage est invoqué dans chaque interprétation, c'est que, comme nous allons le voir dans les prochaines sections, une expression à caractère stable se voit déterminer un même contenu pour toutes

ses occurrences possibles dans cette interprétation, et qu'une expression à caractère variable se voit déterminer un contenu possiblement différent pour chacune de ses occurrences possibles dans cette interprétation.

La sémantique de LD contient les définitions récursives suivantes, où il est assumé que $c \in \mathcal{C}$, f est une assignation, $t \in \mathcal{T}$ et $w \in W$:

1. Si α est une variable, $|\alpha|_{cftw} = f(\alpha)$.
2. $\overline{\overline{cftw}} \prod \alpha_1 \dots \alpha_m \beta_1 \dots \beta_n$ ssi $\langle |\alpha_1|_{cftw} \dots |\beta_n|_{cftw} \rangle \in \mathcal{D}_n(tw)$.
3. Si η n'est, ni Je, ni Ici (voir 12, 13 plus bas), alors

$$\overline{\overline{cftw}} \eta \alpha_1 \dots \alpha_m \beta_1 \dots \beta_n \text{ ssi } \begin{cases} \mathcal{D}_n(tw) \langle \langle |\alpha_1|_{cftw} \dots |\beta_n|_{cftw} \rangle \rangle, \\ \text{si aucun des } |\alpha_j|_{cftw} \text{ ou } |\beta_k|_{cftw} \text{ ne sont } \uparrow \\ \uparrow, \text{ autrement.} \end{cases}$$
4. (i) $\overline{\overline{cftw}} (\varphi \wedge \psi)$ ssi $\overline{\overline{cftw}} \varphi$ & $\overline{\overline{cftw}} \psi$.
 (ii) $\overline{\overline{cftw}} \neg \varphi$ ssi $\sim \overline{\overline{cftw}} \varphi$. etc.
5. (i) Si $\alpha \in \mathcal{V}_i$, alors $\overline{\overline{cftw}} \forall \alpha \varphi$ ssi $\forall i \in \mathcal{U} \overline{\overline{cftw}} \varphi$.
 (ii) Si $\alpha \in \mathcal{V}_p$, alors $\overline{\overline{cftw}} \forall \alpha \varphi$ ssi $\forall p \in \mathcal{P} \overline{\overline{cftw}} \varphi$.
 Similairement pour $\exists \alpha \varphi$.
6. (i) Si $\alpha \in \mathcal{V}_i$, alors $|\alpha \varphi|_{cftw} = \begin{cases} \text{l'unique } i \in \mathcal{U} \text{ tel que } \overline{\overline{cftw}} \varphi, \text{ s'il en est un.} \\ \uparrow \text{ autrement.} \end{cases}$
 (ii) Similairement pour $\alpha \in \mathcal{V}_p$.
7. $\overline{\overline{cftw}} \alpha = \beta$ ssi $|\alpha|_{cftw} = |\beta|_{cftw}$.
8. (i) $\overline{\overline{cftw}} \Box \varphi$ ssi $\forall w' \in W \overline{\overline{cftw'}} \varphi$.
 (ii) $\overline{\overline{cftw}} \Diamond \varphi$ ssi $\exists w' \in W \overline{\overline{cftw'}} \varphi$.
9. (i) $\overline{\overline{cftw}} F \varphi$ ssi $\exists t' \in \mathcal{T}$ tel que $t' > t$ et $\overline{\overline{cftw'}} \varphi$.
 (ii) $\overline{\overline{cftw}} P \varphi$ ssi $\exists t' \in \mathcal{T}$ tel que $t' < t$ et $\overline{\overline{cftw'}} \varphi$.
 (iii) $\overline{\overline{cftw}} G \varphi$ ssi $\overline{\overline{cftw(t-1)w}} \varphi$.
10. (i) $\overline{\overline{cftw}} N \varphi$ ssi $\overline{\overline{cftw}} \varphi$.
 (ii) $\overline{\overline{cftw}} A \varphi$ ssi $\overline{\overline{cftw}} \varphi$.
 (iii) $\overline{\overline{cftw}} Y \varphi$ ssi $\overline{\overline{cftw(t-1)w}} \varphi$.
11. $|\text{deci } \alpha|_{cftw} = |\alpha|_{cftw}$.
12. $|\text{Je}|_{cftw} = c_A$.
13. $|\text{Ici}|_{cftw} = c_p$.

(19)

Le caractère d'un terme ou d'une formule τ est noté " $\{\tau\}$ ", et le contenu d'un terme ou d'une formule τ dans un contexte c (sous l'assignation f et dans la structure \mathcal{A}) est noté $\{\tau\}_{cf}^{\mathcal{A}}$. Les définitions sémantiques du caractère

et du contenu d'une formule sont les suivantes:

Définition du caractère d'une expression:

τ étant un terme ou une formule, le Caractère de τ est cette fonction qui assigne à chaque structure \mathcal{U} , assignation f et contexte c de \mathcal{U} , $\{\tau\}_{cf}^{\mathcal{U}}$ à savoir l'intension ou le contenu de τ dans un contexte c (sous l'assignation f et dans la structure \mathcal{U})/. (20)

Définition du contenu d'une expression:

- (i) Si φ est une formule, $\{\varphi\}_{cf}$ / le contenu de φ - dans- c sous une assignation f / = cette fonction qui assigne, à chaque $t \in \mathcal{T}$ et $w \in W$, le Vrai si $\overline{t \in w} \varphi$, et le Faux autrement.
- (ii) Si α est un terme, $\{\alpha\}_{cf}$ = cette fonction qui assigne, à chaque $t \in \mathcal{T}$ et $w \in W$, $|\alpha|_{cf}^{\mathcal{U}}(t, w)$. (21)

La stabilité de caractère et de contenu est par suite définie comme suit:

τ étant un terme ou une formule, le Caractère de τ est stable ssi pour toute structure \mathcal{U} et assignation f , le Caractère de τ (sous f dans \mathcal{U}) est une fonction constante. (i.e. $\{\tau\}_{cf}^{\mathcal{U}} = \{\tau\}_{c'f}^{\mathcal{U}}$ pour tout c, c' dans \mathcal{U}). (22)

τ étant un terme ou une formule, le Contenu de τ dans le contexte c (dans la structure \mathcal{U}) est stable ssi pour toute assignation f , $\{\tau\}_{cf}^{\mathcal{U}}$ est une fonction constante. (i.e., $\{\tau\}_{cf}^{\mathcal{U}}(t, w) = \{\tau\}_{cf}^{\mathcal{U}}(t', w')$, pour tout t, t', w, w' dans \mathcal{U}). (23)

Les expressions référentielles

Les expressions référentielles ont ceci de particulier que leur contenu est stable. Ces expressions se divisent en deux classes, la classe de celles dont le caractère est variable, et la classe de celles dont le caractère est stable, c'est-à-dire la classe des expressions indexicales et celle des noms propres.

a- Les expressions indexicales

La classe des expressions indexicales comporte, d'une part les expressions que nous avons appelées jusqu'à maintenant "termes déictiques", et que Kaplan appelle quant à lui "indexicaux purs" ("je", "ici", "maintenant", "actuel", etc.), et d'autre part les expressions démonstratives ("ceci" "cela"). Deux principes de base régissent le comportement sémantique de ces expressions selon la théorie de Kaplan. Le premier principe statue que "le référent d'un indexical pur dépend du contexte, et le référent d'un démonstratif dépend de la démonstration associée". (24) Le second principe statue que les "indexicaux, purs comme démonstratifs, sont directement référentiels". (24)

Qu'est-ce que la référence directe selon Kaplan? Il s'agit d'abord et avant tout, comme ce dernier l'énonce au début du texte de "Demonstratives", d'une notion propre aux "théories de la signification selon lesquelles certains termes singuliers réfèrent ... sans la médiation d'un sens frégéen comme signification". (25) Une conséquence immédiate de l'acceptation, dans ces théories, de la notion de référence directe, est l'admission de l'existence de propositions singulières. Dans une théorie frégéenne en effet, le sens d'une expression référentielle est un constituant de la proposition exprimée par l'énoncé élémentaire comportant cette expression. L'objet ou l'individu dénoté par une expression référentielle est essentiellement déterminé par le sens de cette expression, et il n'existe pas d'expression qui soit dotée d'une

dénotation mais dépourvue de sens. Logiquement parlant, une expression exprime d'abord un sens, lequel permet de donner, s'il en est une, sa dénotation. Dans une théorie de la référence directe par contre, le composant de la proposition, qui correspond à l'expression référentielle constitutive de l'énoncé dont cette proposition est la signification, est déterminé par l'individu auquel réfère directement (et préalablement, d'un point de vue logique) l'expression référentielle, plutôt que cet individu n'est déterminé par ce composant. En fait, on peut considérer que l'individu auquel réfère l'expression référentielle est le composant de la proposition concernée. (26) On retrouve ici une thèse fondamentale de la théorie russellienne de la signification (qu'il s'agisse de la version propositionnelle des Principia Mathematica ou de la version "factuelle" de "The Philosophy of Logical Atomism"), à savoir que l'entité (l'individu ou le particulier) auquel réfère une expression référentielle est un constituant de la signification (proposition ou fait) de l'énoncé comportant cette expression.

Malgré cet accord fondamental des théories de Russell et de Kaplan quant à l'antécédence logique de l'individu auquel réfère (directement) une expression référentielle sur le composant de la signification (au sens strict, pour Kaplan) de l'énoncé comportant cette expression, ces deux théories n'en présentent pas moins une différence cruciale. Alors que l'individu correspondant à une expression référentielle est, chez Russell, la signification de cette expression, de sorte que si cette expression était dénuée de référent, elle serait de ce fait dénuée de signification et ne constituerait pas même une

expression référentielle (un nom propre, plus précisément), l'individu auquel réfère une expression directement référentielle n'est pas, chez Kaplan, la signification de cette expression, mais son contenu. La signification d'une expression directement référentielle est, dans la théorie de Kaplan, son caractère, lequel ne constitue évidemment pas le référent de cette expression, mais ne doit pas non plus être confondu avec un sens frégéen. De plus, et bien que le caractère d'une expression directement référentielle entre dans la détermination du référent de cette expression, la relation entre le caractère et le référent de l'expression en question ne doit pas être identifiée à la relation entre le sens et la dénotation d'une expression chez Frege. Le caractère d'une expression possède en effet une sensibilité contextuelle, alors que son sens, ou plus précisément, dans la sémantique de Kaplan, son contenu, est doté d'une sensibilité circonstancielle. Ces éléments contribuent à situer la théorie kaplanienne de la référence directe dans une position en quelque sorte intermédiaire par rapport aux théories frégéenne et russellienne de la référence. D'une part, l'individu auquel réfère une expression référentielle est un composant propositionnel, mais d'autre part ce composant n'est pas la signification de cette expression.

Il importe ici de noter que, pour Kaplan, la théorie de l'incidence du caractère des expressions directement référentielles sur la détermination des référents de ces expressions ne saurait être considérée comme la reprise de la théorie russellienne de l'expérience immédiate relativement aux expressions en question. Les individus auxquels réfèrent les expressions

directement référentielles n'ont pas à être, selon Kaplan, des objets actuels des sens. En d'autres termes, la référence directe ne requiert pas, de la part du locuteur, une connaissance (par expérience immédiate, incidemment) du référent d'une expression directement référentielle, mais plutôt une "habileté à manipuler l'appareil conceptuel de la référence directe". (29)

La référence directe est une propriété sémantique de certaines expressions qui exigent, pour être correctement utilisées, une compétence sémantique de la part de leur utilisateur - et non pas une connaissance perceptuelle du monde. Une expression demeure directement référentielle, même si elle ne se trouve pas effectivement utilisée.

Le point théorique principal lié au fait que la signification d'une expression directement référentielle n'est ni le référent de cette expression, ni le composant de la proposition qui constitue le contenu de l'énoncé comportant cette expression, est que la signification d'une expression directement référentielle détermine le référent de cette expression relativement au contexte dans lequel cette expression est utilisée et non pas relativement à une circonstance possible d'évaluation. (28) Ceci se manifeste de façon particulièrement claire dans le cas des indexicaux purs, dont "la signification descriptive / (pour "je" par exemple, "l'utilisateur de "je" " / ... détermine le référent ... par rapport au / (et dans les termes d'un aspect du) / contexte d'usage mais est, soit inapplicable, soit non-pertinente, pour déterminer un référent par rapport à une circonstance d'évaluation". (29) Considérons l'énoncé "Je n'existe pas". Si la signification descriptive de "je"

était le composant de la proposition exprimée, il s'ensuivrait que l'énoncé ne pourrait être vrai dans une circonstance d'évaluation que si le locuteur de cet énoncé dans cette circonstance n'existait pas dans cette circonstance - ce qui est absurde. En fait, "quand ce qui a été dit en utilisant un indexical pur dans un contexte c doit être évalué par rapport à une circonstance arbitraire, l'objet pertinent est toujours le référent de l'indexical par rapport au contexte c ". (30) Soit à cet égard l'énoncé "Il est possible qu'au Pakistan, dans cinq ans, seuls ceux qui sont actuellement ici maintenant soient enviés". Comme le fait remarquer Kaplan, un point essentiel de cet énoncé "est que la circonstance, le lieu et le temps auxquels réfèrent les indexicaux "actuellement", "ici", et "maintenant" sont la circonstance, le lieu et le temps du contexte, et non la circonstance, le lieu et le temps déterminés par les opérateurs modal / ("il est possible que") /, locationnel / ("au Pakistan") / et temporel / ("dans cinq ans") / dans la portée desquels se trouvent les indexicaux". (31)

Cette seconde caractéristique des indexicaux purs relève d'une propriété générale des expressions indexicales, à savoir la priorité de leur portée sur celle des opérateurs intensionnels: "les indexicaux/(au sens large)/, écrit Kaplan, ont toujours une portée première". (32) Nous avons constaté au chapitre précédent les problèmes d'interprétation posés, dans la sémantique indexicaliste de Scott, par les énoncés mixtes, c'est-à-dire ceux comportant à la fois des termes déictiques ou des expressions démonstratives (ou même, des noms propres) et des opérateurs modaux. Dans la sémantique de

Kaplan, ces problèmes se trouvent résolus par l'attribution d'une priorité logique aux contextes d'usage par rapport aux circonstances d'évaluation (ce qui présume, bien entendu, que ces deux concepts soient distingués), et par l'association de ce que nous avons appelé "phénomène déictique" aux premiers, et de ce que nous avons appelé "phénomène modal" aux seconds. De ce fait, les problèmes concernant l'existence des individus auxquels réfèrent les expressions référentielles dans les mondes possibles constitutifs des index auxquels sont fixés les énoncés comportant ces expressions pour leur évaluation dans une interprétation, disparaissent. Chez Kaplan, le référent d'une expression référentielle est déterminé préalablement à l'évaluation de (l'occurrence de) l'énoncé comportant (une occurrence de) cette expression, et "le référent, une fois déterminé, est considéré comme fixe dans toutes les circonstances possibles". (33) C'est là la base même de la position haecceitiste adoptée par Kaplan relativement à la question de l'identification des individus à travers les mondes possibles. Ce que toutefois il faut bien préciser ici, c'est que cette position n'implique pas l'acceptation que l'individu auquel réfère une expression directement référentielle existe dans tous les mondes possibles (chez Kaplan, toutes les circonstances possibles) relativement auxquels est évaluable un énoncé (une occurrence d'énoncé, chez Kaplan) dans une interprétation - et donc qu'il existe dans tous les mondes possibles admis dans une interprétation, puisque la totalité de ces mondes est requise pour la formulation des conditions de vérité des (occurrences d') énoncés comportant l'opérateur de nécessité. (34) Kaplan, tout comme Scott, considère que tout individu de

l'univers de discours existe dans au moins une circonstance possible, et il admettrait certainement qu'il est toujours possible d'imaginer une circonstance d'évaluation dans laquelle l'individu auquel réfère une (occurrence d') expression directement référentielle n'existe pas. Sa thèse centrale est plutôt que l'individu pertinent pour l'évaluation, relativement à n'importe quelle circonstance possible, d'un énoncé comportant une telle expression, n'est pas considéré en tant qu'il appartient à l'ensemble des individus existant dans chacune de ces circonstances possibles, mais en tant qu'il existe dans le contexte dans lequel cet énoncé est utilisé. L'individu en question est, dirons-nous, déterminé déictiquement, et non pas modalement. L'haecceité des individus auxquels réfèrent les expressions directement référentielles se révèle être une propriété pour ainsi dire "sémantique" de ces individus, et non une propriété métaphysique.

Cette idée se trouve confirmée par le statut de composant propositionnel accordé par Kaplan aux individus auxquels réfèrent les expressions directement référentielles. Philosophiquement, la sensibilité circonstancielle de ce composant est nulle, puisqu'un individu n'est pas doué d'une nature fonctionnelle. Formellement cependant, dans l'appareillage de la sémantique des mondes possibles, on représente le composant en question par le biais d'une fonction constante de circonstances possibles dans extension - l'extension d'une expression référentielle étant réglementairement un individu de l'univers \mathcal{U} des individus (ou une position de l'univers \mathcal{P} des positions, s'il s'agit d'un terme positionnel). Or le fait que cette fonction soit une fonction constante ne représente pas exactement la thèse philosophique

de Kaplan, puisque la fonction en question pourrait justement être considérée comme signifiant que l'individu qu'elle sert à déterminer existe dans toutes les circonstances possibles constitutives de son domaine. Il y a une certaine inadéquation de la représentation formelle des composants "référentiels" des propositions singulières dans l'appareillage de la sémantique des mondes possibles. Comme le note Kaplan, "le style des règles sémantiques obscurcit la distinction / entre la détermination par l'individu du composant propositionnel et l'inverse / et donne l'apparence que les termes directement référentiels ne diffèrent des descriptions définies ordinaires que par le fait que le composant propositionnel doit dans le premier cas être une fonction constante des circonstances. En fait, le référent, dans une circonstance, d'un terme directement référentiel est simplement indépendant de la circonstance et n'est pas ... une fonction (constante ou autre) de circonstance ...". (35) La stabilité du contenu des expressions directement référentielles tient à l'indépendance circonstancielle de leur référent plutôt qu'à la fixité de ce qui serait leur sens.

Ce décalage entre l'interprétation philosophique de la référence directe et sa représentation formelle dans une sémantique utilisant la notion de monde possible s'avère plus délicat dans le cas des expressions démonstratives. Ces dernières ont en effet ceci de particulier, par rapport aux indexicaux purs, que les règles linguistiques qui gouvernent leur utilisation (c'est-à-dire le caractère qui leur est assigné en tant qu'expressions-types) "ne sont pas suffisantes pour déterminer leur référent dans tous les

contextes d'usage. Quelque chose d'autre - une démonstration associée - doit être fourni. Les règles linguistiques supposent qu'une telle démonstration accompagne chaque utilisation (démonstrative) d'un démonstratif". (36)

Un démonstratif sans démonstration associée est incomplet, et le référent d'un démonstratif dépend, en vertu du premier principe de base de la théorie des démonstratifs, de la démonstration qui lui est associée. Or si Kaplan propose une théorie référentiellement directe des démonstratifs, il soutient par contre une théorie frégéenne des démonstrations. Une démonstration est une manière particulière de présenter un certain objet ou individu, qui est le demonstratum de cette démonstration. Cette manière de présentation peut être corrélée à un geste de la main, un regard lancé dans une certaine direction ou un acte de pointer du doigt, et Kaplan l'assimile au sens de la démonstration associée à une occurrence de démonstratif dans un contexte d'usage donné. (37) La dénotation de la démonstration est son demonstratum. (37) Un même individu peut être le demonstratum de plusieurs démonstrations différentes, (38) et une démonstration ne possède en principe, "dans un véhicule parfait de communication", qu'un sens, (39) de sorte qu'elle permet de déterminer l'unique individu, s'il en est un, qui constitue son demonstratum. La caractérisation des démonstrations chez Kaplan est ainsi telle que ces dernières présentent une sensibilité circonstancielle, du même type que celle des descriptions définies. (40) Contrairement aux expressions directement référentielles, il devient ainsi pensable de demander, à propos d'une démonstration, quel aurait été son demonstratum dans diverses circonstances contrefactuelles possibles. (41) Le demonstratum d'une démonstration varie, est-ce à dire, en fonction des circonstances possibles d'évaluation. (42)

Un démonstratif (complet) ne se réduit toutefois pas à la démonstration qui lui est associée. En fait, il la gouverne, et ce, par le biais d'un trait essentiel des démonstrations, à savoir qu'elles ne présentent jamais leur demonstratum que "de quelque perspective, c'est-à-dire comme l'individu qui apparaît ainsi / ("thusly") / d'ici maintenant". (43) Intuitivement, ce trait caractéristique revient à considérer qu'une démonstration ne peut être conçue que comme étant utilisée - ou plutôt effectuée ou performée puisque, de l'avis de Kaplan, il n'est pas essentiel pour une démonstration qu'elle ait été montée par un agent (un utilisateur). (43) En effet, la perspective pertinente d'une démonstration (c'est-à-dire les valeurs de "ici" et "maintenant") se trouve déterminée lorsque la démonstration en question est placée dans un certain contexte *c*. Par suite, le demonstratum de la démonstration, s'il en est un, est déterminé comme étant l'individu qui est présenté d'une certaine manière à partir du lieu et du temps du contexte. (44) Cette manière de présentation est le contenu (le sens) de la démonstration dans ce contexte, et ce contenu possède une sensibilité circonstancielle (il est variable). Quant au contexte qui détermine la perspective de la démonstration, il est le contexte d'utilisation du démonstratif que complète cette (occurrence de) démonstration. Bref, s'il n'y a pas utilisation du démonstratif que complète une démonstration, il n'y a pas démonstration - ce qui sied tout à fait au caractère complémentaire de la démonstration associée à un démonstratif. Le cas général d'un démonstratif est représenté par un opérateur spécialement conçu par Kaplan à cette fin, l'opérateur "d ceci", lequel, lorsqu'il est complété par

une démonstration α , donne un terme directement référentiel "dceci [α]". "Le caractère d'un démonstratif complet est donné, écrit Kaplan, par la règle sémantique: Dans n'importe quel contexte c , d [δ] /où "d" est un démonstratif, et " δ ", la démonstration qui lui est associée / est un terme directement référentiel qui désigne le demonstratum, s'il en est un, de δ dans c , et qui autrement ne désigne rien". (45)

Si les démonstratifs satisfont le deuxième principe de base de la théorie des démonstratifs, en vertu duquel ils sont directement référentiels, c'est que "les traits pertinents du demonstratum qua demonstratum (...) - nommément, que le locuteur pointe dans sa direction, qu'il a une certaine apparence, est présenté d'une certaine façon - ne peuvent être les caractéristiques essentielles utilisées pour identifier l'individu pertinent dans des situations contrefactuelles". (46) Ces traits ne sont en effet pertinents que dans la mesure où ils sont liés à un contexte d'usage, par le biais de la dimension perspective de la démonstration associée au démonstratif dont ce demonstratum est le référent (dans le contexte dans lequel le démonstratif est utilisé). Dans un autre contexte, la perspective aurait été différente, et le sens de la démonstration aurait pu déterminer comme demonstratum, relativement à la nouvelle circonstance (contextuelle) possible, un autre individu de l'univers des individus. La pertinence des traits du demonstratum, est-ce à dire, est redevable d'une dépendance contextuelle (celle de la perspective propre à la démonstration associée au démonstratif), et non circonstancielle.

L'analyse des indexicaux purs et démonstratifs permet ainsi de comprendre en quel sens les référents des expressions indexicales sont déterminés relativement à des aspects contextuels. Dans le cas des indexicaux purs "je" et "ici", les articles 12 et 13 de la sémantique de LD spécifient qu'il s'agit respectivement de l'agent c_A et du lieu c_P du contexte c , lesquels appartiennent, toujours respectivement, à l'ensemble \mathcal{U} des individus et à l'ensemble \mathcal{P} des positions introduits dans la sémantique. Pour ce qui concerne "maintenant", "hier" et "actuellement", qui sont aussi des indexicaux purs, le contenu de l'énoncé qui les comporte est pensé comme dépendant du temps c_T , pour les deux premiers, et du monde c_w , pour le second, du contexte c dans lequel les énoncés en question sont utilisés. Enfin, le référent d'un démonstratif est conçu comme variant en fonction de la circonstance $c_T c_w$ du contexte d'utilisation de ce démonstratif.

b- Les noms propres

La théorie des démonstratifs ne comporte pas à proprement parler de théorie des noms propres, mais une remarque (la remarque 11) de l'article "On the Logic of Demonstratives", bien qu'elle soit plutôt de nature prospective, fournit certaines indications de base concernant ce que serait le traitement de ces expressions dans une sémantique de la référence directe. Disons tout d'abord que, pour Kaplan, "les noms propres, tout comme les variables, sont directement référentiels". (47) Que les variables soient

directement référentielles, Kaplan l'affirme dans la Préface à "Demonstratives":

Les variables libres sous une assignation de valeurs, écrit-il, sont des paradigmes de ce que j'ai appelé termes directement référentiels. En déterminant une valeur sémantique pour une formule contenant une variable libre nous pouvons donner une valeur à la variable - c'est-à-dire, un individu tiré de l'univers considéré comme étant le registre de la variable - mais rien de plus . La première et seule signification / (au sens de contenu) / d'une variable est sa valeur. Par conséquent, si nous devons associer une proposition (et non pas simplement une valeur de vérité) à une formule contenant une variable libre (relativement à une assignation d'une valeur à une variable), cette proposition semble devoir être singulière (même si de vaillants efforts sont déployés pour déguiser ce fait en utilisant des fonctions constantes pour imiter les concepts individuels). (48)

Nous ne faisons normalement pas usage, dans le langage naturel, de variables libres, mais nous utilisons des noms propres, lesquels peuvent être intégrés dans un langage-objet formel comme une classe de constantes qui se comportent sémantiquement d'une façon apparentée aux variables. (49) Ces deux sortes d'expressions ont en effet en commun d'être dotées, non seulement d'un contenu stable dans chaque contexte, mais également d'un caractère stable. C'est précisément cette stabilité supplémentaire de caractère qui distingue les variables et les noms propres des expressions indexicales.

La stabilité de caractère d'une variable et d'un nom propre représente le fait que le référent de cette variable ou de ce nom demeure fixe, non seulement relativement à toutes les circonstances possibles d'évaluation, mais aussi relativement à tous les contextes possibles d'usage. La stabilité

de caractère a cependant ici une portée philosophique différente de la stabilité propre aux énoncés ne comportant pas d'occurrence essentielle de termes directement référentiels. Elle ne prend pas sa signification de son opposition à une variabilité de caractère, comme c'est le cas des énoncés en question, mais à une variabilité de contenu. Elle ne constitue pas un indice, est-ce à dire, d'indépendance contextuelle. Ce fait apparaît de façon particulièrement claire dans le cas des noms propres. Pour Kaplan en effet, les noms propres ont une dépendance contextuelle qui leur est spécifique, et qui peut être exprimée dans le fait d'indexer contextuellement l'introduction de la constante représentant un nom propre dans un langage formel comme le langage LD. Ainsi,

quand un nom, comme "Bozo", est introduit par quelqu'un disant, dans un certain contexte c^* , "Appelons le Gouverneur "Bozo" ", nous avons une définition contextuellement indexée de la forme $A =_{c^*} \alpha$, où A est une nouvelle constante (ici, "Bozo") et α , un terme dont la dénotation dépend du contexte (ici, "le Gouverneur"). L'intension d'un tel doublage / ("dubbing") / est présumément d'induire la clause sémantique: pour tout c ,
 $\{A\}_{cf}^{\mathcal{I}} = \{\alpha\}_{cf}^{\mathcal{I}}$. Une telle clause donne à A un caractère stable.
 (50)

Dans cette perspective, ce qui expliquerait la stabilité de caractère d'un nom propre, c'est sa fixation à un contexte c^* bien précis, dans lequel le référent de ce nom propre est déterminé lors de son introduction comme expression du langage formel (ou de la pratique linguistique naturelle). Un nom propre se comporterait ainsi sémantiquement comme une expression indexicale, à savoir que son référent déterminerait le composant propositionnel de la proposition exprimée par l'énoncé comportant ce nom, à ceci

près que ce référent aurait été fixé une fois pour toutes, pour tous les contextes possibles d'usage, à partir d'un contexte d'usage déterminé.

Comme nous l'avons signalé à quelques reprises au chapitre précédent, la fixité référentielle d'un nom propre constitue très certainement son utilité première. L'intérêt de l'analyse qu'en propose Kaplan est que ce procédé de rattachement contextuel, pourrait-on dire, qu'est le doublage se révèle suffisamment souple pour rendre compte du procédé de baptême (au sens large du terme) qui est un trait culturel vraisemblablement universel pour ce qui concerne la mise en circulation des noms propres. Il suffit à cet égard d'autoriser que le terme α , qui appartient à la formule $A =_{c^*} \alpha$ d'introduction d'un nom propre dans le langage-objet, puisse symboliser une démonstration - ce qui ne pose aucun problème, si l'on accepte l'isomorphie signalée par Kaplan entre les démonstrations et les descriptions définies. Qu'advient-il cependant des noms propres d'entités fictives, comme "Pégase" par exemple? Comment la solution de Kaplan peut-elle être préservée lorsque les référents s'avèrent être des entités réputées non-existantes dans quelque contexte possible d'usage que ce soit?

En réalité cette dernière question, du point de vue de la théorie kaplanienne des démonstratifs du moins, est mal posée, ou si l'on veut, elle s'enferme déjà dans un problème que cette théorie permet précisément d'éviter. Ce problème est celui de l'existence, dans une circonstance possible d'évaluation, du référent d'une expression constitutive d'un énoncé fixé à cette circonstance pour son évaluation. S'il s'avère en effet que l'individu

auquel réfère en principe l'expression référentielle n'existe pas dans la circonstance en question, alors l'expression est dépourvue de référent et l'énoncé est déclaré, soit absurde, soit systématiquement faux. Mais il y a certainement un sens à dire que Pégase est un cheval ailé, et que le nom propre "Pégase" réfère au cheval légendaire. Le noeud de la difficulté concernant les noms propres d'entités fictives coïncide avec la relation étroite qui est traditionnellement faite, dans les sémantiques des mondes possibles, entre la notion de référence et la notion d'existence dans un monde possible, relation telle que l'inexistence d'un individu peut compromettre l'existence d'un référent. Or cette relation est justement basée sur l'utilisation, dans ces sémantiques, d'un seul système de relativisation, qui s'applique à la fois aux expressions et à leur contenu. C'est pourquoi la référence, qui est, du moins dans l'hypothèse ici considérée, une propriété sémantique d'expression, y est confondue avec l'existence dans un monde possible, qui concerne le contenu des expressions, en l'occurrence à cette partie au moins de contenu que sont les individus déterminés comme correspondant aux expressions référentielles. Dès qu'un système de double relativisation est introduit, il devient possible de départager au départ les expressions de leur contenu. La théorie de la référence directe ne découle pas immédiatement de l'introduction de ce système mais, à tout le moins, elle le suppose. En particulier, le système en question permet précisément de formuler la thèse que la référence est une propriété d'expression plutôt que de contenu d'expression - incidemment, plutôt qu'elle n'est la relation frégéenne entre le sens et la dénotation, laquelle devient, dans

les sémantiques des mondes possibles, une fonction de mondes possibles dans extension . La théorie kaplanienne de la référence directe repose fondamentalement sur l'idée que la référence est une relation entre expression et monde, plutôt qu'entre sens d'expression et monde.

De ce point de vue, et pour revenir au problème de la référence à des entités fictives, la question méthodologique principale qui se pose en fin de compte pour l'analyse référentielle directe des noms propres de ces entités concerne la constitution même de l'univers de discours du langage comportant ces expressions. Notre hypothèse est que les objets (au sens large où les positions de l'univers \mathcal{P} chez Kaplan peuvent être incluses dans l'univers de discours) admis dans l'univers de discours d'un langage devraient être les objets référentiables dans ce langage, plutôt que les objets préalablement jugés comme étant dotés d'un statut existentiel relativement à un monde possible. S'agissant des objets référentiables en effet, il devient tout à fait naturel de considérer que Pégase par exemple, appartient à cet univers, comme ce référent qui y a été intégré lors de l'introduction de son nom propre dans le langage-objet. Son caractère ontologiquement fictif est à cet égard une question empirique, si l'on ose dire, et il peut être marqué par la constitution, dans l'univers de discours, et comme il a été suggéré au chapitre III, d'un ensemble d'entités considérées comme fictives par la communauté des utilisateurs des noms propres du langage dont relève l'univers en question. Il n'y a pas, du moins à prime abord, de problème théorique à concevoir que les entités de cet ensemble d'entités

fictives soient (référentiellement) accessibles dans des contextes possibles d'usage, tout comme ces objets qui ne sont pas des entités fictives mais qui ne doivent pas pour autant se trouver présents dans le contexte dans lequel leur nom est utilisé.

Cette conception de l'univers de discours ne va pas à l'encontre de l'article 9 de la sémantique du langage LD, en vertu duquel tout individu de \mathcal{U} existe dans au moins une circonstance possible d'évaluation. Par principe, un individu référentiable l'est dans un contexte possible d'usage, ce contexte étant doté, entre autres aspects, d'une circonstance possible d'évaluation, la circonstance du contexte. Si tant est par conséquent que des entités fictives soient admises dans l'ensemble des individus existant dans une circonstance contextuelle possible, à titre d'éléments d'un sous-ensemble de cet ensemble, et que la notion d'existence dans une circonstance possible soit élargie en conséquence, l'article 9 peut se trouver satisfait. Ajoutons que cette interprétation plus permissive de la notion d'existence dans une circonstance possible n'implique pas que toute utilisation d'une expression référentielle soit une utilisation réussie. De la même manière que Kaplan admet qu'il y a des démonstratifs vides (dans le cas d'hallucinations ou de méprises, par exemple) (51), ainsi y aurait-il des noms propres vides, comme par exemple un nom fictif (et non pas le nom d'une entité fictive) apparaissant dans un registre fiscal.

Signalons enfin que, dans la perspective de la constitution de l'univers de discours d'un langage comme univers de référentiables, le

principe du rasoir d'occam, statuant que les entités ne doivent pas être multipliées sans nécessité, ne se trouve aucunement enfreint. Ce qui serait jugé, d'un point de vue métaphysico-"empirique", comme une prolifération d'entités, n'est en réalité que la population, au demeurant fluctuante, des référents d'une pratique linguistique naturelle.

Les énoncés singuliers et la composition des caractères et des contenus

Un énoncé singulier est un énoncé comportant un terme directement référentiel. "Ceci est blanc", "Socrate est un philosophe", "Je suis identique à moi-même" et "Ceci est cela", sont des exemples de tels énoncés. Pour des raisons qui apparaîtront clairement un peu plus loin, nous allons tout d'abord considérer l'analyse qu'effectue Kaplan des énoncés singuliers sans signe d'identité et avec des prédicats du type "est blanc". La proposition exprimée par de tels énoncés singuliers relativement à un contexte possible d'usage est une proposition singulière. Une proposition singulière se caractérise philosophiquement par le fait qu'elle comporte, à titre de constituant propositionnel correspondant au terme directement référentiel apparaissant dans l'énoncé qui l'exprime relativement à un certain contexte, un individu - lequel est le référent direct de ce terme dans ce contexte. Formellement parlant, du moins dans une sémantique des mondes possibles, le constituant propositionnel correspondant à un terme singulier est une fonction constante qui détermine le même individu relativement à

toutes les circonstances possibles admises dans une interprétation. Quant à la proposition exprimée par un énoncé singulier relativement à un contexte possible d'usage, elle est définie comme une fonction de circonstances possibles dans valeurs de vérité. La valeur de vérité déterminée par cette proposition relativement à une circonstance possible est la valeur de vérité d'une occurrence de l'énoncé qui exprime cette proposition dans un certain contexte, et non pas de cet énoncé en tant qu'énoncé-type. Un énoncé n'étant jamais vrai, dans la sémantique de Kaplan, que relativement à un contexte possible d'usage, la circonstance relativement à laquelle une proposition détermine une valeur de vérité pour l'occurrence d'énoncé qui l'exprime est en fait la circonstance du contexte dans lequel cet énoncé est utilisé. Ainsi, par définition, " ϕ est vrai dans le contexte c (dans la structure \bar{U}) ssi pour chaque assignation f , $\{\phi\}_{cf}^{\bar{U}}(c_T, c_W) = \text{le Vrai}$ ", (52) si et seulement si, est-ce à dire, pour chaque assignation f de valeur s_i à ses variables libres s_i , le contenu $\{\phi\}_{cf}^{\bar{U}}$ de ϕ dans ce contexte et sous une assignation f détermine comme valeur le Vrai relativement à la circonstance du contexte (au temps c_T et au monde c_W du contexte).

Si les énoncés singuliers considérés ont un caractère variable, la propriété formelle de leur contenu n'est pas cependant, comme celle du contenu des termes directement référentiels qu'ils comportent, la stabilité, mais la variabilité. Un énoncé singulier comporte en effet, et au plus simple, un prédicat, dont le contenu est variable, c'est-à-dire tel qu'il détermine une extension possiblement différente (une classe possiblement

différente d'individus) relativement à chaque circonstance possible d'évaluation. L'individu déterminé par le caractère du terme directement référentiel pouvant appartenir ou ne pas appartenir à la classe d'individus déterminée par le contenu du prédicat relativement à chaque circonstance possible d'évaluation, la valeur de vérité déterminée par la proposition singulière peut différer en conséquence et selon les circonstances en question.

La variabilité du contenu des énoncés singuliers (simples) apparaît clairement dans un exemple donné par Kaplan à la section IX de "Demonstratives":

Supposons que je pointe dans la direction de Paul, écrit-il, et que je dise:

Il vit maintenant à Princeton, New Jersey. (53)

Appelons ce que j'ai dit - i.e. le contenu de mon énonciation, la proposition exprimée - "Pat". Pat est-elle vraie ou fausse? Vraie! Supposons que, sans que je le sache, Paul ait déménagé à Santa Monica la semaine dernière. Pat aurait-elle été vraie ou fausse? Fausse! Maintenant, le cas truqué: Supposons que Paul et Charles se sont chacun déguisé sous les traits de l'autre et ont changé de place. Si ceci s'était passé, et que j'avais énoncé ce que j'ai énoncé, alors la proposition que j'aurais exprimée aurait été fausse. Mais dans ce contexte possible, la proposition que j'aurais exprimée n'est pas Pat. Ceci est facile à voir parce que la proposition que j'aurais exprimée, si j'avais pointé dans la direction de Charles au lieu de Paul, - appelons cette proposition "Mike" - non seulement aurait été fausse mais est actuellement fausse. Pat, je le prétendrai, serait encore vraie dans la circonstance du contexte possible envisagé, pourvu que Paul - peu importe le costume dans lequel il serait apparu - habite encore à Princeton. (54)

Une proposition singulière (Pat, dans l'exemple donné) a ceci de spécifique qu'elle est contrefactualisable. Le procédé de contrefactualisation consiste en effet à appliquer le contenu d'un énoncé (d'une occurrence d'énoncé, dans

la sémantique de Kaplan) à une circonstance possible d'évaluation différente de celle qui est fixée par la circonstance du contexte dans lequel l'énoncé est utilisé. Cette application doit pouvoir être effectuée pour le cas où un énoncé singulier apparaît dans la portée d'un opérateur modal. Les règles du langage LD doivent en effet permettre de déterminer, dans une interprétation, la valeur de vérité d'énoncés complexes comme "Nécessairement, il vit maintenant à Princeton", laquelle dépend de la variation de la valeur de vérité de l'énoncé "Il vit maintenant à Princeton" relativement à toutes les circonstances possibles accessibles à la circonstance (contextuelle) à laquelle est fixé l'énoncé complexe pour son évaluation dans cette interprétation. Ce que souligne Kaplan dans l'exemple cité, c'est que le procédé de contrefactualisation de la proposition exprimée par un énoncé comportant une occurrence essentielle de démonstratif (au sens large) n'implique pas une "contrecontextualisation" de cet énoncé. Dans d'autres circonstances d'évaluation que les circonstances contextuelles, la proposition exprimée par l'énoncé "Il vit maintenant à Princeton", à savoir Pat, aurait pu déterminer le Faux. Dans d'autres circonstances contextuelles cependant (si Paul et Charles s'étaient déguisés et que le locuteur avait pointé dans la direction de Charles au lieu de Paul), la proposition exprimée par l'énoncé aurait déterminé une valeur de vérité différente pour cet énoncé (à supposer que Charles n'habite pas Princeton au moment de l'énonciation), non pas en vertu de l'application de Pat à une circonstance possible différente, mais parce que cette proposition n'aurait pas été Pat, mais Mike.

Tous les énoncés singuliers n'ont cependant pas un caractère et un contenu variable. L'énoncé "Je suis identique à moi-même" par exemple, a un caractère stable et un contenu stable. Il s'avère en effet que chaque proposition exprimée par chaque occurrence de cet énoncé est telle qu'elle détermine la valeur Vrai dans toutes les circonstances possibles d'évaluation. Il n'existe pas de circonstance possible d'évaluation (admise dans une interprétation possible d'un langage tel que le langage LD) dans laquelle un individu n'est pas identique à lui-même, et l'individu correspondant au terme "Je" traverse toutes les circonstances possibles d'évaluation. D'autre part, deux contenus sont identiques s'ils déterminent la même valeur de vérité relativement aux mêmes circonstances possibles d'évaluation. Or toutes les propositions exprimées par toutes les occurrences possibles de l'énoncé "Je suis identique à moi-même" sont identiques, puisqu'elles déterminent toutes le Vrai dans chaque circonstance possible d'évaluation. La stabilité de caractère étant représentée par une fonction constante, qui détermine le même contenu dans tous les contextes possibles d'usage, le caractère de l'énoncé "Je suis identique à moi-même" est également stable. En fait, il en est ainsi parce que les occurrences de termes "Je" et "moi-même" ne sont pas, dans cet énoncé, des occurrences essentielles de ces termes. Par contre, l'énoncé singulier "Ceci est cela" (ou si l'on veut, "dceci α = dceci β ") comporte deux occurrences essentielles de démonstratifs et, bien que son contenu soit stable, son caractère est variable. En effet, la proposition exprimée par une occurrence possible donnée de "dceci α = dceci β " est telle qu'elle détermine la même valeur dans toutes les circonstances possibles d'évaluation. Les

individus qui constituent les référents respectifs de "dceci α " et de "dceci β " étant donnés, la proposition que ces individus sont identiques détermine la même valeur de vérité dans toutes les circonstances possibles d'évaluation, cette valeur pouvant être le Vrai ou le Faux selon que les individus en question sont le même individu de l'univers de discours ou deux individus différents. Toutefois, la proposition exprimée par l'énoncé "dceci $\alpha =$ dceci β " dans un autre contexte possible d'usage peut différer, puisque les individus correspondant aux termes directement référentiels peuvent eux-mêmes différer, et que ces individus sont des constituants de la proposition exprimée par l'énoncé en question. Cette (peut-être) nouvelle proposition, bien qu'elle déterminera la même valeur de vérité dans toutes les circonstances possibles d'évaluation, pourra toutefois déterminer une valeur de vérité différente de la précédente, selon que les nouveaux individus déterminés relativement au second contexte possible d'utilisation de l'énoncé seront à leur tour le même individu ou des individus différents.

Il apparaît ainsi que le caractère et le contenu d'un énoncé singulier comportant des occurrences (essentiels ou inessentiels) de termes directement référentiels n'ont pas nécessairement les mêmes propriétés formelles que le caractère et le contenu propres à ces termes directement référentiels. En fait, chaque sorte primitive d'expression du langage LD possède au départ un caractère et un contenu dont les propriétés formelles sont déterminées. Comme nous l'avons vu à la section précédente, les indexicaux purs et les démonstratifs proprement dits ont un caractère variable et un contenu stable.

Il en va de même pour les opérateurs "A", "N" et "Y" qui sont spécifiques à la logique des démonstratifs: la valeur de vérité des énoncés complexes que ces opérateurs servent à former est relative à la variation de la valeur de vérité des énoncés auxquels ces opérateurs s'appliquent relativement au monde ou au temps, selon le cas, de la circonstance du contexte dans lequel l'énoncé comportant ces opérateurs est utilisé. La plupart des autres sortes primitives d'expressions ont un caractère stable. Parmi ces dernières, et selon les indications fournies par le système formel construit par Kaplan, on peut distinguer d'une part les constantes logiques, les quantificateurs, le signe d'identité et l'opérateur de description définie, dont les contenus sont, en tant que tels, et généralement, stables. D'autre part, la plupart des prédicats et des foncteurs, ainsi que les opérateurs modaux et temporels, ont un contenu intrinsèquement variable. En fait, les propriétés de stabilité ou de variabilité du contenu de ces expressions sont relatives à la manière dont elles déterminent caractéristiquement l'extension de l'expression complexe qu'elles servent à former pour le cas où elles en sont le constituant principal. Les expressions (primitives et à caractère stable) dont le contenu est stable sont celles qui déterminent une extension sur la base d'entités extensionnelles déterminées (des valeurs de vérité ou des individus, selon le cas). Quant aux expressions (primitives et à caractère stable) dont le contenu est variable, elles déterminent une extension sur la base d'entités intensionnelles, c'est-à-dire d'entités qui impliquent une variation extensionnelle en fonction de circonstances possibles d'évaluation.

Toutes les expressions du langage LD sont soumises aux deux principes suivants d'interchangeabilité:

- (1) Le caractère du tout est fonction du caractère de ses parties. C'est-à-dire, si deux expressions bien-formées composées diffèrent seulement par rapport à des composants qui ont le même caractère, alors le caractère des composées est le même.
- (2) Le contenu du tout est une fonction du contenu de ses parties. C'est-à-dire, si deux expressions bien-formées composées, chacune placée dans des contextes possiblement différents, diffèrent seulement par rapport à des composants qui, lorsque pris dans leur contexte respectif, ont le même contenu, alors le contenu des deux composées, chacune prise dans son propre contexte, est le même. (55)

Ces deux principes d'interchangeabilité sont basés sur les deux principes de composition qui forment leur première partie respective, à savoir que le caractère du tout est fonction du caractère de ses parties, et que le contenu du tout est fonction du contenu de ses parties. Comme le caractère et le contenu de toute expression possèdent chacun l'une et l'autre des propriétés formelles de stabilité ou de variabilité, on peut penser que la composition de caractères et des contenus implique une composition des propriétés formelles de ces caractères et de ces contenus. Les propriétés formelles du caractère et du contenu de chacun des composants d'une expression complexe peuvent différer entre elles, et on peut en principe trouver des expressions complexes exemplifiant l'une ou l'autre des quatre possibilités combinatoires engendrées par les distinctions entre caractère et contenu d'une part, et stabilité et variabilité de l'autre. De plus il semble

que, pour la plupart des cas, l'un des principes régissant la distribution des expressions complexes dans les catégories d'expressions basées sur la combinatoire en question est que, si ces expressions comportent une occurrence essentielle de démonstratif (au sens large et exception faite des noms propres), alors leur caractère est variable. Dans le cas des expressions comportant une occurrence essentielle de nom propre, leur caractère est stable (au sens d'une fixité contextuelle). Autrement, leur caractère est stable (au sens d'une indépendance contextuelle). Ce principe serait corrélatif de la thèse que la dimension déictique d'une expression est corrélatrice de son caractère. En effet, les expressions dont le caractère est variable, ou dont la stabilité du caractère est représentative d'une fixité plutôt que d'une indépendance contextuelle, ont une sensibilité contextuelle en quelque sorte positive: la dimension déictique de ces expressions est pertinente pour la détermination de leur contenu. Quant aux expressions (à caractère stable ou variable) dont le contenu est variable, ou dont la stabilité du contenu est représentative d'une fixité plutôt que d'une indépendance circonstancielle, elles ont une sensibilité circonstancielle positive, et la dimension modale s'avère pertinente pour la détermination de leur extension.

Parmi les énoncés dont le caractère est stable et le contenu stable, on trouve, comme nous l'avons vu, l'énoncé "Je suis identique à moi-même", et de façon générale, les énoncés tautologiques et contradictoires, comme " $p \vee \neg p$ " et " $p \wedge \neg p$ ". Ces énoncés expriment la même proposition dans tous les contextes possibles d'usage, et cette proposition détermine systématiquement la même

valeur de vérité relativement à des valeurs de vérité déterminées correspondant aux énoncés plus simples constitutifs de l'énoncé complexe exprimant la proposition en question. Parmi les énoncés dont le caractère est stable et le contenu variable, on a les énoncés singuliers composés d'un nom propre et d'un prédicat simple, "Jean est beau" par exemple. Bien que le référent de "Jean" soit le même dans toutes les circonstances possibles d'évaluation, l'extension du prédicat varie cependant en fonction de ces circonstances possibles, de sorte que la proposition exprimée peut déterminer une valeur de vérité différente selon que l'individu qui est le référent de "Jean" appartient ou n'appartient pas à la classe d'individus déterminée par le contenu du prédicat relativement à chaque circonstance possible d'évaluation. De plus, la plupart des énoncés modaux et temporels (sans occurrence essentielle de démonstratif et avec ou sans noms propres) sont des énoncés dont le caractère est stable et le contenu variable. L'énoncé "Il est nécessaire que la terre tourne" par exemple, exprime la même proposition dans tous les contextes possibles d'usage, et la proposition que la terre tourne dans toutes les circonstances possibles détermine une certaine valeur de vérité sur la base de la relativisation de la proposition que la terre tourne à toutes les circonstances possibles d'évaluation accessibles à la circonstance fixée, dans une interprétation, pour l'évaluation de l'énoncé complexe en question.

Des exemples d'expressions dont le caractère est variable et dont le contenu est variable sont, nous l'avons vu, les énoncés singuliers du type "Ceci est blanc". On trouve également des énoncés de la forme " $N \varphi$ ", comme

"Il pleut maintenant". La proposition exprimée par cet énoncé est en effet qu'il pleut au moment de l'énonciation, de sorte que le caractère de l'énoncé détermine un contenu différent selon les différents moments du temps des différents contextes dans lesquels l'énoncé en question peut être utilisé. Cependant, la proposition qu'il pleut au temps t_1 du contexte c_1 peut déterminer une valeur de vérité différente selon les différents mondes des circonstances possibles d'évaluation. Dans une circonstance possible t_1w_1 , il peut être vrai qu'il pleut au temps t_1 dans le monde de cette circonstance, et dans une circonstance possible t_1w_2 , il peut être faux qu'il pleut au temps t_1 dans le monde de cette circonstance. Signalons que les énoncés modaux comportant une occurrence essentielle de démonstratif, comme "il est nécessaire que je mange une pomme", sont en général des énoncés dont le caractère est variable, de même que le contenu. Cette variabilité de caractère relève en fait de la précédence de portée des démonstratifs par rapport aux opérateurs intensionnels. Enfin, parmi les énoncés dont le caractère est variable et le contenu stable, on trouve les énoncés singuliers du type "dceci α = dceci β ", qui comportent une occurrence essentielle de démonstratif, ainsi que les énoncés de la forme "AN ϕ ", quand ϕ est contingent. La raison pour laquelle l'énoncé "AN ϕ " a un contenu stable est que, à la différence des énoncés de la forme "N ϕ " (ou "A ϕ " ou "Y ϕ "), les deux coordonnées de la circonstance contextuelle sont liées. Soit en effet l'énoncé "La terre tourne actuellement et maintenant". Cet énoncé a un caractère variable puisqu'il exprime une proposition différente selon la circonstance du contexte dans lequel il est utilisé. Quant à la proposition déterminée relativement à un contexte possible d'usage, par exemple, dans un contexte c_1 , la proposition que la terre tourne au temps t_1 dans le monde w_1

(qui forment la circonstance du contexte), elle détermine trivialement la même valeur de vérité dans toutes les circonstances possibles d'évaluation. En fait on observe, dans le cas des énoncés de la forme "AN ϕ ", une fixité circonstancielle qui n'est pas sans faire songer à la fixité contextuelle des noms propres. La fonction constante qui représente formellement le contenu de l'énoncé dans chaque contexte de son utilisation ne signifie pas en effet que la valeur de vérité est indépendante de toute circonstance possible d'évaluation, mais plutôt qu'une seule circonstance possible se révèle pertinente pour l'évaluation de l'énoncé, à savoir précisément la circonstance du contexte dans lequel cet énoncé est utilisé.

Il importe de remarquer l'identité des propriétés formelles du caractère et du contenu des énoncés de la forme "AN ϕ " et de celles des expressions indexicales (à l'exception des noms propres), et plus particulièrement de celles des démonstratifs proprement dits, à savoir la variabilité de caractère et la stabilité de contenu. Nous avons suggéré plus haut que la référence est, dans la sémantique de Kaplan, une propriété d'expression plutôt que de contenu d'expression. Or on peut être tenté de conclure, en vertu de la précédente identité, que la vérité est également une propriété d'expression (d'énoncé, en l'occurrence), plutôt que de contenu d'énoncé. Il faut cependant s'aviser que la stabilité de contenu représente, dans le cas des expressions indexicales, une indépendance plutôt qu'une fixité circonstancielle. En particulier, et bien que l'aspect pertinent du contexte dans lequel un démonstratif proprement dit soit utilisé est la circonstance de ce contexte, c'est le caractère de cette expression qui détermine son

réfèrent, et non pas son contenu. Par contre, c'est le contenu des énoncés de la forme "AN ϕ " qui détermine leur valeur de vérité, et non pas leur caractère. La sémantique de Kaplan, comme les autres théories logiques examinées, n'accorde de valeur de vérité à un énoncé que dans la mesure où l'énoncé en question signifie un contenu (une proposition). C'est là le sens qu'il faut accorder au fait que la valeur de vérité d'un énoncé (en contexte) est déterminée par la fonction-contenu plutôt que par la fonction-caractère. Ce qui est le propre de la théorie de Kaplan, et qui la rapproche de celle de Russell, c'est que les expressions (directement) référentielles sont créditées d'un réfèrent préalablement à la détermination d'un contenu - ce réfèrent déterminant le contenu de l'expression. La fonction-caractère détermine, en ce qui les concerne et du moins dans l'interprétation philosophique, leur contenu. Si les énoncés sont, dans la sémantique de Kaplan, relativisés à des contextes possibles d'usage, c'est précisément en vertu de l'admissibilité, dans le langage, d'énoncés bien-formés comportant des occurrences essentielles d'expressions indexicales. L'apparition du réfèrent de ces expressions dans le contenu même de ces énoncés exige un critère qui permette de distinguer entre eux des contenus comportant des composants "référentiels" différents. A cet égard, la distinction entre les propriétés formelles de variabilité et de stabilité (au sens de l'indépendance) du caractère des énoncés permet à la fois de rendre compte de la dimension déictique des énoncés comportant des occurrences essentielles d'expressions indexicales (à l'exception, encore une fois, des noms propres) et de rendre compte de la non-pertinence de cette dimension

dans le cas des énoncés ne comportant pas de telles occurrences.

La distinction entre le caractère et le contenu des énoncés est à la base de la distinction entre entités qui sont porteuses de ce qu'on pourrait appeler les "valeurs modales" et celles qui sont porteuses des valeurs de vérité dans la sémantique de Kaplan. Ce sont les contenus des énoncés qui sont dits contingents, possibles ou nécessaires dans une interprétation, et ce sont les énoncés en tant qu'exprimant un contenu qui sont dits vrais ou faux dans cette interprétation. On voit poindre ici l'un des résultats les plus importants des investigations théoriques de Kaplan, à savoir la thèse que la propriété sémantique de nécessité n'est pas identique à la propriété sémantique d'analyticité.

Contextes d'usage et analyticité

Appelons "type-c" d'un énoncé le type de cet énoncé, non pas en tant qu'il est doté d'un caractère, mais d'un contenu. (56) En général, on peut dire qu'un énoncé-type dont le caractère est variable a plusieurs types - c (en fait, autant que son caractère détermine de contenus différents dans différents contextes possibles d'usage), alors que les énoncés dont le caractère est stable, c'est-à-dire qui expriment le même contenu dans tous les contextes possibles d'usage, ont un seul type-c. Une expression-type est, chez Kaplan, une expression bien-formée du langage-objet et dotée d'un

caractère. Il faut rappeler en effet que le caractère d'une expression traverse, pour ainsi dire, les interprétations possibles, puisqu'il est "une fonction qui assigne à chaque structure \mathcal{L} , assignation f et contexte c de \mathcal{L} " le contenu de cette expression dans les différents contextes possibles d'usage admis dans chacune de ces structures. Le caractère d'une expression se révèle ainsi commun à toutes les interprétations du langage-objet auquel appartient cette expression, de la même manière que le langage-objet demeure le même pour toutes ses interprétations. En fait le type d'une expression est, chez Kaplan, un type à proprement parler linguistique, et le fait que ce type soit associé au caractère de l'expression revient à dire, ni plus ni moins, que l'appartenance d'une expression à un langage est corrélative d'une propriété sémantiquement représentable de cette expression à savoir son caractère. On trouvera appui à cette thèse au tout début de la section XXII de "Demonstratives", où Kaplan écrit: "Un mot est une expression dotée de sa signification". (57) L'appartenance d'une expression (d'un mot) à un langage (en tant, bien sûr, que ce langage est interprétable et donc signifiant) relève d'une dimension sémantique, et non pas pré-sémantique, de cette expression. A cet égard, signale Kaplan un peu plus loin, ce qui s'avérerait être une tâche pré-sémantique pour l'analyse des expressions d'un langage, c'est de déterminer "quels mots, s'il en est, ont été prononcés". (58) Afin de bien distinguer le type-c d'une expression de son type linguistique (lequel est ce que nous avons entendu jusqu'à maintenant par "expression-type" tout court), nous noterons ce dernier "type-L" d'une expression. Notons que la notion de type à propos

de laquelle il est admis que le type d'une expression est la classe de ses occurrences est la notion de type-L.

La distinction entre le type-c et le type-L d'un énoncé correspond, chez Kaplan, à la distinction sémantique entre le contenu et le caractère d'un énoncé, et elle s'avère capitale pour la distinction entre ce que Kaplan appelle le sens "néo-traditionnel" de la validité logique et celui qui se trouve impliqué par la logique des démonstratifs. Dans les sémantiques néo-traditionnelles, le type-L d'un énoncé est identifié par son contenu, c'est-à-dire qu'il coïncide avec son type-c. D'autre part, la vérité y est (tout comme dans la théorie de Kaplan) une propriété sémantique d'énoncé en tant que doté d'un contenu, et la vérité logique (la validité logique) d'un énoncé est sa vérité dans toutes les interprétations possibles du langage auquel cet énoncé appartient. Il y a, dans les sémantiques néo-traditionnelles comme présumément dans toute sémantique, une identité de l'énoncé qui doit être préservée à travers toutes les interprétations possibles du langage pour que cet énoncé(-type) soit jugé analytique dans le langage auquel il appartient. Une telle identité ne peut à prime abord être assurée par le contenu de l'énoncé, puisque ce dernier est assigné à l'énoncé dans une interprétation possible du langage, et qu'il peut différer d'une interprétation possible à l'autre. En fait, il n'y a qu'un seul cas dans lequel le contenu d'un énoncé peut assurer son identité à travers toutes les interprétations possibles, et c'est le cas où ce contenu est nécessaire.

Une interprétation possible d'un langage peut être considérée en effet comme déterminant une distribution possiblement différente de valeurs de vérité pour les énoncés de ce langage, sur la base d'une assignation possiblement différente d'un contenu pour ces énoncés. Le contenu assigné à un énoncé dans une interprétation détermine lui-même une distribution de valeurs de vérité pour cet énoncé en fonction des différents mondes possibles (des différents index interprétés modalement, chez Scott) admis dans cette interprétation - et ce, afin de permettre la détermination de la valeur de vérité des énoncés complexes formés par application d'opérateurs de modalité à l'énoncé en question. Dans cette conjoncture, un énoncé, pour être vrai dans toutes les interprétations possibles, doit exprimer une proposition qui détermine le Vrai dans tous les mondes possibles, puisque les interprétations possibles peuvent différer l'une de l'autre notamment par le fait que le monde possible auquel elles fixent l'énoncé pour son évaluation diffère de celui auquel l'énoncé en question est fixé dans une autre interprétation, entraînant ainsi une différence possible dans la valeur de vérité déterminée pour l'énoncé. Un énoncé qui s'avère vrai dans toutes les interprétations possibles doit être en fin de compte un énoncé dont le contenu assigné dans chaque interprétation possible détermine le Vrai relativement à chaque monde possible admis dans cette interprétation. Bref, un énoncé valide est un énoncé exprimant une proposition nécessaire. Le principe de nécessitation (en vertu duquel, rappelons-le, si " φ " est un énoncé valide dans un langage, c'est-à-dire un énoncé vrai dans toutes les interprétations possibles de ce langage, alors " $\Box\varphi$ " est

aussi un énoncé valide dans ce langage, c'est-à-dire que " ϕ " est aussi vrai dans tous les mondes possibles dans toutes les interprétations possibles du langage en question) a cours dans ces sémantiques. Il y a cours précisément dans la mesure où le type-c d'un énoncé identifie son type-L.

Dans la sémantique de Kaplan, la distinction entre le type-L d'un énoncé et son type-c conduit précisément à distinguer les propriétés d'analyticité (de validité logique) et de nécessité. En effet, dans cette sémantique, "les porteurs de la vérité logique et de la contingence / (ou de la nécessité) / sont des entités différentes. C'est le caractère (ou la phrase / (l'énoncé) /, si vous préférez) qui est logiquement vrai. Mais c'est le contenu (la proposition, si vous voulez) qui est contingent ou nécessaire". (59) Dans la conception kaplanienne, l'analyticité est une propriété d'énoncé(-type-L). Ceci est lié au fait que, dans la sémantique d'un langage dans lequel sont admis des énoncés comportant des occurrences essentielles de démonstratifs, les énoncés sont dotés d'un contenu par le biais d'une relativisation contextuelle. Ce sont, pourrait-on dire, des occurrences d'énoncés qui expriment des contenus, et non pas des énoncés-types comme tels. Chaque interprétation possible est dans ce cas conçue comme concernant la classe des occurrences possibles d'un énoncé, ou plus précisément une certaine distribution de valeurs de vérité pour toutes les occurrences possibles d'un énoncé-type. Dans le cas d'un énoncé à caractère stable, un seul contenu est déterminé pour toutes ses occurrences possibles dans une interprétation, de sorte qu'une même valeur de vérité est déterminée pour cet énoncé(-type) dans cette

interprétation, cette valeur pouvant différer selon les interprétations. Dans le cas d'un énoncé à caractère variable, différents contenus peuvent être déterminés pour différentes occurrences possibles de cet énoncé, de sorte que différentes valeurs de vérité peuvent être déterminées à leur tour pour cet énoncé(-type) dans cette interprétation. Si cette distribution est une distribution de valeurs Vrai, alors l'énoncé-type est vrai dans cette interprétation, et si l'énoncé-type est vrai dans toute interprétation possible du langage auquel il appartient, alors il est déclaré analytique. Un énoncé analytique est donc, chez Kaplan, un énoncé vrai dans tous les contextes possibles d'usage dans toutes les interprétations, plutôt qu'un énoncé vrai dans toutes les circonstances possibles d'évaluation dans toutes les interprétations. Ce fait est représenté par la définition formelle suivante de la validité dans la sémantique du langage LD: " φ est valide dans LD ($\models \varphi$) ssi pour chaque structure LD \mathcal{U} , et pour chaque contexte c de \mathcal{U} , φ est vrai dans c (dans \mathcal{U})". (60)

Cette définition de la validité, notons-le, permet de préserver tous les énoncés valides de la sémantique néo-traditionnelle. Tous ces énoncés, nous l'avons vu, ont ceci de propre qu'ils sont vrais dans tous les mondes possibles dans toutes les interprétations (par application du principe de nécessité). Or dans la sémantique de Kaplan, il s'avère que si le (même) contenu (la même proposition) déterminé pour chaque occurrence différente d'un énoncé-type dans une interprétation possible détermine à son tour comme valeur le Vrai relativement à chaque circonstance possible d'évaluation, alors a fortiori ce contenu détermine la valeur Vrai relativement à toutes

les circonstances contextuelles possibles dans une interprétation, puisque les circonstances contextuelles possibles forment une partie seulement des circonstances possibles d'évaluation. Pour Kaplan en effet, "tout contexte a lieu dans une circonstance particulière" (61) - bien que toute circonstance possible ne soit pas une circonstance contextuelle. Dans ces conditions, le fait qu'une occurrence d'un énoncé exprime une proposition nécessaire dans une interprétation est garant du fait que toutes les occurrences de cet énoncé sont des occurrences vraies. Par conséquent, si " $\Box \varphi$ " est un énoncé valide dans LD, alors " φ " est aussi un énoncé valide dans LD. Par l'article 8(i) des définitions récursives, $\overline{\overline{\Box \varphi}} \text{ssi } \forall w' \in W \overline{\overline{\varphi}}$. Il appert ainsi que "si φ ne contient pas de démonstratifs, si $\overline{\overline{\varphi}}$, alors $\overline{\overline{\Box \varphi}}$ " (62): tous les énoncés valides au sens que Kaplan qualifie de "néo-traditionnel" et qui est celui de la sémantique des mondes possibles, sont des énoncés valides dans LD.

L'inverse cependant n'est pas vrai. Tous les énoncés valides dans le langage LD ne sont pas des énoncés valides au sens néo-traditionnel du terme. Un résultat remarquable de la distinction entre l'analyticité et la nécessité est en effet que certains énoncés exprimant des propositions contingentes sont, en vertu de cette théorie, des énoncés analytiques. Soit par exemple l'énoncé "J'existe". Une occurrence de cet énoncé est vraie si et seulement si le référent du terme "je", à savoir l'agent du contexte c dans lequel cet énoncé est utilisé, existe dans la circonstance de ce contexte. Or par l'article 10 de la sémantique de LD, si c est un contexte, alors l'agent et

la position (le lieu) de ce contexte sont localisés dans la circonstance du contexte, et par l'article 11, si un individu et une position sont localisés dans une circonstance possible, alors l'individu existe dans cette circonstance. La circonstance d'un contexte étant une circonstance possible, il s'ensuit que, dans tous les contextes dans lesquels l'énoncé "J'existe" est utilisable (et il l'est en principe dans tous les contextes possibles), cet énoncé est vrai. Donc la classe des occurrences possibles de l'énoncé-type-L "J'existe" est une classe d'occurrences vraies (et vraies dans toutes les interprétations, puisqu'elles le sont en vertu des articles même de la sémantique de LD), et cet énoncé est un énoncé analytique dans le langage LD. Corollairement, l'énoncé "Je n'existe pas" est contradictoire dans LD. Un autre exemple d'énoncé analytique dans LD est "Je suis ici maintenant". Une occurrence de cet énoncé est vraie si et seulement si le fait que l'agent du contexte soit à la position (au lieu) du contexte, est vrai au temps du contexte, ce qui découle directement de l'article 11. Par contre, si l'énoncé "J'existe" est un énoncé valide dans LD, l'énoncé "Il est nécessaire que j'existe" ne l'est pas - non plus que l'énoncé "Il est nécessaire que je sois ici maintenant", puisqu'il existe des circonstances possibles d'évaluation qui ne sont pas des contextes possibles d'usage, et dans lesquelles aucun agent n'existe. Dans la sémantique de LD, le principe de nécessité n'a plus cours: la validité d'un énoncé n'implique pas sa vérité dans toutes les circonstances possibles d'évaluation, mais dans tous les contextes possibles d'usage. (63) Nous pouvons, écrit Kaplan à la fin de la Remarque

10 de "On the Logic of Demonstratives", exprimer notre nouveau sens de la validité dans les termes du sens néo-traditionnel: ... $\models_{LD} \varphi$ ssi $\models_{AN} \varphi$. (64) La validité d'un énoncé dans le langage LD est l'équivalent de ce que serait la validité d'un énoncé de la forme "AN φ " dans les langages-objets des sémantiques néo-traditionnelles, à savoir un énoncé vrai dans toutes les circonstances contextuelles dans toutes les interprétations.

La contextualité d'usage est, chez Kaplan, une contextualité extralinguistique. Le système de double relativisation permet, par l'introduction de ces deux entités sémantiques différentes que sont le caractère et le contenu d'une expression, de préserver rigoureusement la distinction entre une expression et le contenu de cette expression. Corrélativement, les contextes possibles d'usage sont conçus comme des entités différentes des circonstances possibles d'évaluation, et ce, sur la base d'une différence dans leur rôle conceptuel. Les contextes possibles d'usage servent à compléter, de façon inessentielle dans le cas des expressions ne comportant pas d'occurrences essentielles de démonstratifs (au sens large), et de façon essentielle dans les autres cas, le type même d'une expression, et ce faisant à lui déterminer un contenu. Les circonstances possibles d'évaluation sont quant à elles ce en fonction de quoi un contenu détermine une extension. Dans le cas des expressions (directement) référentielles, l'application du caractère à un contexte possible d'usage détermine le référent même de l'expression dans ce contexte, lequel référent détermine le contenu de l'expression, c'est-à-dire le composant de la proposition exprimée par l'énoncé

comportant cette expression dans le contexte en question. Dans le cas des énoncés, le contenu est une fonction (dotée d'une propriété formelle déterminée) de circonstances possibles d'évaluation dans valeurs de vérité. Ainsi la relation entre les expressions référentielles et le monde est-elle conçue comme une relation directe, et celle entre les énoncés et le monde, comme une relation qui suppose un contenu. Dans les deux cas cependant, cette relation est rendue possible par la formation d'occurrences d'expressions. L'extension d'une expression n'est jamais déterminée, chez Kaplan, que relativement à un contexte possible d'usage. C'est là la conséquence principale de l'introduction dans le langage-objet, de termes directement référentiels, et d'énoncés comportant des occurrences essentielles de tels termes.

Un usage d'énoncé s'obtient, chez Kaplan, sur la base d'une complétion contextuelle (extra-linguistique) du type linguistique même (du caractère) d'un énoncé. A cet égard, les contextes possibles d'usage forment, en tant que constitutifs du domaine de la fonction-caractère, une partie objective de la signification des énoncés. Ils ne sont toutefois pas pour autant un trait essentiel de cette signification. La signification assignée aux énoncés dans toute interprétation possible du langage auxquels appartiennent ces énoncés n'est pas, en effet, la signification d'énoncés utilisés, mais d'énoncés-types. Quant aux contenus déterminés pour les énoncés dans une interprétation possible, ils sont sensibles à des circonstances possibles d'évaluation et non pas à des contextes possibles d'usage. D'autre part,

les règles et conventions linguistiques associées au caractère des énoncés du langage et constitutives de la compétence (sémantique) dont veut rendre compte la théorie sémantique de ce langage, gouvernent les énoncés en question dans leur type linguistique. La tâche de la sémantique d'un langage n'est pas de rendre compte d'une réglementation des types de contextes d'utilisation des énoncés de ce langage, ou des sortes de paires admissibles de ces contextes et de ces énoncés, mais plutôt du comportement typique des énoncés en question en tant qu'ils sont utilisables dans tout contexte possible d'usage. Une théorie sémantique a pour objet essentiel ce qu'il entre de linguistiquement signifiant dans un usage d'énoncé. En ce sens la notion d'occurrence, que la notion de contexte sert à constituer et qui représente, en quelque sorte, la matérialisation linguistique de l'usage, est d'ordre épistémologique plutôt que strictement sémantique. Elle constitue la forme d'objectivation requise par la dimension sémantique de la compétence représentée dans cette théorie, dont elle fonde l'adéquation matérielle. C'est cela même qui détermine le caractère à la fois objectif et complémentaire du concept de contexte possible d'usage chez Kaplan.

CONCLUSION

CONTEXTE ET LANGAGE

Nous nous proposons, à l'origine des recherches qui ont conduit à la présente étude, de fournir une réponse à la question: qu'est-ce qu'un contexte? Il apparaît bien vite que cette question ne fait guère de sens si elle est posée isolément, pour la simple raison que rien ne se présente comme étant intrinsèquement contextuel. Conversement, il n'est guère d'entités (objets, personnes, actes, événements, informations, systèmes, etc.) qui ne puissent, à un moment ou à un autre, servir de contexte à quelque chose d'autre. La précédente question ne saurait recevoir de réponse théorique sur la base d'une réponse matérielle: un inventaire de tout ce que l'on peut appeler "contexte", effectué dans le but d'en faire ressortir les traits communs, ne conduirait pas à des résultats plus spécifiques que la question elle-même. En réalité, la question de la nature d'un contexte ne se pose que relativement à quelque chose d'autre, auquel un contexte est relatif. Notre seconde question a donc été: en vertu de quoi quelque chose est-il constitué comme le contexte de quelque chose d'autre? Ici encore, on peut soupçonner que la relation évoquée dans la question même ne saurait être définie sur la base de traits communs caractéristiques par ailleurs des paires d'entités telles que l'une est un contexte et l'autre, ce dont la première est le contexte. Rien dans les entités impliquées, ou dans les

relations par ailleurs possibles entre ces entités, ne nous a paru susceptible de définir un contexte ou de lui fournir un rationale. Nous avons donc opté, du moins prospectivement, pour l'idée qu'il s'agissait là d'une relation primitive, au sens où rien d'autre que cette relation elle-même n'était vraisemblablement susceptible de justifier le regroupement des paires d'entités mentionnées.

D'autre part, et étant donné de telles paires d'entités, nous avons considéré que ce qui motivait le fait que l'un plutôt que l'autre terme de cette relation hérite du statut de contexte relevait d'une différence dans leur statut respectif d'objectivité relativement à la caractérisation d'un phénomène déterminé. Un contexte est tout aussi réel que ce dont il est le contexte, à ceci près que l'entité qu'il recouvre n'est pas introduite par son identité propre, mais précisément à titre de contexte. On parlera par exemple du contexte de telle information, de tel événement ou de tel geste, ou encore du fait que telle information, tel événement ou tel geste a eu lieu dans le contexte de telle situation historique. Cette différence de statut d'objectivité, nous l'avons marquée par la distinction entre ce que nous avons appelé les "traits complémentaires" et les "traits essentiels" d'un phénomène, et nous avons fait l'hypothèse qu'un contexte est l'un des termes d'une relation de dépendance (contextuelle) entre certains traits essentiels et certains traits complémentaires d'un phénomène - relation telle que les traits complémentaires du phénomène forment le contexte de ce phénomène. Cette relation de dépendance, nous l'avons appelée "contextualité".

Par suite, nous avons considéré que de telles relations étaient introduites par certaines théories logiques de la signification, et qu'elles étaient recelées par la base épistémologique des analyses développées dans le cadre de ces théories. En particulier, nous avons conçu que les notions frégréenne et russellienne de jugement, et les notions scottienne et kaplanienne d'usage, permettaient de dégager deux types de contextualités respectivement caractéristiques de l'un et l'autre couples de théories, à savoir la contextualité judiciaire et la contextualité d'usage. Ces deux types de contextualité illustrent chacune d'une manière différente notre hypothèse.

Dans les théories de Frege et de Russell, la signification d'un énoncé (la proposition) est simultanément, du point de vue de la théorie du jugement, un contenu (possible ou actuel) de jugement, et c'est cette relativité de l'énoncé signifiant au jugement qui détermine, toujours du point de vue de la théorie du jugement, sa signification complète. En fait, cette signification complète n'est autre que le jugement lui-même, en tant qu'il comporte son contenu. La signification complète d'un énoncé est objective, mais elle ne constitue pas sa signification au sens strict ou essentiel. Elle est formée d'une partie complémentaire que le langage logique auquel appartiennent les énoncés économise, et que la description du caractère matériellement adéquat (ou disciplinairement objectif) de la logique fait ressortir.

Dans les théories de Scott et de Kaplan, des individus, des lieux

et des positions par exemple, sont d'emblée introduits dans le métalangage à titre d'aspects des contextes dans lesquels les énoncés du langage-objet sont utilisés. La relation de dépendance entre les énoncés signifiants (ou interprétés) du langage et les contextes d'utilisation de ces énoncés n'est pas introduite comme telle, mais on peut l'établir sur la base de la nature fonctionnelle de la signification (l'intension chez Scott, et le caractère chez Kaplan) assignée aux énoncés concernés du langage ainsi que de l'interprétation même des éléments constitutifs du domaine de cette fonction comme contextes. La signification d'un énoncé est complétée, du point de vue d'une théorie de l'usage, par le contexte d'utilisation de cet énoncé. Elle coïncide avec un usage d'énoncé signifiant. Le contexte formant la partie complémentaire de cette unité complète de signification qu'est, toujours du point de vue d'une théorie de l'usage, un usage d'énoncé, n'est pas signifié comme tel par l'énoncé, mais il sert à constituer la matérialité même des objets (les énoncés linguistiquement signifiants) dont la théorie veut rendre compte. Dans une problématique de la contextualité, les unités complètes de signification comportent ainsi, en plus d'un énoncé linguistiquement (ou essentiellement) signifiant, un trait ou un ensemble de traits complémentaires qui totalisent, avec l'énoncé signifiant, l'objectivité du phénomène de signification considéré.

Nous avons fait valoir que la relation de dépendance constitutive des contextualités judiciaire et d'usage pouvait être de forme intra-

linguistique ou extra-linguistique et ce, indépendamment de la base épistémologique des analyses développées dans les théories examinées. Les formes intra-linguistique et extra-linguistique de contextualité représentent un mode inverse de constitution des unités complètes de signification: la première suppose que le contenu de l'énoncé est déterminé et la seconde sert à déterminer ce contenu. L'inversion en question repose sur la complétion de l'un plutôt que de l'autre des deux aspects qui servent à identifier un énoncé signifiant, à savoir son aspect proprement linguistique et son contenu. Dans une forme intra-linguistique de contextualité, la relation entre l'énoncé-type et le contexte suppose la relation entre le contenu de l'énoncé et le monde, puisque le contenu sert à identifier le type de l'énoncé et qu'il est prégnant de la valeur de vérité de cet énoncé. La détermination complète de la relation entre l'énoncé-type et le monde (l'énoncé en tant qu'il est doté de sa valeur de vérité) s'effectue par complétion interne du type de l'énoncé (par complétion de son contenu). Chez Frege et Scott, c'est la proposition signifiée par un énoncé qui est complétée par le contexte. Un énoncé exprime un jugement ou est évalué lorsque la proposition signifiée par l'énoncé est saisie comme objet par un jugement (chez Frege), et lorsque la fonction représentant l'intension de l'énoncé (la proposition qu'il signifie) est appliquée à un index interprété comme contexte possible d'usage (chez Scott).

Dans une forme extra-linguistique de contextualité, la relation

entre l'énoncé-type et le contexte crée la relation (occurrentielle) entre l'énoncé-type et le monde et détermine, ce faisant, un contenu - le contenu d'une occurrence de l'énoncé-type. La détermination de la relation entre l'énoncé-type et le monde s'effectue par complémentation externe du type de l'expression, lequel est exempt de tout contenu. Chez Russell et Kaplan, un énoncé est jugé ou évalué lorsque son type linguistique est complété par un contexte. Le contenu de l'énoncé est l'objet du jugement immédiat d'un sujet (chez Russell), et la fonction qui le représente (chez Kaplan) s'applique à la circonstance déterminée par le contexte d'utilisation de l'énoncé. Ce dernier n'acquiert de valeur de vérité qu'à travers ses occurrences.

Ainsi, dans une perspective contextuelle, une unité complète de signification, et en particulier la signification complète d'un énoncé, est obtenue sur la base d'une relation déterminée entre un énoncé-type et une valeur de vérité - cette valeur pouvant être fixée dans le cadre d'une contextualité intra-linguistique ou extra-linguistique. La différence dans la forme de la contextualité dépend principalement d'une interprétation différente, dans les philosophies du langage propres aux théories concernées, de la relation langage-monde. Chez Frege et Scott, cette relation est interprétée comme un rapport contenu-monde et, chez Russell et Kaplan, comme un rapport expression-monde. C'est dans la mesure où les formes intra-linguistique et extra-linguistique de contextualité sont respectivement associées à l'une et l'autre de ces interprétations qu'elles indiquent le privilège de l'un plutôt que de l'autre des aspects vérivaluatif et référentiel de la relation langage-monde.

Cette indication de privilège est corrélatrice de la conception de la référence endossée par les théories logiques concernées. La relation de référence est à tous égards le paradigme de la relation langage-monde, et c'est pourquoi le privilège d'aspect correspondant à l'interprétation de cette relation tient compte de la position qu'occupe le référent dans l'économie interne de la signification d'un énoncé élémentaire. En effet, selon que l'interprétation de la relation langage-monde va, pour ce qui est de son premier terme, dans le sens du contenu ou de l'expression, le référent de l'expression référentielle constitutive d'un énoncé, lequel s'avère nécessaire pour la détermination de la valeur de vérité de cet énoncé, occupe une position différente relativement à la proposition signifiée par cet énoncé. Dans une conception dénotationnelle de la référence, c'est le sens de l'expression référentielle qui est le composant de la proposition signifiée par l'énoncé, alors que dans une conception directe de la référence, c'est le référent de l'expression référentielle qui sert à composer la proposition en question. Or la signification d'une proposition par un énoncé est le préalable de l'assignation d'une valeur de vérité à cet énoncé. Lorsque le composant "référentiel" d'une proposition est un sens, le préalable est satisfait sans que le référent ne soit considéré. Le caractère signifiant d'un énoncé n'est pas conditionnel au référent de l'expression référentielle qu'il comporte, de sorte que le rapport proposition-monde, constitutif de l'aspect **véritatif** est possible indépendamment du caractère effectif (matériellement déterminé) de la relation de référence. Par contre, lorsque le composant

"référentiel" d'une proposition est le référent de l'expression référentielle constitutive de l'énoncé (singulier) signifiant cette proposition, le préalable à l'assignation d'une valeur de vérité à l'énoncé, à savoir le caractère signifiant de l'énoncé, est conditionnel au caractère effectif de la relation de référence. Le rapport proposition-monde est impossible sans la relation de référence constitutive de l'aspect référentiel de la relation langage-monde. Dans le premier cas, la complémentation contextuelle s'adresse (intra-linguistiquement) à la signification même de l'énoncé, ce qui suffit à fixer la valeur de vérité de cet énoncé. Dans le second cas par contre, elle s'adresse (extra-linguistiquement) à l'aspect linguistique de l'énoncé, afin de fixer avant toute chose le référent de l'expression référentielle que cet énoncé comporte. La forme de la contextualité se trouve ainsi corrélée à la conception de la référence ayant cours dans les théories qui l'invoquent.

Ce qui permet de rapprocher les contextualités judiciaire et d'usage c'est l'identité fondamentale (malgré les différences d'interprétation) du phénomène de signification considéré dans l'un et l'autre cas, à savoir la relation langage-monde. Ceci se traduit par le fait que les formes intra-linguistique et extra-linguistique de contextualité traversent la différence épistémologique impliquée par les notions de jugement et d'usage. La contextualité concerne d'emblée la relation entre les énoncés(-types) signifiants d'un langage et le monde. Plus spécifiquement, elle concerne le caractère effectif ou matériellement déterminé de cette relation, c'est-à-dire sa réalisation ou son objectivation. Chez Frege et Russell, le jugement

met en relation les énoncés dont la signification constitue son contenu avec le monde en permettant de fixer la valeur de vérité de ces énoncés. Chez Scott et Kaplan, la détermination du contexte dans lequel un énoncé est utilisé entraîne la détermination d'un usage de cet énoncé et permet de fixer la valeur de vérité (relative à cet usage) de l'énoncé en question. La contextualité forme en quelque sorte la matérialité de la relation langage-monde, bien qu'elle ne soit pas l'origine de cette relation - laquelle est conçue comme proprement linguistique (au sens où le langage est essentiellement signifiant).

Le contexte dans lequel nous sommes quand nous utilisons certaines expressions par exemple, n'est pas littéralement (ou linguistiquement) signifié par ces expressions. Néanmoins, il entre dans la production de signification de telle manière qu'une description complète de ce qui a été effectivement signifié le requiert. En réalité, ce qui a été signifié ne l'a pas été que linguistiquement. Il y a une part objective de signification qui correspond à autre chose que le pur procédé linguistique, et cette part objective est ce qui se trouve représenté dans les théories que nous avons étudiées, du moins c'est là notre hypothèse, par le jugement ou par l'usage. Les jugements et les usages sont les correspondants réels de ce que nous avons appelé "base épistémologique de l'analyse de la signification", et ce sont ces correspondants qui justifient l'adéquation matérielle des théories de la signification en question. Ils expliquent, est-ce à dire, que les lois gouvernant ces entités que sont des unités expressives essentiellement

signifiantes s'appliquent à des entités matérielles. Les jugements et les usages rendent compte du fait que la signification linguistique est, pour ainsi dire, performable, ne fut-ce qu'a priori.

Peut-on considérer que ce résidu objectif de la relation langage-monde qui n'est pas exprimé (signifié essentiellement) par les expressions d'un langage mais qui s'avère nécessaire pour rendre compte de la signification complète de ces expressions, à savoir la matérialité de la relation en question, constitue précisément l'aspect pragmatique de la signification de ces expressions? On se souviendra ici de la célèbre distinction effectuée par Morris entre les dimensions syntaxique, sémantique et pragmatique de la semiosis, toutes trois requises, selon lui, pour une caractérisation complète du phénomène de signification. Pour Morris, l'aspect sémantique de la signification d'un signe est défini par la relation signe-monde, et son aspect pragmatique, par la relation sujet-signes. A l'égard des théories logiques que nous avons examinées, la relation sujet-signes pourrait être considérée comme représentée précisément par la contextualité, c'est-à-dire par la relation entre les traits complémentaires et les traits essentiels de la signification linguistique au sens large. Si rien ne s'objecte en principe à une telle conceptualisation de la relation sujet-signes, il reste cependant que les théories comportant cette conceptualisation n'en sont pas pour autant constituées comme des théories pragmatiques de la signification. La raison de cela est assez claire. Ce qui caractériserait une théorie (et non pas seulement un aspect) pragmatique de la signification, c'est l'objectivation, à titre essentiel et non pas complémentaire, de la relation sujet-signes elle-même.

Nous contrasterons, à ce sujet, prospectivement et pour terminer, deux directions dans lesquelles une telle objectivation pourrait être effectuée. La première consisterait précisément à prendre pour objet le rapport entre les traits essentiels et les traits complémentaires de la relation langage-monde. L'aspect pragmatique de la signification continuerait d'être considéré comme complémentation de la relation langage-monde, et ce sont les propriétés essentielles de cette complémentation qui seraient définies. Une théorie pragmatique de la signification serait, en ce cas, une théorie des types possibles de contextualité propres à la relation langage-monde. Compte tenu de la dimension épistémologique que possède la contextualité dans les théories logiques de la signification (du moins celles qui ont été examinées), on peut penser qu'une telle théorie se révélerait être, en fait, une théorie de la compréhension rationnelle de la signification linguistique (essentielle) des expressions d'un langage, ou si l'on veut, une théorie du comportement rationnel (judicatif, utilisationnel ou autre) des sujets relativement en rapport langage-monde. A notre avis, il s'agirait là d'une épistémologie (au sens non-métathéorique) des théories sémantiques, qui viserait à expliquer comment, et à quelles conditions, cet objet de compréhension qu'est la signification linguistique d'une expression peut valider ces théories.

La deuxième direction d'objectivation part de l'idée que la contextualité, telle que caractérisée au départ de la présente étude, est en réalité une manière sémantique d'objectiver (complètement) la relation langage-monde, de sorte qu'une caractérisation essentielle du phénomène contextuel ne saurait

constituer une théorisation de sa complémentarité. Le caractère sémantique du point de vue adopté sur cet aspect pragmatique de la relation langage-monde qu'est somme toute la contextualité se révèle dans ce que nous avons parfois appelé, au cours de cette étude, la rationalité des jugements et des usages invoqués dans les théories considérées. Cette rationalité peut être considérée comme la propriété d'un sujet, propriété telle que les règles qui gouvernent ses jugements ou ses usages sont en fait l'intériorisation des lois sémantiques auxquelles obéit la signification des expressions dont ces jugements et ces usages sont corrélatifs. Les règles constitutives du langage sont, dans cette perspective, celles qui régissent le sujet, si ce sujet est rationnel. Le sujet intervient pour la réalisation de la relation langage-monde, dont il est la dimension matérielle. Si cependant le phénomène contextuel est objectivé comme tel, cette complémentarité rationnelle devient l'un parmi un certain nombre de phénomènes pragmatiques concernant le langage. Appelons ce phénomène, tout simplement pour le démarquer brièvement des autres, "phénomène pragmatique de la représentation linguistique", ou encore, "usage représentationnel du langage". Cet usage se caractériserait précisément par la position complémentaire du contexte relativement aux unités de langage déterminées comme unités expressives essentielles pour cet usage. Ce qui constituerait le phénomène pragmatique de la représentation linguistique, ce serait le rôle d'engagement matériel de la relation langage-monde qu'y joue le contexte. Ce faisant, la notion de signification complète

d'une expression, en tant que nous l'avons distinguée de celle de signification essentielle d'une expression, trouverait un lieu défini. Il s'agirait tout simplement d'une unité pragmatique de signification, celle qui correspond à l'usage représentationnel du langage.

On pourrait par ailleurs produire d'autres descriptions du langage, rendant compte d'usages tout aussi littéraux que l'usage représentationnel, mais différant au moins de ce dernier par le fait que les unités de langage établies comme unités expressives relativement à ces usages intégreraient de façon essentielle des contextes - ces derniers entrant dans la constitution même du caractère expressif de ces unités, c'est-à-dire de leur littéralité. Ces usages seraient ceux où les contextes sont en quelque sorte désignés, explicites et utilisés. Les situations d'apprentissage, les conversations protocolaires et certaines actions juridiques relèvent, croyons-nous, de tels usages.

Une telle direction d'objectivation reviendrait, tout en préservant les résultats des théories sémantiques, à relativiser le rapport langage-monde et à briser, ce faisant, le noyau sémantique du concept de signification. Il y aurait en effet, selon la formule fameuse, autant de phénomènes de signification que d'usages du langage, autant de fragments pragmatiques de langage que de circonstanciations conventionnelles de l'expression langagière.

NOTES

CHAPITRE I

* Nous procédons pour les notes de tous les chapitres par abréviation des titres des principaux ouvrages cités. Les références complètes de ces ouvrages, ainsi que de tous les ouvrages cités, se trouvent à la Bibliographie.

Les abréviations pour le présent chapitre sont les suivantes:

- I : L'Idéographie (titré à Begriffsschrift dans la Bibliographie)
- FA : Les fondements de l'arithmétique
- LFA : Les lois fondamentales de l'arithmétique (titré à The Basic Laws of Arithmetic dans la Bibliographie)
- BI : "Sur le but de l'idéographie"
- FC : "Fonction et concept"
- SD : "Sens et dénotation"
- CO : "Concept et objet"
- QF : "Qu'est-ce qu'une fonction?"
- P : "La pensée"

Les traductions (à partir de l'anglais) des passages tirés de L'Idéographie et de Les lois fondamentales de l'arithmétique sont de nous.

Enfin, nous avons adopté, dans tous les chapitres, la méthode consistant à titrer dans le texte un même numéro de note pour des références successives identiques, à moins d'une remarque concernant spécifiquement le passage cité.

(1) FA, p. 122.

(2) BI, p. 74.

(3) SD, p. 111.

(4) LFA, p. 38.

(5) P, p. 175.

(6) B, p. 11.

(6') B, p. 12.

(7) P, p. 176.

- (8) Idem. Signalons que la terminologie du présent chapitre présente une modification par rapport à celle que nous avons adoptée dans l'Introduction concernant l'expression "proposition". Nous ne l'utiliserons jamais dans le présent chapitre que pour référer à un énoncé, et non pas à la signification d'un énoncé. Cette terminologie est plus conforme à celle de Frege.
- (9) LFA, p. 38, n. 14.
- (10) I, p. 12.
- (10') Il existe également dans l'Idéographie des énoncés précédés du signe " \Vdash ", lequel, écrit Frege, "est utilisé au lieu de la barre de jugement lorsque quelque chose doit être, non pas jugé, mais abrégé par définition" (LFA, p. 82). Ces énoncés ne sont donc pas à proprement parler des propositions de l'Idéographie.
- (11) LFA, p. 38.
- (11') C'est notamment la position adoptée par A. Church dans Introduction to Mathematical Logic: "... nous n'avons pas encore un langage formalisé tant qu'une interprétation n'est pas fournie" (p. 54).
- (12) BI, p. 73.
- (13) I, p. 7.
- (14) Voir à ce sujet Ishiguro, H., Leibniz's Philosophy of Logic and Language, pp. 35-36.
- (15) BI, pp. 71-72.
- (16) BI, p. 71.
- (17) BI, p. 73.
- (18) LFA, pp. 15-16.
- (19) LFA, p. 23.
- (20) I, p. 13.
- (21) LFA, p. 2.
- (22) I, p. 12.
- (23) QF, p. 160.
- (24) I, p. 23.
- (25) I, p. 22.

- (26) FC, p. 84.
- (27) Le contenu des premières fait principalement l'objet de l'article SD, le contenu des secondes étant examiné dans l'article CO.
- (28) SD, p. 103.
- (29) SD, p. 104.
- (30) FC, p. 92.
- (31) SD, p. 110.
- (32) SD, p. 104.
- (33) SD, p. 106.
- (34) SD, p. 111.
- (35) SD, p. 110. Je souligne.
- (36) P, p. 173.
- (37) P, p. 172.
- (38) P, p. 173.
- (39) P, pp. 175-176.
- (40) P, p. 170.
- (41) P, p. 171.
- (42) FC, p. 85.
- (43) FC, p. 90.
- (44) FC, p. 93.
- (45) SD, p. 111.
- (46) Dans la logique contemporaine, on utilise l'expression "ordre" plutôt que l'expression "degré", laquelle est réservée pour le nombre des arguments d'une fonction.
- (47) FC, p. 99.

- (48) FC, p. 96.
- (49) Voir LFA, p. 73.
- (50) LFA, #25, pp. 79-80.
- (51) FC, p. 101.
- (52) FC, p. 85.
- (53) On sait que cette façon de faire a été critiquée par Russell comme une source de paradoxes, critique que Frege lui-même a endossée. Nous faisons brièvement allusion à cette question au début du chapitre II.
- (54) CO, p. 133.
- (55) CO, pp. 134-135.
- (56) CO, p. 129.
- (57) LFA, p. xxvii.
- (58) LFA, p. xxix.
- (59) Bien que, en vertu du réquisit d'univocité propre à l'idéographie, une seule telle analyse soit en fait autorisée par expression.
- (60) LFA, pp. xxxiii-xxxiv. Encore une fois, nous utilisons le mot "degré" là où Furth utilise le mot "niveau".
- (61) FC, p. 94.
- (62) I, pp. 22-23.
- (63) Nous ne traiterons pas ici des propositions subordonnées, c'est-à-dire de toute la question de l'usage habituel et du style indirect des propositions. Cette question est traitée par Frege dans l'article "Sens et dénotation", et nous y ferons allusion à la deuxième section du chapitre III.
- (64) Rappelons ici que l'expression "description définie" a son origine dans la théorie russellienne du langage. Son usage est très répandu en philosophie du langage, et nous l'utilisons ici à des fins d'uniformité.
- (65) FA, #51, p. 179.

- (66) CO, p. 130.
- (67) LFA, p. 50.
- (68) Cette notion de concept individuel ne doit pas être confondue avec la notion carnapienne, dont nous traiterons au chapitre III.
- (69) LFA, pp. 49-50.
- (70) CO, p. 131.
- (71) CO, p. 132.
- (72) Voir FC, pp. 90-91.
- (73) FA, p. 139.
- (74) P, p. 178.
- (75) Il existe pour Frege trois domaines ontologiques: le domaine des choses du monde extérieur, le domaine des représentations intérieures et le domaine des pensées. Cette distinction est présentée dans P, pp. 181-184.
- (76) P, p. 178.
- (77) P, pp. 179-180.
- (78) P, p. 179.
- (79) P., p. 180.
- (80) FA., p. 122.
- (81) Dans ces conditions, le démonstratif "ceci", par exemple, devrait être considéré comme une abréviation de "cet objet", "cette chose" ou "cette entité".
- (82) "Que la science justifie le recours à une idéographie", p. 66.

CHAPITRE II

* Les abréviations pour le présent chapitre sont:

PM: Principia Mathematica

ML: "Mathematical Logic as Based on the Theory of Types"

PLA: "The Philosophy of Logical Atomism"
 LA: "Logical Atomism"
 NA: "On the Nature of Acquaintance"

Toutes les traductions sont de nous.

- (1) Letter to Frege, in van Heijenoort, J., From Frege to Gödel, p. 125.
- (2) Letter to Russell, in van Heijenoort, J., From Frege to Gödel, p. 128.
- (3) PLA, pp. 197-198
- (4) LA p. 326
- (5) PLA, p. 185.
- (6) PM, p. 38, p. 44.
- (7) PLA, p. 267.
- (8) PLA, p. 182-183.
- (9) PLA, p. 184.
- (10) A.R. White, "Propositions and Sentences", p. 29.
- (11) LA, p. 332.
- (12) PLA, p. 269.
- (13) PLA, pp. 184-185.
- (14) LA, pp. 332-333.
- (15) Pour ce titre et les deux prochains, voir la référence à la Bibliographie.
- (16) Il existe, dans PM, une remarque concernant les fonctions qui va dans le sens de la caractérisation frégréenne. "Une fonction, écrit en effet Russell, ..., n'est pas un objet défini, ... / qui pourrait posséder ou ne pas posséder telle ou telle propriété /; elle est une simple ambiguïté en attente de détermination, et elle doit recevoir la détermination nécessaire afin de pouvoir avoir une occurrence significative, ce qu'elle ne reçoit manifestement pas si elle est simplement substituée à quelque chose de déterminé dans une proposition". (p. 48) Il faut cependant s'aviser que l'indétermination ou l'ambiguïté d'une fonction, chez Russell, et l'insaturation d'une fonction, chez Frege, sont respectivement corrélées à des conceptions différentes de la proposition.

Une fonction est, chez Russell, et dans un langage relevant de la théorie des types logiques, déterminée par son type. Le caractère déterminé d'une fonction s'explique plutôt, chez Frege, par une opération idéographiquement réglémentée de partition.

- (17) ML, p. 154.
- (18) ML, p. 155.
- (19) Notons que Russell définit en fait les types pour des fonctions propositionnelles. Le cas présenté ici est celui des fonctions propositionnelles unaires. Parmi les propositions singulières, on trouve également des propositions qui sont les valeurs de fonctions de premier ordre à deux arguments, trois arguments, etc., c'est-à-dire les propositions composées d'une relation et de deux individus, d'une relation et de trois individus, etc. Le nombre d'arguments d'une fonction détermine son degré. Comme le note I. Copi dans The Theory of Logical Types, "l'admission des relations rend la théorie beaucoup plus compliquée, car on doit maintenant introduire un nouveau type pour les relations d'individus, un autre type pour les relations de classes d'individus, etc., plus un type pour les classes de relations d'individus, un autre type pour les classes de telles classes, etc., plus d'autres types pour les relations entre les entités des types déjà mentionnés, plus d'autres types pour les classes de telles relations, et ainsi de suite. ... La règle de signification requise ici est complexifiée, mais elle implique certainement le réquisit qu'une phrase assertant une relation entre des entités est signifiante si et seulement si le type de la relation est plus élevé que le type des relata". (pp. 24-25).
- (20) En ce qui concerne les fonctions à plus d'un argument, le principe s'applique à l'argument dont le type est le plus élevé.
- (21) PM, p. 38. Notons que cette définition présente une fonction propositionnelle comme une entité linguistique. Il s'agit ici de l'un des principaux passages de PM qui contribuent à l'ambiguïté signalée à la première section entre le caractère linguistique et non-linguistique des entités logiques dans PM. Nous adoptons, dans le cadre du présent chapitre, l'interprétation non-linguistique de ces entités.
- (22) ML, pp. 161-162.
- (23) PM, p. 39. L'ambiguïté est à proprement parler un fait linguistique plutôt que non-linguistique. Il s'agit, ici encore, d'un passage soulevant le problème signalé à la note (21). Dans l'interprétation non-linguistique, on parlera d'indétermination plutôt que d'ambiguïté. Voir note (16).
- (24) PM, p. 40

(25) PM, p. 39.

(26) PM, p. 40.

(27) PM, p. 47.

(28) PM, p. 48.

(28)' PM, p. 48. On peut trouver certains indices d'une différence entre Frege et Russell pour ce qui concerne leur conception de l'inférence. Dans Introduction to Mathematical Philosophy, Russell suggère en effet que la notion d'inférence se définit sur la base de la notion d'implication. "Afin de pouvoir valablement inférer la vérité d'une proposition, écrit-il, nous devons savoir que quelque autre proposition est vraie, et qu'il existe entre les deux une relation de la sorte appelée "implication", c'est-à-dire (comme nous le disons) la prémisse "implique" la conclusion" (p. 146). L'implication est l'une des cinq principales fonctions de vérité qui servent à former les propositions composées, et Russell indique qu'elle peut être définie sur la base de la disjonction et de la négation (comme dans Principia), ou encore sur la base de l'incompatibilité (qui est une fonction primitive définie par Scheffer) (p. 148, note 1). Les fonctions de vérité servent à former notamment certaines propositions qui sont ce que Russell appelle des "principes formels de déduction" (par exemple, les cinq propositions de base des Principia), lesquels ont un usage, d'une part comme prémisses d'inférences, et d'autre part dans l'établissement du "fait que la prémisse implique la conclusion" (p. 150). Le premier usage est l'usage matériel des prémisses dans la théorie de la déduction, et le second usage, l'usage formel de ces prémisses, au sens où la prémisse "est utilisée pour donner la forme de l'inférence". (p. 151) Ainsi, "les utilisations formelle et matérielle des prémisses dans la théorie de la déduction sont étroitement interreliées, et il n'est pas très important de les séparer, pourvu que nous réalisons qu'ils sont distincts en théorie". (p. 151) Pour Russell, la relation formelle d'implication "est pratiquement utile pour l'élaboration d'inférences. Mais cette relation formelle est seulement requise afin que nous soyons capables de savoir que, ou bien la prémisse est fautive, ou bien la conclusion est vraie. C'est la vérité de "non-p ou q" qui est requise pour la validité de l'inférence; ce qui est requis supplémentaires est seulement requis pour la faisabilité pratique de l'inférence". (p. 154) Une inférence semble pour Russell pouvoir se ramener à une proposition composée, et ne jouir d'aucun statut qui la distinguerait typiquement d'une telle proposition. Cette perspective est aussi suggérée dans Principia, pp. 8-9. En fait, la position de Russell quant à la notion d'inférence, pour autant que les précédentes déclarations la caractérisent, est tout à fait compatible avec l'idée que toute entité complexe est définie sur la base de composants primitivement donnés, les composants étant en ce cas des propositions. Chez Frege par contre, la prééminence du jugement sur le concept est corrélatrice de l'autonomie de la notion d'inférence relativement à

la notion de proposition (et donc à celle de proposition composée).

- (29) PM, p. 54.
- (30) On retrouve ici l'ambiguïté précédemment signalée. Si une fonction propositionnelle est "quelque chose qui contient une variable x ", une fonction propositionnelle est une expression " ϕx ". Or cette expression est en réalité une expression signifiant (de manière indéterminée) une valeur de fonction, de sorte que la contrainte d'être "bien défini" concerne ici les significations possibles de l'expression " ϕx " plutôt que les arguments possibles de la fonction $\phi \hat{x}$. Sur le plan strictement logique, il suffit de statuer que le registre de signification d'une fonction soit bien défini pour que cette fonction le soit aussi.
- (31) Nous devons cette formulation à M. Vanderveken.
- (32) PM, p. 55.
- (33) PM, pp. 54-55.
- (34) Cette possibilité nous a été signalée par M. Vanderveken. Notons que dans la théorie ramifiée des types logiques, le principe de base de la théorie simple des types n'est pas nécessairement respecté. Il peut ainsi exister des fonctions d'ordre $n \geq 2$ qui ont pour arguments des individus. De telles fonctions sont appelées "non-prédicatives".
- (35) PM, p. 42.
- (36) Russell ne nous dit pas si les jugements élémentaires peuvent aussi compléter les propositions élémentaires d'ordre n . Les passages concernant les jugements élémentaires sont manifestement rédigés pour les propositions singulières. Russell parle aussi de "jugements généraux", qui concernent les jugements de la forme " x est mortel" et qui ont une vérité de "second ordre". (PM, p. 45).
- (37) Introduction to Mathematical Philosophy, p. 169.
- (38) PLA, p. 183.
- (39) Russell consacre aussi une section aux faits de croyances et à leur expression verbale, Nous n'en traiterons pas ici.
- (40) PLA, p. 184.
- (41) PLA, p. 237.
- (42) PLA, p. 199.

- (43) PLA, p. 192.
- (44) PLA, p. 178.
- (45) PLA, p. 202.
- (46) PLA, p. 199.
- (47) PLA, p. 204.
- (48) "On the Relations of Universals and Particulars", p. 122.
- (49) PLA, p. 183.
- (50) PLA, p. 185.
- (51) PLA, p. 198.
- (52) PLA, p. 196. Notons que ce que nous devons comprendre ici, ce sont les symboles, et non les significations de symboles - lesquelles sont des composants de faits. C'est la compréhension des symboles qui constitue les composants de faits comme éléments de signification.
- (53) PLA, p. 200.
- (54) PLA, p. 182.
- (55) PLA, p. 187.
- (56) PLA, pp. 187-188.
- (57) PLA, p. 201.
- (58) PLA, p. 205.
- (59) PLA, pp. 216-217.
- (60) LA, p. 332.
- (61) "On the Relations of Universals and Particulars", p. 123.
- (62) PLA, p. 199.
- (63) Voir, en plus de la citation précédente, PLA, p. 208: "L'essence / d'un énoncé / est qu'il peut correspondre de deux manières à un fait, ... la manière vraie ou la manière fausse".

- (64) On trouve, dans Principia, l'idée qu'un nom propre "représente directement" un objet. (p. 66)
- (65) PLA, p. 243.
- (66) PLA, p. 201.
- (67) PLA, p. 253.
- (68) PLA, pp. 247-248.
- (69) L'énoncé succinct est formulé sur la base de l'opérateur-iota, lequel est formellement défini dans PM, p. 66.
- (70) PLA, p. 251. Il s'agit ici d'une "occurrence primaire" de description, c'est-à-dire que l'énoncé comportant la description n'est pas subordonné à un verbe de croyance par exemple ("X pense que ...").
- (71) Russell revient ici à la notion de proposition en tant que distincte de l'énoncé, c'est-à-dire à la proposition au sens des Principia. Par souci d'uniformité de vocabulaire, nous n'avons pas effectué la transformation de "proposition" en "énoncé" (ni bien sûr de "fonction propositionnelle" en "fonction sentencielle").
- (72) PLA, p. 231.
- (73) Notons que pour Russell, bien que l'existence et la possibilité d'une chose ne soient pas identiques, "l'idée logique fondamentale, l'idée primitive, de laquelle / l'existence d'une chose et la possibilité d'une chose / sont dérivées est la même" (PLA, p. 254). Cette idée primitive n'est cependant pas formulée par Russell.
- (74) PLA, p. 237.
- (75) "Knowledge by Acquaintance and Knowledge by Description", p. 154.
- (76) PLA, p. 205.
- (77) Voir à ce sujet PLA, p. 184 et p. 236. Selon Russell, il existe un savoir primitif des faits généraux (PLA, p. 235).
- (78) "Knowledge by Acquaintance and Knowledge by Description", p. 153.
- (79) PLA, p. 186.
- (80) Ceci est particulièrement manifeste dans un passage de l'article "On the Relations of Universals and Particulars", où Russell écrit:

"Un particulier est naturellement conçu comme un ceci ou quelque chose d'intrinsèquement analogue à un ceci" (p. 109).

- (81) PLA, p. 201.
- (82) NA, p. 127.
- (83) Idem. Le dernier cas apparaît dans les faits épistémiques, qui ne sont pas traités dans le présent chapitre.
- (84) NA, p. 162.
- (85) NA, p. 167.
- (86) NA, p. 169.
- (87) NA, p. 132.
- (88) NA, p. 168.
- (89) NA, p. 163.
- (90) NA, p. 166.
- (91) Cette dernière équivalence concernant le terme déictique "maintenant" n'est pas formulée comme telle par Russell, mais elle découle directement du passage précédemment cité (note 90).
- (92) NA, p. 166.
- (93) PM, p. 43.
- (94) PM, p. 44.
- (95) Ceci apparaît clairement dans l'article "On the Relations of Universals and Particulars", où les particuliers sont considérés comme des instances d'universels (p. 113), une instance d'universel devant être distinguée d'un universel au sens où elle ne le comporte pas, étant essentiellement simple. Ceci ne compromet pas la thèse de l'indépendance des particuliers, puisque Russell discute, dans cet article, de la relation de prédication, c'est-à-dire du cas où les particuliers et les universels sont considérés simultanément, pour ainsi dire.
- (96) LA, p. 336.
- (97) PM, p. 44. Notons que Russell ne se montre pas rigoureux dans l'exemple qu'il donne, puisque les noms propres naturels, comme "Socrate", sont

des descriptions définies. L'énoncé devrait plutôt être: "Ceci est humain".

- (98) "On the Nature of Truth and Falsehood", p. 153.
- (99) Notons ici que lorsque Russell parle de la dérivation du jugement par simple analyse de ce qui fut perçu, il réfère vraisemblablement à la capacité de discernement du sujet, qui concerne notamment, comme nous l'avons vu, la différence de type entre le simple et le complexe.
- (100) Voir passage cité (note 93).
- (101) PLA, p. 245.
- (102) PM, p. 46.
- (103) PM, p. 66.

CHAPITRE III

* Les abréviations pour le présent chapitre sont les suivantes:

SCT: Tarski, A., "The Semantic Conception of Truth"
 MN : Carnap, R., Meaning and Necessity
 IML: Hughes, G.E. & Cresswell, M.J., An Introduction to Modal Logic
 AML: Scott, D., "Advice on Modal Logic".

Les traductions de l'anglais sont de nous.

- (1) Tarski, A., "Truth and Proof", p. 68.
- (2) Voir ci-haut: *.
- (3) Voir ci-haut: *.
- (4) SCT, p. 59.
- (5) SCT, p. 56.
- (6) SCT, p. 58.
- (7) SCT, p. 57.
- (8) "Le concept de vérité dans les langages formalisés", p. 170.

- (9) SCT, p. 59.
- (10) SCT, p. 60.
- (11) SCT, p. 62.
- (12) SCT, p. 59.
- (13) SCT, p. 58.
- (14) SCT, p. 53.
- (15) "Le concept de vérité dans les langages formalisés", p. 247.
- (16) SCT, p. 54.
- (17) SCT, p. 54.
- (18) SCT, p. 63.
- (19) SCT, p. 82, note 20.
- (20) Leibniz, G.W., Monadologie, #40.
- (21) Monadologie, #44.
- (22) Leibniz, G.W., Discours de métaphysique, pp. 37-38.
- (23) Monadologie, #33.
- (24) Discours de métaphysique, p. 46.
- (25) Discours de métaphysique, p. 36.
- (26) Monadologie, #32.
- (27) MN, p. 125.
- (28) MN, p. 124.
- (29) La dimension contextuelle d'une proposition (au sens frégeén) relativement au contenu de ses parties s'explique avant toute chose, chez Frege, par le fait que le contenu d'une proposition est, lorsqu'il fait l'objet d'un jugement, considéré dans sa totalité. C'est ce statut d'objet de jugement qui définit le contexte direct d'une proposition. Dès qu'une proposition fait partie d'une proposition plus complexe, la pensée qu'elle exprime en contexte direct n'est plus l'objet du jugement, lequel

est alors constitué du contenu, pris dans son entier, de la proposition complexe. La pensée exprimée en contexte direct par la première proposition devient, en contexte indirect, la dénotation de l'une des parties de la proposition complexe. Par contre, le contenu de la proposition complexe est la pensée que cette proposition exprime dans le nouveau contexte direct.

- (30) MN, p. 126.
- (31) MN, p. 10.
- (32) MN, p. 8.
- (33) En fait, ces énoncés sont ceux qui expriment des propositions nécessaires, c'est-à-dire ceux auxquels l'application du signe de nécessité forme un énoncé complexe vrai en vertu du caractère nécessaire de la proposition exprimée par les énoncés en question.
- (34) MN, pp. 202-203.
- (35) MN, p. 9.
- (36) MN, p. 10.
- (37) Un exemple de règle de désignation pour constantes individuelles est: " 's' est une traduction symbolique de 'Walter Scott'"; pour les prédicats: " 'Hx' - 'x est humain (un être humain)'". MN, p. 4.
- (38) MN, pp. 9-10.
- (39) MN, p. 10.
- (40) MN, pp. 174-175.
- (41) Schilpp, P.A., The Philosophy of Rudolf Carnap, p. 63.
- (42) MN, p. 174.
- (43) Cet exemple est tiré de IML.
- (44) IML, p. 136. Les variables sont ici traitées comme des constantes et la sémantique ne comporte pas de relation de satisfaction.
- (45) IML, p. 136.
- (46) Cette relation est caractéristique du système S5.
- (47) IML, p. 146.

- (48) IML, pp. 146-147.
- (49) IML, p. 31. On trouve également dans des langages tels celui qui est considéré, un "axiome de nécessité", à l'effet que tout ce qui est nécessairement vrai est vrai, et un "axiome de possibilité", à l'effet que tout ce qui est vrai est possible. IML, p. 28.
- (50) Ceci suppose une catégorisation syntaxique préalable, que nous n'introduirons pas ici.
- (51) AML, p. 151 et p. 157. On a ici une interprétation substitutionnelle de quantification. Notons également que le symbole " \bar{a} " est un symbole de constante individuelle. Signalons enfin que Scott introduit un quantificateur " \forall ." relatif aux individus constitutifs des domaines d'individus actuels. Dans ce cas:

$$\| \forall x \Phi(x) \|_i = 1 \quad \text{ssi} \quad \| \Phi(\bar{a}) \|_i = 1 \quad \text{pour tout } a \in A_i. \quad (\text{AML, p. 151})$$

- (52) AML, p. 150.
- (53) Il est toujours supposé ici que la relation R d'accessibilité entre mondes est la plus forte qui soit, à savoir qu'elle est réflexive, symétrique et transitive.
- (54) Publié en 1978. La référence est à la Bibliographie.
- (55) Il s'agit du quantificateur $|$, dont le postulat de signification est:
 (I) $\| |x \Phi(x) \|_i = a \quad \text{ssi} \quad \{a\} = \{b \in D : \| \Phi(\bar{b}) \|_i = 1\}$.
 Notons que Scott définit aussi un quantificateur $|.$, dont le postulat est:
 (I.) $\| |.x \Phi(x) \|_i = a \quad \text{ssi} \quad \{a\} = \{b \in A_i : \| \Phi(\bar{b}) \|_i = 1\}$. AML, p. 152.
- (56) AML, p. 154.
- (57) AML, p. 145.
- (58) AML, p. 148.
- (59) Cette question est notamment discutée par S. Kripke dans "Naming and Necessity".
- (60) Lewis, D., "General Semantics", p. 176.

CHAPITRE IV

(1) Les abréviations pour le présent chapitre sont les suivantes:

LD: "On the Logic of Demonstratives"
DM: "Demonstratives"

Les traductions sont de nous.

(2) LD, p. 86.

(3) LD, p. 83.

(4) DM, p. 55.

(5) DM, pp. 21-22.

(6) DM, p. 25.

(7) DM, p. 51.

(8) DM, p. 57.

(9) DM, p. 47.

(10) DM., p. 33.

(11) DM, p. 33.

(12) DM, p. 51.

(13) Selon Quine, "un mot peut être dit avoir une occurrence essentielle dans un énoncé si le remplacement de ce mot par un autre est susceptible de rendre l'énoncé faux. Quand cela ne s'avère pas, le mot peut être dit avoir une occurrence vide. Ainsi les mots 'Socrate' et 'homme' ont une occurrence essentielle dans l'énoncé 'Socrate est un homme', puisque les énoncés 'Bucéphale est un homme' et 'Socrate est un cheval' sont faux; d'un autre côté 'Socrate' et 'mortel' ont une occurrence vide dans / 'Socrate est mortel ou Socrate n'est pas mortel' / ...". (Mathematical Logic, p. 2).

(14) Ce foncteur a trait aux démonstratifs et sera présenté à la section qui suit.

(15) LD, pp. 86-88.

- (16) LD, pp. 88-89.
- (17) La fonction d'assignation f est définie comme suit:
 $\exists f_1, \exists f_2 (f_1 \in \mathcal{U}^V \ \& \ f_2 \in \mathcal{P}^V \ \& \ f = f_1 \cup f_2)$
 (LD, p. 89). La fonction d'assignation sert à assigner à une variable individuelle ou positionnelle un élément i de \mathcal{U} ou p de \mathcal{P} . Notons que " $f_x^\alpha = (f \sim \{ \langle \alpha, f(\alpha) \rangle \}) \cup \{ \langle \alpha, x \rangle \}$ " (i.e. l'assignation qui est comme f excepté qu'elle assigne x à α)" (Idem).
- (18) LD, p. 89.
- (19) LD, pp. 89-91.
- (20) LD, p. 93.
- (21) LD, p. 91.
- (22) LD, p. 93.
- (23) LD, p. 92.
- (24) DM, p. 10.
- (25) DM, p. 1.
- (26) DM, p. 12.
- (27) DM, p. 68.
- (28) Voir DM, p. 8 et p. 16.
- (29) DM, p. 18.
- (30) DM, p. 19.
- (31) DM, p. 17.
- (32) DM, p. 32.
- (33) DM, p. 12.
- (34) Dans une sémantique où la relation d'accessibilité entre mondes est la plus forte.
- (35) DM, p. 15.2.
- (36) DM, p. 9.
- (37) DM, p. 36.

- (38) DM, pp. 36-37.
- (39) DM, p. 39.
- (40) Pour Kaplan, la sémantique des démonstrations et celle des descriptions définies est isomorphe. DM, p. 55.
- (41) DM, p. 38.
- (42) Notons que la démonstration peut aussi être une description définie.
- (43) DM, p. 53.
- (44) DM, p. 54.
- (45) DM, p. 55.
- (46) DM, p. 35.
- (47) DM, p. 151.
- (48) DM, pp. 2-3.
- (49) LD, p. 95.
- (50) LD, p. 96. Notons que cette question est discutée par Kripke dans "Naming and Necessity".
- (51) DM, p. 9.
- (52) LD, p. 92.
- (53) "Il" est ici considéré comme un démonstratif avec contenu descriptif: "ce mâle". DM, p. 42.
- (54) DM, p. 34.
- (55) DM, p. 26.
- (56) Les types dont il s'agit ici ne sont pas les types logiques de Russell.
- (57) DM, p. 93.
- (58) DM, p. 97.
- (59) DM, p. 72.

- (60) LD, p. 92.
- (61) DM, p. 47.
- (62) LD, p. 94.
- (63) L'axiome de possibilité toutefois persiste: si j'existe, alors il est a fortiori possible que j'existe.
- (64) LD, p. 95.

BIBLIOGRAPHIE

- * Nous avons divisé la bibliographie en deux parties. La première partie est celle des ouvrages cités ou mentionnés dans le texte de la thèse. La seconde partie est celle des ouvrages qui, bien qu'ils n'aient été ni cités ni mentionnés, nous ont été d'une utilité particulière pour la compréhension des théories qui ont fait l'objet de la présente étude ou pour l'élaboration des thèses que nous y avons soutenues.

A- OUVRAGES CITES

- CARNAP, Rudolf, Meaning and Necessity, Chicago and London: The University of Chicago Press, 1956, 258 pages.
- CHURCH, Alonzo, Introduction to Mathematical Logic, Princeton, New Jersey: Princeton University Press, 1956, 378 pages.
- COPI, Irving M., The Theory of Logical Types, London: Routledge & Kegan Paul, 1971, 129 pages.
- FREGE, Gottlob, The Basic Laws of Arithmetic (traduction de l'allemand par Montgomery Furth), Berkeley and Los Angeles: University of California Press; London: Cambridge University Press, 1964, 143 pages (+v-lix).
- FREGE, Gottlob, Begriffsschrift (traduction de l'allemand à l'anglais par Stefan Bauer-Mengelberg), in van Heijenoort, J., From Frege to Gödel, pp. 1-82.
- FREGE, Gottlob, "Concept et objet", in Frege, G., Ecrits logiques et philosophiques, pp. 127-141.
- FREGE, Gottlob, Ecrits logiques et philosophiques (traduction de l'allemand par Claude Imbert), Paris: Editions du Seuil, 1971, 234 pages.
- FREGE, Gottlob, "Fonction et concept", in Frege, G., Ecrits logiques et philosophiques, pp. 80-101.
- FREGE, Gottlob, Les fondements de l'arithmétique (traduction de l'allemand par Claude Imbert), Paris: Editions du Seuil, 1969, 233 pages.

- FREGE, Gottlob, "La pensée", in Frege, G., Ecrits logiques et philosophiques, pp. 170-195.
- FREGE, Gottlob, Letter to Russell (traduction de l'allemand par Beverly Woodward), in van Heijenoort, J., From Frege to Gödel, pp. 126-128.
- FREGE, Gottlob, "Que la science justifie le recours à une idéographie", in Frege, G., Ecrits logiques et philosophiques, pp. 63-69.
- FREGE, Gottlob, "Qu'est-ce qu'une fonction?", in Frege, G., Ecrits logiques et philosophiques, pp. 160-169.
- FREGE, Gottlob, "Sens et dénotation", in Frege, G., Ecrits logiques et philosophiques, pp. 102-126.
- FREGE, Gottlob, "Sur le but de l'idéographie", in Frege, G., Ecrits logiques et philosophiques, pp. 70-79.
- HUGHES, G.E. & CRESSWELL, M.J., An Introduction to Modal Logic, London: Methuen, 1968, 388 pages.
- ISHIGURO, Hidé, Leibniz's Philosophy of Logic and Language, Ithaca, New York: Cornell University Press, 1972, 157 pages.
- KAPLAN, David, "Demonstratives" (Draft #2), mimeographié, UCLA Philosophy Department, 1977.
- KAPLAN, David, "On the Logic of Demonstratives", Journal of Philosophical Logic, 8 (1978), pp. 81-98.
- KRIPKE, Saul, "Naming and Necessity", in Davidson, D. & Harman, G. (eds), Semantics of Natural Language, Dordrecht-Holland & Boston - U.S.A.: D. Reidel Publishing Co., 1972, pp. 253-355.
- LEIBNIZ, G.W., Discours de métaphysique, Paris: Vrin, 1970, 94 pages.
- LEIBNIZ, G.W., Monadologie, in "Monado 74", G.W. Leibniz, Discours de métaphysique et monadologie, Paris: Vrin, 1974, pp. 47-62.
- LEWIS, David, "General Semantics", in Davidson, D. & Harman, G. (eds), Semantics of Natural Language, Dordrecht-Holland & Boston - U.S.A.: D. Reidel Publishing Co., 1972, pp. 169-218.
- MARSH, Robert C., (ed.), Bertrand Russell - Logic and Knowledge, London: Allen & Unwin, New York: Macmillan, 1956, 382 pages.
- MORRIS, Charles W., Foundations of the Theory of Signs, Chicago: University of Chicago Press, 1938, 59 pages.

- QUINE, Willard van Orman, Mathematical Logic, New York: Harper & Row (Harper Torchbooks), 1962 (reproduction de l'édition révisée de 1951), 346 pages.
- RUSSELL, Bertrand, Introduction to Mathematical Philosophy, London: Allen & Unwin, 1919, 208 pages.
- RUSSELL, Bertrand, "Knowledge by Acquaintance and Knowledge by Description", in Russell, B., Mysticism and Logic, London: Unwin Books, 1963, pp. 152-167.
- RUSSELL, Bertrand, "Les paradoxes de la logique", Revue de métaphysique et de morale, vol. 14 (1906), pp. 627-650.
- RUSSELL, Bertrand, Letter to Frege, in van Heijenoort, J., From Frege to Gödel, pp. 124-125.
- RUSSELL, Bertrand, "Logical Atomism", in Marsh, R.C. (ed), Bertrand Russell - Logic and Knowledge, pp. 323-343.
- RUSSELL, Bertrand, "Mathematical Logic as Based on the Theory of Types", in van Heijenoort, J., From Frege to Gödel, pp. 150-182.
- RUSSELL, Bertrand, "On Denoting", in Marsh, R.C. (ed), Bertrand Russell - Logic and Knowledge, pp. 41-56.
- RUSSELL, Bertrand, "On the Nature of Acquaintance", in Marsh, R.C. (ed.), Bertrand Russell - Logic and Knowledge, pp. 127-174.
- RUSSELL, Bertrand, "On the Nature of Truth and Falsehood", in Russell, B., Philosophical Essays, London: Allen & Unwin, 1966, pp. 147-159.
- RUSSELL, Bertrand, "On the Relations of Universals and Particulars", in Marsh, R.C. (ed), Bertrand Russell - Logic and Knowledge, pp. 105-124.
- RUSSELL, Bertrand, "The Philosophy of Logical Atomism", in Marsh, R.C. (ed), Bertrand Russell - Logic and Knowledge, pp. 177-281.
- RUSSELL, Bertrand & Whitehead, Alfred N., Principia Mathematica (to *56), Cambridge: Cambridge University Press, 1962, 410 pages.
- SCHILPP, Paul Arthur (ed), The Philosophy of Rudolf Carnap, LaSalle: Open Court, London: Cambridge University Press, 1963, 1088 pages.
- SCOTT, Dana, "Advice on Modal Logic", in Lambert, Karel (ed), Philosophical Problems in Logic, Dordrecht-Holland: D. Reidel Publishing Co, 1970, pp. 143-173.

- TARSKI, Alfred, "Le concept de vérité dans les langages formalisés" (traduction de l'allemand sous la direction de Gilles-Gaston Granger), in Tarski, A, Logique, sémantique, métamathématique, Paris: Armand Colin, 1972, pp. 159-269.
- TARSKI, Alfred, "The Semantic Conception of Truth and the Foundations of Semantics", in Feigl, H. & Sellars, W., Reading in Philosophical Analysis, New York: Appleton-Century-Crofts, 1949, pp. 52-84.
- TARSKI, Alfred, "Truth and Proof", in Scientific American, June 1969, pp. 63-77.
- VAN HEIJENOORT, Jean, From Frege to Gödel, Cambridge, Massachusetts: Harvard University Press, 1967, 660 pages.
- WHITE, Alan R., "Propositions and Sentences", in Lewis, H.D. (ed), Bertrand Russell Memorial Volume, London: Allen & Unwin, New York: Humanities Press, 1979, pp. 22-33.

B- OUVRAGES CONSULTÉS

- BAR-HILLEL, Yehoshua, "Can Indexical Sentences Stand in Logical Relations?", Philosophical Studies, 14 (1963), pp. 87-90.
- BAR-HILLEL, Yehoshua, "Indexical Expressions", Mind, vol. LXIII, no. 249 (1954), pp. 359-379.
- BURKS, Arthur W., "Icon, Index, and Symbol", Philosophy and Phenomenological Research, 9 (1949), pp. 673-689.
- CARGILE, James, Paradoxes: A Study in Form and Predication, Cambridge: Cambridge University Press, 1979, 308 pages.
- CHIHARA, Charles S., "Russell's Theory of Types", in Pears, P., Bertrand Russell, pp. 245-289.
- FRAENKEL, A.A., BAR-HILLEL, Y. & LEVY, A., Foundations of Set Theory, Amsterdam & London: North-Holland Publishing Co., 1973 (deuxième édition révisée), 404 pages.
- GARVER, Newton, "Subject and Predicate", in Edwards, Paul (ed), Encyclopedia of Philosophy, New York: Macmillan Publishing Co. & The Free Press, London: Collier Macmillan Publishers, 1967, vol. 8, pp. 33-36.

- GÖDEL, Kurt, "Russell's Mathematical Logic", in Pears, D., Bertrand Russell, pp. 192-226.
- HENKIN, Leon, "Formal Systems, and Models of Formal Systems", in Edwards, P. (ed), Encyclopedia of Philosophy, New York: Macmillan Publishing Co. & The Free Press, London: Collier Macmillan Publishers, 1967, Vol. 8, pp. 61-74.
- HUNTER, Geoffrey, Metalogic, London: Macmillan, 1971, 288 pages.
- KANT, Emmanuel, Critique de la raison pure (traduction de l'allemand par A. Tremesaygues et B. Pacaud), Paris: Presses Universitaires de France, 1968 (6e édition), 586 pages.
- KAPLAN, David, "How to Russell a Frege-Church", The Journal of Philosophy 62, (1975), pp. 716-729.
- KNEALE, William & KNEALE, Martha, The Development of Logic, Oxford: Clarendon Press, 1962, 783 pages.
- LADRIERE, Jean, Les limitations internes des formalismes, Louvain: Nauwelaerts, Paris: Gauthier-Villars, 1957, 715 pages.
- LEE, Donald S., "Contexts", in Southwestern Journal of Philosophy 8 (1977) pp. 151-158.
- LOUX, Michael J., "Modality and Metaphysics", in Loux, Michael J. (ed), The Possible and the Actual, Ithaca and London: Cornell University Press, 1979, pp. 15-64.
- PEARS, David, "Russell's Logical Atomism", in Pears, D. (ed), Bertrand Russell, pp. 23-51.
- PEARS, David (ed), Bertrand Russell, New York: Doubleday & Co. (Anchor Books), 1972, 387 pages.
- PERRY, John, "Frege on Demonstratives", The Philosophical Review, LXXXVI, No. 4 (1977), pp. 474-497.
- PRIOR, A .N., "Egocentric Logic", Noûs, vol. 2 (1968), pp. 191-207.
- REICHENBACH, Hans, Elements of Symbolic Logic, New York: The Free Press, London: Collier-Macmillan, 1947, 444 pages.
- SAARINEN, Esa, "How to Frege a Russell-Kaplan", Noûs, 16 (1982), pp. 253-276.
- SLUGA, Hans, Gottlob Frege, London, Boston, Henley: Routledge & Kegan Paul, 1980, 203 pages.

- STRAWSON, P.F., Individuals, London: Methuen, 1959, 255 pages.
- STRAWSON, P.F., Introduction to Logical Theory, London: Methuen & Co., 1952, 266 pages.
- STRAWSON, P.F. "On Referring", in Caton, Charles E. (ed), Philosophy and Ordinary Language, Urbana, Chicago, London: University of Illinois Press, 1963, pp. 162-193.
- THOMASON, Richmond, (ed), Formal Philosophy (Selected Paper of Richard Montague), New Haven & London: Yale University Press, 1974, 369 pages. (Introduction, pp. 1-69)
- VAN DIJK, Teun A., Text and Context, London & New York: Longman, 1977, 261 pages.
- WITTGENSTEIN, Ludwig, Philosophical Investigations (traduction de l'allemand par G.E.M. Anscombe), Oxford: Basil Blackwell, 1968, 272 pages.